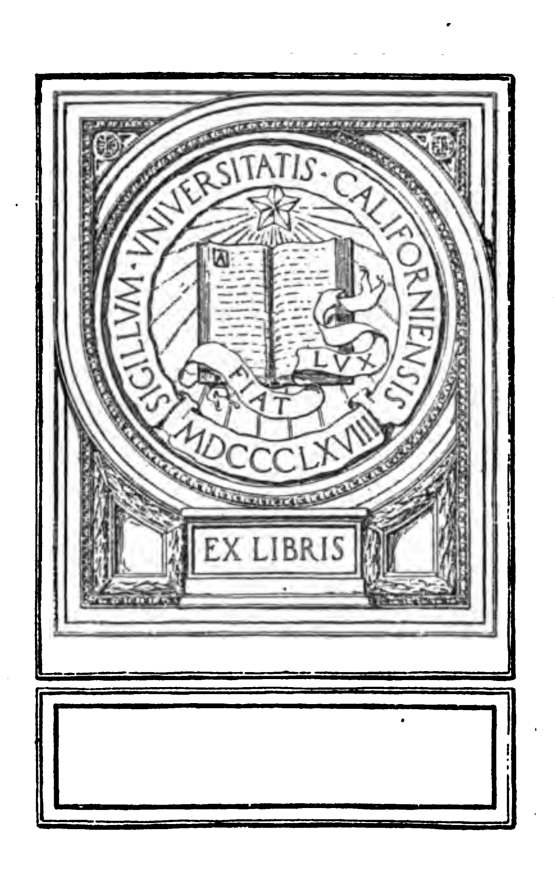

$B 84 288


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

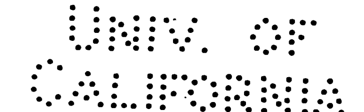


MÉMOIRES

DU COMTE

MIOT DE MELITO

PARIS.—TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM
RUE MONTMORENCY, 8.



MÉMOIRES

DU COMTE

MIOT DE MELITO

ANCIEN MINISTRE, AMBASSADEUR

CONSEILLER D'ÉTAT ET MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME SECOND

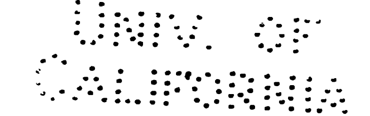


PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

1858



MÉMOIRES

DE M. LE COMTE

MIOT DE MELITO

CHAPITRE PREMIER

État de la Corse au moment de l'arrivée de l'auteur. — Plan de conduite qu'il se propose de suivre dans l'administration du pays. — Difficultés que lui suscitent les partisans de la famille Bonaparte et les autorités militaires. — Il renvoie de l'île le général Muller, commandant la division. — Améliorations introduites dans le pays. — Description d'un voyage de l'auteur au Monte-Rotondo. — Fête singulière qui lui est donnée à Cervione. — Lois organiques du concordat conclu avec le pape. — Le consulat à vie. — Peu d'empressement des Corses à voter en sa faveur. — Nombreux votes négatifs parmi les troupes. — Voyage au Monte-d'Oro. — Renseignements sur la famille Bonaparte et son origine. — L'auteur est rappelé et la Corse replacée sous l'empire de la constitution. — Aperçu de la situation de l'île et des mœurs des habitants.

Je fus en général bien accueilli en Corse ; le souvenir de ma première mission m'était favorable ; mon impartialité et le désir sincère de rendre la paix au pays, seul but de ma conduite et de mes actes, étaient connus. On se flattait que j'étais encore animé des mêmes sentiments, et l'on ne se trompait pas. Ce n'était donc pas dans les répugnances ou dans les opinions des habitants que je devais trouver les plus



grands obstacles. Ils devaient naître de l'ascendant que les partisans de la famille du premier consul exerçaient ou voulaient continuer d'exercer. Ils ne voyaient en moi que l'instrument de leurs passions, propre uniquement à les débarrasser de leurs ennemis, pour concentrer toutes les faveurs sur leurs protégés. Je n'étais nullement disposé à jouer ce rôle, et si je l'avais adopté, non-seulement j'aurais manqué à mes premiers devoirs, mais j'eusse encore augmenté les troubles intérieurs que ma mission avait pour objet principal d'apaiser. Je me rendis donc indépendant de toute influence exclusive et je devins bientôt l'objet de la haine de tous ceux qui, me trouvant trop indocile, me poursuivirent à Paris de plaintes et d'accusations de tout genre. J'eus à souffrir de ces manœuvres, quoique je doive rendre au premier consul la justice de dire qu'il ne cessait de me protéger contre les plus perfides insinuations et ne voulut jamais me retirer sa confiance.

Voici maintenant quelle était la situation du pays lorsque j'y arrivai, et la marche que je crus devoir suivre dans le maniement des affaires.

La Corse, ramenée, à l'expiration de ma première mission, sous l'empire de la constitution de l'an III, avait été gouvernée pendant tout le temps que subsista cette constitution, par des administrations de département dont les membres étaient exclusivement choisis parmi les habitants de l'île. Les élections, disputées quelquefois les armes à la main entre les divers partis qui divisaient les familles les plus puissantes par leurs richesses ou leur clientèle, avaient été constamment le

prétexte et l'occasion de troubles souvent sanglants. Les élections faites, le parti triomphant, usant de son autorité pour se venger de celui qui l'avait combattu et, multipliant les vexations et les injustices, finissait par pousser les populations à des révoltes ouvertes. La révolution du 18 brumaire arriva. Mais elle n'avait pas eu dans l'île les mêmes résultats que dans l'intérieur de la France. A l'administration, confiée pendant les dernières années du directoire exécutif à des hommes nés dans le pays même, succéda alors une sorte de gouvernement militaire, et au commencement de l'an VIII le général commandant la division réunissait, pour ainsi dire, tous les pouvoirs, quoique les administrations centrales n'eussent réellement cessé leurs fonctions que lors de l'arrivée des préfets.

Mais malgré ce changement, l'établissement du gouvernement consulaire et la constitution de l'an VIII n'avaient eu que très-peu d'influence. Salicetti, envoyé en Corse comme délégué des consuls, n'avait pu, ni par sa présence ni par les mesures qu'il prit, prévenir les suites de la mauvaise disposition des esprits. Né dans le pays et toujours suspect de partialité, il trouva partout des résistances invincibles. Les habitants, aigris par de longues persécutions, tourmentés par des espérances chimériques que répandaient dans l'intérieur des émigrés rentrés et quelques émissaires des Anglais, se montrèrent peu dociles ; et la rigueur des moyens mis en usage, peut-être avec trop peu de prudence, pour réprimer cette première agitation, avait fini par faire naître de véritables soulèvements dans plusieurs parties de l'île. C'est ainsi que, dans les mois de floréal et de

prairial de l'an VIII (mai et juin 1800), l'insurrection avait éclaté dans les cantons de Porto-Vecchio et de Fiumorbo[1] et enfin dans la Balagne. Les tentatives faites pour l'arrêter n'avaient eu aucun succès dans les deux premiers cantons; les troupes envoyées pour les soumettre, ayant été obligées de se replier, les communications avaient été totalement interrompues. La Balagne, au contraire, avait été soumise assez promptement par une colonne de 2,000 hommes qui pénétra dans cette province, la plus riche de l'île. A la suite de cette expédition, des mesures violentes avaient été adoptées contre les insurgés : plusieurs furent pendus, et le délégué des consuls imposa sur les habitants une contribution de deux millions de francs, de laquelle on ne retira cependant que 400,000 fr.

Mais malgré la soumission de la Balagne et les nombreuses condamnations prononcées par la commission militaire que Salicetti avait instituée, le pays était loin d'avoir recouvré une parfaite tranquillité. Des hommes condamnés et qui avaient échappé à l'exécution des jugements rendus contre eux, s'étaient réfugiés dans les montagnes et infestaient le pays, soit par des brigandages qu'ils exerçaient indistinctement sur tous les voyageurs, soit par les vengeances particulières auxquelles ils se livraient. On ne pouvait faire un pas sans une escorte, et souvent il fallait envoyer un détachement de cinq à six hommes pour porter une lettre d'un poste à l'autre.

[1] Cantons peu peuplés et peu civilisés sur la côte orientale de la Corse.

Cet état violent, dont les effets se faisaient sentir plus ou moins dans toutes les parties de l'île, s'était accru par le manque de subsistances et la cherté excessive du pain ; par le mécontentement de la troupe dont la solde était arriérée et le dénûment complet ; par la lenteur de la rentrée des fonds envoyés de Paris, pour pourvoir à ses besoins ; par les murmures qu'excitait l'emploi de ces fonds et particulièrement de ceux qui provenaient de l'imposition de la Balagne et enfin par le défaut absolu de justice.

L'institution des jurés en Corse avait ôté tout moyen de punir les crimes. Divisés d'opinions et de partis, en même temps liés presque tous entre eux par des rapports de famille, les habitants, accoutumés depuis l'époque la plus reculée de leur organisation sociale à venger eux-mêmes leurs injures ou à transmettre, de génération en génération, le soin de leur vengeance, attachant même un point d'honneur sacré à l'acquit de cette dette ; les habitants, dis-je, n'avaient pu se faire une idée juste des devoirs et des fonctions de jurés. Les preuves les plus fortes, l'évidence même du crime ne déterminaient jamais un jury, composé d'hommes du même parti ou de la même famille que l'accusé, à se prononcer contre lui, parce que, dans l'opinion dominante, le déshonneur s'attache à celui qui, suivant l'expression en usage dans le pays, renie son parti ou abandonne son sang. Si, au contraire, l'accusé était d'un parti opposé à celui qui formait le jury, la certitude d'être poursuivi sans cesse par ce parti ennemi et de s'exposer à une vengeance qui ne peut jamais être que différée, arrêtait également les jurés, et leurs

vaines et dispendieuses réunions étaient presque toujours restées sans résultats.

Tel était l'état de la Corse au moment où j'y arrivai. C'était pour arracher le pays à cette déplorable situation que le gouvernement avait proposé et obtenu la loi qui suspendait la constitution dans les départements du Golo et du Liamone, et cette résolution, loin d'être une mesure de rigueur, comme elle le paraissait au premier coup d'œil, était au contraire un bienfait.

Chargé des instructions du gouvernement et muni des pouvoirs étendus qu'il m'avait confiés pour administrer le pays, ayant tant de difficultés à vaincre, je me fis un plan de conduite différent de celui qui avait été suivi jusqu'alors. Je m'appliquai d'abord à rétablir le cours de la justice, interrompu de fait depuis plusieurs années; et l'institution d'un tribunal criminel, composé mi-partie de juges civils et de militaires, fut mon premier ouvrage. Mais en même temps je prescrivis pour règle à ce tribunal, qu'autant il devait mettre de rigueur dans la poursuite des délits et des crimes qui, quels que soient les opinions d'un peuple et le mode de gouvernement dans lequel il vit, sont des délits ou des crimes réels, autant il devait montrer de ménagements et même d'indulgence pour des faits qui, tenant uniquement à l'ordre politique, trouvaient une excuse plus ou moins légitime dans la variété des mouvements révolutionnaires qui avaient eu lieu en Corse ou dans l'influence exercée tour à tour et dans des sens opposés par ceux qui s'étaient vus placés successivement à la tête des affaires du pays.

En même temps donc que j'accordais au nom du gouvernement une amnistie aux insurgés de Fiumorbo et de Porto-Vecchio; que je laissais revenir dans leurs foyers, mais sous caution, les hommes qui, à la suite de l'insurrection de la Balagne, s'étaient retirés dans les montagnes; que je permettais la rentrée de plusieurs individus portés par suite d'animosités personnelles sur la liste des émigrés [1] : je ne laissai respirer ni les assassins ni les brigands. Plusieurs d'entre eux, arrêtés et jugés publiquement par le tribunal extraordinaire dont j'avais fixé le siége à Ajaccio, furent punis de mort, et cet exemple salutaire qui annonçait le retour de la justice légale eut un heureux effet. En moins de trois mois, j'eus la satisfaction de voir la sécurité renaître, les propriétés respectées, les communications, longtemps interrompues, ouvertes de nouveau et la confiance dans l'impartialité et la fermeté du gouvernement s'accroître journellement.

Mais malgré ce résultat avantageux, il s'en fallait de beaucoup que mes efforts fussent appréciés et secondés partout [2]. L'impartialité que j'avais mise dans le choix des fonctionnaires que j'eus à nommer, la sévérité que j'apportai dans le maniement des deniers pu-

[1] Le premier consul m'avait dit lui-même, à Paris, qu'il ne croyait pas qu'il y eût plus de trente individus qui pussent être maintenus justement sur cette liste.

[2] Un des plus grands vices de l'administration en Corse vient de ce que les emplois dans cette île sont toujours regardés en France comme une punition et non comme une faveur, et que l'on y envoie toujours et en tout genre les sujets les plus médiocres, ou bien ceux dont on a à se plaindre à Paris.

blics, les poursuites que je dirigeai sans relâche contre les concussions et les exactions m'attiraient une foule d'ennemis qui se déchaînèrent contre moi. Les militaires surtout, blessés des pouvoirs extraordinaires qui m'étaient confiés et qui s'étendaient sur eux, se montraient tout à fait hostiles. Loin de m'aider dans les mesures que j'avais prises pour le rétablissement de la tranquillité publique, ils les entravaient de tout leur pouvoir. Enfin le général Muller qui commandait la division, brave guerrier, mais d'un esprit peu éclairé, se déclara si ouvertement contre moi, il se porta à de telles inconvenances dans sa conduite, que je fus obligé, pour sauver l'honneur de mon autorité, de le faire repasser en France. Cet acte de fermeté, que le premier consul ne désapprouva pas, rendit ma position meilleure et fit taire pour quelque temps mes adversaires. Mais bientôt ils se relevèrent avec plus de violence. C'était surtout par l'oncle de Bonaparte, depuis cardinal Fesch, et par le général sénateur Casabianca, que j'étais poursuivi à Paris. J'avais refusé à quelques-uns de leurs protégés des faveurs ou des places auxquelles ils n'avaient aucun droit. Ils ne me le pardonnèrent pas et attaquèrent avec acharnement toutes mes opérations près des ministres qui, voyant également avec déplaisir le pays soustrait à leur administration, prêtaient une oreille favorable à ces plaintes. Je marchais donc de difficultés en difficultés, et au milieu des dégoûts que j'éprouvais, j'eus besoin de rassembler toutes les forces de mon esprit pour tenir tête à l'orage. Je n'entrerai pas toutefois dans le détail des affaires épineuses que j'eus à traiter. Elles m'oc-

cupaient alors beaucoup ; elles étaient pour le pays et pour moi d'une grande importance ; elles n'en ont plus aucune aujourd'hui. Je dirai seulement un mot des améliorations que je parvins à introduire dans l'île.

Par mes soins, la Corse vit s'ouvrir dans l'intérieur une grande route qui établit une communication facile entre Ajaccio et Bastia. Cette route, franchissant la chaîne de montagnes qui divise la Corse en deux parties inégales, est une des plus pittoresques qu'on puisse parcourir. Lorsque je quittai l'île, elle était fort avancée, et je crois qu'on a continué à y travailler et à la perfectionner. Tout ce que je puis dire, c'est que ma famille a parcouru cette route en calèche. C'était la première fois qu'une voiture venait d'Ajaccio à Corte, en traversant le passage difficile de la Foce di Guizzavona. La ville d'Ajaccio fut embellie et agrandie : d'anciennes fortifications furent abattues et un quartier nouveau s'éleva sur leur emplacement. La bibliothèque que j'avais apportée s'établit dans l'ancienne maison des jésuites et fut ouverte aux habitants. L'imprimerie fut montée et rivalisa avec celle qui se trouvait à Bastia, la seule qui jusqu'alors existât en Corse. Un terrain appartenant à l'État, à l'ouest d'Ajaccio, fut consacré à former un jardin botanique où toutes les graines ainsi que les plantes qu'on m'avait remises à Paris avaient généralement réussi. Le coton herbacé et le coton en arbre, l'indigo étaient en pleine végétation. Le cactus de la cochenille avait repris et l'insecte qui s'en nourrit était bien vivant. J'avais fait reconnaître des eaux qu'on pouvait amener dans la ville et dont un canal devait être dérivé pour le service du jar-

din des plantes que l'on aurait alors considérablement augmenté. En attendant, une vaste citerne que j'avais fait construire fournissait aux premiers besoins. Ces utiles et paisibles conquêtes de l'industrie sur la nature furent pour moi une agréable distraction et une véritable consolation des soucis dont j'étais habituellement tourmenté. J'eus même la satisfaction de voir que mes soins n'étaient pas tout à fait sans récompense et que j'en étais payé par l'affection d'au moins une partie des habitants. C'est ce dont j'eus l'occasion de me convaincre lors des nombreux voyages que je fis dans l'intérieur. Ceux que j'entrepris au mois de fructidor an IX et dans le mois de thermidor an X, pour visiter les deux plus hautes montagnes de la Corse, le Monte-Rotondo et le Monte-d'Oro, méritent particulièrement quelque attention, et comme je ne connais aucun voyageur qui ait fait la description de ces montagnes, je vais donner ici un extrait de mon journal, en commençant par la première excursion.

VOYAGE AU MONTE-ROTONDO.

(Nommé aussi sur les anciennes cartes de la Corse Monte-Gradaccio.)

Partis de Bastia le 11 fructidor an IX (29 août 1801), nous nous rendîmes à Corte[1], non par la grande route, mais en traversant les montagnes par Biguglia et Murato. En sortant de Biguglia, on franchit le sommet des montagnes qui séparent le versant des eaux dans la mer de Toscane de celui qui tombe dans la mer d'Espagne. De Murato nous vînmes coucher à Corte.

Nous quittâmes Corte le 12 fructidor à deux heures après midi avec des bergers qui nous servaient de guides, dirigeant notre route à l'ouest, en remontant la Restonica, l'une des deux rivières qui passent à Corte. Nous nous arrêtâmes à cinq heures du soir, pour passer la nuit sur la croupe d'une montagne nommée la Punta del Renoso, un des contreforts du Monte-Rotondo. De ce point nous nous remîmes en marche à deux heures du matin, éclairés par la lune qui venait de se lever. Nous commençâmes par remonter un vallon formé par deux branches de la Punta del Renoso et dans lequel coule un torrent nommé Rivisecco qui se jette plus bas dans la Restonica. L'air était froid, mais le chemin si pénible que nous étions tous en sueur. Après deux heures d'une marche très-fatigante

[1] Mes compagnons de voyage étaient MM. Pietri, préfet du Golo; Méthuan, ingénieur des mines; Demouy, jeune homme attaché à mon administration, et Noisette, jardinier.

nous franchîmes la Punta del Renoso qui n'est autre chose qu'une sorte de barrière qui ferme la vallée et d'où tombe en cascade ce même torrent de Rivisecco. Nous le retrouvâmes, en effet, au delà de cette digue naturelle et le suivîmes, toujours en remontant jusqu'à sa source même, située au pied du Monte-Rotondo. On prétend, au surplus, que cette source est véritablement celle de la Restonica, et ce serait, par conséquent, le torrent de Rivisecco qui prendrait ce nom lors de sa réunion avec les eaux qui coulent dans la vallée que nous avions remontée en sortant de Corte. Mais c'est un point assez difficile à éclairer, parce que le nom de Restonica paraît commun dans ces montagnes à tous les ruisseaux qui coulent à l'est du Monte-Rotondo.

Arrivés au pied de cette dernière montagne, nous pûmes en reconnaître la forme extérieure. Elle présente l'aspect d'une portion de cône tronqué et couronné de divers sommets nus, plus ou moins allongés en aiguilles. Deux rampes fort raides y mènent. Nous prîmes celle qui se trouvait à notre gauche et qui forme le flanc méridional du mont. La première partie de la montée était assez facile : nous trouvâmes encore quelques arbrisseaux, tels que l'aulne (*betula alnus*) et le genévrier (*juniperus communis*) extrêmement rabougris. Mais bientôt toute végétation disparut et le chemin de vint si rapide que nous eûmes beaucoup de peine à atteindre un col qui sépare deux des aiguilles dont le mont est couronné. Il était huit heures du matin quand nous atteignîmes ce point d'où nous pûmes reconnaître la configuration singulière de la montagne. Elle présente absolument la forme d'un cirque ouvert par une large

échancrure, pour donner issue aux eaux d'un lac qui occupe ce qu'on pourrait appeler l'arène du cirque. Les murs de ce cirque sont presque perpendiculaires et ont dû l'être tout à fait dans leur origine ; car il est aisé de voir que les fragments de rochers, qui en adoucissent la pente et à la faveur desquels on peut s'élever jusqu'à la crête de ce mur, ne sont que des éboulements de la crête, et que les aiguilles et les sommets isolés qu'on y remarque sont uniquement formés par des portions de rochers qui ont mieux résisté aux injures du temps et aux diverses causes que l'on peut assigner à la destruction de cette gigantesque muraille.

Placés sur le col où nous étions parvenus avec tant de peine, nous avions déjà une vue admirable ; mais nous ne pouvions être venus si loin sans désirer atteindre le point le plus élevé du mont, qui se trouvait à notre droite. Après quelques moments de repos, nous nous remîmes donc en marche et, dirigeant notre route autant que possible sur la sommité du mur, sautant de rocher en rocher, nous arrivâmes enfin à cette dernière hauteur, le but de notre voyage. Là nous nous plaçâmes sur une pyramide de pierres rassemblées quinze ans auparavant par les soins de M. Barral [1] dont le nom, ainsi que celui de M. de Laguillaumie, ancien intendant de la Corse, est gravé sur une de ces pierres avec la date de 1785, et nous pûmes observer le magnifique spectacle que nous avions sous les yeux.

La pointe où nous nous trouvions et dont l'élévation

[1] M. Barral, ingénieur de la marine, a visité la Corse dans les années 1784 et 1785, et a fait imprimer une description de l'île.

au-dessus du niveau de la mer est, suivant l'annuaire du bureau des longitudes, de 2672 mètres, est située presque exactement au centre de l'île, si l'on soustrait cependant le prolongement du cap Corse. De ce point nous dominions toutes les autres montagnes de l'île qui semblent former autour du Monte-Rotondo autant de chaînes circulaires qui vont en s'abaissant vers le rivage de la mer. Nous découvrions une vaste étendue de la Méditerranée, la Sardaigne, l'île d'Elbe, les côtes de l'Italie avec les petites îles dont elles sont semées, et nous eussions sans doute également aperçu celles de l'Espagne et de la France, sans les nuages qui s'étaient rassemblés sur les parties de l'horizon où nous les cherchions.

Les plus hautes chaînes de l'île, après le Monte-Rotondo, sont celle du Monte-Cinto que nous avions au nord-ouest et celle du Monte-d'Oro au sud. Dans les intervalles des diverses chaînes qui forment autour du Monte-Rotondo cette enceinte circulaire dont je viens de parler, nous apercevions un grand nombre de lacs disposés par étages et d'où sortent les fleuves principaux ou, pour mieux dire, les plus grands torrents qui arrosent l'intérieur de l'île.

Ces lacs, l'une des singularités physiques les plus remarquables de la Corse, sont des espèces d'entonnoirs situés au centre des montagnes et affectant généralement la forme circulaire. Le contour de celui qui occupe ce que j'ai appelé l'arène du cirque du Monte-Rotondo est d'environ 700 mètres. Les eaux de ces lacs sont très-froides et, quoique très-limpides, paraissent noires par la profondeur des bassins qui les con-

tiennent. Les bergers racontent plusieurs fables sur leur origine ; ils les regardent comme l'ouvrage d'un pouvoir surnaturel et leur attribuent une foule de phénomènes tout à fait invraisemblables. Il en est un, le lac Melo ou Melluccio, dans lequel, disent-ils, aucun être vivant ne peut être plongé sans qu'il soit sur-le-champ décharné et changé en squelette. Ils citent pour exemple un muffolo qui, tombé par hasard dans le lac, en a été retiré dans cet état. Un des bergers qui nous accompagnaient nous assura que, bien que sachant parfaitement nager, pour rien au monde il ne voudrait se jeter dans ce lac. Voici au surplus quelques particularités sur ceux de ces lacs qui étaient les plus rapprochés du point d'où nous les observions.

Le lac du Monte-Rotondo est la source du Vecchio, rivière qui traverse le canton de ce nom et va se jeter dans le Tavignano.

La Restonica, ou pour mieux dire le Rivisecco, sort d'un petit lac que nous avions trouvé sur la rampe par laquelle nous avions gravi le Monte-Rotondo.

Le lac d'Ino donne naissance au Golo, au Liamone et au Tavignano. Il est une sorte de point de partage des eaux : le Golo coule à l'est, le Tavignano au sud-est et le Liamone à l'ouest.

Le lac de Greno fournit une branche du Liamone.

Le lac de Melo reçoit une partie de ses eaux de ces deux derniers lacs qui lui sont supérieurs et laisse échapper un torrent qui, réuni au Rivisecco, forme avec lui la Restonica.

Après avoir contemplé ces divers aspects, nous entreprîmes de descendre par le chemin opposé à celui

que nous avions suivi en montant, c'est-à-dire par le flanc septentrional ou plutôt nord-ouest de la montagne. Pour accomplir ce dessein, il fallait descendre d'abord au fond du cirque sur les bords du lac et remonter ensuite par la seule partie de la muraille circulaire qui soit abordable. Nous y réussîmes après beaucoup de fatigues. Parvenus de nouveau au sommet du mur, presque en face du point où est située la pyramide de M. Barral, nous commençâmes à descendre et, dirigeant notre marche au nord, nous passâmes successivement, par des pentes très-difficiles, sur les bords des lacs d'Ino, de Creno et de Melo. Nous nous arrêtâmes au bord de ce dernier dont l'aspect sauvage et pittoresque forme un paysage admirable par la sombre horreur qui l'environne. Le bassin qui renferme ce lac est formé par une sorte de digue naturelle que les éboulements des monts voisins ont élevée, et le torrent qui en sort s'échappe en cascade au-dessus de cette digue. C'est des rives du lac Melo que nous pûmes voir, non sans quelque effroi, le chemin que nous avions parcouru pour y arriver. Après avoir côtoyé le lac que nous laissâmes sur notre droite, nous continuâmes à descendre, et nous arrivâmes enfin aux premières cabanes de bergers qu'on rencontre au-dessous du Monte-Rotondo. Cet amas de cinq à six cabanes porte le nom delle Grotelle. Il était cinq heures du soir quand nous les atteignîmes, et nous avions, par conséquent, marché pendant quinze heures sans discontinuer. Nous nous arrêtâmes dans une des cabanes pour y attendre le lendemain ; mais pendant la nuit nous fûmes surpris par un orage qui nous força de quitter brusquement

notre gîte pour franchir le ruisseau près duquel nous étions établis et qui, en peu d'heures, grossit à tel point qu'il nous eût été impossible de le passer le lendemain matin. Échappés à ce danger, nous nous mîmes en route à la pointe du jour pour revenir à Corte où nous arrivâmes dans la journée du 14 fructidor (1er septembre).

J'en partis le lendemain pour me rendre à Orezza, en traversant le canton de Rostino et celui d'Ampugnano. Cette partie de la Corse est riche et bien boisée ; les châtaigniers surtout y sont de la plus grande beauté et fournissent une bonne partie de la nourriture des habitants. Orezza est célèbre par ses eaux minérales. Ses habitants sont les plus industrieux de toute la Corse : c'est le seul pays où l'on trouve quelques fabriques [1]. Après avoir passé une journée à Orezza pour visiter l'hôpital que j'avais fait établir pour les soldats qui y venaient prendre les bains, je me rendis à Cervione, chef-lieu du canton de Campoloro.

Dans cette excursion au centre de la Corse que je n'avais pas parcouru dans ma première mission, je fus généralement bien accueilli par les habitants, et en faisant, dans ces témoignages d'intérêt, la déduction de ce que l'usage et la flatterie habituelle pour les gens en place doivent en faire rabattre, je crus m'apercevoir qu'au fond des âmes il y avait quelque sincérité d'affection. Ce qui contribua peut-être à me le faire croire,

[1] Des tanneries et des fabriques d'ustensiles en bois. Dans le torrent qui coule au pied du village, se trouvent les rochers contenant le jaspe connu sous le nom de *vert de Corse*.

fut la fête singulière qu'on m'avait préparée à Cervione. Ce genre de fête, particulier au pays et pour lequel les habitants ont un goût très-vif, n'a lieu que dans les occasions extraordinaires de réjouissance publique. On lui donne le nom de *Morescas*. Le souvenir des guerres soutenues par les Corses contre les Maures, qui jadis ont désolé le pays et forcé les habitants à transporter leurs villages de la plaine dans les montagnes, a probablement donné naissance à une sorte de représentation dramatique qui rappelle les événements de ces combats. Le nom qu'elle porte justifie suffisamment cette origine, et comme les détails de ce spectacle sont assez curieux, je m'arrêterai un moment pour les rapporter.

On avait pris pour sujet de la moresca qui fut exécutée devant moi la conquête de Jérusalem, et le poëme du Tasse en était le canevas.

L'emplacement où la représentation eut lieu avait été heureusement choisi. Une colline, à peu de distance de Cervione, formait par une pente douce un amphithéâtre naturel et dominait le terrain où la pièce devait être représentée. Elle servit à placer des spectateurs. On avait en face, au levant, la vue de la mer.

Sur une esplanade assez vaste qui occupait le pied de la colline était élevé d'un côté un camp composé de plusieurs tentes, et de l'autre, la représentation de la ville de Jérusalem. Le camp était occupé par des Français, la ville par des Turcs. On distinguait la tente de Godefroi et l'intérieur du palais d'Aladin, de manière que le spectateur pouvait voir et entendre tout ce qui se passait ou se disait dans l'une et dans l'autre. L'espace

entre la ville et le camp était le lieu des combats et la scène des événements qui furent successivement représentés.

A la gauche du camp était une tour construite en bois par les chrétiens pour battre la ville.

Le drame s'ouvrit par un prologue qu'un des acteurs récita d'une voix ferme et avec une déclamation bien sentie. Il annonçait le sujet de la pièce et la disposition de la scène. Ce prologue était entièrement dans le goût de ceux des tragédies grecques.

Ensuite le drame commença, et tout le sujet du poëme du Tasse, à partir de l'apparition de l'ange envoyé à Godefroi, jusqu'à l'assaut donné à Jérusalem, y fut mis en action, à l'exception néanmoins de l'épisode d'Armide qui fut supprimé. Mais celui d'Olinde et Sophronie, l'incendie de la tour par Argant et Clorinde, la mort de la guerrière, les aventures d'Herminie, l'ambassade d'Alete et d'Argant furent représentés. Le dialogue, en italien très-pur, était assez vif et généralement rendu avec feu par les interlocuteurs. On y avait cousu quelques vers du Tasse, mais en trop petit nombre. Les costumes étaient fidèles ; les troupes de chrétiens et de Maures se distinguaient parfaitement : les premiers portaient l'habillement de nos anciens paladins, et tous étaient en blanc ; les Maures portaient le vêtement asiatique, et le rouge, le jaune, le gros vert étaient chez eux les couleurs dominantes.

La représentation dura près de quatre heures. La pièce fut écoutée dans un grand silence, interrompu seulement par les applaudissements, et avec beaucoup d'attention par une foule innombrable que le spectacle

avait attirée des cantons voisins. Le sujet paraissait familier à tous les spectateurs et fut toujours bien saisi. Tout se passa, d'ailleurs, dans la plus grande tranquillité.

Deux jours après, je repartis pour Bastia où j'arrivai le 20 fructidor et où je passai les derniers jours de l'an IX.

Dans le courant du premier mois de l'an X (octobre 1801), j'appris la signature des préliminaires de la paix avec l'Angleterre. Je m'empressai d'envoyer mon frère, Jacques Miot, en parlementaire, communiquer cette nouvelle à la station anglaise qui se trouvait dans le canal de Piombino, afin de faire cesser les hostilités. Mon message fut bien reçu, et je mis à profit l'ouverture des communications avec l'Italie, pour m'occuper de pourvoir aux subsistances de l'île, menacée d'une extrême disette de grains qui ajoutait singulièrement aux embarras de ma position. Enfin, après avoir pris les mesures nécessaires pour la sûreté et l'approvisionnement du département du Golo, je partis de Bastia le 29 brumaire (20 novembre), pour retourner dans le Liamone et me fixer de nouveau à Ajaccio.

Je trouvai cette partie de l'île parfaitement tranquille. L'ordre renaissait de tous côtés, et depuis le départ du général Muller le concert entre l'autorité militaire et la mienne n'avait plus été altéré. J'aurais donc pu compter sur un succès de ma mission plus complet que je ne m'étais flatté de l'obtenir, si les obstacles venant de Paris ne se fussent opposés aux meilleures mesures que j'essayais de prendre. Ma vie se passait ainsi en combats perpétuels, et j'employais

plus de temps à me défendre des attaques venant du dehors que je n'étais obligé d'en consacrer à tous les détails de l'administration intérieure.

Environ quatre mois après mon retour dans le Liamone, j'appris deux nouvelles également importantes, quoique de nature bien différente. L'une m'annonçait la conclusion de la paix définitive avec l'Angleterre, signée à Amiens, le 4 germinal an x (25 mars 1802); l'autre, l'adoption de la loi du rétablissement du culte, rendue en exécution du concordat conclu entre la république française et le saint-siége[1]. Le premier événement me causa une joie sans mélange. Il n'en fut pas ainsi du second. Autant la tolérance religieuse et la liberté laissée à chacun d'honorer à sa manière la divinité était un bienfait, autant le renouvellement des anciennes relations avec Rome, la reconnaissance d'un arbitre étranger en matière de foi, et surtout la pompe que le gouvernement avait mise à célébrer ce retour, me semblaient alarmants pour les esprits éclairés qui redoutaient comme un des plus grands fléaux qui puissent affliger les peuples, le rappel de la religion et de ses ministres dans l'ordre politique. En effet, il était facile à prévoir que toute la puissance de Bonaparte ne suffirait pas pour retenir dans les limites étroites qu'il croyait leur prescrire les dangereux auxiliaires qu'il se donnait, et la suite a prouvé, qu'au temps de ses revers il n'eut pas de plus intraitables ennemis

[1] Ce concordat avait été signé à Paris le 15 juillet 1801, et ratifié par le pape le 16 août suivant. Les lois organiques de ce concordat, adoptées par le tribunat et le corps législatif, sont du 16 germinal an x (6 avril 1802).

que ces prêtres auxquels il avait rendu une si dangereuse influence sur la société. Mais à l'époque où Bonaparte franchit ce pas si glissant, persuadé que, de toutes les religions, la religion catholique était la plus favorable au pouvoir arbitraire auquel il aspirait et que, dans la chaire et dans le confessionnal, il aurait les plus puissants défenseurs de son système et des professeurs en obéissance passive à son profit, il ferma les yeux sur toute autre considération et regarda le rétablissement du culte comme un degré nécessaire pour monter à l'autorité suprême. Sans s'attacher un clergé qui fut si peu reconnaissant, il s'aliéna bien des esprits, et, quoique placé dans un point bien isolé, je fus à portée de me convaincre de cette vérité. Malgré l'attachement qu'en général les Corses portent à la religion catholique, la résolution inattendue qui la fondait de nouveau en France produisit généralement dans l'île très-peu de sensation. L'appareil que je fis mettre à la publication de la loi, les *Te Deum* et les messes solennelles ne firent qu'un assez médiocre effet. L'instinct pénétrant des Corses leur faisait deviner que ce n'était pas à la conviction intime de l'excellence du catholicisme que la démarche du premier consul devait être attribuée, mais à des desseins plus profonds. Ainsi ma position ne fut ni améliorée ni empirée par un événement qui eut tant d'importance dans l'intérieur de la France.

Bientôt j'eus même lieu de reconnaître que la Corse était un des pays où Bonaparte, quoiqu'il y fût né, aurait rencontré le moins de docilité pour l'exécution de ses projets, et si tous les départements de la France

eussent été animés du même esprit que ceux du Golo et du Liamone, sa rapide élévation eût peut-être rencontré plus d'obstacles. Lorsque l'arrêté pris par les deuxième et troisième consuls, pour consulter le peuple sur cette question :

« Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? » me fut parvenu, je m'empressai de le faire publier et d'ouvrir les registres où chaque habitant devait consigner son vote. Mais cette publication n'éveilla en faveur d'un si illustre compatriote aucun enthousiasme. A l'exception des fonctionnaires publics dont le vote était obligé, on montra partout peu d'empressement, et les registres se remplissaient lentement. Il y eut même un assez grand nombre de votes négatifs. J'en rapporterai un de ce genre assez remarquable; il est d'un des habitants du Golo :

« Roma non accordava che un anno al consolato.
» Dopo Cromwell successe il figlio di Carlo I, e si
» vendicò. Si domanda la carica a vita oggi, domani
» ereditaria. »

Parmi les militaires, il y eut aussi beaucoup de votes négatifs. A Ajaccio, où la garnison n'était que de 300 hommes, 66 votèrent *non*, et dans une compagnie de canonniers de 50 hommes, on compta 38 voix contre la proposition.

Au milieu de l'agitation d'esprit où me jetaient les grands changements que subissaient nos institutions, et dans l'attente de ceux qu'ils annonçaient, j'étais ramené malgré moi aux détails de mon administration. L'état général du pays était devenu assez satisfaisant pour me rendre un peu de tranquillité. Le géné-

ral Morand, que le premier consul avait nommé pour remplacer le général Muller, était arrivé et vivait bien avec moi. Un nouveau commissaire-ordonnateur secondait les efforts que j'avais faits pour rétablir l'ordre dans les finances et arrêter de scandaleuses concussions. J'étais mieux ; cependant pas assez content de ma position, pour ne pas éprouver le désir de la changer. A mesure que la Corse devenait plus tranquille, je sollicitais mon rappel avec plus d'instance, et j'essayais de convaincre le premier consul que les pouvoirs extraordinaires dont j'étais revêtu n'étaient plus nécessaires. Mais mes instances n'avaient aucun succès, et je sus par mes amis de Paris qu'on ne songeait nullement à me faire revenir en France. N'ayant donc plus l'espoir d'y ramener moi-même ma famille, je me déterminai à l'y renvoyer. Les soins de l'éducation de mes enfants me faisaient une loi de ne pas les retenir plus longtemps dans un pays où je manquais de toute ressource pour leur instruction, et je me séparai d'eux et de ma femme le 14 messidor (3 juillet). Resté seul, je quittai Ajaccio, pour aller m'établir dans la montagne, à Bogognano [1], à dix milles environ de la ville, et où, sans nuire à l'expédition des affaires, je jouissais d'un meilleur air qu'à Ajaccio, presque inhabitable dans les chaleurs de l'été.

C'est pendant mon séjour dans ces montagnes que j'entrepris, pour visiter le Monte-d'Oro, une seconde excursion dont je vais rendre compte.

[1] On donne ce nom à un groupe de villages situés à environ 300 toises au-dessus du niveau de la mer, sur le revers des monts, au sud du col de la Foce di Guizzavona.

VOYAGE AU MONTE-D'ORO.

Le 10 thermidor (29 juillet), à 9 heures du matin, nous partîmes[1] de Bogognano, en suivant le grand chemin d'Ajaccio à Corte jusqu'à la *Foce di Guizzavona* où nous quittâmes nos chevaux qui nous étaient inutiles pour le reste du voyage. A trois heures du soir, nous nous remîmes en marche pour gravir une pente très-raide, située à l'ouest de la tour de la *foce*. Cette pente, riche en pâturages, porte le nom de *Vaccaria* (vacherie). Des troupeaux assez nombreux et les bergers qui les guident l'occupent pendant l'été.

Parvenus au sommet de cette pente, nous eûmes l'aspect du Monte-d'Oro, séparé de nous par un vallon assez large, dans le fond duquel coule un torrent, l'une des sources du Vecchio, rivière qui se jette dans le Tavignano au-dessous de Corte[2]. Ce vallon est fermé au midi par un col assez large et beaucoup plus élevé que le sommet de la rampe où nous étions arrivés. Notre route devait se diriger sur ce col, pour atteindre ensuite la croupe de la montagne. Nous nous mîmes donc à descendre jusqu'au fond du vallon, et de là nous le remontâmes, en suivant le cours du torrent,

[1] J'étais accompagné dans cette course de MM. Demouy et Laroche, attachés à mon administration, de deux bergers qui nous servaient de guides, et de deux domestiques.

[2] Le Vecchio, comme je l'ai dit plus haut, sort du lac du Monte-Rotondo ; mais il se grossit aussi d'une partie des eaux qui coulent à l'est du Monte-d'Oro. Celles qui tombent à l'ouest et au sud vont dans le Liamone et dans le Gravone.

jusqu'à une bergerie nommée la *Posatoja*. Là, nous nous trouvions assez voisins de la neige qui couvrait le fond des vallons étroits et dont les fontes donnent naissance aux torrents qui coulent en divers sens du col et de la montagne même. Le sol sur lequel nous avions marché depuis le sommet de la *Vaccaria* n'est composé que des débris des montagnes environnantes dont les déchirures sèches et isolées annoncent la vétusté. Leur aspect ne présente à l'œil que des pics droits, qui festonnent, en quelque sorte, leurs sommités et affectent des formes plus ou moins bizarres. Les bergers leur donnent différents noms, tels que *le Frate, le Capuccino*, etc. Les fragments qui en proviennent et que nous avions sous les pieds sont en général composés de quartz, de stéatite, de feld-spath et de mica. Ces quatre substances, en se combinant, produisent divers mélanges dont quelques-uns sont remarquables par leur éclat. On trouve, en outre, des groupes de cristal de roche dans les fentes des rochers graniteux et surtout dans un vallon étroit et raide qui remonte, du sud au nord, presque jusqu'au sommet du Monte-d'Oro et qui porte le nom de *Canale del cristallo*. Il était alors rempli de neige et inabordable. Les bergers n'y peuvent pénétrer qu'en septembre, et ils en rapportent des cristaux assez réguliers qu'ils vendent dans les villes. La végétation du vallon que nous avions traversé pour arriver à la *Posatoja* est belle ; le hêtre et quelques espèces de pin y croissent et parviennent à une très-grande hauteur.

Nous nous arrêtâmes aux bergeries de la *Posatoja* pour y passer une partie de la nuit. Il faisait un froid

rigoureux. A deux heures du matin nous nous remîmes en route. Notre marche était éclairée par des torches d'un bois résineux, tiré du *pinus pinaster*, et nous nous dirigeâmes en montant vers le sommet du col qui termine le vallon que nous avions parcouru la veille. A quatre heures du matin nous en avions atteint le sommet. La végétation avait cessé, et suivant mon estimation nous étions à environ 1800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le chemin devenait alors très-difficile par l'extrême mobilité des pierres sur lesquelles nous marchions. Nous suivions cependant aussi directement que possible la cime du col, pour gagner la croupe occidentale du Monte-d'Oro que nous gravîmes en tournant autour en spirale. Après une marche pénible de trois quarts d'heure, il ne nous restait plus, pour parvenir au sommet du mont, qu'à franchir une masse de rochers qui se détache, comme une vaste calotte à peu près hémisphérique. Alors les difficultés que nous avions à vaincre pour avancer devinrent plus grandes encore. Dans quelques endroits il fallut nous hisser sur les épaules de nos guides. Enfin, après bien des fatigues, quatre d'entre nous, et je fus du nombre, parvinrent jusqu'au point le plus élevé. Nos autres compagnons nous avaient abandonnés plus ou moins loin du terme de notre voyage.

Il était cinq heures et demie du matin, lorsque nous nous trouvâmes au sommet du Monte-d'Oro. Le soleil commençait à éclairer une des plus belles scènes de la nature, qui, bien qu'elle fût à peu près semblable à celle que j'avais eue sous les yeux l'année précédente au Monte-Rotondo, n'en a pas fait moins d'impression

sur moi. Je découvris toute la Corse et ses nombreux pics, abaissés sous nos pieds, à l'exception du Monte-Rotondo dont la cime s'élevait à peine sensiblement au-dessus de nous[1], du Monte-Cinto et de la pointe d'Orezza qui paraissaient à une égale élévation. Au delà de ce groupe de monts accumulés et, en quelque sorte, entassés les uns sur les autres, toujours en suivant une ligne concentrique au Monte-Rotondo, je découvrais au levant les plaines d'Aleria et du Fiumorbo, les étangs d'Urbino et de Diana, le cours du Tavignano, enfin la mer, les îles de Monte-Christo, d'Elbe, la côte d'Italie, Montenero et la Maremma de Toscane ; en remontant vers le nord, l'île de Capraja et dans l'enfoncement les Apennins de la rivière de Gênes ; au couchant, les montagnes incultes du Niolo, la mer de France et les côtes de ma patrie. En descendant vers le midi, je voyais les golfes de Sagone, d'Ajaccio, de Valinco, l'île de l'Asinara et la Sardaigne suspendue au-dessus de la mer comme un vaste nuage.

Après m'être livré pendant quelque temps à la contemplation de cet admirable tableau, je m'occupai d'examiner le lieu où j'étais et la configuration de la montagne.

Le Monte-d'Oro est d'une forme à peu près semblable à celle du Monte-Rotondo, c'est-à-dire qu'elle présente, comme cette dernière, un cirque dont l'arène est également occupée par un lac qui a environ cent toises de diamètre. Mais la destruction des mu-

[1] La différence entre les hauteurs du Monte-Rotondo et du Monte-d'Oro, n'est que de 20 mètres.

railles du cirque est bien plus avancée ; leurs éboulements sont beaucoup plus considérables qu'au Monte-Rotondo. Dans les parties qui regardent le couchant et le midi, ces murailles sont même presque entièrement anéanties ; il n'y reste debout que quelques pics peu élevés dont les sommités sont prêtes à crouler et qui ne subsistent encore que comme des témoins servant à indiquer l'ancienne forme de la montagne. Le point sur lequel nous étions placés n'était lui-même qu'un de ces pics, plus élevé que les autres et composé de fragments de roches brisées, amoncelés sans ordre et qui sont évidemment tombés d'un édifice supérieur qui a disparu. Tous ces fragments, au surplus, sont de la même nature que ceux que nous avions rencontrés dans les vallons ou sur les cols inférieurs ; nulle apparence de produits volcaniques ou calcaires, nulle empreinte de coquillages, nulle trace du passage des eaux ni de l'action du feu, mais partout l'image de la destruction de ces monts et de leur décrépitude ; point de terre végétale, si ce n'est celle que portent les vents et qui s'amasse dans les fentes des rochers où elle s'accroît du détritus des végétaux qu'elle y nourrit.

La hauteur du Monte-d'Oro est évaluée dans l'annuaire du bureau des longitudes à 2,652 mètres. Au sommet du mont, la température était froide, sans être insupportable ; mais la respiration était un peu gênée. Le lac était encore gelé en grande partie et la glace couverte de neige[1].

[1] Nous n'avions pas trouvé de glace l'année précédente au

Le seul habitant de ces lieux sauvages est le moufflon (*ovis Ammon*). Nous en vîmes plusieurs courir sur les précipices et les franchir avec une légèreté admirable. Dans une région si élevée, ces animaux se nourrissent particulièrement du plantin des moutons (*plantago ovina*) qui croît en abondance entre les pierres et que les bergers ont nommé *erba muffrina*. Les productions végétales sont à peu près les mêmes que celles que j'avais observées au Monte-Rotondo, et j'ai retrouvé avec plaisir le *xeranthemum frigidum* qui tapissait également les rochers à la base du Monte-d'Oro.

En descendant, nous suivîmes la même route que nous avions prise pour monter. Elle ne m'offrit aucune nouvelle observation. Nous étions revenus à la *Posatoja* avant midi, à quatre heures à la *Foce di Guizzavona* où nos chevaux nous attendaient, et de retour à Bogognano le même jour, 11 thermidor, à huit heures du soir.

A peine avais-je terminé cette excursion, une des plus intéressantes que j'aie faites en Corse, que je reçus les sénatus-consultes des 14 et 17 thermidor qui conféraient au premier consul l'exercice de son pouvoir pendant toute sa vie et modifiaient diverses parties de la constitution de l'an VIII, préludes de plus grands changements qu'on méditait dès lors, mais que l'on

Monte-Rotondo, quoique plus élevé ; mais nous n'y étions montés qu'à la fin d'août, et il paraît que c'est à cette époque seulement que la neige disparaît. Il en reste même toute l'année au Monte-d'Oro, au nord, ce qui tient à sa configuration particulière et à la profondeur de ses crevasses.

n'osait encore aborder, tant le mot d'*hérédité*, qui manquait seul pour achever la conversion de la république en monarchie, paraissait encore hasardeux. Je fis publier ces nouvelles institutions avec solennité ; on célébra une fête populaire à Ajaccio ; je donnai un bal et tout se passa convenablement, mais de la part du public sans aucune démonstration de joie ou de satisfaction. En général il y eut plus d'étonnement que d'enthousiasme. On ne savait comment concilier cette fortune surprenante avec les souvenirs, trop récents encore, de la famille de Bonaparte que tous les habitants d'Ajaccio avaient connue dans un état si éloigné de sa grandeur actuelle. Enfin, le proverbe vulgaire, « nul n'est prophète dans son pays, » me sembla dans cette circonstance recevoir une nouvelle application. Mais en même temps, ces dispositions envieuses, qui se manifestaient dans la propre patrie de Napoléon[1] au moment où sa fortune croissait avec une si grande rapidité, me fournissaient l'occasion de prendre quelques renseignements sur l'origine de sa famille, et j'en profitai. Je crois devoir consigner ici les données que j'ai obtenues par cette voie et recueillies, dans la ville même où Napoléon est né, parmi ses compatriotes, soit rivaux, soit amis de sa famille.

Les Bonaparte descendent d'une famille patricienne de Florence. Dans les troubles de cette république, un de leurs ancêtres se retira à San-Miniato[2], petite ville

[1] Ce nom de Napoléon, qui est effectivement un nom de baptême assez commun en Corse, parut pour la première fois dans les sénatus-consultes des 14 et 17 thermidor.

[2] Un Jacopo Buonaparte a écrit un récit du sac de Rome de l'an-

à dix lieues de Florence. Le dernier rejeton de cette branche était un chanoine qui vivait encore dans cette même ville de San-Miniato et que Bonaparte alla visiter lorsqu'en l'an IV il vint à Florence.

Un autre Bonaparte se fixa à Sarzane dans l'État de Gênes, et c'est de cette branche que sont venus les Bonaparte établis à Ajaccio. Ils y possédèrent quelques biens-fonds et ont toujours été regardés comme des habitants distingués par leur origine et leur fortune. Plusieurs années après la réunion de la Corse à la France, qui eut lieu en 1769, le père du premier consul, Charles Bonaparte, fut envoyé à Paris, comme député de la noblesse, et l'une de ses filles, Élisa Bonaparte, fut élevée à Saint-Cyr, ce qui ne laisse aucun doute sur la noblesse de leur origine. M. Charles Bonaparte était un très-bel homme. Il mourut à Montpellier en 1785, après une maladie singulière dont j'ai eu l'occasion de parler.

Quant aux femmes, la mère du premier consul, Mme Lætitia Bonaparte, dont la beauté fut très-remarquable, est une Ramolino, famille d'Ajaccio qui se prétend alliée aux Ornano, quoiqu'elle ne fût pas regardée comme noble. La mère de Mme Lætitia Bonaparte était de son nom Pietra-Santa, d'une famille peu considérable de Sartene. Veuve de Ramolino, elle avait épousé en secondes noces un Suisse, nommé Fesch,

née 1527, où il a été présent, et dont il recueillit les détails jour par jour. Dans le titre de ce livre, qui fut imprimé à Cologne en 1756, ce Jacopo Buonaparte est qualifié de *gentiluomo samminiatese*.

dont la famille était établie honorablement à Bâle où elle exerçait le commerce de la banque. De ce second mariage elle eut Joseph Fesch, alors archevêque de Lyon et depuis cardinal, qui est, par conséquent, frère utérin de Mme Bonaparte la mère, et oncle, par les femmes, du premier consul et de ses frères et sœurs. Une sœur de Mme Lætitia avait épousé un Paravicini qui, pendant mon séjour en Corse, était commissaire de la marine à Ajaccio et se trouvait, par les femmes, oncle par alliance de Napoléon. Enfin, un frère de Mme Lætitia eut un fils qui, à cette même époque, était directeur des contributions publiques, cousin germain du premier consul. Ce Ramolino a été, depuis, membre de la chambre des députés en 1822 et 1823.

Après les fêtes qui avaient eu lieu à Ajaccio pour célébrer la nomination à vie du premier consul et les nouvelles institutions que les sénatus-consultes des 14 et 17 thermidor avaient introduites en France, je revins à Bogognano pour y passer le reste du temps des grandes chaleurs, résigné enfin à continuer les pénibles fonctions dont j'étais chargé, puisqu'on me refusait à Paris un simple congé que j'avais demandé. Mais au moment même où je perdais tout espoir de revenir en France, un incident inattendu m'y fit rappeler. Un rapport du ministre des finances sur les mesures que j'avais prises relativement aux contributions de quelques cantons auxquels j'avais remis des impositions arriérées qu'ils étaient dans l'impossibilité d'acquitter, rapport où ces mesures étaient présentées comme un empiétement excessif sur mes pouvoirs, décida le premier consul à mettre un terme à ma mis-

sion, en replaçant, à compter du 1[er] brumaire an XI (23 octobre 1802), les deux départements de la Corse sous l'empire de la constitution. Ainsi, ce que mes vives instances n'avaient pu me procurer, un moment de mauvaise humeur me le fit obtenir. A la première nouvelle d'une décision que je souhaitais avec tant d'ardeur, je me hâtai de terminer toutes les affaires d'administration et de faire les préparatifs de mon voyage.

Mais avant de quitter tout à fait la Corse, je dois donner un aperçu de la situation où je laissais cette île au moment de mon départ.

En arrivant au mois de germinal an IX, j'avais trouvé une partie de la Corse agitée par des soulèvements intérieurs, les routes infestées par des hommes qui, poursuivis, avaient cherché un asile dans les montagnes et tombaient à l'improviste sur les voyageurs ou les soldats marchant isolément. Je la laissais tranquille, les chemins libres, les communications rétablies. Le tribunal criminel extraordinaire que j'avais institué avait répondu à mes intentions. Les délits avaient été réprimés ou punis. La confiance envers l'administration était entière ; on connaissait son impartialité. Mais cette impartialité avait blessé beaucoup d'intérêts privés ; elle m'avait fait des ennemis assez dangereux pour me susciter de grands embarras. J'avais été forcé à des mesures extraordinaires contre le général qui commandait la division, et les progrès du bien avaient été arrêtés en partie. Cependant à tout prendre, la situation du pays était meilleure. Mais le peu de bien que j'avais pu faire demandait, pour se

consolider, pour pénétrer dans les masses et modifier sensiblement les mœurs, du temps et de la persévérance dans l'emploi des mêmes moyens. A cet égard donc, je dois l'avouer, je laissai la Corse telle que je l'avais trouvée dans mes deux missions. La civilisation n'y avait fait aucun progrès sensible[1]. Le même esprit de vengeance et de haines privées subsistait. Souvent j'avais été obligé d'appeler devant moi les chefs des familles divisées par ces haines héréditaires et de servir d'arbitre entre elles, pour les amener, par des transactions, à une sorte de traité de paix, et je n'avais pas toujours réussi. Des actes de vengeance privée s'étaient plus d'une fois exercés, pour ainsi dire, sous mes yeux, et malgré tous mes efforts j'étais réduit à l'impuissance de punir ces criminels excès. Je citerai un fait de ce genre, propre à donner une idée du caractère de ces sortes de vengeances et du point de vue sous lequel ces actes sont envisagés par les habitants mêmes.

Le jour de mon arrivée à Bogognano, 17 messidor an IX, une vengeance privée coûta la vie à deux hommes. Environ huit années auparavant, un habitant

[1] En voici une preuve. Les travaux des routes que j'avais fait entreprendre en Corse étaient sans doute une grande ressource pour les habitants qui y étaient employés et que l'on payait bien. L'ingénieur qui conduisait ces travaux dans les environs de Bogognano avait fait venir d'Ajaccio des roues pour transporter les poutres qui devaient servir à la construction d'un pont. Ces roues furent laissées sur le chemin, et pendant la nuit les ouvriers mêmes en brûlèrent le bois pour en retirer le fer, qu'ils emportèrent et allèrent cacher dans les montagnes. Ne croirait-on pas lire une anecdote des sauvages de la mer du Sud?

de ce canton avait tué un de ses voisins, père de deux enfants. Lorsque ces enfants furent parvenus à l'âge de seize à dix-sept ans et par conséquent en état de venger leur père, ils quittèrent le pays pour guetter le meurtrier qui se tenait sur ses gardes et n'osait s'éloigner du village. Quelques jours avant mon arrivée, ils s'étaient montrés dans les environs, et le jour même où j'entrai à Bogognano, ils avaient trouvé leur ennemi jouant aux cartes sous un arbre à peu de distance de la maison que je devais habiter. Des quatre coups de fusil que les jeunes gens tirèrent, ils tuèrent celui qu'ils cherchaient à atteindre, mais une des balles alla frapper et tua également un autre homme qui dormait à quelques pas plus loin. Cet homme était proche parent des jeunes gens qui, après avoir fait le coup, disparurent sans que personne se mît en devoir de les atteindre.

Ce tragique événement ne fit aucune sensation dans le pays. Les habitants en parurent même satisfaits plutôt qu'attristés. Ils me dirent que c'était heureusement la dernière vengeance qui restât à exercer dans Bogognano, et qu'actuellement, qu'elle était accomplie, ils n'avaient plus rien à redouter qui pût troubler leur tranquillité. Les parents des deux côtés trouvèrent l'acte juste et dans les règles, et personne ne s'en mêla[1].

[1] Les degrés de parenté dans lesquels les vengeances doivent être exercées, sont réglés par d'anciens usages, et l'on a des exemples de discussions élevées sur ce point, qui se sont terminées à l'amiable, lorsque dans une rencontre entre deux individus de familles en inimitié, l'un a pu démontrer à l'autre qu'il ne se trouvait pas au degré déterminé pour que la vengeance dût s'exercer légitimement. Il se joint encore à l'exercice de cette sangui-

Les femmes s'emparèrent des deux morts, les pleurèrent, les enterrèrent selon les usages du pays, et il n'en fut plus question [1].

J'écrivis cependant le jour même à Ajaccio ; je donnai les ordres les plus pressants pour la poursuite des deux assassins : mais tous mes efforts pour les découvrir et les arrêter furent inutiles, et ce fut alors que je me convainquis de l'impossibilité où j'étais de remédier à un mal que tant de préjugés et un point d'honneur si fortement enraciné entretiennent continuellement. Que faire, que tenter contre des hommes qui bravent avec plaisir une mort certaine, pour satis-

naire législation un respect singulier pour les préjugés religieux. Le préfet du Liamone, M. Galeazzini, m'a raconté à ce sujet une anecdote remarquable. Un habitant du village de Peri rencontre le parent d'un de ses ennemis occupé à labourer son champ. Il croit l'occasion favorable pour se venger, et, en armant son fusil, il apostrophe cet homme : « Allons, dis ton *in manus !* il faut que » je te tue ! » L'autre lui répond : « Non, je ne veux pas le dire, » tu n'as pas le droit de me tuer, je ne suis pas ton ennemi. » Et la discussion sur le degré de parenté s'engage entre eux. Enfin l'habitant de Peri, voyant qu'il ne peut déterminer son homme à dire son *in manus*, désarme son fusil et se retire, aimant mieux perdre une occasion de satisfaire son ressentiment que de commettre un péché mortel en tuant un homme qui n'était pas dans le degré de parenté prescrit et qui n'avait pas fait sa prière.

[1] Les femmes de Bogognano veillèrent toute la nuit près des corps en poussant les plus lugubres lamentations. Elles les accompagnèrent le matin jusqu'au cimetière, marchant deux à deux et faisant retentir l'air de leurs gémissements. Elles étaient toutes voilées d'une étoffe bleue, nommée *veleri*, qui leur sert en même temps de jupon et qu'elles reportent sur leur tête. Quelques hommes soutenaient celles dont la douleur semblait plus profonde, mais avec un air d'insensibilité qui faisait croire que tout n'était qu'un jeu ou du moins une vaine cérémonie.

faire une vengeance qu'ils regardent comme légitime, qui est pour eux un devoir dont ne les dégage pas un laps de temps de vingt, de cinquante années, et une dette transmise de génération en génération? Quels arguments employer contre des hommes passionnés qui voient tous les jours dans le sac ou le coffre qui renferme leurs effets le mouchoir teint du sang de celui qu'ils doivent venger un jour? Preuve muette et sans cesse présente d'un meurtre qu'ils sont chargés de punir! Témoin redoutable qu'ils ne peuvent éloigner que lorsque la vengeance est consommée! Contre des hommes enfin qui, depuis leur enfance, ne se sont exercés au maniement des armes que pour se donner un moyen sûr de satisfaire au serment que leur a fait prêter une mère, de poursuivre jusqu'à la mort l'ennemi qui les a rendus, elle veuve et eux orphelins[1]! La diffusion des lumières, une population plus nombreuse, protégée par des lois salutaires, la civilisation introduite dans l'intérieur des terres, une justice prompte, une administration impartiale et surtout le

[1] Les Corses sont très-habiles à se servir des armes à feu et ont une sorte de vénération pour les habiles tireurs. Voici un fait qui m'a été rapporté, et qui, s'il était vrai, — ce que je ne puis garantir, — serait un trait de caractère bien singulier, et prouverait jusqu'à quel point les Corses portent l'admiration pour ce genre de talent. On annonce à un homme qu'un de ses fils vient d'être assassiné par suite d'une inimitié de famille. Il se rend sur le lieu et reconnaît en effet son fils. Mais en examinant le corps, il s'aperçoit que les trois balles dont le fusil avait été chargé, et qui ont frappé la victime, ont percé le cœur. Tout autre sentiment cède alors à l'admiration qu'excite en lui une si rare adresse, et il s'écrie avec enthousiasme : « Ma vedete, che gran colpo! » — C'est presque le mot de Prexaspe à Cambyse, dans Hérodote : « Seigneur, le dieu même n'aurait pas tiré si bien! »

temps pourront seuls changer ces coutumes barbares. Une bien petite partie de ces éléments était à ma disposition, et dans le cours de ma mission je n'ai eu que le chagrin de voir le mal, sans avoir les moyens de le détruire. Je m'éloignais donc avec satisfaction d'un pays où le bien était si difficile et le mal si aisé à faire.

Avant de m'embarquer, je visitai encore une dernière fois ces belles montagnes de *la Foce di Guizzavona* et des environs de Bogognano que j'avais déjà parcourues avec tant d'intérêt. Pendant cette excursion finale, j'eus le spectacle d'un orage dont les admirables effets sont restés gravés dans ma mémoire, comme de solennels adieux que m'adressaient ces lieux sauvages. Rentré le soir tard à Bogognano, je me rendis le lendemain à Ajaccio où m'attendait un aviso de l'État qui devait me transporter à Marseille.

CHAPITRE II.

Retour de l'auteur à Paris. — Accueil que lui fait le premier consul. — Mœurs monarchiques et étiquette sévère dont s'est entouré le premier consul. — Entretien confidentiel de Joseph Bonaparte avec l'auteur sur les desseins secrets et les projets de grandeur du premier consul. — Lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre à Paris. — Le général Moreau à une fête chez le ministre de la guerre. — Deuil pris par le gouvernement à l'occasion de la mort du général Leclerc. — Nouveau type des monnaies avec l'effigie du premier consul. — Riche dotation du sénat. — L'horizon politique entre l'Angleterre et la France commence à s'obscurcir. — Irritation du premier consul contre la presse anglaise. — Entretien de Bonaparte avec lord Whitworth. — Rapport du colonel Sébastiani publié par le *Moniteur*. — Message hostile à la France, de Georges III au parlement d'Angleterre. — Effet qu'il produit à Paris. — Progrès de la crise et marche des négociations officielles et secrètes qui précèdent la rupture définitive entre la France et l'Angleterre. — Départ simultané de lord Whitworth de Paris et du général Andréossy de Londres. — Appendice : Dépêche de lord Whitworth à lord Hawkesbury, du 21 février 1803.

Je m'embarquai le 2 brumaire an XI (24 octobre 1802) sur le chebec *la Fortune*, capitaine Riouffe. Des vents contraires nous forcèrent à nous arrêter d'abord à l'île de Porteros, l'une des Hyères, où je passai deux jours, ensuite à la Ciotat, petite ville à la côte du département du Var. Enfin, le temps toujours

mauvais ne m'ayant pas permis de me remettre en mer, je me décidai à me rendre par terre à Marseille où j'arrivai le 9 brumaire (31 octobre). J'y restai deux jours, attendant le bâtiment qui portait mes effets et que j'avais laissé à la Ciotat. Il arriva, et je me mis immédiatement en route pour Paris où j'étais rendu le 21 brumaire (12 novembre).

En me retrouvant dans la capitale, je ne me sentais pas tout à fait exempt d'inquiétude sur ce qui m'y attendait. Les intrigues qui s'étaient tramées contre moi pendant le cours de ma mission, le rappel un peu brusque qui y avait mis un terme, me faisaient craindre un accueil peu favorable. Mais il n'en fut pas ainsi. Joseph Bonaparte, que je revis en premier, me reçut avec la plus tendre cordialité. Non-seulement il ne partageait aucune des préventions que divers membres de sa famille avaient manifestées contre moi, mais il avait encore été constamment un ardent défenseur de mes opérations et de ma conduite. Il me rassura aussi sur les sentiments du premier consul et me garantit qu'il avait su, mieux que personne, juger les difficultés de ma position et que je le trouverais satisfait de ma mission.

Lors de mon arrivée à Paris, Bonaparte était absent[1], et ne revint à Saint-Cloud qu'il habitait ordinairement pendant l'automne, que le 22 brumaire (13 novembre). Le lendemain à midi il reçut le conseil d'État, et je me joignis à mes collègues pour me trou-

[1] Il visitait la Seine-Inférieure et le Calvados, ainsi que les côtes maritimes de ces deux départements.

ver à cette audience. Son premier abord fut assez agréable. Il me dit sur le ton de la plaisanterie que je m'étais brouillé avec les ministres, que les ministres n'aimaient pas les administrateurs généraux qui en agissaient à leur tête, qu'enfin j'avais à me réconcilier avec eux. Lorsqu'il eut fini de parler et d'écouter les premières réponses que je lui adressai, je me rapprochai des ministres qui étaient présents, et je vis avec satisfaction que le bon accueil que je venais de recevoir avait déjà opéré à moitié notre raccommodement. On me tendit la main, on m'embrassa, et je pouvais me croire rentré en grâce. La conversation s'engagea alors de nouveau et plus sérieusement sur la mission que je venais de remplir et sur la Corse en général. On débattit quelques points de ma conduite ; le premier consul prétendit que j'avais été trop bon, que je m'étais trop occupé de conciliation et de rapprochement et qu'un peu de sévérité eût été mieux. Du reste, il rendit justice à mes intentions et aux principes d'équité et d'impartialité que j'avais suivis. Enfin j'eus lieu d'être content, et je ne sais si le reproche d'un excès de bonté et de modération, dont était alors l'objet une administration où j'exerçais des pouvoirs si étendus, n'était pas une sorte d'éloge plutôt qu'une critique. Quoi qu'il en soit, les consuls m'annoncèrent que je rentrais au conseil d'État dans la section de l'intérieur, et comme c'était la seule récompense que je désirasse, je ne demandai rien de plus.

Rassuré sur mon avenir, je commençai à jeter les yeux sur ce qui m'entourait, et ce ne fut pas sans étonnement que j'observai l'aspect nouveau des lieux où je

me trouvais. Quel changement pendant une absence de moins de deux années! Les mœurs monarchiques qui, au moment de mon départ de Paris, commençaient à se montrer, avaient étendu partout leur empire, et le peu qui restait encore, quand je quittai la capitale, des formes austères de la république ou de la révolution, avait entièrement disparu. Des livrées brillantes, des vêtements somptueux et semblables à ceux qui étaient en usage sous le règne de Louis XV, avaient succédé aux modes militaires qui, pendant le cours de la révolution, s'étaient glissées jusque dans les costumes civils. Plus de bottes, plus de pantalons, plus de sabres, plus de cocardes: des bas de soie, des souliers à boucles, des épées de parade, des chapeaux sous le bras les avaient remplacés. Tout cependant n'était pas encore parfaitement établi; la gaucherie des uns, inaccoutumés encore à ces modes de cour, chez quelques autres l'irrégularité d'une partie de leurs vêtements, où se démêlaient encore quelques traces de celui qu'on venait de quitter, présentaient un coup d'œil assez bizarre. Je n'étais pas plus que d'autres exempt de ce ridicule, et mon habit à revers, avec une épée et des bas de soie blancs, mélange hétérogène du passé et du présent, choquaient le goût épuré de plusieurs de mes collègues dont la toilette ne présentait pas les mêmes écarts. Heureusement je n'étais pas le seul coupable, et le premier consul aurait pu également donner prise à leur critique. Vêtu d'un habit superbe de velours violet, brodé magnifiquement en or et en soie, il portait une épée, des bas de soie blancs, des boucles d'or à ses souliers; mais avec tout cela une

cravate noire! C'était certes une faute de costume très-grave[1].

Le changement, au surplus, était bien plus sensible encore dans le fond des choses que dans l'extérieur. Les Tuileries et Saint-Cloud n'étaient plus, comme je les avais laissés, le siége du gouvernement, la demeure du premier magistrat d'une république, mais la cour d'un souverain. On y retrouvait une sévère étiquette, des officiers attachés à la personne, des devoirs rendus à des femmes, une famille privilégiée. Enfin, tout, à l'exception du nom de *consul*, était monarchique, et ce nom même devait bientôt disparaître.

La première impression que cet éclat et cette pompe, si nouveaux pour moi, me firent éprouver, était désagréable et pénible. Personne n'était plus que moi convaincu de la nécessité d'entourer de dignité et, si l'on veut, même d'une sorte de magnificence le gouvernement d'une grande nation : mais c'est le gouvernement que j'aurais voulu constamment voir à travers ces honneurs justement décernés et non l'individu, et encore moins la famille. Aussi de tout ce que je vis et observai alors, la visite des premiers corps de l'État et des ambassadeurs à Mme Bonaparte fut ce qui me frappa le plus. Je m'étais rendu près d'elle avec le conseil d'État. Elle se leva pour nous recevoir, écouta debout le discours de notre président, nous remercia des sentiments que lui exprimait le conseil

[1] Bonaparte portait rarement le costume civil; il était ordinairement en uniforme de colonel des grenadiers ou des chasseurs de la garde. Je l'ai vu cependant plusieurs fois présider le conseil d'État en habit de conseiller d'État.

d'État, s'assit ensuite, sans nous inviter à l'imiter, et après une conversation assez indifférente de quelques minutes, se leva de nouveau et nous congédia.

Quelques jours après, je retournai à Saint-Cloud pour me trouver à l'audience que le premier consul donnait tous les dimanches[1], ou pour mieux dire, j'allai faire ma cour. Je trouvai les membres des principaux corps de l'État et des tribunaux, les généraux, les ministres, les évêques, rangés dans la grande galerie. Le premier consul la traversa, suivi de sa femme, de quelques personnes de sa famille, des deux autres consuls et de ses officiers civils et militaires, pour se rendre à la messe qui fut chantée en musique. A son retour, il s'arrêta dans la galerie, parla à beaucoup de monde, reçut des pétitions et rentra ensuite dans son intérieur. Tout se passa avec la plus scrupuleuse étiquette, et les second et troisième consuls y étaient soumis comme les autres : ils étaient dans cette galerie, non comme collègues du premier, mais comme courtisans. Nulle suite ne les distinguait de la foule, leur habit seul les faisait reconnaître, tandis que Bonaparte, entouré d'aides de camp, de préfets du palais, d'officiers de ses gardes, rassemblait sur lui seul toute la représentation. Ainsi cette faible apparence du partage du pouvoir avait déjà presque entièrement disparu, et ceux même qui, dans le début, étaient appelés à ce partage s'appliquaient à rendre, du moins extérieurement, leur rôle tout à fait nul.

[1] Quoique l'ancien calendrier grégorien ne fût pas rétabli encore, le dimanche était religieusement observé depuis le rétablissement du culte.

Mais en voilà suffisamment sur ce sujet. J'en ai dit assez pour marquer les pas décisifs que, pendant mon absence, le premier consul avait faits vers le but qu'il atteignit peu après, et pour faire connaître en même temps avec quelle souplesse les mœurs publiques s'étaient prêtées à le seconder.

A mon retour de la Corse, la liaison que j'avais antérieurement formée avec Joseph Bonaparte devint plus intime qu'elle n'avait été jusque-là, et de cette époque date la confiance qu'il n'a cessé de me montrer, ainsi que l'amitié qui subsiste encore entre nous, malgré la distance qui nous sépare. C'est à cette amitié, à cette confiance que je dois la connaissance de beaucoup de faits ignorés qui jettent un grand jour sur les ressorts cachés mis en action pour monter cette scène si prodigieuse, si passagère quand on la compare à sa grandeur, et dont l'Europe, muette d'étonnement, fut spectatrice pendant douze années. Ainsi la majeure partie de ce que je vais rapporter successivement tire son origine des entretiens presque journaliers que j'ai eus dans ce temps avec Joseph Bonaparte. Le cours des ans et la chute rapide de l'homme qui créa et détruisit lui-même sa puissance font rentrer dans le domaine de l'histoire beaucoup de particularités qui ont cessé d'être des secrets ; j'entre donc dans ces détails sans crainte que l'on puisse se méprendre sur les motifs qui conduisent ma plume.

Mes premières conversations avec Joseph Bonaparte roulèrent d'abord sur sa position particulière et amenèrent ensuite une exposition des projets que méditait alors le premier consul. Comme on peut aisément y

démêler le plan qu'il s'était formé, les moyens d'exécution qu'il se proposait d'employer et les réflexions que ces desseins hardis faisaient naître dans notre esprit, je transcrirai ici simplement le résumé de ces entretiens, tel que je l'ai consigné dans mes notes le jour même où ils eurent lieu.

Après lui avoir témoigné mon étonnement sur la position[1] où je le trouvais : « Je m'attendais,—lui dis-je, —à vous revoir ici avec un crédit et une influence plus marqués. Je pensais que vous auriez recherché des distinctions personnelles. Et en effet, puisque le premier consul les tolère ou même les exige pour sa femme, la conséquence en est que les membres de sa famille, ses frères surtout, en jouissent également. Cependant je ne vous vois ni rang, ni maison, ni clientèle. La nomination à vie des deuxième et troisième consuls[2] est un acte hostile contre vous. Il leur donne une existence actuelle que vous n'avez pas et leur assure à la mort de votre frère, événement dont vous devez sans cesse avoir sous les yeux la possibilité, une influence que vous chercheriez en vain à acquérir dans un tel moment et que vous pourriez alors regretter amèrement de ne vous être pas ménagée d'avance. Il est temps, ce me semble, de sortir de cette nullité, quelque charme qu'elle puisse avoir pour vous. Comme il n'y a pas de successeur du premier consul, qui puisse croire sa fortune assurée, tant que vous et Lu-

[1] Joseph Bonaparte était alors simple sénateur.

[2] Les trois consuls avaient été nommés à vie par le sénatus-consulte du 17 thermidor an x.

cien existerez, et qui puisse vous laisser vivre en paix à Morfontaine, il faut de bonne heure vous mettre en mesure d'être à la tête des affaires, puisque, à la mort de votre frère, il n'y aurait pas pour vous de milieu entre le rang suprême et le néant. »

« Vous raisonnez juste,—me répondit Joseph Bona- » parte,—mais, comme tous ceux qui me jugent, vous » partez d'une donnée fausse. Vous supposez qu'il ne » faut attribuer le peu de crédit dont je jouis et l'obs- » curité du rôle que je joue qu'à mon indolence natu- » relle, et qu'il s'agit seulement de la vaincre pour ar- » river où, selon vous, il me conviendrait de me placer. » Détrompez-vous : je sens parfaitement tout ce qu'il » y aurait d'avantageux pour moi dans un change- » ment de position, et s'il ne tenait qu'à moi de le » produire, je le ferais sans aucun doute. Mais vous » connaissez mal mon frère. L'idée de partager le pou- » voir l'effarouche tellement que mon ambition lui est » aussi suspecte que celle de tout autre, peut-être » même davantage, parce qu'elle est la plus plausible » de toutes celles qui peuvent se manifester et parce » qu'elle serait plus aisément justifiée dans l'opinion » générale. Il veut surtout que le besoin de son exis- » tence soit si vivement senti et que cette existence » soit un si grand bienfait, que l'on ne puisse rien voir » au delà sans frémir. Il sait et il sent qu'il règne par » cette idée plus que par la force ou la reconnaissance. » Si demain, si un jour on pouvait se dire : « Voilà un » ordre de choses stable et tranquille! voilà un suc- » cesseur désigné qui le maintiendra! Bonaparte peut » mourir, il n'y a ni trouble ni novation à craindre, »

» —mon frère ne se croirait plus en sûreté. Tel est le » sentiment que j'ai démêlé en lui, telle est la règle » immuable de sa conduite. Pensez-vous donc main- » tenant qu'il me laisserait exécuter le plan que vous » me tracez? et s'il ne lui convient pas, pensez-vous » que je serais assez fort pour l'exécuter malgré lui? » Non, certes! Ainsi, comme il m'est impossible de » parvenir au point qu'il me faudrait atteindre, j'aime » mieux ne jouer aucun rôle que d'en jouer un subal- » terne. Ma politique est de faire vanter la mo- » dération de mes désirs, ma philosophie, mon amour » du repos et des jouissances tranquilles, enfin de » faire dire à tout le monde ce dont vous étiez per- » suadé vous-même, il y a un instant : que je ne » veux pas, — et non, que je ne peux pas être plus » que je ne suis. »

« Je n'aurais, en effet, — répliquai-je à Joseph Bonaparte, — rien à objecter à ce que vous venez de me dire, si réellement vous êtes dans de tels rapport avec votre frère. Mais n'est-ce pas moi que vous trompez en ce moment, et ne cherchez-vous pas à colorer de cette manière les véritables motifs de votre conduite, pour échapper aux reproches qu'elle mériterait, si elle n'avait pour cause que l'indolence et la paresse? Car comment concilier ce que vous me confiez des sentiments du premier consul avec les marques particulières d'égards qu'il vous a données à votre retour d'Amiens [1], en vous présentant aux applaudissements du public à

[1] Joseph Bonaparte avait signé à Amiens le traité de paix avec l'Angleterre.

l'Opéra, en vous offrant une place distinguée à la fête du concordat[1], honneurs dont vous avez rejeté une grande partie? »

« Vous êtes encore dans la même erreur, repartit » Joseph Bonaparte, et vous supposez toujours que » ces distinctions, ces honneurs me sont offerts de » bonne foi. Mais moi, je suis certain qu'ils n'étaient » qu'un piége, et j'ai dû éviter d'y tomber. Que vou- » lait le premier consul? m'offrir à l'envie, à la jalousie » des autres consuls, des ministres, des conseillers » d'État, sans me donner aucun moyen de braver ces » sentiments haineux, et en même temps s'acquitter » envers moi. Aurais-je eu, en effet, quelque droit de » me plaindre après tant de marques d'égards qui fai- » saient de moi, en quelque sorte, un successeur dé- » signé? Mon frère n'aurait-il pas toujours pu dire : » mais que demande-t-il de plus? pouvais-je faire da- » vantage pour lui? est-ce ma faute, s'il ne sait pas se » tenir où je l'ai porté? J'aurais ainsi perdu toute la » considération que me procure ma conduite simple et » modérée, sans avoir acquis une puissance plus réelle » et, peut-être, sans pouvoir échapper au ridicule at- » taché à tout homme qui montre une grande ambition, » sans la justifier par ses talents. Si le premier consul » avait voulu sincèrement ma fortune personnelle, il » aurait saisi l'occasion de la faire lors de la nomina-

[1] Cette fête religieuse avait été célébrée à Notre-Dame le 27 thermidor an x (15 août 1802). Il avait été décidé que Joseph Bonaparte s'y rendrait dans un carrosse à huit chevaux; mais il avait refusé cette distinction et était allé à Notre-Dame avec les autres conseillers d'État.

» tion du président de la république italienne [1]. Il est
» vrai qu'il m'a offert ce poste brillant et qui flattait
» réellement tous mes désirs ; mais il voulait en même
» temps m'y enchaîner, m'y faire jouer le rôle que
» joue en ce moment M. de Melzi ; et moi qui connais
» parfaitement mon frère, qui sais tout ce que son
» joug a de pesant, qui ai toujours préféré une obscure
» existence à celle d'un mannequin politique, j'ai dû
» refuser. Je lui ai cependant fait connaître les condi-
» tions auxquelles j'eusse accepté, et vous jugerez des
» vues que j'avais en les proposant. J'exigeais que le
» Piémont fût réuni à la république italienne, qu'on
» me laissât la liberté d'en rétablir les principales for-
» teresses, qu'on retirât du territoire de la république
» les troupes françaises et surtout le général Murat.
» En obtenant ces concessions, j'étais véritablement
» le maître. Je dépendais de la France par le cabinet,
» par les relations politiques, mais je n'en dépendais
» pas matériellement. Mon frère, dont l'ambition est
» sans bornes, n'eut garde de consentir à ces condi-
» tions, et il se fit nommer lui-même président.

» Vous ne le connaissez-pas, — ajouta Joseph Bona-
» parte, — c'est un homme prodigieux, et la profondeur,
» l'étendue, l'audace de ses vues m'étonnent chaque
» jour. Croyez qu'il n'est pas encore au terme qu'il se
» propose d'atteindre. »

« Je n'en doute pas, — répondis-je, — d'après tout ce

[1] La république cisalpine avait pris ce nom dans la *consulte* que Bonaparte avait réunie et présidée à Lyon l'année précédente. M. de Melzi, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, y reçut le titre de vice-président de la république italienne.

que vous venez de me dire, et sans pénétrer tous ses desseins, il ne m'est pas difficile de voir où il veut aller et que la fondation d'une dynastie, l'empire de l'Europe, partagé tout au plus avec la Russie et fondé sur la ruine de l'Autriche et de l'Angleterre, sont le but de toutes ses entreprises. Mais pour compléter ce plan, il lui faut un enfant, et Mme Bonaparte ne peut lui en donner. »

« S'il est dans la destinée,—reprit Joseph Bonaparte, » — que toutes ces choses s'accomplissent, elles s'ac- » compliront. Mme Bonaparte peut mourir; un nouveau » mariage peut donner des enfants à mon frère, et ce » mariage même peut être un des moyens d'exécution » des autres parties du plan. »

« Mais croyez-vous, —interrompis-je,— qu'il veuille attendre de la destinée et du hasard d'une mort incertaine ce qu'il lui serait si facile d'obtenir plus promptement? Je ne vous dirai pas que votre frère doive, ainsi qu'on l'a déjà insinué, faire rompre son mariage, comme n'ayant pas été consacré par l'église, quoiqu'il me semble que le premier consul ait mis ce moyen en réserve, par son refus de céder aux instances de sa femme qui sollicitait vivement cette garantie de leur union [1]. Mais ne peut-il pas se faire demander par la nation même un nouveau mariage qui puisse lui donner des héritiers? Qu'il laisse tomber cette idée, et vous verrez qu'elle sera promptement relevée. L'expé-

[1] Cette discussion avait eu lieu peu avant mon retour de la Corse. Mme Bonaparte employa vainement les prières et les larmes pour obtenir de son mari qu'il consentît à faire sanctionner leur mariage par une cérémonie religieuse.

rience qu'il a faite jusqu'ici de notre souplesse et de notre docilité doit le rassurer sur le succès.

» Maintenant, est-il de votre intérêt que ce changement ait lieu? Je le pense, et, contre l'avis de la plupart de ceux qui vous sont attachés, je crois qu'il serait avantageux pour vous. Réfléchissez que, du moment où le premier consul aurait un enfant, vous en êtes le tuteur né, que c'est à vous seul qu'il peut confier le soin de sa conservation et que, libre alors de l'inquiétude que lui donnerait votre ambition personnelle, il vous laissera tout le pouvoir nécessaire pour maintenir après lui l'héritier de son nom et de sa grandeur. Ainsi, vous obtenez, pendant la vie du premier consul, une influence qui ne vous sera plus contestée, et après sa mort vous êtes le régent de l'État, si le successeur n'est encore en âge d'en tenir les rênes. L'intérêt des autres consuls est, au contraire, que votre frère ne se remarie pas. Sans, peut-être, se définir bien clairement ce qu'ils pourraient être après lui, ils doivent cependant comprendre qu'à l'événement de sa mort, s'il ne laissait point d'enfant, il y aurait pour eux plus de chances favorables que dans le cas où un héritier du nom de Bonaparte, défendu, protégé par vous, viendrait s'offrir à la reconnaissance de la nation et serait accueilli par ces idées naturelles qu'elle a conservées du droit d'hérédité et auxquelles elle se prêterait de nouveau sans répugnance. »

On voit par cette conversation, quels progrès avait déjà faits à cette époque l'esprit monarchique, et que déjà même on ne reculait plus devant toutes les conséquences d'un nouveau système d'hérédité. Les mots

divorce, régence, ni rien de tout ce qu'ils signifient et peuvent entraîner n'effrayaient plus ; on ne disputait que sur les moyens d'exécution. Dès lors on cherchait dans les plus illustres maisons régnantes de l'Europe celle que la politique ou la vanité honorerait du choix du nouveau maître de la France, et c'était sur la Russie particulièrement que l'on jetait les yeux. Lucien Bonaparte, disait-on, avait, à la vérité, pendant son séjour à Madrid, négocié une alliance avec la branche de la maison de Bourbon qui règne en Espagne : mais on trouvait d'abord de grands inconvénients à ramener en France le sang des Bourbons ; l'ancienne affection d'un grand nombre de Français pour cette maison, les prétentions qu'un semblable retour ferait renaître pouvaient, par la suite, amener des événements contraires à la famille Bonaparte. De plus, l'Espagne n'offrait ni puissance, ni appui, ni influence en Europe. La politique de la France lui interdisait alors tout rapprochement avec l'Autriche, et d'ailleurs, la fierté des Césars de Vienne faisait craindre un refus. C'était au contraire avec le secours de la Russie seule que Bonaparte pouvait accomplir les vastes projets qu'il avait conçus. Les préjugés de naissance y étaient moins enracinés qu'ailleurs ; les czars les avaient quelquefois méprisés dans le choix de leurs épouses. La maison régnante devait sa splendeur à un homme extraordinaire, et son illustration n'avait pas cent ans de date. Certains rapports de fortune, de destinée se trouvaient entre le fondateur de Saint-Pétersbourg et le guerrier politique qui gouvernait la France. Tout se réunissait donc pour conseiller un rapprochement avec

la Russie. Le premier consul paraissait, au surplus, concilier ses desseins secrets avec le rang qu'il faisait occuper à sa femme dans l'ordre politique, car lorsque je fis cette objection à Joseph Bonaparte, il me répondit que cette conduite, loin de contrarier ces desseins, les servait réellement et n'avait d'autre but que d'assurer d'avance un rang à la femme qui pourrait succéder à Mme Bonaparte. Et certes, les honneurs que celle-ci recevait alors étaient propres à satisfaire toutes les prétentions de la maison la plus altière, qui n'aurait pu douter que ces mêmes honneurs ne fussent accordés sans difficulté à l'épouse qu'elle donnerait au premier consul.

Initié, comme on le voit, par tous ces détails que Joseph Bonaparte me communiquait, dans le secret d'un avenir qui se développa successivement, quoique avec plus de lenteur que je ne l'avais cru d'abord, j'étais cependant loin de me laisser éblouir par l'éclat avec lequel il s'annonçait. Tous ces plans me paraissaient plus brillants que solides; je ne pus même m'empêcher de témoigner à ce sujet mes craintes à Joseph Bonaparte et de les appuyer des pénibles réflexions que ses confidences m'avaient suggérées.

« Bonaparte veut régner, — dis-je à son frère, — et son ambition ne se borne pas à régner sur la France seule. Mais sera-t-il un simple météore qui aura paru un instant pour s'éteindre ensuite et disparaître, ou sera-t-il le fondateur d'un nouvel empire, auquel son nom, respecté, passant de siècle en siècle, servira de titre, comme celui de César est encore celui de l'empire de l'Europe moyenne? C'est ce qu'il vous convient d'examiner.

» Dans tous les grands changements qui peuvent affecter les gouvernements, il faut considérer deux choses évidemment distinctes : les institutions et les individus.

» Les véritables fondateurs des empires et des dynasties changent les institutions, et ce changement est durable, non pas toujours parce que le système de gouvernement qu'ils ont créé est meilleur que celui qu'ils ont renversé, mais parce que l'opinion qu'ils ont su soulever en leur faveur et qui défend le nouvel ordre de choses peut subsister encore, quand le réformateur n'est plus. Les simples usurpateurs, au contraire, renversent seulement les individus qu'ils trouvent à la tête du gouvernement et se mettent à leur place. Mais ils ont rarement des héritiers ; leur puissance meurt avec eux, et les anciens maîtres reparaissent.

» Le nouveau chef d'un État ne peut donc s'assurer, ni à lui-même ni à ses descendants, un empire durable, si, en même temps qu'il se met au premier rang, il ne change les principes et les formes du gouvernement qui l'a précédé, s'il n'écarte même soigneusement tout ce qui peut les rappeler.

» C'est ainsi et toujours par la même raison, qu'on tente en vain de changer la forme du gouvernement, si l'on ne change pas en même temps celui qui en est le chef et ceux qui sont appelés à lui succéder.

» Appliquez ces principes à la situation actuelle des choses, et vous pourrez juger la conduite de votre frère et, peut-être, en prévoir les résultats.

» Bonaparte, en aspirant, comme tout le fait croire, non-seulement à la domination, mais encore à la fon-

dation d'une dynastie, change-t-il, comme, d'après les principes posés, il devrait le faire pour réussir, la forme ancienne du gouvernement de la France? — Non. Il s'efforce, au contraire, de rappeler toutes les vieilles idées monarchiques; il fait revivre, chaque jour, des institutions, des usages que le temps seul avait consacrés, mais qui déjà sous nos derniers rois avaient perdu beaucoup du respect qu'ils inspiraient jadis et tombaient même de vétusté. Nous allons voir, ou plutôt nous voyons déjà reparaître les ordres, les distinctions de famille et bientôt peut-être de naissance. L'anéantissement de la représentation nationale, la soumission du sénat laissent le chef du gouvernement aussi arbitrairement maître de la liberté et de la fortune publiques que jamais ne le furent nos rois. L'ancien système, sur lequel reposait la monarchie française, n'est donc plus aujourd'hui essentiellement modifié: ses avantages et ses vices subsistent. Enfin il ne s'agit plus que de savoir si le chef est meilleur ou plus agréable à la nation que celui qu'eût produit le cours naturel des choses.

» La question, placée uniquement sous ce point de vue et soumise, si c'était possible, au vœu libre de la nation, ne serait sans doute pas unanimement résolue en faveur de Bonaparte. J'admettrai cependant qu'une grande majorité la décidât pour lui; qu'en le comparant au dernier roi de France et aux hommes que leur naissance appellerait aujourd'hui à la succession au trône, l'éclat de sa gloire et de ses talents, la reconnaissance due aux services qu'il a rendus, la force de son génie l'emportassent sur l'attachement au sang de nos

anciens maîtres ; enfin que, sincèrement, la nation aimât mieux lui laisser le sceptre que de le voir dans des mains moins dignes de le porter : Bonaparte n'aurait encore rien fait.

» Premièrement, le sentiment d'admiration qui l'a placé où il est parvenu s'affaiblira nécessairement chaque jour, car le sort des gouvernants est de faire sans cesse des mécontents et des ingrats ; chaque jour, la comparaison entre lui et ceux dont il occupera la place sera moins en sa faveur. Il faudra donc, pour balancer les effets de l'habitude de voir les hommes de près, qui attiédit l'enthousiasme, et ceux du ridicule, auxquels sa vie privée ne manquera pas de l'exposer, il faudra, — dis-je, — qu'il occupe constamment la nation de grandes entreprises, de guerres, qui viendraient ajouter sans cesse à sa gloire et à sa supériorité sur tous ses rivaux. Mais dans cette hypothèse, ne remettrait-il pas plus d'une fois en problème sa propre existence ? Des revers, un seul revers ne le dépouillerait-il pas de tout ce qu'il aurait acquis ? et l'armée qui ne combattrait plus que pour l'ambition d'un seul, qui ne pourrait plus être animée de l'enthousiasme qui l'exaltait dans les guerres de la révolution, serait-elle toujours en état, avec toute l'étendue du génie militaire de son chef, de le garantir des revers amenés par le hasard des armes ou de les réparer ?

» Secondement, en admettant qu'il surmonte tous ces obstacles, la fin de sa vie n'en serait pas moins le terme de sa grandeur, il n'en rentrerait pas moins après sa mort dans la classe des usurpateurs. Comment, en effet, supposer qu'à cette époque on balan-

cerait entre sa famille et celle des Bourbons? Comment ne pas prévoir que celle-ci serait promptement rappelée, si la place que votre frère laisserait vacante était seulement celle d'un roi, s'il n'avait pas apporté dans l'ancienne forme du gouvernement des changements assez importants, pour que la nation, attachée par des avantages dont elle aurait senti tout le prix, voulût s'en assurer la jouissance, en défendant la famille dont elle les aurait reçus?

» C'est donc à établir une distinction bien marquée entre le passé et l'avenir que Bonaparte devrait s'attacher, s'il veut rendre durable son ouvrage. Il faudrait qu'il adoptât un système de gouvernement, aussi fort, — j'y consens, — pour le pouvoir que la monarchie, mais si différent par les formes extérieures, si d'accord avec les promesses de la révolution, que chacun, pour conserver le nouvel ordre de choses, se crût intéressé à en conserver l'auteur, et se convainquît que ce système ne pourrait durer qu'autant qu'on perpétuerait la première place dans la famille de celui qui l'aurait créé. Ce serait alors fonder réellement un nouvel empire.

» Mais vouloir être roi de France, comme l'étaient Louis XIV et ses descendants, gouverner comme eux par l'arbitraire, s'entourer des mêmes gardes, du même cortége, donner à sa femme le rang qu'occupaient les filles d'Autriche et de France, c'est seulement se mettre à la place de celui qui était sur le trône héréditaire, c'est usurper. Ce sera beaucoup pour Bonaparte, d'y rester pendant sa vie. Y faire monter ses descendants est impossible, et jamais, quoi qu'on

puisse faire ou espérer, dès que la question se bornera à prononcer entre la famille des Bourbons et celle de Bonaparte, il n'y aura aucune hésitation, aucun doute dans l'opinion nationale [1]. »

Tandis que ces discussions confidentielles avaient lieu entre Joseph Bonaparte et moi, le premier consul s'avançait d'un pas ferme dans la route qu'il s'était tracée, et tout, il faut en convenir, semblait alors favoriser sa marche. La paix avec l'Angleterre avait amené lord Whitworth comme ambassadeur, et jusqu'ici aucune circonstance n'avait flatté davantage la vanité de Bonaparte. J'assistai le 14 frimaire (5 décembre) à la réception de cet ambassadeur. La foule remplissait les Tuileries; le premier consul était magnifiquement vêtu et portait une épée d'or, ornée des plus beaux diamants de la couronne, parmi lesquels brillait particulièrement celui qui est connu sous le nom de *régent* [2]. Le soir il y eut cercle dans les grands appartements; les ambassadeurs, les généraux, les sénateurs, les conseillers d'État s'y trouvaient avec leurs femmes. La satisfaction se montrait sur le visage du premier consul : il avait fléchi l'orgueil de l'Angleterre. C'était un triomphe; mais il fut de courte durée. Les ministres, à l'exemple du chef du gouvernement, eurent aussi leurs cercles et y déployèrent une grande magnificence. Celui

[1] Ce qu'on vient de lire a été dit et écrit le 25 frimaire an XI (16 décembre 1802).

[2] Ce diamant, un des plus beaux et des plus parfaits que l'on connaisse, a été acheté pendant la régence du duc d'Orléans, et c'est de là que lui vient son nom. Il pèse 546 grains, et a été payé 2,500,000 livres.

qui eut lieu chez le ministre de la guerre et auquel je me trouvai fut remarquable. Au nombre des invités était le général Moreau. Il y vint, mais il parut en habit de drap uni, très-simple, et ce vêtement, qui contrastait d'une façon si tranchée avec les uniformes et les costumes brillants d'or et de soie qu'on voyait de toutes parts, fut beaucoup remarqué et donna lieu à beaucoup de conjectures. Était-ce une critique du gouvernement consulaire? Était-ce modestie ou affectation? — Chacun en jugea suivant ses propres préventions. Mais quels que fussent les motifs de Moreau, cette simplicité lui réussit. On se montra très-empressé autour du général; son importance s'en accrut, et à compter de cette époque, Bonaparte dut le considérer moins comme un rival que comme un ennemi déclaré.

Mais pour le moment cette inimitié ne jetait aucun nuage sur la fortune du premier consul. La France entière lui obéissait; le Piémont était réuni à la France; le Milanais, Parme, Plaisance, Bologne, sous le nom de république italienne, l'avaient reconnu pour président et pour maître; la Toscane, convertie en royaume d'Etrurie, avait reçu de ses mains un infant d'Espagne pour roi qui n'était que le vassal de la France; les négociations entamées à la suite du traité de Lunéville, et suivies par Joseph Bonaparte avec M. de Cobenzl, s'étaient heureusement terminées le 9 nivôse an XI (30 décembre 1802), par deux conventions qui, en réglant les indemnités des princes d'Allemagne dépossédés, reconnaissaient la réunion du Piémont à la France et semblaient ainsi promettre une paix durable.

Si, comme on le voit, les affaires extérieures prenaient un aspect de plus en plus favorable, Bonaparte obtenait dans l'intérieur des succès non moins importants pour ses projets.

La nouvelle de la mort du général Leclerc, qui commandait la funeste expédition de Saint-Domingue, arriva à Paris le 17 nivôse an XI (7 janvier 1803). Le général avait épousé Pauline Bonaparte et, par conséquent, était beau-frère du premier consul. Sa mort était une belle occasion de ramener l'ancienne étiquette des cours sur le deuil, et on ne la laissa pas échapper. Le conseil d'État, convoqué extraordinairement le 20 nivôse, fit une visite de cérémonie au premier consul. Le sénat et la magistrature suivirent cet exemple. Tous les corps de l'État prirent le deuil, et ce deuil fut notifié officiellement aux ambassadeurs étrangers résidant à Paris et aux ministres de la république près les diverses puissances de l'Europe. Mme Bonaparte reçut également des visites où les femmes des principaux fonctionnaires publics ne parurent qu'en deuil. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que ce retour aux anciens usages de cour fit beaucoup d'impression et fut regardé comme une entreprise plus audacieuse que d'autres plus importantes essayées jusqu'alors par le premier consul, notamment le changement du type des monnaies opéré un mois plus tard. Un arrêté pris en conseil d'État le 19 pluviôse (8 février) substitua à la figure allégorique dont les monnaies étaient empreintes depuis 1792 la tête de Bonaparte avec la légende : *Napoléon Bonaparte, premier consul.* Le revers devait porter une couronne de chêne, au milieu de laquelle

la valeur de la pièce était gravée, et avoir pour légende ces mots : *le peuple français.* Mais ces derniers mots furent remplacés par ceux de *république française.* Ce grand changement, bien éloigné assurément des mœurs républicaines, passa, pour ainsi dire, inaperçu. La séance du conseil d'État, dans laquelle une résolution si monarchique fut prise, avait cependant été assez remarquable, non qu'aucune voix s'y fût élevée pour repousser cette nouvelle usurpation, mais par une discussion singulière au sujet de la devise qui devait être gravée sur la tranche des pièces de monnaie. Bonaparte demanda si les anciennes pièces ne portaient pas sur leur tranche ces mots : *Domine, salvum fac regem,* et sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il mit en question s'il ne conviendrait pas de conserver cette antique formule et d'écrire : *Domine, salvam fac rempublicam.* Cette proposition allait passer, lorsque Lebrun, troisième consul, fit observer qu'il serait possible que le mot *Domine* donnât lieu à une fausse interprétation et qu'on pût l'appliquer au premier consul, en traduisant : *Seigneur, sauve la république !* « Non, » — repartit Bonaparte assez brusquement, — il n'y » a pas à craindre qu'on l'interprète dans ce sens, » car c'est une chose faite. » Néanmoins l'ancienne légende fut écartée et l'on y substitua ces mots : *Dieu sauve la France.*

En même temps que ces innovations, dont le but ne pouvait plus échapper à personne, se succédaient sans opposition ou fournissaient tout au plus le sujet de quelques épigrammes, il fallait récompenser le corps de magistrats, à l'aide duquel elles avaient pu s'opérer.

Il fallait s'assurer d'avance de la soumission de ce sénat qui s'était montré si dévoué et se l'attacher irrévocablement par des bienfaits pécuniaires. C'est ce que Bonaparte fit avec une extrême habileté dans le sénatus-consulte du 14 nivôse. Les principales dispositions de cet acte furent discutées pendant une séance extraordinaire du sénat qui eut lieu le 9 du même mois. Sous le prétexte de le constituer définitivement et de lui donner une existence plus stable et plus brillante, quatre millions de rentes sur le produit de la vente des bois de l'État et un million de biens d'émigrés furent affectés à la dotation de ce corps. Au moyen de cette dotation, le minimum des appointements d'un sénateur était de 40,000 francs, et elle fournissait en outre à la dépense extraordinaire d'un conseil d'administration, composé de six membres du sénat; deux, sous le titre de préteur; deux grands-officiers, un chancelier et un trésorier. Ces six personnages devaient habiter le Luxembourg et être chargés de la représentation du sénat. Indépendamment de sa dotation annuelle, trente sénatoreries étaient créées dans divers départements, chacune avec un revenu de 25,000 fr. et un manoir dans lequel les sénateurs, pourvus de ces sortes de prébendes ou commanderies, devaient résider au moins trois mois dans l'année. Pendant leur séjour en province, les sénateurs à sénatorerie devaient servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les gouvernés et rapporter au sénat l'opinion des départements. Or, comme ces sénatoreries étaient à la nomination du premier consul et que le nombre en était limité au tiers de la totalité des membres du sénat, on voit quel

empire la première nomination à ces places qui ne devaient être remplies que successivement et la distribution de l'héritage que les titulaires laissaient à leur mort, assuraient au gouvernement sur le sénat.

Toutes ces dispositions passèrent à l'unanimité, suivant ce que m'apprit Joseph Bonaparte qui, en sa qualité de sénateur, assistait à la séance. « Je suis,—me » disait-il à son retour,—je suis tout à fait désabusé du » républicanisme en France ; il n'y en a plus. Pas un » membre du sénat n'a ouvert la bouche contre les » mesures proposées et ne s'est même donné la peine » de montrer du moins un désintéressement feint. Les » plus républicains prenaient un crayon pour calculer ce » qui reviendrait à chacun dans le partage du dividende » commun. »

Après avoir ainsi mis dans sa dépendance et façonné à sa main un instrument aussi souple que puissant ; après s'être environné, sans opposition, de tous les attributs extérieurs de la souveraineté, et, ce qui était plus encore, après avoir saisi d'une main ferme la réalité de la puissance absolue, il ne restait plus à Bonaparte qu'un pas à faire, pour donner à sa grandeur son véritable nom, lorsque les nuages élevés entre l'Angleterre et la France par rapport à l'exécution du traité d'Amiens, nuages qui commençaient à obscurcir l'horizon politique, arrêtèrent pour quelque temps sa marche. Déjà en plusieurs occasions le premier consul avait laissé apercevoir des signes non équivoques de son aversion pour l'Angleterre. Dans la séance du conseil d'État où le changement du type des monnaies fut adopté, une discussion incidente lui avait donné l'oc-

casion de manifester son opinion sur les Anglais, et il s'était exprimé à l'égard de cette nation avec une amertume remarquable. Au grand étonnement de tous les membres du conseil, il avait blâmé tout en elle. Esprit national, conduite politique, système de gouvernement, rien ne put échapper à sa critique qui tomba même sur Shakespeare et Milton que je ne m'attendais guère à voir figurer dans une discussion du conseil d'État de France.

Cette irritation personnelle contre l'Angleterre s'accroissait tous les jours dans l'âme du premier consul par la lecture des journaux anglais, particulièrement de ceux que des émigrés rédigeaient et faisaient imprimer en français à Londres et qui contenaient contre lui et sa famille les injures les plus grossières ; par la résistance que trouvait M. de Talleyrand dans les négociations entamées avec lord Whitworth pour la remise de Malte en exécution d'une des conditions du traité d'Amiens, et plus encore par l'insuccès d'une tentative de Bonaparte, de faire entrer l'Angleterre dans ses vues ambitieuses, en lui proposant assez clairement de s'unir à la France pour se partager le monde. Cette démarche, qui prouve à quel point Bonaparte était étranger aux principes du gouvernement anglais et quelle illusion il se faisait à ce sujet (illusion que, du reste, il conserva jusqu'au moment fatal où il lui confia si imprudemment son existence), se trouve consignée dans une dépêche de lord Whitworth à lord Hawkesbury, imprimée par ordre du parlement comme pièce justificative de la déclaration de guerre, et dans laquelle l'ambassadeur rend un

compte détaillé de la conversation qu'il eut le 29 pluviôse (18 février) avec le premier consul[1]. C'est dans cet entretien qui, à mon avis, est un des monuments historiques les plus remarquables de cette époque, que Bonaparte s'exprimait en ces termes : « La France » ayant une armée de 480,000 hommes, armée com» posée d'hommes préparés aux entreprises les plus » hardies ; l'Angleterre possédant une flotte qui la rend » maîtresse des mers et que je ne me crois pas le pou» voir d'égaler en dix ans : deux puissances semblables » sont capables de gouverner le monde par leur intelli» gence et de le renverser par leurs débats. Si je n'avais » pas senti l'inimitié du gouvernement britannique en » toute occasion depuis le traité d'Amiens, il n'est rien » que je n'eusse fait pour prouver mes intentions con» ciliatrices : partage dans les indemnités aussi bien » que dans l'influence sur le continent, traité de com» merce, enfin tout ce qui aurait pu convenir et donner » témoignage de mon amitié. Rien cependant n'a pu

[1] Voyez le *Morning-Chronicle* du 19 mai 1803. On a bien imprimé dans le *Moniteur* du 23 prairial la déclaration de guerre du roi d'Angleterre, avec des observations ; mais les pièces qui y étaient jointes et qui ont été imprimées en Angleterre ne se trouvent pas dans le *Moniteur*. On se borne à ajouter à la fin de l'article ces mots : « Il nous reste à examiner les pièces officielles que les ministres anglais ont publiées à l'appui du manifeste de leur souverain. » Mais comme cet engagement pris par le *Moniteur* n'a jamais été rempli, et que la conversation entre Bonaparte et lord Whitworth est si importante pour l'intelligence des faits et jette un si grand jour sur le caractère et les vues du premier consul, je crois devoir en donner une traduction que le lecteur trouvera à la fin de ce chapitre comme appendice.

» l'emporter sur la haine du gouvernement britanni-
» que, etc. »

Ces insinuations furent rejetées, et elles devaient l'être. Mais le dépit de les avoir faites en vain devait augmenter la mauvaise humeur du premier consul.

Tant de sujets de mésintelligence, auxquels se joignait l'inquiétude qu'avait donnée à l'Angleterre le rapport, imprimé dans le *Moniteur*, du colonel Sébastiani sur sa mission en Égypte et qui décelait ouvertement les desseins du premier consul sur cette contrée dont il voulait faire une colonie française, annonçaient une rupture imminente, et en effet elle ne tarda pas d'éclater.

Le 21 ventôse (12 mars) la nouvelle du message de George III au parlement britannique du 8 mars parvint à Paris. Elle y produisit une vive sensation et beaucoup de surprise, parce qu'une grande partie des causes qui devaient amener un tel dénoûment était encore un mystère pour le public. Et comme les expressions de ce message étaient si hostiles qu'il pouvait être pris pour une sorte de déclaration de guerre, toutes les conséquences d'une rupture inattendue qui devait remettre tant d'intérêts en question se présentèrent à la fois et jetèrent l'inquiétude et le trouble dans tous les esprits. Les fonds publics éprouvèrent une baisse notable, et toutes les spéculations commerciales s'arrêtèrent.

Tel est l'aperçu général de ce grand événement, de ses causes et de ses premiers effets. Maintenant je suivrai, pour ainsi dire, journellement la marche et les progrès de la crise pendant l'espace des cinq semaines qui s'écoulèrent entre l'envoi du message au parlement

et le départ de lord Whitworth de Paris qui consomma la rupture. Je ferai également connaître les négociations secrètes qui la précédèrent ; enfin, j'indiquerai les occasions que j'ai eues d'observer particulièrement les sentiments que le premier consul manifesta dans cette conjoncture.

Le lendemain du jour où le message du roi d'Angleterre fut connu, Bonaparte trouva lord Whitworth en visite chez sa femme et eut avec cet ambassadeur un entretien très-animé. Après lui avoir exprimé tout son étonnement de la démarche du gouvernement anglais, il continua en ces termes : « Comment le roi » a-t-il pu, pour la faire, choisir le moment où le gou- » vernement français montrait les dispositions les plus » amicales? A-t-il cru devoir saisir ce moment où *meș* » *vaisseaux* (sic) sont disséminés dans les quatre par- » ties du monde, et espère-t-il, à la faveur de cette » dispersion, achever facilement la ruine de la marine » française? Mais moi aussi, je saurai faire la guerre » dans le seul intérêt de la France, et cette guerre sera » de quinze ans au moins. »

« C'est beaucoup, » répondit seulement lord Whitworth.

« Au surplus,—reprit Bonaparte,—je n'ai que des » éloges à faire de votre conduite personnelle, et votre » présence ici m'a été très-agréable. J'apprends que » Mme Dorset [1] est malade, mais j'espère qu'elle aura

[1] C'est le nom que portait la femme de lord Whitworth, laquelle, en l'épousant, avait conservé, suivant l'usage anglais, son nom et titre de pairesse.

» le temps de se rétablir entièrement, avant de quit-
» ter Paris. »

Deux jours après celui où cet entretien eut lieu, le conseil d'État était réuni pour discuter un projet de loi qui devait concéder à la Banque de France le privilége exclusif d'émettre des billets. Mais le premier consul, au lieu de suivre cette discussion, prit la parole dès le commencement de la séance et ne nous parla que de la situation présente de nos rapports avec l'Angleterre. « Je proteste, — nous dit-il, — qu'il n'existe
» entre les deux nations aucun sujet de difficulté qui pût
» servir seulement de prétexte à la dernière démarche
» du roi d'Angleterre. J'ai fidèlement rempli toutes les
» conditions du traité d'Amiens, mais j'exige que les
» Anglais les remplissent aussi de leur côté, et à moins
» de vouloir passer pour la nation la plus déshonorée
» de l'Europe, il ne faut admettre aucune modification
» dans leur exécution. Du reste, j'ai de la peine à
» croire que les Anglais veuillent réellement la guerre.
» Ils n'ont pas l'habitude de la commencer ainsi; ils
» débutent par la faire, et ne parlent qu'après. »

On voit que le premier consul n'abordait pas encore la véritable cause de la mésintelligence entre les deux gouvernements. Les Anglais voulaient garder Malte en compensation de toutes les acquisitions que la France avait faites depuis le traité d'Amiens, particulièrement en Italie. Le ministère britannique, pour faciliter un arrangement, avait même fait offrir secrètement au premier consul, de reconnaître pour lui et sa famille divers avantages personnels, tels que le titre de majesté consulaire et la succession héréditaire de

cette dignité, s'il voulait ne pas insister sur l'évacuation de Malte. Ces ouvertures avaient été faites à Paris par un M. Hubert que l'ambassadeur d'Angleterre en avait chargé, et adressées particulièrement à Joseph Bonaparte par l'intermédiaire de Regnault de Saint-Jean-d'Angely qui s'était mis en rapport avec cet agent secret. Mais en supposant que ces ouvertures fussent sincères, Bonaparte n'était nullement disposé à les accueillir. Il savait bien qu'il n'avait pas besoin du concours de l'Angleterre, quand il voudrait franchir les degrés qui lui restaient à monter pour arriver jusqu'au trône. Il savait aussi qu'une guerre heureuse était un moyen plus sûr d'y atteindre que la protection d'une puissance étrangère, achetée par le sacrifice de la dignité nationale, et que, d'ailleurs, une négociation qui n'aurait eu pour résultat que des avantages personnels avait toujours un côté ridicule. Aussi tenait-il d'autant plus fortement à l'exécution littérale du traité, qu'il était persuadé que les ministres anglais, connaissant toute l'importance de la possession de l'île de Malte, ne consentiraient jamais à la rendre et que cette contestation amènerait nécessairement une rupture. En effet, après la démarche inutile qu'il avait faite pour associer l'Angleterre à son ambition, la guerre était pour lui la seule issue honorable du défilé où il s'était engagé et pouvait, en dernier résultat, devenir plus utile que nuisible à ses projets.

Mais l'opinion publique n'hésitait pas à se prononcer contre cette guerre. On ne voyait généralement qu'avec effroi le renouvellement des hostilités, et ce qui restait d'amis de la liberté n'envisageaient, dans

les revers qu'elle pouvait amener, que ruines et désastres, et dans les succès qu'un moyen de plus pour le premier consul d'arriver au terme de son ambition. Ils ne jugeaient pas que dans cette question l'honneur national fût aussi intéressé qu'on affectait de le proclamer. Une guerre dont le début devait être de laisser le prix de la lutte dans les mains de l'ennemi, sans qu'aucune combinaison autre que celle d'un nouveau traité pût le lui enlever, paraissait une absurdité. « La France,—dis-je à Joseph Bonaparte, avec qui je m'entretenais sur ce sujet à Morfontaine où j'étais allé passer quelques jours à la fin de germinal, — la France ne partage pas, croyez-moi, cette susceptibilité politique, seul motif qu'on produise, du moins ostensiblement, et qui tend à rallumer un nouvel incendie, peut-être général en Europe. La paix est le véritable objet des désirs de la nation. A peine se serait-elle aperçue de la légère modification apportée au traité d'Amiens. Cette guerre d'entêtement ne sera point populaire parmi nous, parce qu'elle menace tous les avantages que la paix nous a fait acquérir. Elle le sera au contraire chez nos ennemis, parce qu'elle tend à effacer pour eux la honte d'un traité peu glorieux, et de plus, à ruiner sans retour notre commerce et notre marine, objets de leur éternelle jalousie. Cette disposition des esprits au commencement d'une guerre est plus importante qu'on ne paraît le croire. D'ailleurs, le début en sera nécessairement fâcheux et alarmant, puisque, n'ayant point d'ennemis sur le continent, nous n'aurons point de victoire sur terre à mettre en opposition avec nos défaites sur mer et avec la perte successive

de nos vaisseaux et de nos colonies dont chaque jour nous apportera la nouvelle. Le découragement naîtra, les murmures suivront, toute affection envers le chef du gouvernement disparaîtra, et les effets de ces divers sentiments peuvent se manifester, avant que le succès d'une descente, seul moyen de joindre l'ennemi et de nous venger, vienne ranimer les esprits abattus. »

Ces réflexions ne faisaient alors qu'une faible impression sur l'esprit de Joseph Bonaparte. Subjugué par l'ascendant de son frère, confiant dans les ressources inépuisables de son génie militaire et attachant une sorte de gloire personnelle à la stricte exécution d'un traité qu'il avait négocié et signé, il envisageait cet événement sous un point de vue tout différent, et quoique je lui rende la justice de ne pas douter que, si le maintien de la paix eût dépendu de lui, elle n'eût pas été rompue et qu'il ne fît même tout ce qui était en son pouvoir pour éviter la guerre, il n'attachait cependant pas à la conservation de la paix la même importance que moi.

A mon retour à Paris, je trouvai que les probabilités d'une rupture s'étaient beaucoup multipliées. Le dimanche 11 floréal (1er mai), lord Whitworth ne vint pas aux Tuileries à l'audience ordinaire des ambassadeurs. Le premier consul s'y entretint longuement avec M. Markoff, ambassadeur de Russie, et lorsque l'audience fut terminée, il retint les membres du sénat et du conseil d'État qui, suivant l'usage, y avaient assisté et entama avec eux une conversation très-animée. Son irritation contre l'Angleterre était extrême.

« Ils veulent, — nous disait-il en parlant des minis-

» tres anglais, — ils veulent nous faire sauter le fossé, » et nous le sauterons. Comment une nation de qua- » rante millions d'âmes pourrait-elle consentir à se » laisser faire la loi par une autre ! L'indépendance des » États marche avant tout, avant la liberté, avant la » prospérité du commerce et de l'industrie. Pouvons- » nous laisser les Anglais poser comme un point de » doctrine, qu'ils n'exécuteront des traités qu'ils ont » signés que ce qui ne leur sera pas désavantageux? » Admettre une modification au traité d'Amiens, c'est » le premier anneau d'une chaîne qui se développera » ensuite et se terminera par un asservissement com- » plet, par un traité de commerce tel que celui de 1785, » enfin par le retour d'un commissaire à Dunkerque. » Accordons Malte, et demain on insultera nos vais- » seaux en mer, on forcera nos bâtiments à saluer ceux » des Anglais, à se soumettre à de honteuses visites. » C'est au premier pas qu'il faut les arrêter. Nous au- » rons, à la vérité, un début pénible ; nous aurons à » regretter des pertes sur mer, peut-être même celle » de nos colonies ; mais nous nous affermirons sur le » continent. Déjà nous avons acquis une assez grande » étendue de côtes pour nous rendre redoutables : nous » ajouterons encore à cette étendue; nous formerons » un système de côtes plus complet, et l'Angleterre » finira par pleurer en larmes de sang la guerre qu'elle » aura entreprise.

» Partout où il restera en Europe quelque sentiment » de justice, on rejettera sur eux les torts de cette » guerre.

» D'où naît cette querelle ? Leur avons-nous donné

» quelque sujet de se plaindre de nous? Je le jure, de-
» puis le traité d'Amiens, nous n'avons rien demandé
» à l'Angleterre. Nous l'avons laissée tranquille; nous
» avons fidèlement exécuté toutes les conditions du
» traité. Aussi suis-je peut-être la personne de l'Europe
» que le message du roi d'Angleterre a le plus sur-
» prise. Des armements[1] ! je n'en ai ordonné aucun.
» Des négociations entamées avec l'Angleterre ! je
» n'en ai ouvert ni entretenu aucune avec elle depuis
» la paix d'Amiens[2]. C'est en tout la fable du loup et
» de l'agneau. Depuis sept semaines les Anglais agis-
» sent avec autant d'insolence que nous montrons de
» réserve et de modération. Ont-ils cru, en me voyant
» si modéré, moi qu'ils connaissent pour peu endurant,
» que je n'oserais faire la guerre? que, forcé de mé-
» nager l'affection du peuple, je ne pourrais résister?
» Ils se trompent. Leurs émissaires, les sommes qu'ils
» dépensent pour semer le trouble parmi nous n'ont
» eu jusqu'ici aucun succès : ils emploient bien mal
» leur argent.

» Voilà, au surplus, ce qui les désespère. Ils ont
» cru que nous ne pourrions pas supporter la paix,
» que nos divisions intérieures nous feraient plus de
» mal que la guerre, et qu'il ne fallait que nous aban-
» donner à nous-mêmes pour nous perdre. Aujour-
» d'hui, l'ordre qui règne en France, l'aspect satis-

[1] Dans le message du roi il était question des armements extraordinaires qui se faisaient dans les ports de France.

[2] Les ouvertures faites à lord Whitworth dans l'entretien qu'il avait eu un mois auparavant avec Bonaparte, avaient été regardées en Angleterre comme un commencement de négociation.

» faisant que présentent notre administration, nos
» finances, les effrayent bien plus que nos prétendus
» armements. Par leur arrogance et leurs prétentions
» insolentes ils veulent produire ce que n'a pu faire
» leur politique infernale.

» Mais comment ne pas s'étonner de la conduite que
» tient dans ce moment leur ministère? et comment
» n'y pas voir véritablement de la démence? Quoi! ils
» veulent nous faire une nouvelle guerre, et ils com-
» mencent par nous rendre le Cap, la Martinique, l'île
» d'Elbe, par évacuer l'Égypte, et ils viennent ensuite
» incidenter sur un seul point du traité, sur Malte, ar-
» ticle garanti par les puissances continentales! Ils
» veulent nous faire la guerre, et ils usent six semaines
» en négociations pendant lesquelles notre commerce,
» averti, met à couvert la meilleure partie de ses capi-
» taux qu'une attaque brusque pouvait mettre en dan-
» ger! En vérité, il y a folie et extravagance dans une
» semblable marche.

» Aujourd'hui, que nous touchons au dénoûment,
» ils nous font faire par leur ambassadeur une somma-
» tion de nous déclarer sur leur demande en six jours,
» à l'expiration desquels il annonce qu'il a l'ordre de
» quitter Paris ; et l'ambassadeur ne veut pas même
» donner cette communication par écrit! On lui de-
» mande une note sur laquelle on puisse délibérer, et
» il s'y refuse! Qu'il parte! et nous n'aurons rien à
» nous reprocher.

» Pouvons-nous enfin leur donner ce qui ne nous ap-
» partient pas? Car ils ne se bornent pas à réclamer
» Malte ; ils demandent encore une île de Lampedouse

» qui n'appartient pas à la France. Enfin ils exigent » une réparation des injures que leur disent nos journaux, tandis que chaque jour on en voit paraître chez » eux, où l'outrage est porté contre nous au dernier » excès ! Mais ils veulent pouvoir outrager et ne veulent » pas être outragés : c'est encore un point de leur doc» trine politique. »

Cette conversation, ou plutôt cette allocution, car personne ne prit la parole pour approuver ou réfuter, dura environ trois quarts d'heure et fut quittée et reprise plusieurs fois. Je viens d'en reproduire ici les expressions et les tours les plus marquants, tels que je les ai fidèlement transcrits dans le temps.

Malgré cette manifestation presque publique des dispositions d'esprit du premier consul et le peu d'espoir qu'elle laissait pour le maintien de la paix, les négociations n'étaient pas encore rompues. Car indépendamment de celles qui se traitaient officiellement entre l'ambassadeur et M. de Talleyrand, la négociation secrète, dans laquelle Regnault de Saint-Jean-d'Angely était entré, se continuait. Malouet, ancien membre de l'assemblée constituante, y était aussi employé. Il avait vu deux fois Joseph Bonaparte et ménagé des entrevues secrètes entre lui et lord Whitworth qui avait déclaré plusieurs fois qu'il ne voulait traiter qu'avec Joseph Bonaparte et non avec Talleyrand ou ses entours qu'on ne pouvait aborder, — disait-il, — que l'argent à la main. Du reste, on ne s'était pas mieux entendu dans ces nouvelles conférences que dans les précédentes démarches faites par l'intermédiaire de Hubert. Le premier consul n'avait voulu rien céder.

Mais malgré son obstination il se flattait encore jusqu'au jour d'audience des ambassadeurs, que lord Whitworth s'y présenterait et accepterait le dîner auquel il l'avait fait inviter. L'absence et le refus de l'ambassadeur avaient blessé au vif le premier consul et précipité l'explosion qui eut lieu en présence du sénat et du conseil d'État et que j'ai rapportée plus haut.

Après un tel discours, il n'y avait plus moyen de douter de la ferme résolution de Bonaparte de faire la guerre. Je trouvais même peu digne, quand on s'était si ouvertement expliqué, de tenter encore quelque voie de rapprochement. C'est cependant ce qui eut lieu. Soit que le premier consul, au moment de la détermination, ait été effrayé des conséquences du pas qu'il allait faire, soit qu'il ait voulu seulement gagner du temps ou justifier par quelques propositions plus pacifiques le parti auquel il s'était intérieurement arrêté, les négociations reprirent, lundi 12 floréal (2 mai), une nouvelle activité. D'abord, sur la demande faite par l'ambassadeur pour obtenir ses passe-ports, le ministre des relations extérieures répondit évasivement, et les passe-ports ne furent pas envoyés. Ensuite Regnault de Saint-Jean-d'Angely fut chargé de proposer comme *mezzo-termine*, de laisser Malte entre les mains de la Russie. Cette proposition, portée le mardi à dix heures du soir, par Malouet à l'ambassadeur, fut rejetée. Lord Whitworth déclara qu'il ne pouvait y accéder et insista pour la cession absolue de l'île. Sa réponse ayant été communiquée à Joseph Bonaparte, celui-ci laissa entrevoir qu'on ne tiendrait pas beaucoup à l'époque de la remise de Malte à la Russie et que, l'île

restant dans les mains de l'Angleterre jusqu'au moment où elle passerait sous la domination russe, un tel arrangement pourrait être considéré comme une véritable cession. La journée du mercredi fut employée à ces divers pourparlers. On avait annoncé pour le lendemain, 15 floréal (5 mai), des séances extraordinaires du sénat, du conseil d'État, du corps législatif et du tribunat. Des messages ou des communications du gouvernement devaient faire connaître à toutes ces autorités la rupture avec l'Angleterre. Les rôles étaient distribués, les présidents prévenus ; les orateurs sur lesquels on pouvait compter avaient préparé leurs discours. Mais rien de tout cela n'eut lieu, et voici les causes de ces changements dans les dispositions.

La négociation secrète, entamée la veille, avait pris un caractère officiel. Lord Whitworth avait vu M. de Talleyrand à cinq heures du soir. La proposition de remettre Malte entre les mains de la Russie y fut mise positivement sur le tapis, probablement avec la réserve de ne pas insister sur l'époque de cette remise, de manière que la proposition ainsi conçue tendait à laisser l'île au moins pour longtemps sinon pour toujours au pouvoir de l'Angleterre. Lord Whitworth, sans y adhérer, ce qui eût excédé ses pouvoirs, consentit à envoyer un courrier à Londres et à retarder de dix jours l'époque de son départ, afin d'avoir le temps de recevoir une réponse.

Cette réponse arriva le lundi, 19 floréal (9 mai), et le lendemain lord Whitworth présenta une note contenant le résultat des délibérations du cabinet de Saint-James.

L'offre faite de remettre l'île de Malte entre les

mains de la Russie, était rejetée et cette détermination fondée particulièrement sur ce que cette dernière puissance n'avait pas donné son consentement formel au projet de lui consigner Malte. Mais en rejetant ce moyen de conciliation, le ministère anglais faisait de nouvelles propositions, rédigées en quelques articles dont les principaux étaient :

1° La cession entière de l'île de Lampedouse, avec la faculté d'y bâtir des établissements et un fort;

2° Le droit de rester à Malte jusqu'au moment où les établissements de l'île de Lampedouse seraient achevés (cette condition rédigée en article secret);

3° Une indemnité convenable pour le roi de Sardaigne;

4° L'évacuation de la Hollande et de la Suisse.

Du reste, on reconnaissait les accroissements que la France avait acquis depuis le traité d'Amiens. Mais la réponse à ces propositions était demandée en trente-six heures, à l'expiration desquelles l'ambassadeur avait l'ordre de quitter Paris.

La note fut mal reçue par le premier consul. La dernière clause surtout, celle d'une réponse en trente-six heures remua vivement sa bile. Il blâma Talleyrand de ne l'avoir pas immédiatement renvoyée, le maltraita et alla jusqu'à dire qu'il lui avait manqué de respect, en osant la lui apporter.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il assembla le lendemain, mercredi 21 floréal (11 mai), un conseil privé, composé des deux autres consuls, des ministres de la guerre, de la marine et des relations extérieures et de Joseph Bonaparte.

La délibération s'ouvrit sur la note de l'ambassadeur d'Angleterre. Le premier consul parla avec une extrême véhémence. Il invectiva de nouveau Talleyrand qui supporta patiemment cet orage et persista toujours, ainsi que Joseph Bonaparte, à soutenir le parti de la paix. Tout le reste du conseil seconda la violence du premier consul et excita encore ses ressentiments déjà très-exaltés. Il fut donc arrêté à une très-grande majorité qu'on répondrait négativement à l'ambassadeur. La réponse fut rédigée sur le bureau et l'ordre donné pour l'expédition des passe-ports.

Tout était ainsi terminé le mercredi au soir, et il ne restait plus aucune espérance. Cependant Joseph Bonaparte tenta, comme de lui-même, une dernière démarche. Il s'offrit de faire consentir son frère à l'arrangement proposé par le gouvernement anglais, sous la condition que la France pourrait entretenir une garnison à Otrante, pendant tout le temps que les Anglais resteraient en possession de Malte; et jeudi matin, deux nouvelles entrevues eurent lieu entre lord Whitworth et Joseph Bonaparte qui en porta le résultat à Saint-Cloud. L'ambassadeur consentait à retarder son départ, si le premier consul voulait lui faire adresser officiellement la proposition qui ne lui avait été faite que confidentiellement. Il promit même, dans le cas où le premier consul se refuserait à cette démarche ostensible, de ne faire la route qu'à petites journées, de manière à pouvoir encore recevoir en France la réponse au courrier qu'il s'engageait à faire partir pour Londres.

Sans rejeter formellement la proposition que Joseph

Bonaparte paraissait avoir faite de son propre mouvement et que pourtant, je crois, il n'avait pas-pris entièrement sur lui de faire, le premier consul refusa de donner à cette démarche aucun caractère officiel. Lord Whitworth demanda donc et reçut ses passe-ports, et se disposa à partir dans la soirée de jeudi 22 floréal (12 mai) [1].

Ce jour même, un courrier arriva de Saint-Pétersbourg. Il n'apporta pas, comme on s'en flattait et comme on affecta d'en répandre la nouvelle, le consentement positif de la Russie à recevoir Malte en dépôt, mais l'assurance que donnait l'empereur Alexandre d'accepter la médiation entre la France et l'Angleterre et sa disposition à se prêter à tous les arrangements qu'il conviendrait aux deux puissances d'adopter pour le maintien de la paix. M. de Markoff s'empressa de voir lord Whitworth, et, d'après les instructions qu'il recevait de sa cour, le pressa vivement de ne pas s'éloigner de Paris. Ses instances furent inutiles. L'ambassadeur anglais promit seulement de faire partir un autre courrier et renouvela l'engagement qu'il avait pris de voyager assez lentement pour se trouver encore en France, lorsque les réponses de Londres arriveraient.

Lord Whitworth partit de Paris dans la nuit du 22 au 23 floréal (12-13 mai) et alla seulement coucher à Chantilly. Il y avait beaucoup de monde rassemblé

[1] Comme la note en réponse à l'ultimatum anglais est datée du 23 floréal, il paraît qu'elle ne fut adressée à l'ambassadeur qu'après minuit, au moment de son départ ou lorsqu'il était déjà en route.

devant sa porte au moment de son départ qui réellement jeta une grande consternation dans les esprits. Déjà depuis plusieurs jours on avait remarqué une sorte de fermentation populaire. Il circulait à la halle un assez grand nombre d'écus neufs sur lesquels on avait mutilé l'effigie du premier consul, et quelques murmures éclatèrent. Mais cette effervescence passagère n'eut aucune suite.

Après le départ de l'ambassadeur, quelques démarches eurent encore lieu. Le premier consul dicta lui-même à son frère Joseph une note dans laquelle il proposait de laisser Malte pendant dix ans entre les mains des Anglais, sous la condition que, durant ce même espace de temps, les Français pourraient tenir garnison à Otrante et dans le royaume de Naples. Cette proposition fut remise à M. Mandeville, secrétaire de l'ambassade anglaise, qui était encore à Paris et qui la porta à lord Whitworth. Regnault de Saint-Jean-d'Angely et le même M. Hubert dont j'ai déjà parlé furent les intermédiaires employés à cette dernière négociation de laquelle on attendait dans le premier moment quelque succès. Cette espérance fut trompée comme toutes les autres. Lord Whitworth continua sa route. L'ambassadeur français à Londres, le général Andréossy, avait également quitté cette capitale, et l'un et l'autre passèrent le détroit le même jour. Ainsi tout fut décidé et la guerre déclarée.

La nouvelle du départ de l'ambassadeur d'Angleterre avait été annoncée simplement et sans aucune explication dans le *Moniteur* du 24 floréal. Mais ce même jour, le conseil d'État fut rassemblé, et le pre-

mier consul vint présider la séance. Il nous dit, en l'ouvrant, qu'il avait cru ne devoir pas laisser plus longtemps un corps tel que le conseil d'État dans l'ignorance des faits relatifs à de si grands intérêts; qu'il allait donc nous faire donner lecture de la note que le ministre des relations extérieures avait, de sa part, remise la veille à lord Whitworth, en réponse à l'ultimatum anglais du 20 floréal; que cependant, comme toute espérance de rapprochement n'était pas encore totalement évanouie, quoique lui personnellement en conservât fort peu, il pensait que cette communication ne devait pas encore être rendue publique, et qu'il convenait de se borner pour le moment à l'envoyer par des conseillers d'État aux trois corps constitués de l'État qui la recevraient en séance secrète. La note, telle qu'elle se trouve imprimée dans le *Moniteur* du 30 floréal, nous fut donc lue par le secrétaire d'État et généralement applaudie pour le ton de modération et de dignité qui y régnait. Je remarquai seulement qu'elle passait légèrement sur les agrandissements que nous avions obtenus depuis la paix d'Amiens, et qu'elle ne disait pas un mot du rapport du colonel Sébastiani, l'un des grands griefs que l'Angleterre avait contre le gouvernement français et probablement la véritable cause de la prétention de l'Angleterre de conserver l'île de Malte. Mais ces deux points faisaient notre côté faible, comme ils étaient le côté fort du ministère anglais.

Après cette lecture, le premier consul désigna, pour porter la note au sénat, au corps législatif et au tribunat qui s'étaient réunis en séance secrète, trois conseil-

lers d'État, et quelques jours après, le 30 floréal, lorsqu'on fut informé que les deux ambassadeurs avaient passé le détroit, la note fut rendue publique par le *Moniteur*. Ce même jour, le conseil d'État fut de nouveau convoqué extraordinairement, et je reçus le matin un billet du secrétaire d'État qui m'annonçait que le premier consul m'avait nommé avec deux autres de mes collègues (Béranger et Pétiet), pour porter la parole au nom du gouvernement devant le tribunat.

Tous les ministres étaient présents à la séance que présidait le second consul. Il nous annonça que, dans les circonstances où nous nous trouvions par rapport à l'Angleterre, le gouvernement avait jugé convenable de communiquer par un message aux différents corps de l'État les pièces relatives aux négociations suivies avec l'Angleterre, en remontant jusqu'aux premières démarches faites peu de temps après le 18 brumaire, comprenant tout ce qui s'était passé lors des préliminaires signés à Londres entre M. Otto et lord Hawkesbury, le protocole du traité d'Amiens, et se terminant aux dernières transactions qui avaient eu lieu sur les faits dont la rupture actuelle était la suite. On nous lut ensuite le message, et les conseillers d'État, désignés d'avance pour le porter aux différents corps, partirent pour remplir leur mission.

Le message et les pièces très-volumineuses qui l'accompagnaient sont imprimés dans le *Moniteur* du 1er prairial. Je les ai examinées dans le temps avec beaucoup de soin, mais j'y ai cherché en vain, — ce qu'on m'avait dit devoir s'y trouver, — quelque fait positif sur la manière dont l'Angleterre, pendant les

négociations d'Amiens, avait envisagé les événements d'Italie[1]. Je n'y trouvai pas davantage la confirmation du consentement de la Russie à recevoir en dépôt l'île de Malte. Cette dernière circonstance est toujours restée douteuse.

APPENDICE AU CHAPITRE II.

(*Voy.* la note page 67.)

TRADUCTION D'UNE DÉPÊCHE

INSÉRÉE DANS LES PIÈCES PRODUITES PAR LES MINISTRES AU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

(*Morning-Chronicle* du 19 mai 1803.)

A LORD HAWKESBURY.

Paris, 21 février 1803.

« Mylord,

» Ma dernière dépêche, dans laquelle je vous rendais compte de ma conférence avec M. de Talleyrand, était à peine partie, lorsque je reçus de ce ministre un billet qui m'annonçait que le premier consul désirait m'entretenir et me priait de passer chez lui aux Tui-

[1] La réunion du Piémont à la France, la présidence de la république italienne et les autres accroissements que la France s'était appropriés dans l'Italie.

leries à neuf heures du soir. Il me reçut dans son cabinet avec assez de cordialité et, après m'avoir parlé pendant quelques minutes sur divers sujets, me pria de m'asseoir, s'assit en même temps de l'autre côté de la table et commença par me dire qu'il croyait nécessaire, après ce qui s'était passé entre M. de Talleyrand et moi, de me faire connaître de la manière la plus claire et la plus authentique ses sentiments, afin que je pusse les communiquer à Sa Majesté; et qu'il avait pensé que cette connaissance me serait donnée par lui-même plus parfaitement que par tout autre intermédiaire. Il ajouta que c'était pour lui un grand sujet de contrariété, de voir que le traité d'Amiens, au lieu d'être suivi de conciliation et d'amitié qui sont les effets naturels de la paix, n'avait produit qu'une jalousie toujours croissante et une méfiance continuelle, et que cette défiance était aujourd'hui tellement avancée qu'il était indispensable d'en venir à un éclaircissement.

» Il énuméra ensuite les diverses provocations qu'il prétendait avoir reçues de l'Angleterre. Il plaça au premier rang le retard que nous mettions à évacuer Malte et Alexandrie, comme nous y étions tenus par le traité. Par rapport à ces deux points, il dit qu'aucune considération au monde ne le ferait consentir à leur inexécution, et sur l'un des deux il me dit qu'il aimerait mieux nous voir en possession du faubourg Saint-Antoine que de Malte. Il parla ensuite des injures répandues contre lui dans les feuilles anglaises. Mais encore, — ajouta-t-il, — il y faisait moins d'attention qu'à ce qui paraissait dans les papiers français publiés à Londres. Il considérait ces derniers comme beau-

coup plus dangereux, parce qu'ils étaient un moyen d'exciter ce pays contre lui et son gouvernement. Il se plaignit de la protection accordée à Georges et autres individus de cette sorte qui, au lieu d'être envoyés au Canada, comme on le lui avait souvent promis, avaient la permission de demeurer en Angleterre où ils étaient largement pensionnés, quoique commettant journellement toutes sortes de crimes sur les côtes de France et dans l'intérieur. A l'appui de ce qu'il disait, il me cita deux hommes qui venaient d'être arrêtés en Normandie, que l'on conduisait actuellement à Paris et qui n'étaient autre chose que des assassins gagés, employés par l'évêque d'Arras, par le baron de Rolle, par Georges et par Duteil, ainsi que le procès qui s'instruisait le prouverait et le ferait connaître au monde entier.

» Il avoua que l'irritation qu'il éprouvait contre l'Angleterre s'accroissait chaque jour, parce que chaque vent — (je me sers, autant que je puis, de ses idées et de ses expressions) — qui soufflait de l'Angleterre n'apportait que des haines et des inimitiés contre lui.

» Il revint ensuite à l'Égypte et me dit que, s'il avait senti la moindre inclination de s'en emparer par la force, il l'aurait fait il y a un mois, en envoyant à Aboukir 25,000 hommes qui se seraient emparés de tout le pays, malgré les 4,000 Anglais renfermés dans Alexandrie. Que cette garnison, loin de protéger l'Égypte, ne faisait que lui fournir un prétexte de l'envahir. Que cependant il ne l'avait pas fait, quel que fût son désir d'avoir l'Égypte pour colonie, parce qu'il ne

croyait pas que cela valût la peine de risquer une guerre dans laquelle il pourrait être considéré comme agresseur et perdre plus qu'il n'y aurait à gagner; d'autant plus que tôt ou tard l'Égypte appartiendrait à la France, soit par la chute de l'empire turc, soit par quelque arrangement fait avec la Porte.

» Ensuite il voulut me faire connaître, comme une preuve de son désir de maintenir la paix, le peu d'avantage qu'il aurait à faire la guerre à l'Angleterre. Une descente était le seul moyen qu'il eût de nous faire du mal, et il était déterminé à la tenter en se mettant lui-même à la tête de l'expédition. Mais comment pouvait-on supposer, qu'arrivé à la hauteur où il se trouvait, il voulût risquer sa vie et sa réputation dans une entreprise aussi hasardeuse, à moins qu'il n'y fût forcé par la nécessité, et cela quand la chance qu'il aurait à courir était d'aller au fond de la mer, lui et la majeure partie de l'expédition? Il parla beaucoup sur ce sujet, mais il n'affecta point d'affaiblir le calcul du danger. Il reconnaissait qu'il y avait contre ce projet cent chances pour une; mais il n'en était pas moins déterminé à cette tentative, si la guerre devait être la conséquence de la discussion actuelle, et les dispositions de ses troupes étaient telles qu'il trouverait armée sur armée pour une semblable entreprise.

» Il s'étendit alors beaucoup sur la force naturelle des deux pays. La France ayant une armée de 480 mille hommes,— car il me dit qu'elle pourrait être portée sur-le-champ au complet de ce nombre, — une armée préparée aux entreprises les plus hardies; l'Angleterre possédant une flotte qui la rendait maîtresse

des mers et qu'il ne croyait pas pouvoir égaler avant dix ans : deux puissances semblables étaient capables de gouverner le monde, si elles étaient en bonne intelligence, et de le renverser par leurs débats. Il dit que, s'il n'avait pas senti l'inimitié du gouvernement britannique en toute occasion depuis le traité d'Amiens, il n'y aurait rien eu qu'il n'eût fait pour prouver ses intentions conciliantes : partage dans les indemnités, aussi bien que dans l'influence sur le continent, traités de commerce, enfin tout ce qui pouvait convenir et donner témoignage de son amitié. Rien cependant n'avait pu l'emporter sur la haine du gouvernement britannique, et l'on était arrivé au moment où il fallait se décider entre la paix et la guerre. Pour le maintien de la paix l'accomplissement du traité d'Amiens était indispensable ; les injures propagées par la presse devaient être, sinon entièrement supprimées, du moins restreintes dans certaines bornes et limitées aux papiers anglais, et la protection accordée si ouvertement à ses plus cruels ennemis — (allusion à Georges et autres de cette espèce) — devait leur être retirée. Pour avoir la guerre, il suffisait de déclarer qu'on la voulait et de se refuser à l'accomplissement du traité. Alors il fit le tour de l'Europe, pour me prouver que, dans son état actuel, il n'y avait pas de puissance avec laquelle nous eussions la possibilité de nous coaliser pour faire la guerre à la France. Il était donc de notre intérêt de gagner du temps et, si nous avions quelque avantage à nous procurer, de ne renouveler la guerre qu'à une époque où les circonstances nous fussent plus favorables. Il dit que ce n'était pas lui rendre justice, que de

supposer qu'il se regardât comme placé au-dessus de l'opinion de son pays et de l'Europe; qu'il ne voudrait pas courir le risque de réunir l'Europe contre lui par quelque acte de violence et d'agression ; qu'il n'était pas non plus assez puissant en France pour persuader à la nation de faire la guerre, autrement que sur de bonnes raisons. Il dit que, s'il n'avait pas châtié les Algériens, c'était pour éviter d'exciter la jalousie des autres puissances, mais qu'il espérait que l'Angleterre, la Russie et la France sentiraient un jour qu'il était de leur intérêt de détruire un pareil nid de voleurs et de les forcer à subsister par l'agriculture et non plus par le brigandage.

» Dans le peu que je lui dis, — car pendant une conversation de deux heures, il me laissa bien rarement l'occasion de prononcer un mot, — je me renfermai strictement dans la teneur de vos instructions. Je m'en servis comme je l'avais déjà fait auprès de M. de Talleyrand, et j'appuyai, aussi fortement que je pus, sur la sensation que le rapport de Sébastiani avait produite en Angleterre où les vues de la France sur l'Égypte ne pouvaient manquer d'être toujours un objet de sollicitude et d'extrême vigilance. Il soutint que ce qui devait nous convaincre de son amour de la paix, c'était, d'un côté, le peu d'avantages que lui offrirait le renouvellement de la guerre, et de l'autre, la facilité qu'il aurait trouvée à s'emparer de l'Égypte, avec les mêmes vaisseaux et les mêmes troupes qui allaient actuellement de la Méditerranée à Saint-Domingue, et cela avec l'approbation de toute l'Europe et particulièrement des Turcs qui, à plusieurs reprises,

l'avaient invité à se joindre à eux pour nous forcer à évacuer leurs territoires.

» Je ne prétends pas suivre en détail les raisonnements du premier consul. Cela serait impossible à cause de l'immense variété des objets sur lesquels il les fit porter. Son dessein était évidemment de me convaincre que de Malte dépendait la paix ou la guerre, et en même temps de produire dans mon esprit une grande idée des moyens qu'il avait de nous atteindre chez nous et au dehors.

» Quant à la méfiance et à la jalousie qu'il représentait comme subsistant depuis la conclusion du traité d'Amiens, je lui fis observer qu'après une guerre si longue, conduite avec tant d'animosité, d'une manière dont l'histoire n'offrait pas d'exemple, il était naturel qu'une agitation considérable durât encore, mais que cette agitation, comme celle des flots après la tempête, tomberait graduellement, si elle n'était entretenue par la politique d'aucune des deux parties. Que je ne prétendais pas décider qui avait été l'agresseur dans la guerre de pamphlets dont il se plaignait et qui subsistait encore; avec cette distinction cependant, qu'en Angleterre elle était indépendante du gouvernement, tandis qu'en France le gouvernement s'en chargeait et la faisait lui-même. J'ajoutai à cela, que nous avions contre la France des motifs de défiance qu'on ne pouvait pas alléguer contre nous; et j'allais citer l'augmentation de territoire et d'influence que la France s'était procurée depuis le traité, lorsqu'il m'interrompit en me disant : « Je suppose que vous voulez parler du Pié-
» mont et de la Suisse : ce sont des bagatelles. Il

» fallait prévoir cela, pendant que les négociations » étaient en train : vous n'avez pas le droit d'en par- » ler à cette heure. » J'alléguai alors comme une cause de défiance et de jalousie l'impossibilité d'obtenir justice ou aucune espèce de satisfaction pour aucun des sujets de Sa Majesté. Il me demanda pour quel objet, et je lui dis que, depuis la signature du traité, on n'avait eu égard aux réclamations d'aucun Anglais; quoique, un mois après la même époque, on eût donné toute satisfaction aux Français qui se trouvaient dans le même cas. Que depuis ma résidence à Paris,—pouvant en dire autant de mes prédécesseurs,— il n'était pas arrivé une seule fois qu'on obtînt une réponse satisfaisante sur les innombrables réclamations que nous étions obligés de former pour des sujets ou des propriétés britanniques, retenus dans différents ports de France ou ailleurs sans l'ombre de justice. Un tel état de choses, —dis-je, —n'est pas fait pour inspirer de la confiance et ne peut manquer, au contraire, de faire naître des dispositions très-différentes. « Cela, — dit-il, — » doit être attribué aux difficultés qui se mêlent naturellement à ces sortes d'affaires où les deux partis » croient avoir raison. » Mais il prétendit que ces délais ne devaient nullement s'expliquer par l'intention de se refuser à ce qui était juste et convenable. Quant aux pensions accordées à des individus français ou suisses, je lui fis remarquer qu'elles leur étaient données comme récompense pour des services rendus pendant la guerre, nullement pour des services présents, et moins encore pour des services du genre de ceux qui avaient été indiqués, bien qu'ils fussent si opposés

aux sentiments de tout Anglais, ainsi qu'à la loyauté et à l'honneur généralement reconnus du gouvernement britannique. Que pour un partage dans les indemnités ou tout autre agrandissement que Sa Majesté eût pu obtenir, je pouvais prendre sur moi de lui assurer que l'ambition de Sa Majesté tendait à conserver plutôt qu'à acquérir. Relativement au moment le plus favorable pour commencer les hostilités, je lui fis observer que Sa Majesté, dont le désir sincère était de prolonger pour ses sujets les bienfaits de la paix, regarderait toujours une pareille mesure comme la plus grande des calamités; mais que, si Sa Majesté éprouvait à ce point le désir de la paix, cette disposition ne devait pas être attribuée à la difficulté de se procurer des alliés ; d'autant moins que les moyens, qu'il pourrait être nécessaire de fournir à ces alliés, seraient tous concentrés en Angleterre et contribueraient proportionnellement à augmenter l'énergie de nos propres efforts.

» A ce moment de la conversation, il se leva et me dit qu'il donnerait l'ordre au général Andréossi d'entrer en discussion avec vous sur cette affaire, mais qu'il avait désiré que j'eusse aussi connaissance de ses motifs et que je fusse convaincu de sa sincérité plutôt par lui-même que par ses ministres. Alors, après une conversation de deux heures, ayant parlé sans cesse durant presque tout ce temps, il continua pendant quelques instants l'entretien sur des objets indifférents avec les apparences de la bonne humeur et se retira.

» Telle fut, autant que je puis me le rappeler, la substance de cette conférence. Je dois faire remarquer cependant qu'il n'affecta pas, comme l'avait fait M. de

Talleyrand, de n'attribuer la mission du colonel Sébastiani qu'à des motifs de commerce, mais qu'il la présenta comme nécessaire sous le point de vue militaire, après l'infraction que nous avions faite au traité d'Amiens. » J'ai l'honneur d'être, etc.

» Signé WHITWORTH. »

« *P. S.* Cette conversation eut lieu vendredi dernier, et ce matin j'ai vu M. de Talleyrand. Il avait été chez le premier consul après que je l'eus quitté, et il m'assura qu'il avait été très-content de la franchise de mes observations sur ce qu'il m'avait dit. Je lui répondis que, sans entrer dans des détails, ce que j'avais dit au premier consul se réduisait à l'assurance, sur laquelle je ne croyais pas qu'il pût y avoir aucun doute, que les ministres de Sa Majesté s'empresseraient d'écarter tout sujet de discussion, quand ils le pourraient sans violer les lois du pays, et de remplir strictement les engagements qu'ils avaient contractés, autant que cela serait compatible avec la sûreté de l'État. Comme ceci se rapportait à Malte et à l'Égypte, il me donna à entendre qu'on avait en vue un plan par lequel l'intégrité de l'empire turc serait garantie avec assez d'efficacité pour dissiper toute cause d'incertitude ou d'inquiétude relativement à l'Égypte ou à toute autre partie de l'empire ottoman. Il était, — dit-il, — dans l'impossibilité de s'expliquer davantage pour le moment. — Dans ces conjonctures, personne ne peut croire que nous abandonnions la garantie que nous avons entre les mains, tant qu'il n'existe rien d'également satisfaisant qui soit proposé et adopté.

» Signé WHITWORTH. »

CHAPITRE III.

Commencement des hostilités. — Mesure violente contre les Anglais se trouvant en France.—L'irritation du premier consul contre l'Angleterre partagée par les grands corps de l'État. — Conduite déloyale du ministère anglais à l'égard de la France.—Les troupes françaises entrent dans le royaume de Naples et occupent le Hanovre. — Étiquette de plus en plus rigoureuse établie autour du premier consul. — Représentation au théâtre du palais de Saint-Cloud, suivie de la lecture d'une ode de la composition de M. de Fontanes. — Adoption des premiers chapitres du code civil. — Part remarquable que le premier consul prend aux discussions de cet ouvrage.—Son voyage en Belgique.—Hommages serviles qu'il y reçoit des autorités civiles, militaires et cléricales. — Dégoût que ces flatteries excessives inspirent aux Parisiens.—Développement de la marche du premier consul vers la puissance suprême. — Démarche qu'il fait faire près de Louis XVIII, qui repousse ses offres.—Commencement des dissensions entre Napoléon et ses frères. —Dissentiments qui s'élèvent entre la France et la Russie. — Premiers préparatifs d'une descente en Angleterre. — M. de Fontanes président du corps législatif. — Rétablissement de l'impôt sur les consommations, sous le nom de *droits réunis*.

Les hostilités suivirent de près la rupture. Les Anglais les commencèrent. A peine les ambassadeurs des deux nations avaient-ils repassé le détroit, qu'un ordre du conseil fut publié pour autoriser la course contre tous les bâtiments français et mettre embargo sur ceux qui se trouvaient alors dans les ports d'Angleterre.

Des frégates anglaises s'emparèrent immédiatement de quelques bâtiments marchands dans la baie d'Audierne[1]. Le premier consul répondit à ces agressions par une mesure violente et inusitée même dans les guerres les plus acharnées. Un acte du *gouvernement*[2] ordonna d'arrêter et de constituer prisonniers de guerre tous les Anglais âgés de plus de dix-huit et de moins de soixante ans qui se trouvaient en France, considérant tous les sujets du roi d'Angleterre, compris entre ces deux âges, comme faisant partie de la milice anglaise. Cette résolution fut exécutée avec une rigueur extrême, et les Anglais sur lesquels elle tomba, privés de leur liberté pendant plus de dix ans, ne la recouvrèrent qu'après les événements de 1814.

Les divers documents relatifs aux mesures hostiles adoptées par les deux gouvernements furent communiqués au conseil d'État dans la séance du 3 prairial (23 mai). Mais ce fut une simple communication. L'arrêté du gouvernement était pris dès la veille, et l'exécution en était déjà commencée. On ne voulait, on ne demandait point d'observations. D'ailleurs, au-

[1] Les ordres du conseil dont il est question ici sont sous la date du 16 mai 1803 (26 floréal an XI).

[2] Je ferai remarquer ici en passant, que ce fut dans le mois de pluviôse de cette année que le nom des consuls cessa de se trouver dans le titre des actes publics du gouvernement. Depuis cette époque ils furent rédigés au nom du *gouvernement de la république*. Jusque-là ils étaient intitulés : *Les consuls de la république ;* forme qui disparut dans tous les actes de grande administration ou d'intérêt général. Les nominations aux emplois continuaient à porter le nom du premier consul. Les motifs de ce changement sont faciles à concevoir.

cune n'eût été écoutée : l'irritation était portée au dernier degré. On ne parlait autour du premier consul que de guerre, d'extermination, de mesures révolutionnaires. C'était une lutte à mort qui commençait, et les frères mêmes de Bonaparte, abandonnant toute modération, étaient entraînés et secondaient ses vifs ressentiments. Il en était de même des premiers corps de l'État. Le sénat, le corps législatif, le tribunat, dans les discours prononcés par plusieurs de leurs membres, rivalisèrent de témoignages de dévouement et d'engagements pris de seconder une guerre qui intéressait l'honneur national. Ces trois autorités se rendirent ensuite en corps près du premier consul et renouvelèrent solennellement les protestations qu'elles avaient arrêtées dans leur sein. Le ministère anglais fut accusé de mauvaise foi dans les négociations et d'avoir falsifié les pièces qu'il produisait au parlement à l'appui de la déclaration de guerre[1]. Rien ne fut né-

[1] Le gouvernement français fit insérer dans le *Moniteur* du 4 prairial un article remarquable au sujet des communications faites au parlement par le ministère anglais Dans cet article, il citait, comme le dernier degré de l'impudence et même de la folie, l'altération d'une des notes les plus importantes remises par lord Whitworth, celle qui porte la date du 10 mai et dans laquelle on avait supprimé tout le paragraphe relatif à la proposition de remettre Malte entre les mains de la Russie. En effet, au premier coup d'œil cette suppression paraissait inexplicable et pouvait faire croire, comme on le remarquait dans l'article du *Moniteur*, que l'intention du ministère anglais avait été de dissimuler à la nation une partie essentielle de la négociation. Mais cette accusation perdait tout son poids dès qu'on examinait avec soin les pièces remises au parlement et imprimées depuis. Elles contenaient en entier la dépêche de lord Hawkesbury à lord Whitworth, dans la-

gligé pour échauffer les esprits et pour exciter une animosité, plus factice, à la vérité, que réelle, mais dont la manifestation, par la violence des expressions, ne connaissait aucune borne. L'Angleterre, de son côté, ne donnait pas l'exemple d'une plus grande modération. Des prises furent faites en mer, avant que la déclaration de la guerre pût être connue. Les injures et les diffamations contre la France et la famille de son premier magistrat remplirent les colonnes des journaux, et, non contente de cette guerre ostensible qu'elle nous faisait, elle nous en déclara une secrète et bien peu honorable pour le ministère anglais. Elle soudoya des assassins, paya des agents de troubles, fomenta

quelle la proposition de remettre Malte à la Russie était rapportée, discutée et rejetée comme inadmissible par le refus de la Russie de tenir garnison dans cette île. Cette dépêche, en date du 7 mai, se trouvait insérée dans les pièces anglaises sous le numéro 68, et portait cette phrase traduite littéralement : « Le gouvernement français propose que Sa Majesté abandonne l'île de Malte à une garnison russe, autrichienne ou prussienne. Si Sa Majesté était disposée à varier sur la demande qu'elle fait d'occuper temporairement cette île, l'empereur de Russie serait le seul souverain auquel, dans l'état actuel, elle consentirait que Malte fût remise. Mais Sa Majesté est informée que l'empereur de Russie ne consentirait pas à mettre garnison dans cette île. »

Il se pouvait que cette dernière assertion ne fût pas exacte, quoique dans les pièces françaises, comme je l'ai dit, rien ne prouvât que la Russie eût accédé formellement à la proposition d'occuper Malte, et qu'elles ne rapportassent que de nouvelles assurances de médiation et de garantie de la paix. Mais il n'en était pas moins constant qu'on ne pouvait accuser le ministère anglais d'avoir voulu céler au parlement et à l'Angleterre les offres de la France et les motifs du refus du cabinet britannique. Il y avait donc au moins de l'inconséquence dans cette accusation. Mais elle ne fut ni relevée ni remarquée.

des conspirations intérieures, porta la trahison et la révolte partout où son or put atteindre et fit prendre à l'animosité que l'état de guerre justifie entre deux nations rivales, ce caractère odieux de trahison et de honteuses machinations, qui déshonore la guerre la plus légitime et que la morale, comme le droit des gens reconnu en Europe, réprouve, quel que soit l'ennemi que l'on combat.

Plus libre de ses mouvements, depuis que la guerre était déclarée, et se croyant alors tout permis par la nécessité de se défendre, le premier consul, en compensation des pertes qu'éprouvaient notre marine et notre commerce, étendit ses conquêtes sur le continent. Les troupes françaises rentrèrent dans le royaume de Naples ; le Hanovre fut envahi, et cinq semaines s'étaient à peine écoulées depuis le commencement des hostilités, que déjà tout le littoral de l'Italie sur la Méditerranée et toutes les côtes de l'Océan depuis Andaye jusqu'à l'embouchure de l'Elbe étaient au pouvoir des Français et fermés aux Anglais.

Tandis que ces dispositions militaires commençaient à s'exécuter avec cette activité que le premier consul savait si bien imprimer à toutes les opérations que son génie audacieux lui faisait concevoir, il se disposait à visiter la Belgique, pour raffermir dans l'obéissance les populations de cette riche contrée et soutenir leur confiance au début d'une guerre si contraire à leurs intérêts et si funeste à leur commerce. Mais pour préparer, en quelque sorte, les esprits aux soumissions et aux hommages qu'il se proposait d'exiger, pendant ce voyage, pour lui et pour sa femme, il s'isolait plus

que jamais des deux autres consuls et établissait une ligne plus tranchée de démarcation entre lui et ses collègues. Le palais de Saint-Cloud était devenu une cour pointilleuse, et la plus rigoureuse étiquette n'en permettait presque plus l'accès. On y bâtit une salle de spectacle, et les représentations que les acteurs des théâtres de Paris venaient y donner furent soumises en tout à l'ancien cérémonial. Le corps diplomatique y était invité solennellement; le premier consul occupait seul, à la droite du théâtre, une grande loge, dans le fond de laquelle se tenaient debout les aides de camp et les officiers de service. Une loge semblable, en face, était réservée pour Mme Bonaparte qui paraissait accompagnée d'une de ses dames du palais. Les autres loges étaient remplies par les consuls, les ministres, les ambassadeurs et leurs femmes. On se levait à l'arrivée du premier consul et de sa femme qui saluaient gracieusement l'assemblée. Les pièces étaient écoutées en silence; on n'applaudissait pas. Je me trouvai à une de ces représentations, le dimanche 23 prairial (12 juin), et indépendamment de ces nouveautés d'étiquette que je viens de rapporter, cette représentation fut encore remarquable par une circonstance singulière.

On jouait *Esther*. Après la tragédie, la toile était baissée et les spectateurs allaient se retirer lorsque le rideau se relève. Un acteur paraît, un papier à la main, et lit une ode de la composition de M. de Fontanes. C'était déjà assez d'audace de faire entendre des vers à des oreilles encore émues de l'harmonie enchanteresse de la poésie de Racine. Mais

cette hardiesse ne parut pas aussi choquante que le sujet du poëme. L'ode de M. de Fontanes était une amère diatribe contre les Anglais, une amplification ampoulée de nos succès et de leurs défaites. Je fus sur les épines pendant toute la lecture, et, comme presque tous les spectateurs, je trouvai contre toute convenance qu'on eût réuni le corps diplomatique pour lui faire entendre la satire injurieuse d'une nation avec laquelle les gouvernements qu'il représentait étaient en pleine paix. J'ai su depuis que ce poëme avait été récité par l'ordre formel du premier consul qui l'avait lu, et avait même exigé de l'auteur, qui s'y prêta de bonne grâce, quelques changements, non pour en adoucir les expressions, mais au contraire pour en rendre certains passages plus forts et plus prononcés.

Cependant, au milieu du mouvement que la rupture avec l'Angleterre et les dispositions qui en furent la suite avaient jeté dans les conseils du gouvernement, et à travers cette renaissance de l'étiquette et ces puérilités du cérémonial des cours, que le premier consul associait aux plus hautes conceptions de la guerre et de la politique, apparaissaient des mesures d'administration et de législation, faites pour mériter la reconnaissance de toute la nation. La session du corps législatif avait été remplie par l'adoption des premiers chapitres du code civil, et l'attention suivie que le premier consul donna aux discussions de cet admirable ouvrage était une preuve de plus de la flexibilité avec laquelle son esprit se prêtait aux travaux qui supposent l'application des facultés les plus opposées. Ce code lui assurera dans tous les temps un rang distingué

parmi les législateurs célèbres. Sans doute, il fut grandement secondé par les hommes les plus éclairés en jurisprudence, et le choix qu'il fit d'eux, sans acception d'opinions politiques, serait déjà un mérite très-grand. Mais, en outre, en suivant les débats avec exactitude, il porta souvent la lumière dans les questions les plus épineuses, qu'il envisageait quelquefois sous un point de vue piquant et avec une sagacité qui étonnait ses conseillers. Un jour par semaine, le jeudi, était consacré à cette discussion dans le conseil d'État, et rarement il manquait de se trouver à la séance. Aussi le code civil est une production extrêmement remarquable, non-seulement parce qu'elle atteint la perfection d'aussi près que les œuvres de l'esprit humain aidé par l'expérience et les progrès des connaissances peuvent l'atteindre, mais encore parce que l'époque où ce code vit le jour réunissait toutes les conditions propres à lui assurer cette perfection. Les préjugés anciens étaient détruits, et il ne s'en était pas encore formé de nouveaux. Plus tôt, le code civil eût été empreint des idées révolutionnaires ; plus tard, lorsque Bonaparte abjura entièrement la révolution pour revenir à l'antique monarchie, son retour vers le passé aurait introduit dans la rédaction de l'ouvrage les souvenirs de despotisme, de féodalité et de principes nobiliaires qu'il ressuscita et qu'on ne voit que trop reparaître dans les codes pénal et de procédure criminelle rédigés entièrement sous le régime impérial. Ils se ressentent malheureusement des besoins de la position qu'il avait prise et de la puissance absolue qu'il avait usurpée.

La session du corps législatif de l'an XI avait été close le 8 prairial (28 mai), peu de jours après l'adoption du titre du code civil qui traite du mariage et après les communications qui avaient suivi la déclaration de guerre. Le tribunat avait également cessé de s'assembler, et toute discussion législative se trouvant ainsi suspendue, le premier consul fut libre de quitter Paris.

Il partit le 5 messidor (24 juin) pour la Belgique[1]. On peut voir dans le *Moniteur* de ce mois les adresses et les hommages qu'il reçut dans les villes et même les villages qu'il parcourut. Jamais l'adulation n'avait été aussi loin, et ce qui est remarquable, les évêques et les autres chefs du clergé ont encore surpassé par leurs flatteries le langage des autorités civiles et militaires. Les mêmes hommages, à quelques nuances près, furent adressés à Mme Bonaparte, et si le premier consul n'avait voulu dans ce voyage que faire une expérience sur la servilité des Français et des Belges, il aurait eu lieu d'être satisfait. Il revint persuadé qu'il pouvait tout oser, et il ne tarda pas à tirer parti de cette découverte.

Je profitai de l'absence du premier consul pour aller joindre à Plombières Joseph Bonaparte qui, avec

[1] Il s'arrêta un jour à Morfontaine chez son frère Joseph. Il s'était fait précéder par un préfet du palais, qui était muni d'une liste de personnes qui devaient se trouver à Morfontaine, et sur cette liste il n'y avait aucun des amis du maître de la maison. Il y eut deux tables, et le premier consul refusa d'admettre à la sienne les dames qui avaient accompagné à Morfontaine sa mère et sa sœur, Mme Bacciocchi : il ne voulut y recevoir que les dames de Mme Bonaparte, sa femme.

sa femme et sa belle-sœur, Mme Bernadotte, y passait la saison des eaux. Stanislas Girardin et Fréville étaient aussi de ce voyage, et nous fîmes ensemble plusieurs excursions dans les Vosges, tant aux lacs de Gérardmer et de Longemer qu'au Ballon d'Alsace. L'aspect de ces montagnes et des riantes vallées où coule la Moselle me faisait éprouver un intérêt d'un genre tout différent et bien plus doux que l'admiration mêlée d'effroi que m'avait inspirée la majesté sauvage des Alpes et des monts de la Corse.

Je revins à Paris dans les premiers jours de thermidor (fin de juillet). Le premier consul n'était pas encore de retour; on l'attendait d'un jour à l'autre. En général, quoique l'absence que je venais de faire eût été bien courte, je trouvai néanmoins un changement assez marqué dans l'opinion, et si les hommages que le premier consul s'était fait rendre pendant son voyage avaient ajouté, dans les pays qu'il parcourait, quelque degré de plus à sa grandeur, ils avaient produit un effet tout contraire dans Paris. Ces flatteries excessives, ces honneurs presque divins qu'il avait exigés ou du moins consenti à recevoir lui avaient beaucoup aliéné le cœur des Parisiens, et avaient inspiré une sorte de dégoût à la partie saine des habitants de la capitale. On assurait même que le grand-juge avait été obligé[1] de tronquer divers rapports des agents de police où se trouvait le récit trop véridique de plusieurs propos insultants tenus dans des lieux publics,

[1] Le ministère de la police avait été supprimé l'année précédente, et ses attributions se trouvaient réunies à celle du grand-juge, ministre de la justice.

et qui, transmis fidèlement au premier consul, auraient trop fortement tranché avec les acclamations dont on l'enivrait à chaque pas dans son voyage.

Bonaparte arriva le 24 thermidor (12 août), à Saint-Cloud. Le 27 il vint à Paris et reçut en grande pompe les autorités civiles et militaires. On l'accabla de discours et de harangues[1]. Le soir il y eut illumination et concert dans le jardin des Tuileries. Le premier consul se montra sur le grand balcon et fut vivement applaudi. Cependant la foule n'était pas très-considérable, et en général il y avait peu d'empressement et point de gaîté.

Ici commence l'époque où le premier consul s'occupa sérieusement de réaliser les grands projets qu'il avait conçus depuis longtemps, et dont l'exécution, après son voyage en Belgique, lui paraissait assurée. C'est donc le lieu de faire connaître la direction qu'il suivit dans leur développement et les variations qu'ils éprouvèrent. Car, bien que le but eût été constamment le même, la puissance suprême avec un nom qui le plaçât sur la même ligne que les autres souverains de l'Europe, Bonaparte fut longtemps incertain sur la nature du système qu'il adopterait et sur le titre dont il se revêtirait. On verra même que, malgré que tout le monde fût persuadé que l'hérédité du pouvoir dans sa famille faisait partie de ses vues, il était d'abord très-éloigné d'en consacrer le

[1] Le tribunat avait d'abord résolu d'aller en corps au-devant du premier consul jusqu'à Dammartin, et d'émettre un vœu conçu en ces termes : « Le tribunat vote que la dignité consulaire soit héréditaire dans la famille Bonaparte. » Mais le premier consul s'opposa à cette démarche. On en verra plus bas les motifs.

principe, et qu'il ne se décida à le faire entrer dans son plan que lorsqu'il eut reconnu que c'était à cette condition seule que le sénat consentait à lui concéder la souveraineté, parce que, en effet, l'hérédité était la plus sûre garantie que ce corps pût obtenir contre les troubles d'une succession incertaine qui eût compromis son heureuse existence. Les détails que je vais donner à ce sujet et que je recueillais et consignais presque journellement, je les dois à la confiance de Joseph Bonaparte, qui ne me laissa ignorer aucune des circonstances de l'action. Ils feront voir de quelles amertumes les grandeurs sont mêlées et à quel prix elles sont achetées. Du reste, si dans ce que j'aurai à raconter de ce drame, le héros et sa famille paraissent quelquefois dans un jour peu favorable, c'est la vérité historique qui les place sous cet aspect. Aucun esprit de satire ne se mêlera à mes récits, mais je ne chercherai pas non plus à affaiblir les traits sous lesquels les divers personnages se montrent. Les ambitieux à venir trouveraient peut-être dans ces récits des leçons utiles, si jamais ils voulaient en chercher, et surtout profiter de celles du passé.

La première tentative faite par Bonaparte pour assurer sa marche fut dirigée vers Louis XVIII, au commencement de l'année 1803. Soit que le premier consul, peu de temps après la bataille de Marengo, au mois d'octobre 1800, eût réellement reçu de ce prince une lettre, comme Joseph Bonaparte me l'assura dans le temps [1], et que les expressions de cette lettre lui

[1] *Voyez* tome Ier, page 333.

eussent fait concevoir quelque espérance de succès dans la proposition qu'il voulait lui faire ; soit qu'il ne fût déterminé que par les avantages qu'il aurait tirés d'une renonciation au trône de France, pour aplanir le chemin qui devait l'y conduire lui-même, en ralliant à lui tous les royalistes, il est certain, qu'au mois de pluviôse an XI (février 1803) il fit faire à Louis XVIII qui résidait alors à Varsovie la proposition de renoncer à ses droits à la couronne et d'exiger la même renonciation des princes de sa famille [1]. A cette condition, on lui assurerait un établissement de deux millions de rentes. La proposition fut rejetée par Louis XVIII, et la réponse de ce prince, en date du 26 février 1803, est aussi noble que décidée. Elle fut imprimée dans les papiers anglais, accompagnée de l'adhésion de tous les princes de la maison de Bourbon alors existants [2].

Cette négociation, dont la réussite aurait donné une certaine teinte de légitimité à l'avénement de Bonaparte au trône, ayant échoué par une résistance aussi généreuse qu'inattendue, il se replia sur lui-même et n'attendit plus que de son génie et de son heureuse audace l'accomplissement de ses desseins. Mais quelle sera la forme de la nouvelle monarchie qu'il veut fonder? Voici ce qu'à ce sujet Joseph Bonaparte nous dit,

[1] On croyait dans le temps, à Paris, que cette proposition avait été faite par l'intermédiaire de la Prusse, et cette conjecture était fondée. On verra plus bas quelle couleur le premier consul a voulu donner à cette démarche dans le discours qu'il tînt au conseil d'État le 3 germinal an XII (24 mars 1804), à l'occasion de la mort du duc d'Enghien.

[2] *Voyez* le *Morning-Chronicle* du 25 juillet 1803.

à Girardin, Fréville et moi, pendant notre séjour à Plombières.

« Le projet de régner seul et de prendre un titre » qui soit en harmonie avec ceux que portent les chefs » des États de l'Europe est arrêté dans la tête de mon » frère. Sa démarche auprès du prétendant, toute sa » conduite, les honneurs qu'il se fait rendre, ceux qu'il » exige pour sa femme sont la suite d'un calcul, pour » familiariser l'opinion et la plier au grand change- » ment qu'il prépare. Il pense que, pour lui, la meilleure » marche à suivre est d'obtenir de la docilité et de la » faiblesse d'une population qu'il méprise au fond de » son âme pour sa servilité, tout ce qu'un souverain » pourrait en exiger, avant d'en prendre le titre ; per- » suadé que, lorsqu'on a acquis une fois la réalité du » pouvoir, le pas à faire pour obtenir la dénomination » qui l'exprime est bien facile. Mais il a longtemps » flotté entre le titre de roi et celui d'empereur, et s'est » enfin déterminé pour ce dernier. Dans l'opinion gé- » néralement admise en Europe, l'idée d'un roi rappelle » un pouvoir tempéré jusqu'à un certain point par une » aristocratie, par une caste intermédiaire, et un ordre » de succession qui, par la sécurité et la stabilité, com- » pense les vices d'un pouvoir arbitraire. Celui qui » porte le titre de roi est enchaîné lui-même par ces » liens, contenu par des usages qu'il ne peut pas tou- » jours plier à ses caprices ; et enfin l'hérédité établie, » en indiquant d'avance le successeur, rallie autour de » cet héritier les mécontents et fait naître des espé- » rances indépendantes du maître actuel.

» Un tel système ne convient pas à mon frère. Il

» veut que, hors lui, tout soit égal et que sa tête seule
» s'élève au-dessus du niveau qu'il promène indistincte-
» ment sur toutes les autres têtes; qu'aucun corps inter-
» médiaire n'arrête sa puissance; que le bonheur et le
» repos, dont il pourra faire jouir la nation, soient telle-
» ment son ouvrage, que l'imagination ne voie au delà
» de lui, que trouble et confusion; que l'incertitude sur
» son successeur ne laisse aux partis aucun appui;
» enfin que la faculté de désigner ou de changer ce
» successeur soit pour lui un moyen puissant de nour-
» rir les espérances des ambitieux et de s'attacher,
» par l'espoir d'un si grand héritage qu'il fera briller
» à leurs yeux, tous ceux dont la renommée, dont la
» puissance sur l'opinion pourraient lui faire des enne-
» mis redoutables.

» Le titre d'empereur et les idées qui jadis y étaient
» attachées et qu'il compte faire revivre répondent à
» ces vues et satisfont au problème qu'il veut résou-
» dre. Point d'hérédité, point de famille, point de
» caste intermédiaire ! Point d'obstacles dans l'ambi-
» tion des chefs militaires pendant sa vie, parce que,
» leur maître en l'art de la guerre, il ne craint pas
» leurs réputations que la sienne surpasse, et qu'il leur
» laisse, après lui, l'espoir d'obtenir la place qu'il a
» créée et qu'il occupe. Point de résistance dans les
» corps de l'État dont il est le chef, même selon l'ordre
» actuel des choses ! Point de changements apparents
» à cet ordre de choses : le sénat reste. Présidé par lui
» et docile instrument de ses volontés, ce corps lui
» répond des fantômes de représentation nationale
» qu'on peut laisser subsister. Enfin, le mot même de

» république pourra survivre. La vaine ombre de cette
» forme de gouvernement consolera encore ceux qui
» s'égarèrent, en cherchant à réaliser cette chimère
» au milieu d'un peuple léger et corrompu que de sé-
» duisantes théories ont perdu. »

Ces intentions du premier consul, cette aversion pour un système d'hérédité qui eût associé sa famille à sa propre grandeur blessaient vivement ses frères, et furent les premières semences des divisions et des haines qui, peu de temps après, ont éclaté entre eux. Le premier consul voulait faire tomber sur un d'eux la charge de chancelier du sénat, instituée par le sénatus-consulte du 14 nivôse de cette année. Mais Joseph et Lucien, à qui elle fut successivement offerte, la refusèrent avec obstination. Ils ne virent dans cette offre qu'un projet de se soustraire aux promesses qui leur avaient été faites et de les éloigner du rang suprême, en les rejetant dans des fonctions que de simples sénateurs, sans aucune prétention à ce rang, pouvaient également remplir. En les acceptant, les frères de Bonaparte se seraient confondus, selon leur opinion, dans la foule dont ils ambitionnaient de se séparer. Sur leur refus, le célèbre géomètre Laplace fut choisi et exerça cet emploi avec un dévouement et une aveugle soumission dont il ne se releva qu'à l'époque où la fortune, trahissant son bienfaiteur, lui permit d'aller porter aux Bourbons son officieuse souplesse.

Lorsque Joseph Bonaparte me fit part de l'offre qui lui avait été faite de la place de chancelier du sénat et de sa résolution de la rejeter, j'essayai en vain de le ramener à une condescendance qui, à mes yeux,

n'avait rien d'humiliant. Mais je ne pus vaincre sa résistance que son frère Lucien appuyait de toutes les ressources de son esprit et de l'inflexibilité de son caractère. Mes tentatives pour calmer son extrême irritation échouèrent. « Il ne me trompera plus,— s'écria-
» t-il, — je suis las de sa tyrannie, de ses vaines pro-
» messes, tant de fois répétées et jamais remplies. Je
» veux tout ou rien : qu'il me laisse simple particulier,
» ou qu'il m'offre un poste qui m'assure la puissance
» après lui ! Alors je me livrerai, je m'engagerai. Mais
» s'il s'y refuse, qu'il n'attende rien de moi ! N'a-t-il
» pas assez du funeste pouvoir qu'il exerce sur la
» France, sur l'Europe que son insatiable ambition a
» troublée, sans me traîner après lui en esclave sou-
» mis, offert tantôt au respect tantôt au mépris de ses
» généraux [1] qui, ne recevant d'ordres que de lui, me
» fouleront aux pieds ou me porteront la queue, sui-
» vant ce qui leur aura été ordonné par leur maître ?
» Qu'a-t-il fait jusqu'ici pour nous ? quel pouvoir nous
» a-t-il donné ? Un préfet de mon département se joue
» de moi, et je n'exerce pas dans le pays où mes pos-
» sessions sont situées la plus légère influence. Mais je
» suis homme, et je veux qu'il s'aperçoive qu'on peut
» oser ne pas céder à ses caprices. Qu'il aille encore
» une fois ensanglanter l'Europe par une guerre qu'il
» pouvait éviter, que sans l'extravagante mission de
» son Sébastiani nous n'eussions jamais eue ! Et moi,
» je me réunirai à Sieyès, à Moreau même s'il le faut,

[1] Les préteurs du sénat, institués par le sénatus-consulte cité plus haut, devaient être pris parmi les généraux et avaient le pas sur les deux grands-officiers, le chancelier et le trésorier.

» à tout ce qui reste en France de patriotes et d'amis
» de la liberté, pour me soustraire à tant de tyrannie. »

Ces paroles, prononcées avec une émotion profonde, faisaient connaître toute l'altération de son âme. J'y voyais un sentiment d'indignation, excusable sans doute, mais fortement excitée par une ambition excessive qu'il se déguisait peut-être à lui-même, quoiqu'il ne pût supporter l'idée de la voir sans cesse trompée.

Cette explosion passionnée fut suivie de quelques confidences. Il me dit que, voulant déterminer son frère à adopter le principe d'hérédité, il l'avait pressé de répudier sa femme et de se remarier, et qu'en faveur de cette thèse, il avait repris les divers arguments qui avaient déjà été développés dans nos précédents entretiens. Puis il ajouta ces mots remarquables : « Tu balances, — ai-je dit au premier consul, —
» hé bien! qu'en arrivera-t-il? qu'un événement na-
» turel amène la mort de cette femme : tu seras pour
» la France, pour l'Europe, pour moi qui te connais
» bien, tu seras son empoisonneur. Qui ne croira que
» tu n'aies fait ce qu'il était si parfaitement dans ton
» intérêt de faire? Il vaut mieux prévenir ces honteux
» soupçons. Tu n'es pas marié; jamais tu n'as voulu
» consentir à faire consacrer ton union avec cette
» femme. Quitte-la par des raisons politiques, et ne
» laisse pas croire que tu t'en sois défait par un crime. »

« J'ai vu, — continua Joseph, — mon frère pâlir à
» ce tableau, et voici ce qu'il m'a répondu : « Tu me
» fais concevoir ce que je n'aurais jamais pensé, la
» possibilité d'un divorce. Mais sur qui, dans cette
» supposition, dois-je porter mes vues? » — « Sur une

» princesse d'Allemagne, lui ai-je répliqué, — sur une
» sœur de l'empereur de Russie. Ose seulement faire
» ce pas, et tu changes ta condition, la nôtre, sans
» attendre même que tu aies un enfant. Tout est créé
» par cela seul ; le système de famille est établi, et
» nous sommes à toi. »

Mais ces conseils qui, plus tard, furent suivis en partie ne convenaient pas aux vues particulières qui occupaient alors l'esprit du premier consul. Il devait en effet les repousser, tant que sa répugnance pour l'hérédité subsistait, et indépendamment des motifs que j'ai exposés plus haut, il était encore entretenu dans ses préventions par sa femme et les autres consuls qui devaient s'opposer de tout leur pouvoir à un semblable système. Il faut d'ailleurs convenir que la situation de la famille Bonaparte ne favorisait nullement l'établissement du principe d'hérédité. Lui-même était uni à une femme qui ne pouvait lui donner d'enfants ; son frère aîné, Joseph, n'avait pas de fils, et Lucien venait de se marier[1] à Mme Joubertou, femme divorcée d'un agent de change de Paris, dont il avait eu un enfant l'année précédente. Il donnait ainsi le nom de Bonaparte à une femme dont la beauté et l'esprit étaient, à la vérité, très-remarquables, mais dont la réputation était suspecte. Jérôme, le plus jeune des frères, avant d'avoir atteint sa majorité, s'était marié en Amérique avec Mlle Paterson, fille d'un des plus

[1] Dans les premiers jours du mois de brumaire an XII (fin d'octobre 1803). Lucien était veuf d'une première femme dont il avait eu deux filles.

riches citoyens de Baltimore et appartenant à une famille respectable des États-Unis, mais, dans les idées du premier consul, fort au-dessous du rang où, par la suite, il fit monter ce jeune homme. Louis était le seul qui eût contracté une alliance avec l'assentiment de son frère Napoléon : il avait épousé Hortense Beauharnais, fille de Mme Bonaparte, et en avait eu un fils pour lequel le premier consul témoignait une affection si particulière qu'elle donna naissance aux bruits les plus étranges. Après la mort du général Leclerc et la malheureuse expédition de Saint-Domingue[1], sa veuve, Pauline Bonaparte, avait épousé le prince Borghese[2], et c'était le seul côté par lequel la famille Bonaparte était entrée dans les grandes familles de l'Europe. Mais cette alliance, toute remarquable qu'elle fût, était sans résultat pour des projets d'hérédité.

Le mariage de Lucien avait jeté le trouble dans toute la famille, et Joseph lui-même le regardait comme une des plus grandes calamités qui pût l'atteindre. Comment, en effet, prétendre assurer des droits sur la France, présenter à ses respects, y faire régner, peut-être, un jour le fils d'une union qu'un mariage tardif avait seul légitimée ? — « En vérité, — » s'écria Joseph, pénétré de cette pénible réflexion, » — il semble que le destin nous aveugle et veuille,

[1] Elle échoua complétement, et ce revers fut attribué en grande partie à l'impéritie du général Leclerc qui la commandait.

[2] Ce mariage fut célébré sans aucune pompe à Morfontaine, dans les premiers jours de vendémiaire an XII (fin septembre 1803). J'étais, avec Stanislas Girardin, témoin pour l'acte civil.

» par nos propres fautes, rendre un jour la France à
» ses anciens maîtres[1]. »

Le premier consul, outré de la conduite de Lucien, voulut, dans le premier moment, user de voies de rigueur contre lui et contre la femme qu'il venait d'épouser. La difficulté de réussir par ce moyen violent, la crainte de l'éclat que produirait et des suites que pourrait avoir un procès en cassation du mariage ou une arrestation arbitraire, enfin la contenance de Lucien qui se montrait disposé à se défendre publiquement, firent abandonner une idée conçue dans un accès de passion, et le premier consul se rabattit sur une négociation dont Joseph se chargea. Il fut convenu que celui-ci chercherait à déterminer Lucien à écrire à son frère une lettre dans laquelle il s'engagerait à ne pas laisser porter son nom à sa femme, à ne pas la présenter dans sa famille, et à attendre que le temps et les événements lui permissent, à l'égard de son mariage, une publicité légale qu'il promettrait, d'ailleurs, de ne jamais lui donner qu'avec l'autorisation du premier consul. De son côté, Bonaparte consentirait à revoir son frère Lucien, comme si rien d'extraordinaire n'était arrivé, l'inviterait, après cette entrevue, à un spectacle à Saint-Cloud et, du reste, trouverait bon que la femme de Lucien vécût chez son mari.

Les instructions ainsi données, Joseph entama la négociation et réussit à obtenir la lettre que le premier

[1] Ces paroles prophétiques furent prononcées dans une conversation à Morfontaine le 5 brumaire an XII (28 octobre 1803). Je les ai écrites le même jour.

consul avait exigée. Mais, soit que cette lettre ne répondît pas à ce qu'il en attendait, soit que, satisfait de l'avoir en main, Bonaparte ne se crût pas obligé de tenir sa promesse, aucune des conditions auxquelles il s'était engagé ne fut remplie, et le négociateur, irrité de ce manque de foi, en conserva un vif ressentiment. Lucien mit à profit ce mécontentement de Joseph, pour l'amener insensiblement à visiter sa nouvelle belle-sœur, et une partie de la famille suivit son exemple. Le premier consul ne put pardonner cette démarche à son frère Joseph, et il s'en suivit entre eux une rupture ouverte qui dura quelque temps. Quant à Lucien, il se détermina à quitter la France et partit pour l'Italie le 13 frimaire (5 décembre). Au moment de son départ, il écrivit à Joseph un billet que j'ai lu et qui était conçu en ces termes : « Je vais à Florence, » à Rome, à Naples. J'ai écrit à Méchin[1] de faire » présenter Bernadotte comme candidat au sénat[2]. Ne » faites rien pendant mon absence, pour me rapprocher » du premier consul. Je pars, la haine dans le cœur. » Je laisse à Paris un courrier à vos ordres, que vous » pourrez m'envoyer en cas d'événements[3]. »

[1] Préfet du département des Landes.

[2] Rien ne pouvait déplaire plus au premier consul que cette nomination. Il avait alors un grand éloignement pour Bernadotte; c'était après Moreau le général qu'il redoutait le plus. Du reste, Lucien Bonaparte ne partit pas immédiatement comme il l'annonçait. Il s'arrêta dans les environs de Paris, et ne se mit en route pour l'Italie que dans le mois d'avril 1804, lorsqu'il fut définitivement exclu de l'hérédité impériale.

[3] Lucien ne revit son frère Napoléon qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe.

Ainsi, la discorde, introduite dans le sein de la famille, en avait séparé les membres, et ces divisions domestiques, dont la connaissance ne pouvait échapper à l'œil jaloux des observateurs, achevaient d'aliéner l'opinion qu'avaient déjà fortement ébranlée des actes arbitraires, tels que l'ordre donné à Mme de Staël de quitter la France[1], la destitution sans jugement de deux adjoints au maire de Granville, annoncée dans le *Moniteur* du 15 vendémiaire an XII et accompagnée des plus injurieuses imputations. Enfin des prodigalités intempestives, entre autres, la dot de deux millions, donnée à la princesse Borghese, et un hôtel magnifique du faubourg Saint-Germain, dont Eugène Beauharnais fut mis en possession, éveillèrent de toutes parts l'envie et le mécontentement. A ces sentiments hostiles, dont une police vigilante comprimait à peine l'expression, se joignait encore, pour les irriter, l'inquiétude que donnait la mésintelligence qui se manifesta au com-

[1] Mme de Staël était revenue en France vers la fin de septembre 1803. On lui refusa d'abord la permission de demeurer à Paris, et elle était restée dans une maison de campagne voisine de la capitale. Peu de temps après, elle reçut l'ordre de quitter la France, et le premier consul donna lui-même cet ordre par une lettre adressée au grand-juge, à peu près dans les termes suivants : « J'apprends que Mme de Staël est dans les environs de Paris. Vous » lui ferez signifier l'ordre de quitter la France dans les vingt-quatre » heures, et vous prendrez vos mesures pour que cet ordre soit » ponctuellement exécuté. Le tout sans scandale. » (Le mot *scandale* était rayé et remplacé par celui d'*éclat*). Matthieu de Montmorency, dont l'amitié pour Mme de Staël se montra dans cette conjoncture vraiment courageuse, fit auprès de Joseph Bonaparte une démarche pour l'engager à prier son frère de révoquer cet ordre. Joseph s'y prêta avec beaucoup d'empressement et de bonne volonté, mais ses efforts furent sans succès.

mencement de l'an XII entre la France et les puissances du Nord. La Russie, particulièrement, se montrait moins favorable. Elle annonçait l'intention de soutenir le Portugal que nous menacions. Le premier consul parut très-irrité de cette prétention qui avait interrompu les négociations qu'une faible lueur de pacification avait entretenues jusque-là. A la première audience diplomatique de l'an XII, dimanche 2 vendémiaire (25 septembre), il traita fort mal M. Markoff et ne le fit pas inviter, quinze jours après, au spectacle de Saint-Cloud où tous les autres ambassadeurs se trouvaient[1]. Cependant M. Markoff, voulant éviter une rupture complète, chercha quelque voie de rapprochement et me témoigna un très-vif désir d'être mis en relation avec Joseph Bonaparte. Il se plaignit amèrement de Talleyrand qui, à ce qu'il prétendait, l'avait perdu dans l'esprit du premier consul et qui, ayant spéculé sur la guerre, voulait suspendre la médiation de la Russie, en empêchant la reprise d'une négociation qui pouvait se terminer avec succès. — « L'intérêt » de la Russie, — me dit-il, — ne peut être de laisser » la question entre la France et l'Angleterre se décider » en faveur de l'une ou de l'autre puissance. Dans les » deux hypothèses, elle n'a que des craintes à conce- » voir : d'un côté, le despotisme maritime, de l'autre, » le despotisme continental. La Russie est donc

[1] Les autres membres de l'ambassade russe et les personnages les plus marquants de cette nation qui se trouvaient alors à Paris, furent cependant invités, mais aucun ne voulut se rendre à cette invitation, et tous firent cause commune avec l'ambassadeur.

» réellement intéressée à amener une pacification.
» Et que l'on ne pense pas qu'elle veuille imposer
» des conditions trop dures. Je suis persuadé que
» tout peut s'arranger sur les bases mêmes des der-
» nières propositions faites par le premier consul[1].
» Mais je ne puis traiter : toutes les voies me sont
» fermées ; on a intercepté toute communication entre
» l'ambassadeur de Russie à Londres et moi, et rien ne
» serait plus nécessaire que de nous laisser agir de
» concert. Je n'aspire cependant pas à terminer une
» si importante négociation ; je désire seulement la
» renouer, et je crois pouvoir y parvenir en voyant
» Joseph Bonaparte. » — Je me chargeai volontiers de ménager cette entrevue. Elle eut lieu, mais n'amena aucun résultat. Les défiances de la Russie s'augmentèrent par la connaissance qu'elle eut d'un projet d'alliance offensive et défensive entre la France et la Prusse qui se négociait secrètement à Paris, et tout espoir de terminer par la médiation de la Russie la lutte engagée avec l'Angleterre s'évanouit entièrement.

Cependant, ni ces difficultés politiques, ni les obstacles qu'opposaient à ses projets les divisions qui s'étaient élevées au sein de sa famille n'arrêtèrent la marche du premier consul. En même temps que, par la distribution des sénatoreries, il attachait de plus en plus à ses intérêts le sénat, et flattait la vanité de la nation par la distribution des grades de la Légion d'honneur auxquels il associait, avec autant d'habileté que

[1] Propositions ayant pour but la remise de Malte entre les mains de la Russie, et l'acceptation de la médiation de cette puissance entre l'Angleterre et la France.

de discernement, toutes les notabilités civiles et militaires, ainsi que les hommes distingués dans les sciences et les arts, il faisait avec la plus étonnante activité tous les préparatifs d'une descente en Angleterre. Un nombre infini de bateaux plats, de prames, de canonnières et d'embarcations de tout genre sortaient, comme par enchantement, de mille chantiers. Des bassins furent creusés pour recevoir cette flotte, des forts en bois élevés pour les défendre. Des batteries formidables rendirent les côtes de la Manche inabordables, et ne permettaient à l'ennemi pas même une tentative d'attaque contre de si redoutables apprêts. La ville de Boulogne-sur-Mer était le centre de ces travaux. Dans les premiers mois de l'an XII, le premier consul y fit plusieurs voyages, et sa présence animait d'une nouvelle ardeur les troupes et les ouvriers. Il est pourtant douteux qu'il ait jamais eu sérieusement le projet de tenter cette grande entreprise : il était un juge trop éclairé en ce genre, pour n'avoir pas reconnu le peu de chances de succès qu'elle présentait ; et dans tous les cas, je ne pense pas qu'il ait jamais eu l'intention de la faire lui-même et de risquer sa fortune et sa vie, avec si peu de probabilité de vaincre [1]. Mais il lui fallait occuper l'imagination des

[1] Dans une conversation que, vers la fin de brumaire, au retour d'un de ses voyages à Boulogne, il avait eue avec Joseph, au sujet du mariage de Lucien, il lui avait dit ces paroles remarquables : « Tu te crois nécessaire pour le temps de mon absence? Hé » bien ! que m'importe? Je n'irai point en Angleterre, j'y enverrai » Ney. D'ailleurs j'ai encore un moyen : je ne ferai que l'expédi» tion d'Irlande ; je réduirai ainsi le tout à une guerre ordinaire ; » je rendrai l'Irlande pour Malte, et je ferai la paix. »

peuples, il lui fallait surtout un prétexte de rassembler une forte armée à peu de distance de la capitale et s'entourer de cette force dévouée, pour se faire porter par elle, s'il était nécessaire, jusqu'au trône. Il fallait aussi, peut-être, en éloignant des frontières orientales de la France ses redoutables armées, entassées alors sur les côtes depuis Ostende jusqu'à l'embouchure de la Somme, encourager l'Autriche à profiter de leur éloignement, pour essayer, par une agression subite dont le succès lui paraîtrait facile, de réparer ses pertes et de venger ses récentes injures. Il fallait ramener ainsi la guerre sur le continent, objet de tous les vœux du premier consul, et qui, seule, pouvait le tirer de la position critique où il se trouvait placé. La suite a suffisamment fait voir l'habileté de ces diverses combinaisons; mais elles échappaient, dans l'origine, aux hommes même les plus éclairés, et c'est le temps seul qui les a révélées. A l'époque dont il est question, on ne doutait généralement pas que l'expédition ne dût avoir lieu. Toutes les fois que le premier consul s'éloignait de Paris, l'inquiétude était universelle; on croyait à chaque instant apprendre le départ de la flottille, et les premières fois que le canon annonça le retour de Bonaparte[1], on se figurait que ces salves étaient le signal de nos premiers succès maritimes.

Les préparatifs de l'expédition, les mouvements des troupes, les constructions défensives sur les côtes n'occupaient pas tellement les pensées du premier consul qu'il perdît de vue l'administration intérieure. Son

[1] Ce fut à cette époque que le premier consul commença à se faire rendre ce genre d'honneurs.

étonnante activité suffisait à tout. Un sénatus-consulte du 28 frimaire (20 décembre 1803) changea les formes usitées pour l'ouverture des sessions du corps législatif. A l'avenir, le premier consul devait faire cette cérémonie avec une pompe imitée de celle qui accompagne l'ouverture du parlement en Angleterre et nommer le président du corps législatif sur la présentation d'un certain nombre de candidats. C'était un pas de plus vers les formes monarchiques. Il ajourna cependant à l'année suivante ce qui concernait le cérémonial : l'ouverture eut lieu le 15 nivôse an XII (6 janvier 1804) sans aucune formalité nouvelle. Mais il s'empressa d'exercer le droit de nommer le président. Son choix tomba sur Fontanes, et assurément il ne pouvait mieux choisir dans l'intérêt de son pouvoir. Jamais homme n'a mieux répondu à ce qu'on attendait de lui. Adulateur imperturbable de tout ce que fit, de tout ce que voulut Bonaparte, tant que cet homme extraordinaire tint le sceptre dans ses mains, il mit et le corps qu'il présidait et la nation au nom de laquelle il parla souvent, aux pieds d'un maître absolu dont il déserta la cause dès que la fortune l'abandonna. Cette nomination fut, au surplus, généralement désapprouvée. Les partisans mêmes du gouvernement s'en alarmèrent ; ils comprirent avec douleur tout l'accès que pouvaient trouver près du premier consul la servilité et la flatterie ; ils virent dans ce choix une récompense de l'ode récitée à Saint-Cloud, dont les déclamations outrées contre l'Angleterre avaient d'autant plus choqué, qu'il était généralement connu, qu'après le 18 fructidor, Fontanes avait reçu des

bienfaits et de l'argent de cette même Angleterre qui, à cette époque, lui avait accordé un asile et une généreuse protection.

Assuré, par les nouvelles dispositions du sénatus-consulte, de la dépendance du corps législatif, et ne craignant plus d'y rencontrer l'ombre même d'une opposition, le gouvernement en obtint sans difficulté les lois de finances que la guerre dans laquelle nous étions engagés rendait nécessaires pour augmenter les revenus de l'État. Dans la séance du 7 nivôse du conseil d'État qui précéda de quelques jours seulement l'ouverture de la session du corps législatif, le premier consul qui présidait avait exposé lui-même la situation financière de la France et préparé les esprits, avec infiniment d'adresse, à la nécessité de recourir à de nouvelles impositions. Voici les arguments qu'il employa pour rétablir, dans ce but, le système des contributions indirectes qui avait été aboli depuis l'origine de la révolution.

« Les besoins de l'État pour l'année courante, —
» nous dit le premier consul,—seront de 700 millions,
» et pour y pourvoir, nous n'avons qu'une recette de
526 millions, savoir :

Contributions directes.....	295 millions
Enregistrement..........	180
Douanes................	25
Postes.................	11
Loterie................	12
Salines................	3
Total......	526 millions.

» Encore faut-il déduire de cette recette toutes les » valeurs qui ne se recouvrent pas réellement et ce » que les banqueroutes des receveurs généraux nous » enlèvent annuellement et qu'on ne peut évaluer au-» dessous de 4 millions. Nous devons donc compter à » peine sur une rentrée de 500 millions. Ainsi il est » nécessaire de pourvoir par de nouvelles ressources » à ce qui nous manque; non dans le but d'atteindre » les 700 millions qui sont nécessaires à cause des » circonstances de la guerre, mais pour porter les re-» cettes de la république entre 600 et 650 millions. » Jamais elle ne sera en mesure de tenir le rang que » sa position et l'étendue de son territoire lui assignent » en Europe, sans un tel revenu.

» Pour l'obtenir, il faut fonder un système de » finances et créer à l'avance une machine qui, telle » que l'accise en Angleterre, permette de lever des » impositions indirectes et de fonder, suivant les be-» soins, des branches nouvelles de revenu.

» Si je ne consultais qu'une vaine gloriole qui me » serait personnelle, je ne parlerais pas encore cette » année d'impositions nouvelles. Vous verrez par les » ressources extraordinaires que notre influence en » Europe nous a ménagées, que je pourrais parfaite-» ment m'en passer pour cette année, peut-être même » pour l'an XIII, et, comptant, avec quelque raison, » sur des probabilités de succès dans la guerre où » nous sommes engagés, je me donnerais la gloire » de l'avoir faite, sans imposer aucune charge ex-» traordinaire. Mais il faut penser à l'avenir, ne pas » mettre la république dans la nécessité de recourir,

» au moment d'un premier revers, à de mauvaises » mesures de finances, telles que des emprunts forcés, » de taxes de guerre, ou de nouveaux centimes additionnels sur les impositions foncières, déjà onéreuses » pour l'agriculture.

» Ainsi le plan que présente le ministre des » finances comprend non-seulement les moyens de » pourvoir aux besoins de l'année actuelle, mais encore la proposition de créer une régie chargée de » la perception de plusieurs branches d'impôts indirects, telle que celles d'un droit nouveau sur les » boissons, du droit sur le tabac rendu plus productif, » et autres.

A la suite de cette allocution, le conseil d'État arrêta les bases d'une loi qui fonda un nouveau système d'impôts sur les consommations, sous le nom de *droits réunis*. Elle fut adoptée par le corps législatif le 5 ventôse an XII (25 février 1804), et elle est encore aujourd'hui en vigueur, quoique le gouvernement qui succéda à celui de Napoléon, pour satisfaire à une vaine promesse d'abolir ce genre d'impositions, en ait changé le nom, pour lui substituer celui de *contributions indirectes*. Les bonnes inventions en matière fiscale prospèrent toujours. »

CHAPITRE IV.

Rapprochement entre Napoléon et Joseph Bonaparte. — Le conseiller d'État Réal chargé de la direction de la police. — Établissement de commissaires généraux de police dans les principales villes de France. Discussion à ce sujet au conseil d'État. — Conspiration de Georges Cadoudal et Pichegru contre la vie du premier consul. — Complicité de Moreau. — Détails sur les interrogatoires des accusés. — Le rapport du grand-juge sur les faits du complot communiqué aux grands corps de l'État. — Leurs réponses. — Examen des papiers de Moreau par Régnault de Saint-Jean d'Angely et l'auteur. — État des contributions levées en Allemagne par Moreau. — Plan et vues des principaux conjurés. — Caractère royaliste de la conspiration. — Arrestation de Pichegru et de Georges. — Nombre considérable des individus compromis indirectement par les découvertes faites par la police à l'occasion du complot. — Inquiétude et tourments du premier consul. — Enlèvement du duc d'Enghien du château d'Ettenheim, en Bade, par un détachement de troupes françaises. — Transporté à Vincennes, le prince est traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé. — Stupeur dans Paris. — Discours de Bonaparte au conseil d'État sur cet événement. — Bal donné par Talleyrand, trois jours après la mort du duc d'Enghien.

Tout semblait marcher au gré du premier consul, tout fléchissait devant lui ; mais la haine de ses ennemis ne fléchissait pas. Désespérant de le vaincre sur les champs de bataille, ils recoururent de nouveau aux armes qu'ils avaient déjà employées. Des conspirations tramées en Angleterre et soudoyées par elle mena-

cèrent sa vie. Instruit des dangers que son frère courait chaque jour, Joseph Bonaparte, entraîné par son excellent naturel, se rapprocha du premier consul. La bonne intelligence que les troubles intérieurs de la famille avaient rompue se rétablit entre eux, et si elle ne fut pas entièrement à l'épreuve de quelques nouveaux chocs qui l'ébranlèrent, pour le moment du moins le besoin des épanchements et des consolations avait fait renaître une mutuelle confiance.

Dans un entretien qui suivit ce rapprochement et qui se prolongea fort avant dans la nuit du 30 nivôse au 1er pluviôse (21-22 janvier), le premier consul s'était montré plus que jamais affligé et mécontent. Il se plaignit avec amertume de sa famille dans laquelle il ne trouvait ni appui ni moyens, de ses frères particulièrement qui se plaisaient à faire la satire de sa conduite, à le blâmer lorsqu'il affectait les formes monarchiques, et qui, loin de le seconder dans ses projets, se faisaient, en quelque sorte, un jeu de les contrarier tous. « Du reste, — ajouta-t-il, — je ne trouve » pas plus d'affection dans tout ce qui m'environne : je » vis dans une défiance continuelle; chaque jour » voit éclore de nouveaux complots contre ma vie, » chaque jour des rapports plus alarmants me par- » viennent. Les partisans des Bourbons, les jacobins » me prennent pour leur unique point de mire, et, » comprenant parfaitement que ni les uns ni les autres » ne peuvent rien faire sans me perdre, ils sont du » moins d'accord sur ce seul point. J'avais pensé, » pendant quelque temps, n'avoir rien à redouter des » monarchistes attachés à Louis XVIII, mais j'ai au-

» jourd'hui de justes raisons de croire qu'ils conspirent
» également contre moi. Au suplus, j'y suis déterminé,
» je tenterai l'expédition d'Angleterre. Une victoire
» me laissera maître d'exécuter tout ce que je voudrai :
» si, au contraire, je succombe, que m'importe ce qui
» arrivera après moi ? »

La conversation continua longtemps sur ce ton chagrin, et lorsque les détails m'en furent communiqués le lendemain, je ne pus me refuser à reconnaître que les alarmes du premier consul étaient fondées. Il était un si puissant obstacle à toutes les espérances que le renouvellement de la guerre avait ranimées ; il avait jusque-là si peu fait pour mettre sa famille, ses partisans, la nation même en état de se défendre après lui ; enfin il s'était fait tant craindre et si peu aimer, qu'il était impossible que de cette foule d'éléments de haine, d'ambition et de combinaisons politiques il ne sortît des complots redoutables.

Il devenait tout simple que, dans de telles conjonctures, le besoin d'une police active et soupçonneuse se fît sentir. Le premier consul ne voulut cependant pas rétablir un ministère odieux qu'il avait lui-même supprimé deux ans auparavant. Mais il y substitua un conseiller d'État chargé particulièrement de la direction de la police, et Réal, à qui ces fonctions furent confiées, contribua beaucoup, par son activité et sa pénétration, à écarter les dangers qui menaçaient la vie de Bonaparte et la tranquillité de l'État. L'établissement des commissaires généraux de police dans les principales villes de France date également de ce temps, et cette dernière mesure fut le sujet d'une dis-

cussion remarquable qui eut lieu le 18 pluviôse dans le conseil d'État. Tout en accordant qu'il eût été incommode de recourir au corps législatif toutes les fois que la nécessité d'établir un commissaire général de police dans une ville serait reconnue, la plupart des membres du conseil pensaient qu'il était indispensable de demander au corps législatif une loi générale qui autorisât le gouvernement à créer ces officiers de police, selon les besoins de l'administration. Je me prononçai particulièrement en faveur de cette opinion qui était également celle de la section de l'intérieur dont j'étais membre. Mais le premier consul la réfuta en ces termes :

» Nous ne sommes plus, — dit-il, — au temps où » le corps législatif pouvait être regardé comme une » représentation du souverain et presque comme le » souverain lui-même. Ce fut la prétention de l'assem- » blée constituante, et personne n'ignore les malheurs » qui furent la suite de ce système, la confusion de pou- » voirs et d'autorité qui en est résultée et qui a ouvert » l'abîme dans lequel la France fut plongée. Revenons » à des principes plus sages ! Un corps législatif est, » par sa nature et par sa composition, hors d'état de » se mêler de l'administration et de descendre dans » ses détails. Il ne peut connaître ni juger ses besoins ; » la publicité des discussions ôterait aux mesures ad- » ministratives le secret et la force d'opinion qui doivent » les environner et qui, seuls, en assurent le succès. » Il ne faut donc soumettre au corps législatif que des » généralités et les restreindre aux objets purement » spéculatifs, tels que les lois du code civil, des procé-

» dures, en y joignant cependant l'impôt qu'il doit
» toujours consentir.

» Je conçois cette marche, parce que, en la suivant,
» il est évident que la résistance du corps législatif,
» soit à consentir à l'impôt, soit à adopter de grandes
» mesures sur lesquelles l'opinion peut prononcer,
» aurait de si grands résultats, que le gouvernement
» serait obligé ou de recourir au sénat pour dissoudre
» le corps législatif ou de changer ses ministres et son
» conseil, s'il reconnaissait qu'ils l'ont égaré et en-
» traîné trop loin. Ce sont là de grandes crises inévi-
» tables dont chacun peut apercevoir les avantages ou
» les dangers, et dans lesquelles la nation est toujours
» en état de prononcer entre les deux partis.

» Mais laisser au corps législatif la faculté d'arrêter
» la marche du gouvernement dans les détails, — et
» cela résulterait infailliblement de l'obligation de re-
» courir à lui pour ces détails, — c'est placer le gou-
» vernement dans l'alternative cruelle, ou de se laisser
» gêner à chaque pas et de se laisser ruiner ainsi peu
» à peu, ou d'en venir à une mesure violente qui ne
» serait pas suffisamment motivée par l'importance de
» la matière et qui lui ferait perdre l'opinion et la fa-
» veur publiques.

» Cela posé, je comprends que, si le corps législatif
» refuse une loi du code civil ou un projet qui tienne
» à l'intérêt général de la société sur lequel les opinions
» peuvent être partagées, nous devons renoncer à
» notre proposition et nous tenir pour battus, sans y
» trouver d'inconvénient. Il n'y a donc, en effet, que
» le refus de l'imposition qui puisse forcer à faire usage

» du moyen de dissolution, parce que chacun sait que » ce refus est une déclaration de guerre contre le gou- » vernement qui, alors, n'a plus qu'à défendre son » existence.

» Mais dans le cas particulier qui nous occupe, sup- » posons que le corps législatif refuse la loi spéciale » ou générale que nous lui proposerions sur cette ma- » tière : d'abord nous l'aurions rendu juge de l'utilité » de la mesure ; et comme il ne peut être en cela un » bon juge, parce qu'il manque de tous les renseigne- » ments et de toutes les lumières qui peuvent éclairer » son opinion, c'est déjà un grand inconvénient, d'au- » tant plus grand que le corps législatif n'est jamais » responsable de son opinion. Ensuite, il nous aurait » placés dans cette alternative dont je parlais tout à » l'heure, en nous forçant, ou à renoncer à un moyen » de police dont nous sentons toute la nécessité, ou à » prendre contre le corps législatif cette mesure ex- » trême de dissolution, réservée pour des cas extraor- » dinaires et dont personne ne reconnaîtrait ici la né- » cessité. L'emploi en serait donc uniquement attribué » à l'impatience de la plus légère contradiction.

» Ainsi la section de l'intérieur et le citoyen Miot » ont mal vu la chose, en établissant comme principe » qu'il fallait demander une loi. C'est rendre un mau- » vais service au corps législatif, que de l'appeler à » discuter ou à se prononcer sur des questions dans » lesquelles il ne peut réellement pas avoir d'opinion. » Cela était bon quand il envahissait tous les pouvoirs, » quand il se regardait comme souverain. Aujourd'hui » il n'est plus question de ces vaines théories. Le gou-

» vernement, le sénat, le conseil d'État sont aussi
» bien les représentants de la nation que le corps légis-
» latif. C'est l'esprit de la constitution, non pas la lettre
» qu'il faut suivre, et cette constitution, dont j'ai été
» un des grands architectes, n'a jamais eu pour but de
» conserver à une assemblée délibérante et essentiel-
» lement étrangère à l'administration, l'influence dans
» la direction des affaires qu'elle a voulu expressé-
» ment réserver au gouvernement, pour la paix et la
» stabilité de l'État. »

D'après une opinion si décidée, toute discussion cessa. On abandonna le projet de loi, et des commissaires généraux de police furent établis, par de simples actes du gouvernement, dans quelques grandes villes, telles que Marseille, Bordeaux, Lyon, Nantes, etc.

Cependant la police de Paris, dirigée par Réal, était sur les traces des complots formés en Angleterre contre la vie du premier consul. Elle avait fait arrêter un nommé Querelle dont les révélations l'avaient menée, de découverte en découverte, jusqu'à la personne qui avait recueilli le fameux Georges Cadoudal que l'on savait être venu à Paris. Cette personne était un habitant de Saint-Leu-Taverny dans la vallée de Montmorency, lequel fut arrêté. Mais Georges s'était échappé. En même temps on avait pris treize hommes venus d'Angleterre et qui, trompés par les signaux que Querelle ou un autre complice, nommé Picot, avait livrés, étaient venus aborder sur la côte près de Saint-Valery où ils furent saisis au moment de leur débarquement. Enfin, en peu de temps, on remonta jus-

qu'aux principaux moteurs de ce vaste complot, et l'on était arrivé jusqu'aux chefs, parmi lesquels se trouvaient des hommes qu'on était loin de soupçonner d'y avoir pris part.

Le 25 pluviôse (15 février), une séance extraordinaire du conseil d'État fut convoquée. Les ministres étaient présents. Le premier consul la présidait, et, après avoir succinctement exposé les principales circonstances du complot, il continua ainsi :

« C'est avec peine que j'ai maintenant à vous annon-
» cer que des noms illustres se trouvent compromis
» dans cette conspiration. Que Pichegru, déjà accusé
» et convaincu de trahison envers son pays, ait con-
» senti à servir encore une fois nos ennemis, je ne
» m'en étonne pas. Mais que le général Moreau se soit
» uni à lui, qu'ils aient abjuré d'anciens ressentiments,
» pour m'attaquer ensemble et renverser le gouverne-
» ment, c'est ce que je ne pouvais supposer, ce que
» je n'ai voulu croire qu'après un long examen; et
» malheureusement il ne m'est plus permis de douter
» de cette complicité. Pichegru est à Paris depuis plu-
» sieurs jours. Il est venu pour guider les assassins,
» pour rallier tous les mécontents, pour préparer un
» mouvement, et Moreau l'a vu, a eu plusieurs entre-
» tiens avec lui. Je sais particulièrement qu'ils se sont
» vus lundi dernier (13 février) sur le boulevard près
» la Madeleine. Un nommé Lajolais, dont la femme fut
» longtemps la maîtresse de Pichegru et chez qui il a
» logé à Paris, a servi d'intermédiaire entre les deux
» généraux et ménagé leurs entrevues. J'ai fait arrêter
» Moreau. On s'est également assuré de ce Lajolais et

» de quelques autres personnes impliquées dans la » conspiration. On suit Pichegru.

» Ce n'est pas sur des soupçons, sur de vaines ter» reurs que le gouvernement s'est déterminé. Les écrits, » les aveux existent et sont recueillis. Toute la procé» dure sera portée devant les tribunaux, et chacun » pourra se convaincre de la réalité du complot et de » la complicité des personnes que je viens de nommer.

» Tout ceci est l'ouvrage de l'Angleterre. Cependant » je m'étonne qu'elle ait pu entraîner de tels hommes. » Car enfin, Pichegru n'est-il pas le vainqueur de la » Hollande? Moreau n'est-il pas illustré par ses vic» toires? Dumouriez lui-même n'a-t-il pas le premier » conquis la Belgique? Comment expliquer que l'on » puisse sacrifier tant de gloire aux passions d'un parti » qui, s'il devient le maître, ne peut que flétrir cette » même gloire et en faire rougir ceux qui l'ont acquise!

» J'ai voulu assembler le conseil d'État et les mi» nistres pour leur expliquer les motifs d'un événe» ment qui ne manquera pas de faire une grande sen» sation, et pour leur donner les moyens d'éclairer » l'opinion et de l'empêcher de s'égarer ou d'aller au » delà de la réalité.

» Les choses ne sont pas assez avancées pour que je » fasse de tout ceci la matière d'un message aux dif» férents corps de l'État. Il faut attendre pour donner » un plus grand éclat à cette affaire, que la suite de la » procédure découvre plus de faits et ne laisse aucun » doute dans les esprits même les plus mal disposés. »

Personne, après cette communication, n'ayant pris a parole, le premier consul leva la séance.

Les conseillers d'État le suivirent dans son cabinet pour le féliciter d'avoir échappé à ces nouveaux dangers. Ensuite, la conversation s'étant engagée plus librement, il nous donna connaissance de quelques faits assez remarquables. L'un des hommes arrêtés, après avoir fait plusieurs aveux importants, s'était pendu. Un des principaux accusés, nommé Bouvet, avait également tenté de s'étrangler avec ses draps, et comme il était un des hommes dont on espérait tirer plus de lumières, il avait fallu lui promettre sa grâce et lui envoyer le grand-juge qui la lui confirma, pour remettre sa tête et le calmer. Le général Moreau avait été arrêté sur la grande route en revenant de sa maison de campagne de Grosbois, par un officier de gendarmerie qui était monté dans sa voiture et l'avait conduit au Temple.

Le lendemain, 26 pluviôse, à la séance du conseil d'État, le premier consul, qui la présidait, nous fit lire par Réal le résultat des divers interrogatoires qu'il avait fait subir aux principaux prévenus de la conspiration. Je ne m'arrêterai ici que sur les dépositions de Bouvet et de Lajolais, qui concernent les généraux Pichegru et Moreau, et qui présentent encore quelque intérêt, parce qu'elles peuvent servir à fixer l'opinion sur la conduite de ces deux hommes célèbres.

Bouvet, dont j'ai parlé tout à l'heure, était adjudant-général dans l'armée royale de la Vendée. Il était débarqué, en venant d'Angleterre, sur les côtes de France, avec Pichegru et Georges, et s'y rendait uniquement pour soutenir la cause des Bourbons. Mais il avait promptement reconnu qu'il était joué par Pichegru,

qui travaillait pour lui-même et pour Moreau qu'il voulait placer à la tête de l'État sous le titre de *dictateur*.

Lajolais était beaucoup plus précis. La première partie de son interrogatoire n'était cependant qu'une fable controuvée, suivant laquelle il affirmait n'être jamais sorti de France. Mais pressé plus vivement, et voyant que la vérité était déjà connue, il avoua tout dans la seconde partie de son interrogatoire. Il avait été en Angleterre et en était revenu avec Pichegru au mois de janvier précédent, et, de même qu'un nommé David [1], il servait d'intermédiaire pour un rapprochement entre Moreau et Pichegru. Ce dernier avait d'abord logé à Chaillot et était venu ensuite passer quelque temps à Paris, où il eut trois entrevues avec Moreau. La dernière avait eu lieu sur le boulevard, entre la Madeleine et la rue Caumartin. Moreau s'était engagé à s'y trouver à neuf heures du soir. Il y vint en redingote, un chapeau rond sur la tête. Lajolais le reconnut et alla prévenir Pichegru, qui attendait dans un fiacre avec Georges, à l'entrée de la rue Basse-du-Rempart. Lajolais conduisit Pichegru au général Moreau, et ils passèrent ensemble sur la partie du boulevard située entre la rue Neuve-des-Capucines et la rue Louis-le-Grand, parce qu'elle était moins éclairée par la lune. Lajolais s'éloigna par discrétion. Il n'affirmait pas que Georges fût en tiers dans l'entretien.

[1] Ce David avait été arrêté vers la fin de brumaire an XI à Calais, en revenant d'Angleterre, et transféré dans le mois de frimaire au Temple, à Paris.

Le grand-juge, accompagné du secrétaire du conseil d'État, était allé interroger Moreau dans la nuit précédente. Ses réponses, qui nous furent lues, ne contenaient que des dénégations. Il niait avoir vu Pichegru et même avoir su qu'il fût à Paris. Ce système, que le général démentit lui-même quelque temps après, parut peu noble et peu digne de lui [1].

Deux jours après, un rapport du grand-juge, contenant l'exposition des faits que je viens de rapporter, fut communiqué au sénat, au corps législatif et au tribunat.

J'étais au corps législatif le 27 pluviôse (17 février) lorsque ce rapport fut lu ; mais je ne pus guère juger de l'impression qu'il produisit : chacun composait son visage. La réponse du président Fontanes était bien écrite, mais pleine d'une chaleur factice. L'orateur parlait de Charlemagne et comparait le fondateur de l'empire français avec le restaurateur de ce même empire. Lorsque les conseillers d'État qui avaient porté le message du gouvernement se furent retirés, l'assemblée se forma en comité général ; plusieurs orateurs y parlèrent pour applaudir aux mesures prises par le gouvernement, notamment Vaublanc, Ramon, Coupé et quelques autres. Sur leur proposition, on arrêta qu'une députation se rendrait auprès du premier consul.

Au tribunat, après la lecture du même message, le frère du général Moreau, qui était alors membre de ce corps, monta précipitamment à la tribune et

[1] Plus tard, il abandonna ce système de dénégation et écrivit, le 17 ventôse suivant, au premier consul une lettre dans laquelle il se reconnaissait coupable *de quelques imprudences*.

parla avec une grande chaleur, mais en désordre et sans aucune habileté. Il accusa de calomnie et de mensonge le rapport du grand-juge et surtout un ordre du jour du général Murat[1], publié la veille. Il protesta de l'innocence de Moreau, rappela avec orgueil les victoires d'un héros injustement attaqué et demanda enfin pour son frère des juges et un tribunal public. Cette scène fit impression. Curée, un des membres du tribunat, répondit à son collègue, en louant l'excès de sensibilité qu'il avait fait éclater. Le conseiller d'État Treilhard, l'un des orateurs du gouvernement, monta une seconde fois à la tribune et promit que les juges naturels du général Moreau seraient chargés de l'instruction de ce grand procès[2].

Le lendemain, 28 pluviôse, le conseil d'État fut convoqué dans le cabinet du premier consul, pour assister à la réception des députations solennelles du sénat, du corps législatif et du tribunat. Les discours du sénat et du corps législatif, prononcés par Berthollet, vice-président du sénat, et Fontanes, président du corps législatif, ne contenaient guère que des phrases banales. Le premier consul répondit à peu près dans les mêmes termes, mais pour la première fois il lut ses réponses. Jusque-là, il avait toujours, dans des occasions semblables, parlé d'abondance.

[1] Le général Murat avait été nommé commandant de Paris le 24 pluviôse. L'ordre du jour dont il est question ici est fort injurieux pour Moreau. Il n'est point imprimé dans le *Moniteur*, mais il se trouve dans le journal le *Publiciste* du 27 pluviôse.

[2] Dans le *Moniteur* du 28 pluviôse, toute cette scène est tronquée et rapportée infidèlement.

Quant au discours du tribunat, il contenait une sorte d'apologie du général Moreau. Non-seulement il mettait en doute sa culpabilité, mais il ne le considérait même pas comme accusé et employait à son égard seulement le terme de dénonciation. Ce discours blessa vivement le premier consul, et il le fit paraître dans sa réponse qu'il improvisa. — « La grandeur des ser-
» vices rendus par Moreau, — s'écria-t-il, — n'est
» point un motif suffisant pour le soustraire à la ri-
» gueur des lois. Il n'y a pas de gouvernement, du
» moment où un homme, en vertu de ses services
» passés, pourrait se soustraire à la loi qui doit l'at-
» teindre, comme elle atteindrait le plus simple par-
» ticulier. Quoi! Moreau est déjà coupable aux yeux
» des premiers corps de l'État, et vous ne le consi-
» dérez pas même comme accusé! »

En achevant cette réponse, il congédia brusquement la députation du tribunat, et lorsqu'elle se fut retirée, il continua à s'entretenir encore quelque temps avec nous. Il était fortement ému; son agitation et son mécontentement étaient visibles.

Dans le *Moniteur* du lendemain qui rend compte de ces députations, le discours de celle du tribunat fut entièrement défiguré. On en retrancha tout ce qui avait choqué le premier consul, et Moreau ne s'y trouve pas même nommé. Enfin on avait ajouté dans la notice que le premier consul avait répondu au tribunat à peu près dans les mêmes termes qu'au sénat et au corps législatif; ce qui, comme on vient de le voir, n'était nullement exact.

Cependant les investigations de la police procu-

raient chaque jour quelques nouvelles lumières sur le complot dans lequel Moreau se trouvait impliqué, et elles ne laissaient aucun doute, sinon sur sa culpabilité, au moins sur la réalité de ses liaisons récentes avec Pichegru et sur son assentiment aux projets formés pour le renversement du gouvernement consulaire. Lors de l'arrestation du général, les papiers trouvés dans sa maison furent remis à Regnault de Saint-Jean d'Angely qui demanda que je lui fusse adjoint dans l'examen qu'il devait en faire. Je procédai donc, de concert avec lui, à cet examen, mais je ne trouvai, dans les pièces qui passèrent sous mes yeux, rien qui eût aucun rapport à la conspiration dont on poursuivait les traces. Quelques satires, quelques épigrammes contre Bonaparte et sa famille que je rencontrai dans diverses lettres écrites à Moreau par quelques généraux mécontents ne méritaient pas d'être relevées, et je n'en fis aucune mention. Une seule pièce assez remarquable fixa mon attention; mais comme elle n'avait aucun rapport à l'objet présent de nos recherches, je la passai également sous silence. Cette pièce était l'état des contributions levées en Allemagne dans le cours des années VIII et IX. Elles s'étaient élevées à 44 millions de francs. De cette somme, 9 millions n'avaient pas été recouvrés, et diverses rentrées avaient également manqué. Enfin le total effectif de ces contributions se composait de 24 millions, versés dans la caisse du payeur de l'armée, et de 8, entrés dans la caisse particulière de Moreau et dont il n'avait pas rendu compte. De cette dernière somme, une partie, qu'on évaluait à moitié, avait été employée en dépenses secrètes et

extraordinaires et distribuée en gratifications aux généraux et autres officiers de l'armée. Le surplus, à ce qu'il paraît, était demeuré dans les mains du général en chef.

Du reste, je ne tardai pas à être débarrassé de cette pénible commission. Peu de jours après que nous en eûmes, Regnault et moi, commencé l'examen, tous les papiers furent remis, par ordre du premier consul, au général Savary, et je n'en entendis plus parler.

Mais cette circonstance m'ayant pour un moment initié dans une partie des rapports de la police, je me trouvai à même de fixer mon opinion sur toute cette affaire et sur la part que Moreau y avait prise.

D'abord je fus convaincu que le complot contre la vie du premier consul avait existé réellement et qu'il avait été tramé par les partisans des Bourbons, soudoyés par l'Angleterre, sans néanmoins qu'aucun Anglais y ait pris personnellement une part active. Ensuite, il fut bientôt également clair pour moi, que pour les auteurs du complot ce n'était pas assez de frapper Bonaparte s'ils ne s'assuraient pas d'un homme qu'ils pussent mettre à sa place pour remplir l'intervalle qui devait naturellement exister entre la chute de Bonaparte et la restauration des Bourbons. En effet, ils ne pouvaient se dissimuler qu'en abandonnant, après avoir frappé un si grand coup, les résultats au hasard, ils se fussent exposés à en voir recueillir les fruits par leurs plus grands ennemis. A la mort de Bonaparte, un individu de sa famille pouvait lui succéder, une nouvelle convention se former ; le parti républicain pouvait reprendre son ascendant, l'armée se prononcer pour lui

et écarter à jamais, ou du moins pour longtemps les Bourbons. Il fallait donc aux royalistes un homme qui, après Bonaparte, réunît facilement les suffrages de l'armée et de la nation, que le sénat pût choisir hautement, et dont la nomination pût se justifier dans l'opinion publique. Il fallait en même temps que cet homme présentât au parti des Bourbons plus d'espérances que ne lui en donnait Bonaparte, qui n'avait réalisé aucune de celles qu'il avait pu un moment leur faire concevoir. Moreau, par sa haine contre Bonaparte, par l'autorité de ses victoires, par la faiblesse de son caractère et le peu de fixité de ses principes, était positivement cet homme. De là l'indispensable nécessité de s'assurer de lui. Pichegru, déjà rapproché de lui par les intrigues de David et de Lajolais (car il ne se serait sans doute pas hasardé à venir à Paris, si ce rapprochement n'eût déjà été fait ou du moins fort avancé), s'était chargé de la négociation, et elle avait réussi. Non cependant que je pensasse que Moreau fût entré activement dans le plan d'assassinat; mais qu'il eût concerté avec Pichegru les suites de l'événement et les moyens d'en profiter, c'est ce qui me semblait hors de doute[1]. Je pensais bien aussi qu'il n'avait pas donné son consentement au retour des Bourbons, et que la possibilité d'obtenir le pouvoir pour lui ou de le parta-

[1] Réal m'avait dit que Rolland, l'un des accusés, dans les interrogatoires qu'il lui avait fait subir, lui avait rapporté que Moreau répondit à une des ouvertures les plus positives qui lui furent faites relativement au complot par ces mots significatifs : « Que » Pichegru se charge de me délivrer des trois consuls et du gou- » verneur, moi, je suis sûr du sénat. »

ger tout au plus avec Pichegru était venue le frapper et lui donner l'espoir de garder tous les avantages du crime commis par les partisans des Bourbons. Ainsi, il n'agissait pas évidemment pour eux, et s'il servait leur cause, c'était à son insu. D'ailleurs, probablement Pichegru n'avait pas non plus beaucoup insisté sur ce point, d'abord parce qu'il avait reconnu la nécessité d'une transition moins brusque entre Bonaparte et les Bourbons, ensuite parce que l'objet réellement important était de porter Moreau au premier rang, de s'assurer de ses nombreux partisans et surtout d'écarter la famille Bonaparte et les généraux de l'armée d'Italie. Je me confirmais d'autant plus dans l'opinion que la coalition entre Moreau et les partisans des Bourbons s'était faite avec cette réserve qu'indépendamment de ce que l'ambition de Moreau lui faisait voir de séduisant dans l'avenir que ce plan lui offrait, il ne pouvait douter que l'affection d'un grand nombre de ses partisans et l'assentiment du sénat ne dépendissent de la certitude qu'on aurait qu'il ne pensait pas à ramener les Bourbons. Georges même avait dû être mis dans la confidence et consentir à cette transaction, parce que la chute de Bonaparte et l'élévation de Moreau, quoique n'amenant pas du premier coup le rétablissement des Bourbons, était néanmoins un grand pas de fait en leur faveur. Mais tous les autres individus venus avec Georges n'avaient pu être admis dans cette confidence ni sentir la nécessité de cette modification. Aux premiers soupçons d'une convention entre Moreau et Pichegru qui n'avait pas pour but le rappel immédiat des Bourbons, ils devaient naturellement s'a-

larmer et manifester leur mécontentement. Dans cette disposition d'esprit, si l'un d'entre eux était averti, il devait trahir Moreau et Pichegru. C'est ce qui arriva effectivement après l'arrestation de Bouvet qui, ne voulant agir que pour les Bourbons, n'avait pas hésité, sur l'assurance de sa grâce, à faire des aveux qui compromettaient Moreau et sans lesquels le nom du général n'eût point paru dans cette affaire.

Tel est le point de vue sous lequel j'envisageais alors toute la conspiration, ainsi que les ressorts qui l'avaient mise en mouvement. La suite a confirmé mes premières conjectures, et je suis persuadé encore aujourd'hui que le dessein tracé et suivi par ceux qui ont pris part au complot était celui que je viens d'indiquer. Il est également aisé de voir pourquoi il a échoué. Sans doute, la trame était fortement ourdie, et elle étendait fort loin ses ramifications : car des hommes tels que Dumouriez qui, bien que resté sur l'arrière-plan, a eu une grande part dans l'exécution, et Pichegru, ne se seraient pas avancés si loin, s'ils n'avaient été assurés d'un fort appui dans l'intérieur. L'empressement que les émigrés rentrés ou amnistiés mettaient à occuper des places, leur influence dans les colléges électoraux où ils entraient en foule, tout annonçait, non pas leur conversion au système qui prévalait en France ou leur reconnaissance envers le premier consul, mais des espérances d'un retour à l'ancien régime et le désir d'une contre-révolution complète. Et si Moreau eût consenti réellement à mener l'armée dans le même sens, (ce que peut-être sa réputation militaire lui eût rendu facile), après avoir passé quelques mois à la

tête du gouvernement, il aurait pu jouer le rôle de Monck auquel il était, par son caractère, plus propre que Bonaparte qui l'avait toujours repoussé et dédaigné.

Mais l'unité de vues et de projets manquait à cette vaste conspiration. Moreau voulait renverser Bonaparte, se venger de lui et monter à sa place ; il comptait les Bourbons pour rien. Les partisans exclusifs de ceux-ci ne voulaient que leur retour et ne consentaient sur ce point à aucune transaction. Le parti moyen, qui se flattait ou de partager l'autorité avec Moreau ou de se servir de lui pour ramener plus tard les Bourbons, se trouvant entre les deux extrêmes, était suspect également à l'un et à l'autre. Aussi, dès que l'espionnage put pénétrer dans le complot, dès qu'un des membres fut arrêté, il suffisait à la police de flatter quelques intérêts, d'exciter quelques ressentiments individuels, pour saisir le fil. Elle s'en empara en effet, et Moreau fut mis en scène. Pichegru et Georges, dénoncés par leurs propres confidents, tombèrent bientôt entre les mains de la police[1]. Cependant, malgré la suppression du jury dans les jugements des crimes d'État, suppression prononcée par un sénatus-consulte, malgré les autres modifications qu'on fit subir au mode habituel des procès criminels, la procédure ne devait s'instruire que contre les individus réellement prévenus

[1] Pichegru, dénoncé par un nommé Leblanc, agent de change, fut arrêté dans la rue de Chabannais le 8 ventôse, et Georges le 18 du même mois, après avoir fait une résistance désespérée. Les barrières de Paris étaient fermées depuis plusieurs jours, et c'est à la faveur de cette mesure que l'on put atteindre Georges.

d'avoir pris part à la conspiration, et ne pouvait donc atteindre tous ceux que des rapports de la police indiquaient, sinon comme acteurs, du moins comme fauteurs secrets de l'entreprise contre l'existence du gouvernement et de son chef. Le plus grand nombre de ces derniers se trouvait dans les émigrés rentrés, parmi les hommes qui avaient été frappés par les événements du 18 fructidor an v, et l'on en rencontrait dans le sénat même.

Ces découvertes et les soupçons qu'elles excitaient, ne laissaient aucun repos au premier consul. Ses défiances augmentaient chaque jour. On lui représentait les princes de la maison de Bourbon prêts à rentrer en France; on voulait même lui persuader que quelques-uns d'entre eux étaient dans Paris. On lui faisait sentir l'impossibilité de déjouer tant de complots par la simple action de la justice ordinaire. Il fallait quelque grande mesure, quelque coup d'État, pour mettre un terme à des inquiétudes sans cesse renouvelées, pour rassurer et les partisans de la révolution et ceux même de l'ancienne noblesse ou des émigrés rentrés qui, ayant pris du service, soit dans l'armée, soit dans l'administration et même dans la maison de Bonaparte, redoutaient également le retour des Bourbons.

Le premier consul, ainsi poussé par deux partis en opposition constante mais réunis en ce moment vers le même but, entraîné d'ailleurs par le soin de sa conservation et surtout par l'espoir d'élever à jamais, entre la France et les Bourbons, une barrière insurmontable, se décida à frapper un coup décisif, et Talleyrand lui en aplanit les voies.

On était instruit à Paris que le duc d'Enghien habitait dans le margraviat de Bade le château d'Ettenheim où il vivait avec la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort. Le séjour du duc dans un voisinage si rapproché de la frontière de France pouvait donner au gouvernement dans les conjonctures difficiles où il se trouvait, de justes sujets d'inquiétude, en contribuant à nourrir les espérances de ses ennemis. Rien n'eût donc été plus simple que de requérir du margrave de Bade l'éloignement d'un hôte devenu un obstacle au maintien de la bonne intelligence entre les deux pays. Une semblable demande eût été raisonnable et n'aurait sans doute pas été refusée. Mais cette mesure, la seule que la justice autorisât, était sans couleur. Il fallait plus, ou du moins Bonaparte le croyait, pour satisfaire et tranquilliser à la fois les restes des jacobins et la partie de la noblesse qui s'était attachée à lui. Talleyrand, placé à la tête de cette dernière, et en même temps ministre des relations extérieures, ne recula pas devant les démarches qu'il devait faire en cette qualité pour arriver à un résultat bien autrement prononcé. Il écrivit au nom du premier consul au margrave de Bade pour le prévenir qu'un détachement de troupes françaises avait l'ordre de s'emparer du duc d'Enghien, et dans cette lettre, qui depuis fut rendue publique, et dont dans le temps quelques fragments coururent dans Paris, on remarquait cette phrase : « La conduite des » Bourbons à l'égard du premier consul lui donne le » droit de les poursuivre et de les atteindre partout et » de quelque manière que ce soit. » Maxime aussi odieuse que fausse et subversive des premiers prin-

cipes du droit des gens et de l'indépendance réciproque des nations.

Quoi qu'il en soit, Caulaincourt, chargé de faire arrêter le duc d'Enghien, mit la plus grande activité à remplir cette mission. Il fit marcher un détachement de la garnison de Strasbourg sur le château d'Ettenheim. Le prince fut arraché avec violence de sa retraite, transporté d'abord à la citadelle de Strasbourg et ensuite conduit de là en poste à Paris. J'appris ces détails le 28 ventôse au soir (19 mars) de Joseph Bonaparte qui jusque-là avait tout ignoré. Nous nous perdions en conjectures sur les motifs de cette étrange mesure; nous étions surtout bien loin l'un et l'autre d'en prévoir les suites.

Le lendemain quelques journaux annoncèrent l'arrestation du prince, mais le *Moniteur* n'en parla pas.

Le jour suivant, 30 ventôse (21 mars), dans la matinée, j'étais avec quelques-uns de mes collègues chez Regnault de Saint-Jean d'Angely; Joseph Bonaparte s'y trouvait aussi. On discutait sur le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du prince arrêté à Ettenheim; on cherchait à prévoir l'effet que produirait la rigueur ou la clémence. Mais tandis que ces questions nous occupaient, le sort de celui qui en était l'objet était décidé : ce prince infortuné n'existait déjà plus.

Suivant ce qu'on nous rapporta, pendant que nous étions encore réunis chez Regnault, le duc d'Enghien, accompagné depuis Strasbourg d'un officier de gendarmerie placé dans sa voiture, était arrivé la veille au soir à la barrière de Pantin. Un officier qui s'y trouva donna l'ordre à la voiture de rétrograder.

Quelques incertitudes sur l'exécution de cet ordre la retinrent un peu de temps. Enfin une ordonnance parut et apporta l'ordre précis de conduire le prince à Vincennes. On lui fit prendre les dehors de Paris, le long des murs de la ville. Il arriva vers sept heures du soir et fut enfermé dans le donjon. Peu d'heures après une commission militaire se forma[1], le duc d'Enghien fut traduit devant elle, et le jugement rendu sans désemparer[2]. Condamné à l'unanimité, le prince fut conduit vers le matin dans les fossés de la forteresse et fusillé par des gendarmes.

Il serait difficile de rendre l'impression que cet événement produisit dans Paris. Il y avait inquiétude, effroi, stupeur. On n'osait ni se parler ni s'interroger. Ce premier sang répandu avec des circonstances si terribles, si révoltantes, cette première souillure d'un caractère jusqu'alors pur de tout reproche de cruauté, cette adoption des formes des tribunaux révolutionnaires de la convention effrayaient comme les signes d'une altération intérieure, comme le développement de passions funestes dont cet attentat n'était que la première explosion. On craignait qu'entré une fois dans cette sanglante carrière, le premier consul ne sût plus s'y arrêter ; on frémissait de voir à sa disposition des instruments si serviles et des juges qui pouvaient con-

[1] Elle était composée de cinq officiers du rang de colonel, d'un capitaine de gendarmerie, rapporteur, et d'un capitaine d'infanterie de ligne, greffier. Leurs noms se trouvent dans le *Moniteur* du 1er germinal. La commission était présidée par le général Hullin.

[2] Comme le jugement a été rendu après minuit, il est daté du 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

damner l'accusé avant qu'il fût amené devant eux. Heureusement ces tristes pressentiments ne se sont pas réalisés. Le sang qui fut versé dans cette funeste circonstance était sans doute précieux ; le jugement était inique ; mais c'est la seule fois que dans le cours de sa puissance Bonaparte ait mérité un semblable reproche.

Traduit devant la commission, le duc d'Enghien n'avait fait aucune difficulté d'avouer qu'il avait porté les armes contre la France : « Proscrit, dit-il, depuis quinze ans, n'ayant plus de patrie, j'ai fait la guerre à la France, mais je l'ai faite honorablement. »

Mais après cet aveu, il nia qu'il eût eu aucune part au projet d'assassiner le premier consul, et protesta que jamais il n'avait trempé dans aucun complot de cette nature. Lorsqu'il eut entendu sa condamnation, il demanda à parler au premier consul, mais cette entrevue, qui eût peut-être épargné un crime, lui fut refusée.

Pendant le cours de la semaine marquée par cette funeste catastrophe, Bonaparte était resté à la Malmaison, seul avec sa femme, un officier de garde, un préfet et une dame du palais. Nulle autre personne n'avait dîné avec lui, et Mme Bonaparte n'eut pas la permission de recevoir aucune autre femme.

On assura dans le temps qu'elle s'était jetée aux pieds de son mari, pour obtenir qu'il ne fît pas fusiller le duc d'Enghien, et que, malgré ses instances, elle ne put triompher de la résolution du premier consul. Mais, bien que le caractère de bonté et de sensibilité que personne ne lui refusait ne laisse aucun doute qu'elle n'eût fait tous ses efforts pour sauver le prince, si elle

eût été informée à temps de son sort, il est difficile de croire qu'elle ait pu, dans cette circonstance, suivre les mouvements de son cœur. Comment, pendant la nuit et dans le peu de temps qui s'est écoulé entre la sentence et l'exécution [1], aurait-elle pu faire la démarche, d'ailleurs très-vraisemblable, qu'on lui attribua?

On avait d'abord cité Fouché parmi les dangereux conseillers dont Bonaparte avait suivi les avis : mais, outre qu'il est fort douteux que le premier consul, pour se déterminer, ait consulté quelqu'un, on répandit le bruit que Fouché s'était opposé à la mort du duc d'Enghien, et on lui attribua ce mot devenu fameux depuis : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. » Quant à Talleyrand, on assurait qu'il avait été d'avis de la mort, et qu'il s'était trop avancé pour pouvoir reculer. Mais je ne puis rien affirmer à cet égard. Joseph Bonaparte, qui seul aurait pu fixer mon opinion sur ce point, ou ne connaissait pas la vérité ou n'a pas voulu me la confier.

On avait saisi à Ettenheim beaucoup de papiers parmi lesquels se trouvait une liste des personnes à qui le prince aurait pu se fier en France, et l'on citait, comme portés sur cette liste, les noms de quelques conseillers d'État, tels que Barbé-Marbois, Siméon, Portalis et autres. La suite a fait voir que ces imputations n'étaient pas sans fondement; mais il n'en est que plus remarquable qu'elles n'aient point nui à la fortune de chacun d'eux. Ils continuèrent à jouir des faveurs

[1] Le jugement avait été rendu à Vincennes entre une et deux heures du matin, et à quatre heures le prince n'existait plus.

de Bonaparte et à le servir, tant que sa puissance dura. Au surplus, ces bruits, vrais ou faux, avaient jeté l'alarme de tout côté; les nouvelles les plus absurdes se succédaient sans interruption. Un prince de la maison de Bourbon, — disait-on, — était caché chez le ministre d'Autriche qui lui avait donné asile; Duroc était parti pour Vienne, afin de négocier et obtenir la faculté de visiter la maison de cet ambassadeur, etc. Enfin l'inquiétude se répandait partout, et comme le gouvernement s'était borné à publier dans le *Moniteur* du 1er germinal le jugement du conseil de guerre réuni à Vincennes, sans y ajouter aucun éclaircissement, cette inquiétude s'augmentait de tout ce que la crédulité des Parisiens ajoutait à la réalité.

Le premier consul sortit enfin de sa retraite. Il parut au conseil d'État le 3 germinal, et voici, tel que je l'ai écrit le même jour, le discours qu'il nous a tenu :

« J'ai peine à concevoir comment, dans une ville » aussi éclairée que l'est Paris, dans la capitale d'un » grand empire, on peut accueillir des bruits aussi ri- » dicules que ceux qui y circulent depuis quelques » jours. Comment peut-on croire qu'il existe ici un » prince de la maison de Bourbon, qu'il est caché chez » l'ambassadeur de l'empereur et que je n'ai pas osé » le faire saisir! C'est bien peu me connaître; c'est » avoir une faible idée de la politique qui doit guider » un gouvernement. Si M. le duc de Berry, si un Bour- » bon était caché chez M. de Cobentzel[1], non-seulement

[1] Le comte Philippe de Cobentzel, alors ambassadeur d'Autriche à Paris.

» je l'aurais fait saisir, mais j'aurais, dans la journée,
» fait fusiller lui et M. de Cobentzel lui-même. Si l'ar-
» chiduc Charles était à Paris, et s'il eût donné asile
» à l'un de ces princes, j'aurais fait la même chose et
» je l'aurais aussi fait fusiller. Nous ne sommes plus au
» temps des asiles. Il ne nous faut plus, comme on fit
» autrefois à Athènes [1], respecter le temple de Minerve
» dont on découvrit le toit pour faire périr un général
» qui s'y était réfugié, parce qu'on n'osait le prendre
» dans l'enceinte. D'autres idées régissent aujourd'hui
» l'Europe et les nations. Supposer que j'aie fait partir
» Duroc (qui n'a point quitté Paris), pour négocier
» avec l'empereur la permission de visiter la maison
» de son ambassadeur, lorsqu'on soupçonne qu'elle re-
» cèle un de nos plus grands ennemis, c'est rabaisser
» la France à la condition des plus petites républiques
» de l'Europe, de Gênes, de Venise; et encore cette
» dernière fit-elle arrêter le marquis de Bedmar [2]. Ces
» bruits, ces suppositions sont injurieux pour moi; ils
» le sont aussi pour l'ambassadeur dont je n'ai pas à
» me plaindre. J'ai donc pensé devoir éclairer le con-

[1] La citation n'est pas exacte. L'événement est arrivé à Lacédémone à l'égard de Pausanias, qui s'était réfugié dans le temple de Minerve Chalciocica.

[2] Il y a encore ici une erreur. Le marquis de Bedmar ne fut pas arrêté par le sénat de Venise; on fit seulement visiter sa maison, et il se plaignit hautement de cette mesure. Il vint lui-même au sénat et s'y défendit de l'accusation portée contre lui. Le sénat ne put le dérober à la fureur du peuple qu'en le faisant escorter jusqu'au lieu de son embarquement. Au surplus, ces erreurs n'ont aucune importance, et n'ôtent rien à l'énergie farouche de ce discours remarquable.

» seil d'État sur la vérité de tout ceci, afin que les
» hommes qui le composent puissent, dans leurs con-
» versations, rectifier l'opinion et lui donner une di-
» rection plus raisonnable.

» Du reste, — reprit le premier consul après quel-
» ques minutes d'intervalle, — j'ai fait connaître au
» sénat les détails de la correspondance organisée par
» Drake[1]; le conseil en sera également instruit; il
» verra quels sont les principes que suivent les minis-
» tres anglais et si nous devons bien des égards à ceux
» qui, sous le manteau d'un caractère diplomatique, or-
» ganisent l'assassinat et les crimes les plus atroces. On
» verra quels ménagements peut mériter une famille
» dont les membres se sont faits les sicaires de l'Angle-
» terre. Que la France ne s'y trompe pas! elle n'aura ni
» paix ni repos, jusqu'au moment où le dernier individu
» de la race des Bourbons sera exterminé. J'en ai fait
» saisir un à Ettenheim. Le margrave, sur ma première
» réquisition, a consenti que je m'en emparasse, et en
» effet quel droit des gens ont à réclamer ceux qui

[1] Drake, envoyé d'Angleterre à Munich, où il se trouvait en 1803 et 1804, s'est rendu fameux par son espionnage et par les intrigues qu'il ourdit dans ces diverses missions Les pièces relatives à la correspondance qu'il avait organisée dans l'intérieur de la France, furent communiquées au sénat. Elles furent également envoyées à tous les membres du corps diplomatique à Paris, qui, au nom de leurs cours, répondirent par les assurances du plus parfait dévouement. On peut voir ces réponses dans le *Moniteur* du 7 germinal an XII ; elles rivalisèrent de basse adulation. Consultez aussi le *Moniteur* du 4 germinal, où les pièces sont imprimées ainsi que le pamphlet de Méhée, qui parut à cette époque, sous le titre d'*Alliance des Jacobins avec le ministère anglais*.

» ont médité l'assassinat, ceux qui l'ordonnent et le » payent? Par cette action seule, ils se sont mis hors » du droit des nations de l'Europe[1]. Et l'on me parle » aujourd'hui d'asile, de violation de territoire! Quelle » étrange badauderie! C'est bien peu me connaître. » Ce n'est pas de l'eau qui coule dans mes veines, » c'est du sang.

» Cependant je dois à la vérité de dire que, dans » cette même ville de Paris, ces hommes n'ont trouvé » ni asile ni partisans. Aucun des émigrés rentrés » comme amnistiés ne les a reçus ni ne se trouve » compromis. Jusqu'ici je n'ai pas eu, je le déclare, » à m'en plaindre. Peut-être dans leur cœur ont-ils » désiré un changement, mais c'est à Dieu seul de » scruter les consciences; je ne juge que les actions[2]. » Aussi je suis loin de changer de maximes de gou- » vernement, de condamner en masse une foule de » gens. Je saisirai, je frapperai individuellement ceux » qui seront coupables, mais je ne prendrai pas de » mesures générales. Je le répète, les maximes du » gouvernement ne seront point changées.

» J'ai fait juger et exécuter promptement le duc » d'Enghien, pour éviter de tenter les émigrés rentrés » qui se trouvent ici. J'ai craint que la longueur d'un » procès, la solennité d'un jugement ne réveillassent » dans leur âme des sentiments qu'ils n'auraient pu » s'empêcher de manifester; que je ne fusse obligé de

[1] C'est la dangereuse maxime exprimée dans la lettre de Talleyrand au margrave de Bade.

[2] On ne peut trop louer un pareil principe dans un chef de gouvernement.

» les abandonner à la police et d'étendre ainsi le cercle » des coupables, au lieu de le resserrer [1].

» Au surplus, il a été jugé par une commission mi- » litaire, et il en était justiciable : il avait porté les ar- » mes contre la France, il nous avait fait la guerre. Par » sa mort, il nous a payé une partie du sang de deux » millions de citoyens français qui ont péri dans cette » guerre. On verra par les papiers saisis chez lui, qu'il » n'était établi à Ettenheim que pour être à portée » d'entretenir une correspondance dans l'intérieur de » la France. Je l'ai fait arrêter dans le margraviat de » Bade. Qui sait si je n'aurais pas pu faire également » enlever à Varsovie les autres Bourbons qui s'y trou- » vent? Croit-on que c'est sans mon aveu qu'il en existe » à Varsovie? C'est uniquement avec mon consente- » ment. Paul [2], qui était un homme très-conséquent, » après avoir fait la paix avec moi, m'avait proposé » lui-même d'éloigner les Bourbons de ses États. L'Au- » triche n'en a souffert aucun chez elle, et actuellement » je ne ferai la paix avec l'Angleterre que lorsqu'elle » aura consenti à l'expulsion totale des Bourbons et des » émigrés.

» Mais il fallait cependant leur laisser un lieu à ha- » biter : Varsovie fut choisi, et j'y consentis. J'allai » même plus loin : sur la proposition du roi de Prusse, » et pour arracher les restes de cette famille à l'in-

[1] Il avait dit l'avant-veille, à Truguet : « Hé bien ! voilà un » Bourbon de moins ! J'ai voulu lui épargner les horreurs de la » mort en le faisant fusiller sur-le-champ. »

[2] L'empereur de Russie, assassiné en mars 1801. Il s'était effectivement pris de passion pour Bonaparte.

» fluence de l'Angleterre, j'étais résolu à leur faire un
» traitement convenable, et je crois que la république
» eût fait en cela un sacrifice politique utile à sa tran-
» quillité. Je sais à quels bruits ridicules cette négo-
» ciation a donné lieu : on a dit que j'avais exigé
» de ces princes une renonciation au trône[1], et que
» leur refus d'accepter cette condition avait tout fait
» échouer. Il n'y a rien de vrai dans ce conte absurde,
» et tout se réduit à ce que je viens de dire. »

Le premier consul s'arrêta après ces mots, fit appeler ensuite quelques affaires de peu d'importance et leva la séance de très-bonne heure.

Le lendemain, dimanche, 4 germinal (25 mars), il reçut aux Tuileries les autorités, les généraux et autres personnages distingués qui s'empressèrent de se montrer. Il parla beaucoup à tout le monde, répéta en partie ce qu'il avait dit au conseil d'État, employa les mêmes arguments et, en général, eut l'air de chercher des approbateurs. Une députation du corps législatif dont la session avait été close la veille se présenta le même jour, et le président Fontanes qui porta la parole employa les termes les plus emphatiques pour l'éloge du premier consul, mais ne dit pas un mot du sanglant événement qui occupait alors tous les esprits. Le nom de la république et celui des Bourbons ne se trouvèrent pas même prononcés dans son discours.

Cependant les barrières de Paris étaient toujours fermées, et les poursuites contre tous ceux qui avaient pris part à la conspiration continuaient. Deux Polignac,

[1] Voyez tome Ier, page 333, et plus haut, page 107.

M. de Rivière et plusieurs autres étaient déjà en arrestation.

A travers toutes ces scènes de terreur et d'alarmes, M. de Talleyrand trouva moyen de se distinguer par une insigne flatterie. Il donna un bal le 3 germinal, trois jours après la mort du duc d'Enghien. Deux mois auparavant, Mme de Talleyrand avait refusé de se trouver à un bal que M. de Cobentzel, par inadvertance, avait indiqué pour le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI. « Comment,— disait-elle,— peut-on danser ce jour-là ? » Et M. de Cobentzel avait remis son bal. Que dire de ces scrupules et de l'indécence d'une fête donnée, pour ainsi dire, au bruit des coups de fusil qui venaient de frapper un parent de ce même Louis XVI !

Au surplus, la vive et pénible impression que cette dernière catastrophe avait faite dans Paris s'affaiblit en peu de temps, ou du moins se dissimula soigneusement parmi les courtisans habituels du pouvoir. Quant à la population de Paris, d'autres objets attirèrent bientôt sa curiosité et lui firent oublier l'événement qui l'avait d'abord si fortement émue. D'ailleurs, il faut le dire, il n'y avait parmi elle ni souvenir, ni affection pour les Bourbons : elle les avait entièrement perdus de vue. Et malheureusement elle avait été trop longtemps accoutumée à des scènes sanglantes, pour que celle-ci lui parût plus extraordinaire et plus affligeante que tant d'autres dont elle avait été témoin.

CHAPITRE V.

Le premier consul obligé d'admettre le principe de l'hérédité dans la succession à la magistrature suprême. — Adresse du sénat demandant cette garantie de stabilité. — L'opinion publique favorable à l'établissement de l'hérédité. — Discussion préalable sur l'époque de l'adoption de cette institution et sur le titre à prendre par le chef de l'État. — Bonaparte tient à ce que le pouvoir héréditaire lui soit offert par le parti révolutionnaire. — Restriction qu'il entend apporter au système d'hérédité. — La question débattue dans le conseil d'État. — Le premier consul revient à l'idée d'adopter pour son successeur le fils de Louis Bonaparte. — Démarche que, dans cette intention, il fait auprès de Louis. — Indignation de ce dernier et de Joseph Bonaparte. — Le premier consul se rapproche de ses frères et se décide à les faire entrer dans la ligne d'hérédité. — Louis est nommé général de division, et Joseph accepte le commandement d'un régiment d'infanterie. — Un conseil privé, convoqué à Saint-Cloud, adopte l'hérédité et arrête que Bonaparte prendra le titre d'empereur, et sera, comme tel, sacré et couronné. — Message du premier consul au sénat pour en provoquer une explication plus claire sur les nouvelles institutions à fonder. — Le sénat nomme à à cet effet une commission. — Au tribunat, la motion d'offrir la couronne à Bonaparte est faite par Curée, et appuyée par Siméon. — Le sénatus-consulte adoptant le vœu du tribunat est soumis à la discussion du conseil d'État et définitivement arrêté par lui. — Le sénat va porter au premier consul, à Saint-Cloud, la loi qui proclame Napoléon Bonaparte empereur des Français.

Les dangers que la conspiration dont on poursuivait les nombreux complices avait fait courir au premier consul, ramenèrent naturellement ses idées vers l'exécution des projets qu'il avait formés, pour appuyer

sa puissance sur un titre plus imposant que celui dont il était revêtu et qui, dans l'opinion qu'il avait de l'influence que les noms exercent sur le vulgaire des hommes, devait rendre sa personne plus inviolable. Les adresses de félicitation qui lui arrivaient de toutes parts et remplissaient journellement les colonnes du *Moniteur ;* la soumission du sénat et du corps législatif que ses libéralités et les discours obséquieux de Fontanes lui assuraient et lui révélaient ; la gloire nouvelle qui rejaillissait sur lui de la promulgation du code civil, achevé dans la session du corps législatif qui venait de finir ; le vote d'une statue de marbre que ce corps, reconnaissant d'un si grand bienfait, lui décerna au nom de la nation française : tout contribuait à l'affermir dans ses desseins, et les efforts de ses ennemis pour le perdre n'avaient fait qu'accélérer sa marche vers le trône, en le débarrassant du seul rival redoutable qu'il eût. Car, quel que dût être le jugement du tribunal, Moreau était perdu sans ressource dans l'opinion de l'armée. Son association, du moins apparente, à des complots d'assassinat ou à des intrigues pour ramener les Bourbons lui avait ôté la confiance non-seulement des soldats, mais encore des patriotes, malgré toute l'inquiétude que donnait à ce parti l'ambition de Bonaparte ; et de plus, elle lui avait fait perdre l'estime des âmes généreuses auxquelles la trahison, de quelque masque qu'elle se couvre, est toujours odieuse.

Le premier consul était trop habile pour ne pas profiter de telles circonstances. Il voyait que le sénat en général, dont plusieurs membres lui auraient manqué, si Moreau eût réussi ou eût été plus adroit, avait trem-

blé pour sa propre existence au moins autant que pour celle du chef du gouvernement; qu'échappé au péril, il serait disposé à tout faire pour en prévenir le retour, et qu'il ne se refuserait pas à donner une couronne, si, à l'abri de cette couronne, il pouvait être certain de jouir en paix des biens qu'une générosité corruptrice avait versés sur lui. Mais en même temps il fallait, pour satisfaire complétement aux exigences du moment, modifier en partie le plan que le premier consul avait d'abord conçu. Les arguments sur lesquels le sénat fondait la nécessité de remplir, par une nouvelle institution, la lacune que la constitution de l'an VIII et les sénatus-consultes postérieurs avaient laissée, en ne désignant aucun mode assuré de succession à la magistrature suprême, reposaient principalement sur ce raisonnement: tant que le mode de successibilité ne serait pas établi, le premier consul était l'unique but de toutes les attaques venant soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, et s'il était renversé, tout finissait avec lui. Si, au contraire, son successeur était connu, si, après lui, tout restait debout, si la marche du gouvernement ne recevait aucune atteinte, la chute de son chef actuel devenait moins importante; il y avait, sans lui, encore une garantie pour tous. De là, moins de complots à redouter, parce que leur succès même serait infructueux; de là, le repos et la sécurité qui jusqu'à ce moment avaient manqué.

L'hérédité et les avantages qu'elle menait avec elle étaient donc la véritable nécessité de l'époque, et, quelque répugnance que Bonaparte eût montrée pour ce système, il devait s'y résigner. On verra seulement,

comme la situation de sa famille et les divisions qui avaient éclaté dans son sein ne lui permettaient pas de l'adopter simplement et franchement, de quelle manière il le modifia et par quels essais il passa, avant d'adopter le mode qui fut consacré.

La première démarche qui souleva le voile dont, jusqu'alors, ces projets avaient été couverts, fut faite par le sénat, quatre jours après la clôture de la session législative. Le 7 germinal (28 mars) le conseil d'État fut convoqué pour une séance extraordinaire. On nous fit passer dans le cabinet du premier consul où, peu de temps après notre arrivée, le sénat en corps fut introduit. A sa tête marchait le sénateur Lecouteulx de Canteleu, vice-président, qui lut une adresse que, le jour précédent, le sénat avait arrêté de présenter au premier consul.

Cette adresse répondait d'abord à la communication, faite par le gouvernement, des pièces relatives à la correspondance clandestine entretenue par le ministre anglais Drake. Le sénat, en exprimant son indignation de la conduite honteuse de cet agent diplomatique, jetait les yeux sur ce qui se passait alors dans l'intérieur de la France. Il y voyait des coupables de haute trahison qui n'avaient pas de juges. C'était une lacune dans la constitution, et le génie qui en traça le plan, ne voulant pas prévoir un crime de cette nature ni le croire possible, n'avait pas songé à le réprimer. Mais si l'on devait lui savoir gré de ce qu'il avait fait et même de ce qu'il n'avait pas fait, et voir dans cet oubli une noble confiance, le sénat ne pouvait, dans les conjonctures actuelles, s'empêcher de demander que

cette lacune fût remplie. Il proposait donc d'établir une sorte de haute cour, de jury national, chargé spécialement de juger les crimes de haute trahison.

Puis, l'orateur ajouta : « Ce ne serait pas assez, ci-
» toyen consul, d'avoir par ce moyen puni des crimes
» qu'il importe à la tranquillité de l'État de réprimer :
» il faut encore ôter toute espérance à ceux qui seraient
» tentés d'imiter un si funeste exemple. Il faut rendre
» au moins le crime infructueux pour ceux qui oseraient
» entreprendre de le commettre. Nous avons besoin
» d'institutions qui assurent à nos enfants le bonheur
» dont nous jouissons actuellement, qui consolident
» votre ouvrage et le rendent immortel comme votre
» gloire. Enfin il est indispensable que le vaisseau de
» l'État ne risque pas de perdre son pilote, sans être
» assuré des ancres qui, dans un si grand malheur,
» pourraient l'empêcher de faire naufrage. »

Le premier consul répondit, en peu de mots, qu'il était sensible à la démarche du sénat et aux sentiments qu'il lui exprimait par l'organe de son vice-président. Ensuite il reprit : « Je reconnais, comme vous, qu'il
» existe dans la constitution une lacune relativement
» au jugement des crimes d'État, et qu'il est indispen-
» sable de la remplir. Le gouvernement s'en occupera
» dans le cours de l'année. Quant à tout ce qui pourra
» tendre à consolider le système actuel, je m'empres-
» serai toujours de profiter des lumières du sénat et
» de me concerter avec lui. »

Ni l'adresse du sénat ni la réponse ne furent imprimés dans le *Moniteur*, mais le bruit de cette démarche inattendue ne s'en répandit pas moins et produisit une

très-grande sensation. On crut généralement qu'elle avait été concertée, et ce fut également mon opinion. Cependant Joseph Bonaparte et Rœderer que je vis dans la journée, protestèrent qu'elle n'avait pas été méditée, et que ce furent deux membres de la commission chargée de la réponse à la communication des pièces de la correspondance de Drake, Boissy d'Anglas et Fouché, qui avaient émis les deux idées principales formant le fond de l'adresse : le premier, en proposant la création d'un jury national pour juger les crimes de haute trahison, et le second, en demandant une garantie de stabilité pour l'avenir. Ils avaient fait adopter l'une et l'autre proposition par les autres membres de la commission qui ne s'aperçurent pas de toutes les conséquences de la dernière ; et comme le mot d'*hérédité* ne se trouvait pas littéralement dans l'adresse, ces commissaires furent tout étonnés de ce que chacun y trouvait ce qu'ils n'y avaient pas vu et qui cependant sautait aux yeux de tout le monde.

Quoi qu'il en soit, l'éveil était donné et l'on ne s'occupait que des conséquences parfaitement claires de la démarche du sénat, que Fouché était trop fin pour avoir provoquée, s'il ne se fût pas assuré d'avance qu'elle ne pouvait déplaire. Personne ne discutait la première partie de l'adresse qu'on ne regardait que comme une transition pour arriver au second point. Qui pouvait croire, d'ailleurs, à la garantie que l'institution d'une haute cour nationale devait donner ? Le jugement prononcé contre le duc d'Enghien, le mode de procédure sans jurés adopté dans l'affaire où le général Moreau se trouvait impliqué, la faculté de changer, par

des sénatus-consultes ou même par de simples actes du gouvernement, les formes ordinaires de la justice, étaient des exemples trop récents pour qu'on pût se persuader que le nouveau tribunal deviendrait une solide barrière contre les entreprises d'un pouvoir qui, jusqu'alors, n'en avait reconnu aucune ou les avait franchies toutes.

Mais la proposition de l'établissement de l'hérédité frappait bien autrement les esprits, et je dois le dire, elle rassurait généralement plus qu'elle n'effrayait. Non que quelque mouvement d'affection pour le premier consul déterminât l'opinion à favoriser ce nouvel accroissement de grandeur pour lui et sa famille ; — jamais il n'avait été moins aimé : — mais le besoin de repos et de stabilité était si pressant, l'avenir si inquiétant, la crainte du terrorisme si grande, le retour des Bourbons, ayant tant de vengeances à exercer, paraissait si redoutable qu'on saisissait avidement tout ce qui pouvait écarter des dangers contre lesquels on ne voyait aucun autre moyen de se prémunir. D'ailleurs, l'esprit national avait été brisé par une longue suite de malheurs et d'excès révolutionnaires. Les amis de la liberté et des idées philosophiques avaient perdu jusqu'à l'espérance ; la chimère, si longtemps caressée, de l'établissement d'un gouvernement républicain s'était évanouie à leurs yeux, et fatigués de leurs vains efforts, ils ne cherchaient plus qu'à échapper à deux périls également inévitables si Bonaparte mourait : le retour de la terreur ou celui des Bourbons.

Ainsi, quelque révoltant que ce fût de voir l'hérédité s'élever dans une nouvelle famille sur le cadavre

sanglant d'un Bourbon et à travers une procédure qui menaçait de l'échafaud des hommes illustrés par des victoires, cette idée, cependant, n'était point repoussée ; le sentiment d'inquiétude qui agitait en ce moment la masse de la société la faisait accueillir. L'esprit parisien ne s'arrêtait même pas aux simples conjectures, et, moitié sérieusement moitié ironiquement, faisait d'avance, et à sa manière, le plan du nouvel ordre de choses qui se méditait. On était aux premiers jours du printemps, aux promenades de Longchamps que le *bon ton*, consistant alors à revenir au passé, avait ramenées plus brillantes et plus fréquentées que jamais. Après la critique des figures et des modes qui passaient sous les yeux, on s'y occupait du grand changement politique qui allait avoir lieu. Tout fut réglé et arrêté : « Bonaparte était empereur ; la dignité — héréditaire dans sa famille ; les deux consuls — supprimés ; Lebrun se retirait dans ses terres ; on faisait Cambacérès chancelier de France ; Mme Bonaparte — répudiée ; le margrave de Bade qui, dans l'arrestation du duc d'Enghien, avait si bien fait les fonctions de sergent de Bonaparte, lui donnait pour femme une princesse de sa famille. Voilà le citoyen Bonaparte devenu beau-frère de l'empereur Alexandre. Il aura un enfant ; ce sera un garçon. Bientôt le temps aura étendu son voile sur l'origine de toutes ces choses. Le théâtre est prêt ; peu de monde aura vu les coulisses, et les spectateurs payants ne manqueront pas. On peut commencer. » — C'est avec cette légèreté, cette insouciance du passé et de l'avenir qu'on se familiarisait avec un si grave événement. Quelques bons mots, quelques épi-

grammes, quelques ridicules jetés sur les futures dignités suffisaient pour consoler les Parisiens de la perte de la liberté.

Comment, avec une nation si mobile, le premier consul aurait-il hésité? Il se convainquit plus que jamais que le moment était venu, et il ne le laissa pas échapper. Deux jours après la présentation de l'adresse du sénat, il eut avec Lecouteulx de Canteleu un entretien que celui-ci écrivit en rentrant chez lui et dont il vint communiquer les détails à Joseph Bonaparte le 11 germinal (1er avril). J'étais présent à cette communication avec le sénateur Rœderer et Stanislas Girardin.

Dans cet entretien, le premier consul était convenu de la nécessité d'assurer la stabilité de l'ordre de choses actuel, et ne se dissimulait pas que l'hérédité était un des plus sûrs moyens d'atteindre ce but. Mais le moment était-il convenable? Pendant la guerre, avant la fin du procès dans lequel Moreau était impliqué! Une telle démarche pouvait-elle se faire sans le concours de la volonté du peuple qu'on avait obtenu pour le consulat à vie? Une si grande distinction ne devrait-elle pas être le prix d'une victoire éclatante ou de la paix?

Telles étaient les questions que le premier consul avait élevées, et comme on le voit, il ne s'agissait plus du principe qui était admis, mais du choix du moment et de l'influence des circonstances.

Lecouteulx avait répondu à ces objections. Il avait fait sentir au premier consul qu'il s'agissait moins de ce qui lui convenait personnellement que de ce qui

convenait à la nation et particulièrement à la portion engagée dans la révolution ; que les événements pressaient un résultat ; que la mort du duc d'Enghien, le procès de Moreau, loin d'écarter ces idées, les avaient rendues plus familières à tous et d'une exécution plus indispensable ; que le sénat était compromis, que tous les grands corps de l'État l'étaient de même et qu'enfin c'était augmenter le danger que de différer.

Le premier consul parut se rendre aux arguments de Lecouteulx, et la discussion s'établit entre eux sur le titre qu'il conviendrait de donner au chef de l'État. On reconnut d'abord qu'il ne pouvait en conserver un qui fût commun aux deux autres consuls ; mais le choix de celui qu'il devait prendre était un point important à traiter. Bonaparte affirmait qu'il ne voudrait pas de celui d'empereur, et qu'une dénomination analogue à celle de stathouder lui conviendrait davantage. Enfin, ne vaudrait-il pas mieux lui conserver celle de consul, en donnant un autre titre à Cambacérès et à Lebrun ?

L'entretien en était resté là, et le premier consul ne s'était pas prononcé nettement. Néanmoins on voyait aisément que les principales difficultés se trouvaient aplanies, et que, puisqu'on ne disputait plus que sur l'époque et le titre, on serait bientôt d'accord sur le tout.

Lorsque Lecoulteux eut fini de nous lire ce qu'il avait écrit, et dont ce qu'on vient de lire est un abrégé fidèle, Joseph Bonaparte nous invita à entrer dans la discussion des deux points qui étaient restés indécis.

Sur le premier, l'époque à laquelle il convenait d'établir le nouveau système, nous pensâmes que puisque

la démarche du sénat était connue, on ne pouvait trop en hâter le résultat ; qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à laisser trop longtemps l'opinion incertaine dans un moment où l'affection publique ne parlait plus aussi vivement qu'autrefois en faveur du premier consul, et que la nécessité d'une institution immuable n'avait jamais été plus fortement sentie. D'un côté, les révolutionnaires (et il fallait comprendre aussi sous cette dénomination les nobles et les émigrés rentrés qui s'étaient attachés au premier consul), rassurés par la mort du duc d'Enghien contre le retour des Bourbons qui était leur grand sujet de crainte, ne demandaient pas mieux que de voir l'autorité fixée dans une famille qui leur donnait à cet égard une garantie que ne pouvait leur offrir aucune autre forme de gouvernement. De l'autre côté, la partie moyenne de la nation, qui cherchait un refuge et contre les jacobins et contre les Bourbons, trouvait aussi dans l'hérédité l'appui qu'elle réclamait. Les partisans de l'ancienne dynastie pouvaient donc seuls voir avec peine cette institution ; mais ils étaient peu redoutables en ce moment ; il y avait même lieu de penser que le nouveau système une fois fondé, ils perdraient toute espérance, et peut-être la possibilité de former de nouveaux complots.

Quant au titre que devait prendre le chef de l'État, les avis étaient partagés. Cependant, quoique je connusse d'avance celui qui serait préféré, je crus devoir exprimer franchement mon opinion sur ce point : « Il me semble, ai-je dit, que le premier consul doit conserver celui qu'il porte et se borner à en donner un autre à ses deux collègues. Je vois dans cette

résolution la possibilité de conserver à l'État au moins *le nom* de république, cher à une grande partie de la nation, et quoique la réalité ait déjà disparu, on aura moins choqué les idées actuelles en faisant survivre le mot. A cet avantage se joint celui de prêter moins à d'injurieux parallèles. Une famille consulaire est tout ce qu'on veut ; on n'a aucune idée arrêtée sur ce qu'elle est ou doit être, mais on sait en Europe ce qu'est une famille impériale. On comparera, et le ridicule naîtra de ces comparaisons. Les membres de la nouvelle famille, incertains de leur rôle, ne sauront jamais au juste ce qu'ils auront à faire, et nous montreront ou de la gaucherie ou la puérile vanité de nouveaux parvenus. Dans l'autre hypothèse, tout s'arrange au contraire avec la plus grande facilité. Le pouvoir est le même, les avantages de l'hérédité subsistent, et le temps achèvera de donner au titre de *consul de France* ce vernis de grandeur, cette magie de dignité qu'il a imprimés aux noms que portent aujourd'hui les chefs des autres États de l'Europe. »

Je n'allai pas plus loin, et mon avis ne fut ni adopté ni rejeté. Mais en me retirant avec Girardin, après cette conférence, je ne pus m'empêcher de lui faire part des pénibles réflexions qu'elle avait fait naître en moi : « Voilà donc, lui disais-je dans l'amertume de mon cœur, voilà l'issue de cette révolution commencée par un élan presque universel de patriotisme et d'amour de la liberté ! Quoi ! tant de sang versé sur les champs de bataille, tant de sang répandu sur les échafauds, tant de fortunes détruites, tant de sacrifices de tout ce que l'homme a de plus cher, n'auront abouti

qu'à nous faire changer de maîtres, qu'à substituer une famille inconnue il y a dix ans, et qui, au moment où commença la révolution, était à peine française, à la famille qui régnait depuis huit siècles sur la France! Notre condition est-elle donc si misérable que nous n'ayons d'autre asile que le despotisme? Que nous soyons obligés, pour éloigner les maux qui nous menacent aujourd'hui, de tout accorder aux Bonaparte, sans leur rien demander? De les élever sur le plus beau trône de l'Europe, de leur donner en héritage la gloire de commander à l'une des premières nations du monde sans pouvoir leur imposer la plus légère condition, sans qu'aucun contrat les engage, sans qu'aucune institution nouvelle remplace au moins celles qui servaient quelquefois de digue aux caprices de nos anciens maîtres? Car ce n'est pas dans un sénat avili, dans un conseil d'État amovible et sans consistance, dans un corps législatif muet, dans un tribunat tremblant et mendiant quelques places, dans une magistrature sans considération, qu'il faut chercher un contrepoids à ce pouvoir immense confié à un seul homme. Et ce pas, quelque pénible qu'il soit, il faut le faire sous peine d'être livrés demain à des ennemis plus redoutables encore! Quelle cruelle alternative! »

Mais nous avions beau nous débattre, nous sentions tout le poids de la nécessité qui pesait sur nous, et nous ne pouvions que nous encourager mutuellement à nous y soumettre. Non cependant que nous fussions convaincus que la dernière concession que la France allait faire, quelque entière qu'elle fût, nous assurât un repos complet. Nous étions loin de nous flatter que le

remède fût infaillible, et nous ne prévoyions que trop les chances qui restaient encore aux guerres extérieures qu'une ambition sans cesse renaissante pouvait exciter et même aux troubles civils, si le sort des combats nous devenait un jour contraire. Mais ce remède, bien qu'insuffisant pour la garantie de l'avenir, éloignait au moins le danger du moment, et les Français n'avaient alors ni le courage d'imaginer mieux, ni l'énergie nécessaire pour l'exécution, si l'on eût osé concevoir une résistance.

Cependant les événements se pressaient. Le premier consul, résolu à réaliser immédiatement le dessein qu'il méditait depuis si longtemps, ne s'occupait plus que des moyens d'exécution. Le sénat, par la démarche marquante qu'il venait de faire, avait, si l'on peut s'exprimer ainsi, ouvert la tranchée. Mais sa dépendance était trop connue pour que ce fût uniquement de lui que Bonaparte consentît à tenir le pouvoir. C'était du parti révolutionnaire qu'il voulait en recevoir l'offre, et en quelque sorte tenir la royauté des mains de ceux-là mêmes qui l'avaient renversée en France douze années auparavant : « J'avais toujours été,—disait-il à son » frère Joseph[1],— dans l'intention de finir la révolution » par l'établissement de l'hérédité ; je pensais seule- » ment qu'un pareil pas ne pouvait se faire que dans » cinq ou six ans. Mais je vois maintenant par les ins- » tances qui me sont faites, par l'empressement que » tous ceux qui m'environnent paraissent mettre à

[1] Cette conversation entre les deux frères eut lieu le 12 germinal (2 avril).

» l'emporter sur ce point, que je m'étais trompé, et que
» la chose est possible plus tôt que je ne l'avais cru.
» Néanmoins, avant de me décider, je veux être sûr
» qu'elle est décidée particulièrement par ceux qui ont
» pris une grande part à la révolution. C'est l'opinion
» des patriotes et même des terroristes dont j'ai besoin,
» et je ne veux rien risquer sans être assuré de l'ap-
» probation de cette classe d'hommes. C'est pour cela
» que je veux demander l'opinion du conseil d'État,
» non pour avoir celle des personnes attachées à ma
» famille et des hommes qui, depuis quatre ans, ont
» manifesté le vœu formel d'établir une sorte de
» royauté, comme le seul moyen de consolider mon
» gouvernement, mais bien l'opinion des membres sur
» lesquels je puis moins compter, et qui, pendant le
» cours de la révolution, ont marqué par des senti-
» ments tout opposés, tels que Treilhard, Berlier, La-
» cuée, Réal, etc. Il faut que la démarche soit propo-
» sée et appuyée par des hommes de cette classe. »

A la suite de cette ouverture, Bonaparte était entré avec son frère dans quelques détails d'exécution ; ce dernier devina facilement qu'en adoptant, du moins en apparence, le système d'hérédité, le premier consul était loin de l'admettre pur et simple et qu'il y apporterait de grandes modifications. Il excluait d'abord de la succession éventuelle son frère Lucien, à cause de son mariage, et comme Joseph déclara que dans ce cas lui-même se refuserait à entrer dans l'ordre d'hérédité, on se rabattit à la seule exclusion des enfants qui ne seraient admis à succéder que lorsque les mariages auxquels ils devraient le jour auraient été approuvés

par le chef de l'État. Quelques difficultés s'élevèrent aussi sur la régence en cas de minorité, et Joseph Bonaparte, en me communiquant le résultat de cet entretien, m'invita à rédiger en formes d'articles les bases de cette institution. Je m'acquittai de la commission, mais ce travail fut à peu près inutile ; il s'en fallait de beaucoup que les idées que le premier consul avait communiquées à son frère fussent, comme on dit, son dernier mot.

Deux jours après, le 14 germinal, dans un second entretien, Joseph Bonaparte crut apercevoir que le premier consul voulait revenir à son ancien plan consistant à se faire déclarer empereur, à adopter en même temps pour successeur le fils de Louis Bonaparte et d'Hortense Beauharnais, et à nommer Joseph Bonaparte, en cas de minorité, tuteur de cet enfant et régent conjointement avec les deux autres consuls. Cet arrangement, suggéré par Mme Bonaparte qui voyait dans l'adoption d'un système régulier d'hérédité un arrêt de divorce, était vivement désiré par tout l'intérieur du palais, et comme il flattait les penchants secrets du premier consul, on espérait le faire triompher.

Dans l'incertitude où ce retour vers des idées qu'il croyait abandonnées jetait Joseph Bonaparte, il me pria de ne pas parler, comme nous en étions convenus, en faveur de l'hérédité dans la réunion du conseil d'État où devait être discutée la réponse à donner au premier consul qui avait demandé l'avis du conseil sur la question en général.

Cette réunion eut lieu le 15 germinal. Defermon, le

plus ancien des présidents de section, porta la parole. Il nous dit que le premier consul voulait absolument connaître l'opinion libre et vraie du conseil ; qu'il désirait que l'on ne comptât pour rien ce qui pouvait lui convenir personnellement, mais qu'on recherchât, qu'on lui indiquât ce qui était dans l'avantage et dans l'opinion actuelle de la nation ; que, du reste, il se tiendrait tout à fait de côté dans la discussion et se réservait de se prononcer ensuite.

Après cet exposé, Defermon présenta à notre délibération trois questions principales :

1° L'hérédité est-elle un moyen de stabilité préférable au système électif?

2° En supposant que l'hérédité fût reconnue comme préférable, le moment est-il favorable pour la déclarer ?

3° Comment peut-on concilier avec le système d'hérédité les institutions actuelles qui doivent être conservées : la liberté, l'égalité, les formes républicaines, enfin tout ce qui existe aujourd'hui comme résultat de la révolution ?

Les débats, dans cette première conférence et dans celles qui suivirent, ne furent pas très-animés. Chacun sentait qu'on ne nous disait pas tout, puisque dans les questions qu'on nous adressait on ne nous parlait point du titre que prendrait le chef de l'État ; que cependant c'était ce titre dont allait dépendre la nouvelle forme de gouvernement, et qui déciderait définitivement entre la république et la royauté.

Defermon avait commencé par se prononcer en faveur de l'hérédité. Berlier exprima, au contraire, quoi-

qu'avec beaucoup de ménagement, la répugnance qu'il éprouvait à s'y prêter. Comment allier, disait-il, deux idées aussi contradictoires que république et hérédité! Fourcroy lui répondit et soutint l'opinion contraire, mais par des arguments assez faibles. Portalis traita la question avec son abondance ordinaire, et réfuta ou du moins crut avoir complétement réfuté Berlier. Pelet et Bigot de Préameneu secondèrent Portalis. L'opinion de Berlier fut partagée par Boulay de la Meurthe, Treilhard, Dauchy et Béranger. Le reste se tut. Mais en général il était évident que la majorité du conseil était opposée au nouveau système; elle hésitait seulement à manifester son opinion. Plusieurs membres ne voulaient au fond que tâcher de deviner ce que désirait le premier consul, afin de s'y conformer.

Pendant que ces discussions, assez languissantes, avaient lieu et que l'opinion flottait encore incertaine, le premier consul fit une démarche dont le but était de reconnaître par lui-même jusqu'à quel point il pouvait, avec quelque probabilité de succès, tenter l'exécution du plan dont j'ai parlé plus haut, de borner le système héréditaire à la nomination du fils de Louis Bonaparte comme successeur. Je vais rendre compte des détails de cette singulière démarche, presque généralement ignorée, tels qu'ils nous ont été communiqués au sénateur Rœderer, à Girardin et à moi, par Joseph Bonaparte. Dans ce récit, que j'écrivis le soir même du jour où la confidence nous fut faite (18 germinal), on trouvera une peinture vive mais fidèle des passions qui animaient les personnes intéressées dans cette tentative.

Voici donc ce que Joseph Bonaparte nous raconta d'une conversation qu'il avait eue dans la matinée du 18 germinal, avec son frère Louis.

Le premier consul s'était rendu la veille avec sa femme chez Louis Bonaparte. Il était venu en grand apparat, accompagné d'un piquet de trente hommes à cheval, le sabre à la main. Louis ne s'était pas trouvé chez lui quand son frère y arriva, et n'était rentré qu'au moment où celui-ci se préparait à partir. Il fut étonné de cette visite extraordinaire et de l'éclat qu'on paraissait avoir voulu y mettre. Le premier consul avait l'air froid et embarrassé, mais sa femme ayant pris Louis à part, lui fit entendre, par une suite de demi-mots, qu'on était venu pour lui communiquer un grand projet, et qu'il s'agissait d'être homme dans de telles circonstances. Après cet exorde préparatoire, elle lui annonça d'abord qu'on avait rédigé une loi sur l'hérédité. Elle ajouta ensuite que lorsqu'une loi était faite, il fallait bien s'y conformer, et que lui, plus que tout autre, y trouverait de grands avantages. Que suivant les dispositions de cette loi, le droit de succession ne serait conféré qu'aux membres de la famille dont l'âge serait au moins de seize ans au dessous de celui du premier consul. Enfin, qu'on avait calculé que son fils (le fils de Louis), était le seul qui remplît cette condition ; que c'était donc à cet enfant que la succession serait dévolue, puisqu'elle-même (Mme Bonaparte) ne pouvait plus donner des héritiers à son mari. Que d'ailleurs cette combinaison offrait au père une assez belle perspective pour le consoler de n'être pas appelé lui-même à l'hérédité.

Louis, qui, malgré l'ascendant que depuis ses plus jeunes années son frère Napoléon exerçait sur lui et la dépendance dans laquelle il avait constamment été tenu, conservait une âme élevée, repoussa cette proposition. Elle lui rappelait les bruits injurieux que la malveillance avait cherché à répandre dans le public sur Hortense Beauharnais avant qu'il l'eût épousée, et bien qu'en comparant la date de son mariage avec celle de la naissance de son fils, il dût reconnaître que ces bruits étaient dénués de fondement, il sentit que l'adoption de cet enfant par le premier consul les eût nécessairement réveillés. Il avait donc refusé de prêter l'oreille aux insinuations de sa belle-mère et déclaré à son frère Joseph que jamais il ne donnerait son consentement à cette proposition. Mais, ajoutait-il, ce consentement était-il nécessaire? La loi pouvait être rendue et colorée du prétexte de l'intérêt général. La force était là prête à faire exécuter cette loi, à lui ravir même son fils pour le faire élever au palais. Et Mme Bonaparte avait déjà insinué que cet arrangement serait nécessaire à l'égard d'un héritier présomptif. S'échauffant ainsi par degrés, Louis, dans l'épanchement de sa douleur, s'emporta violemment contre sa belle-mère, disant d'elle tout ce que la haine la plus prononcée aurait à peine osé en penser.

Joseph Bonaparte, en nous faisant le récit des plaintes et des emportements de son frère Louis, ne nous dissimula point lui-même toute l'indignation que lui faisait éprouver le projet du premier consul. Il y voyait le renversement de tout son avenir : plus de succession, plus de pouvoir pour lui ni pour ses enfants. Par la plus

perfide des combinaisons, il était trompé dans toutes ses espérances, écarté pour toujours des affaires, et de plus privé des droits qu'il aurait eus par lui-même et par la seule affection qu'on lui portait au sénat, à succéder à son frère, si le choix du successeur eût été laissé au cours naturel des événements. A mesure qu'il parlait, son ressentiment s'enflammait, et bientôt ses passions, excitées au plus haut degré, s'exhalèrent dans les plus violentes expressions qu'une âme profondément blessée peut suggérer à la parole. Il maudit l'ambition du premier consul et souhaita sa mort comme un bonheur pour sa famille et pour la France, et, malgré tous nos efforts pour le calmer, il nous quitta dans cet état d'irritation, et se rendit chez son frère Lucien [1].

Quant à nous, tristes confidents de ces détails, profondément affligés de tout ce que nous venions d'entendre, nous ne pouvions nous dissimuler l'abîme vers lequel nous étions poussés, et nos réflexions mutuelles ne faisaient qu'aigrir notre douleur, en y ajoutant le pressentiment des malheurs dont l'avenir nous menaçait. Dans ces projets, nous voyions la France comptée pour rien. Ce n'était pas la sécurité et le repos qu'on voulait donner à une nation ; ce n'était plus d'une institution politique qu'il s'agissait, mais d'une conquête, d'une proie qu'une famille mal unie se disputait. Au milieu de ces intrigues, nous ne pouvions plus voir les

[1] Lucien, qui avait quitté Paris au mois de décembre 1803, ne partit pour l'Italie qu'en avril 1804, peu de jours après l'entretien dont je rends compte ici. (*Voyez* plus haut, page 117, la note).

représentants d'un grand pays venant offrir à un grand homme la perpétuité du pouvoir comme récompense des services rendus à la patrie, comme garantie contre les troubles que sa mort ferait naître; nos regards ne tombaient que sur des femmes et quelques entremetteurs, tirant un enfant des bras de ses bonnes pour le placer sur le trône.

Le refus absolu de Louis de consentir à l'arrangement que lui proposait sa belle-mère, les dissensions que ce bizarre projet fit naître dans la famille, les murmures de tous ceux qui, dans l'entourage du premier consul, n'étaient pas entièrement dévoués à la cause de Mme Bonaparte, le forcèrent à modifier ce plan. Sans y renoncer absolument, il n'osa cependant pas braver le mécontentement universel que l'exécution complète eût excité. Il revint donc à des idées plus simples et se rapprocha de ses deux frères Joseph et Louis, qu'il résolut de faire entrer dans la ligne d'hérédité pour répondre, au moins en apparence, au vœu du sénat. Il sut néanmoins se réserver la faculté de revenir au fils de Louis, par le moyen de l'adoption; combinaison nouvelle qu'il fit passer dans le sénatus-consulte qui constitua le système impérial[1]. Dans cette intention, il nomma Louis général de division et conseiller d'État, afin de porter sur lui également les regards du civil et du militaire. En même temps, il fit sentir à Joseph que, dans les conjonctures actuelles, il était impossible

[1] L'enfant, objet de tant de sollicitude, appelé par l'affection du premier consul au plus brillant avenir, mourut en bas âge, et sa mort ne laissa plus à l'empereur que la ressource du divorce pour se donner un héritier direct.

d'appeler à l'hérédité un homme entièrement étranger à la carrière militaire ; que les généraux dédaigneraient d'obéir à celui qui n'aurait pas partagé leurs dangers et leur gloire. Par une si puissante considération, il détermina son frère à accepter le commandement du 4e régiment d'infanterie de ligne, en attendant qu'il pût le nommer colonel-général des Suisses[1], dignité qu'il lui avait déjà offerte six mois auparavant pour le mettre sur la même ligne que les frères du dernier roi, dont l'un, plus tard Charles X, avait occupé cette charge. Joseph s'y était alors refusé ; mais dans la position où il se trouvait lorsqu'elle lui fut de nouveau proposée, le désir d'écarter tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à son admission dans la ligne d'hérédité, et comme il le dit, l'espoir de prendre le premier consul dans ses propres filets, si cette proposition n'était pas sincère, le décidèrent à l'accepter. Il brava donc le ridicule auquel s'exposait un homme qui, âgé de plus de trente-six ans, entrait pour la première fois dans la carrière des armes, et il partit dans les premiers jours de floréal pour aller prendre le commandement du régiment dont il était nommé colonel.

Son départ et le silence de Louis, que le premier consul avait en quelque sorte acheté par les nouvelles dignités qu'il venait de lui conférer, laissèrent Bonaparte plus maître de ses mouvements et lui donnèrent plus de liberté pour mûrir et exécuter ses plans. Le conseil d'État qu'il avait consulté n'ayant pu se réunir

[1] A la suite d'une capitulation conclue l'année précédente avec les cantons suisses, plusieurs régiments de cette nation étaient entrés au service de France.

en un avis commun, le premier consul prit le parti de demander à chacun de ses membres son opinion particulière sur les trois questions qui lui avaient été soumises. La majorité des avis, dans lequel je compte le mien, fut pour l'adoption du système héréditaire, en laissant toutefois au gouvernement la faculté de déterminer si le moment actuel était favorable pour établir ce nouvel ordre de choses. Tous se taisaient sur le titre que devait prendre le chef de l'État, puisque cette question n'avait pas été mise en délibération.

Le premier consul ayant reçu et examiné ces avis individuels, satisfait de leur résultat, convoqua le 3 floréal (23 avril) un conseil privé, composé des deux consuls, des ministres de la marine et des affaires étrangères (Decrès et Talleyrand), du grand-juge (Régnier), des sénateurs Lecoulteux de Canteleu, Fouché, Rœderer et François de Neuchâteau ; des conseillers d'État Portalis, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Ségur, Boulay (de la Meurthe) et Treilhard, enfin du président du corps législatif Fontanes.

Dans ce conseil, qui eut lieu à Saint-Cloud, la question de l'hérédité fut d'abord discutée et adoptée sans difficulté. On arrêta ensuite que le premier consul prendrait le nom d'*empereur*, qu'on lui donnerait le titre de *majesté*, aux membres de la famille celui d'*altesse*, et que l'empereur serait sacré et couronné. Fontanes proposa de faire venir, pour cette cérémonie, l'épée de Charlemagne d'Aix-la-Chapelle, et le 14 juillet fut fixé pour l'époque de la solennité[1]. On traita égale-

[1] Cette époque, qui rappelait des souvenirs si peu d'accord avec les nouvelles idées impériales, fut bientôt reculée.

ment l'article de la régence. Le premier consul voulut que l'empereur régnant eût le droit de la décerner à un des membres de la famille à son choix, et l'on essaya vainement de lui faire sentir les avantages du système héréditaire de régence, tel que l'assemblée constituante l'avait réglé dans la constitution de 1791; il persista dans son opinion. Il proposa également d'associer à la régence les deux consuls auxquels il témoigna le désir de conserver leur titre actuel; il proposa même de le donner à l'héritier présomptif et de laisser aux consuls le pas sur les autres membres de la famille. Mais cette apparente générosité ne fut pas accueillie. Fouché la repoussa vivement et parla avec force sur l'inutilité des fonctions et la dissonance du titre de consul dans le nouveau système. Et comme il était probablement dans le secret des véritables intentions, il fit rejeter cette proposition et épargna ainsi au premier consul le tort qu'il aurait eu, aux yeux de ses anciens collègues, en les faisant lui-même descendre du rang que jusque-là ils avaient occupé près de lui.

Puis, la discussion s'étant ouverte sur les institutions qu'il serait convenable de fonder pour affermir le principe d'hérédité, Rœderer émit l'opinion de rendre au corps législatif la discussion orale des lois, et de constituer le sénat en chambre haute qui sanctionnerait les actes du corps législatif auquel le tribunat serait réuni. Il proposa de plus de conserver au sénat le droit d'élire les membres du corps législatif.

Regnault, en adoptant la première partie de l'opinion de Rœderer, en différa sur le dernier point, et fit observer avec raison qu'on ne pouvait maintenir au sé-

nat le droit d'élire les députés des départements, si leurs actes étaient soumis à sa sanction. Il soutint que leur nomination devait être tout à fait indépendante et déférée à un corps d'électeurs pris dans la nation. Il insista aussi sur la nécessité de diverses autres garanties également libérales, telles que la formation d'un jury national, composé de membres du sénat et du tribunal de cassation, pour juger les crimes d'État. Enfin il réclama une meilleure organisation du conseil d'État, afin que le recours contre les actes des ministres pût y être porté directement.

Fontanes exprima par sentences son opinion. Il dit qu'il fallait de la monarchie dans le chef de l'État, de l'aristocratie dans le sénat et de la démocratie dans le corps législatif. Il donna quelques développements à ces principes, revint à l'épée de Charlemagne et parla même de la couronne de Charles-Quint qu'il proposa de faire venir de Bruxelles.

Cambacérès, vivement choqué de ce que Fouché avait dit de l'inutilité des fonctions des deux consuls, en témoigna son mécontentement.

Les autres membres du conseil parlèrent fort peu.

Bonaparte, sans se prononcer positivement, parut accueillir la généralité des idées proposées[1], mais il annonça en même temps que le principe de l'hérédité admis, il désirait qu'on le laissât maître de régler ce qui conviendrait pour l'intérieur de sa famille; qu'il la connaissait, que lui seul pouvait bien juger de ce

[1] Il faut cependant remarquer que tout ce que Rœderer et Regnault avaient proposé, relativement à la formation des lois, fut écarté dans le sénatus-consulte définitif.

qu'il serait à propos de faire, et qu'enfin lui-même avait besoin de garantie : « Au surplus,—ajouta-t-il,— » je reconnais la nécessité de se hâter, si l'on veut que » la chose soit faite par le civil, car je sais que l'armée » est prête à me proclamer empereur ; j'ai déjà des » pétitions signées par plus de trente mille soldats, et » c'est par ce motif que je ne vais pas en ce moment à » l'armée[1]. »

Les principaux points du drame ayant été fixés ainsi dans ce conseil privé, et les oreilles familiarisées enfin avec ce mot d'hérédité et ce titre d'empereur qui les avaient tant choquées dans le premier moment, il ne s'agissait plus que de mettre la pièce en scène et d'en commencer la représentation. Le premier consul envoya donc, le 6 floréal (26 avril), au sénat un message en réponse à l'adresse que le corps lui avait apportée le 7 germinal précédent. L'objet du message était d'engager le sénat à se prononcer clairement sur la nature des institutions, dont il avait indiqué la nécessité dans son adresse, et de provoquer ainsi une explication plus précise. A la réception de ce message, le sénat s'empressa de nommer une commission chargée de faire à ce sujet un rapport. La liste des membres qui devaient la former fut soumise au premier consul qui l'agréa. Cette commission était composée des sénateurs Lacépède, François de Neufchâteau, Rœderer, Fouché,

[1] Ceci était dit évidemment pour stimuler les esprits plutôt que pour rendre hommage à la vérité. Dans le voyage que je fis, peu de temps après à Boulogne, je fus à portée de me convaincre que ce projet de proclamer Bonaparte empereur n'était nullement dans les idées des soldats.

Laplace, Vernier, Lecouteulx, Vaubois et Boissy d'Anglas.

La réponse était prévue. Mais il ne suffisait pas que le sénat manifestât positivement son opinion[1]. Cette correspondance de messages et d'adresses ressemblait trop à des arguments communiqués pour satisfaire le premier consul. Ainsi qu'il l'avait annoncé à son frère, il fallait en outre qu'il se fît offrir l'empire et la couronne par un corps qui passait aux yeux de la nation pour plus indépendant que le sénat, et que la motion de cette offre fût faite et soutenue dans son sein par les membres de ce corps qui, dans le cours de la révolution, avaient le plus marqué par leurs opinions démocratiques, afin que ceux-là mêmes qui avaient fondé la république se chargeassent du soin de la renverser. Il fallait aussi que, si dans ce nombre il se trouvait un homme qui fût connu pour avoir été le partisan et l'agent des Bourbons, qui eût même souffert pour leur cause, — il fallait que ce même homme les flétrît du haut de la tribune et les déclarât indignes à jamais de remonter sur le trône de leurs ancêtres. C'est ce que la promesse de trois ou quatre places de sénateurs ou de conseillers d'État[2] et des préfectures offertes en perspective à une vingtaine de tribuns ambitieux firent obtenir à Bonaparte. Curée, ancien convention-

[1] Le premier consul avait aussi demandé un avis individuel aux sénateurs comme aux conseillers d'État. Les réponses furent semblables. Celle du général Davoust se fit seulement remarquer par une diatribe contre le divorce, et un éloge de Mme Bonaparte.

[2] Peu après Curée et Fabre (de l'Aude), tribuns, furent créés sénateurs, et Siméon, également tribun, entra au conseil d'État.

nel, fut donc choisi pour faire la motion au tribunat[1], et Siméon, déporté au 18 fructidor, comme attaché aux Bourbons, se chargea de la soutenir.

Cette motion, déposée le lundi 3 floréal (23 avril), devait être lue huit jours après; mais avant de la laisser prononcer, le premier consul désira en prendre connaissance, et elle lui fut portée à Saint-Cloud par Fabre (de l'Aude), président du tribunat. La rédaction n'en ayant pas été agréée, Fabre, au lieu d'entrer en discussion sur ce point, dit au premier consul : « Hé bien, » faites-la vous-même; Curée la lira telle que vous l'au» rez rédigée; » et il laissa l'écrit sur la table. Le lendemain on apporta à Fabre un billet de Maret qui l'invitait à passer chez lui. Il s'y rendit et reçut de ses mains la motion, telle qu'on désirait qu'elle fût prononcée. De retour chez lui, en la lisant, il trouva qu'elle se terminait par ces mots :

[1] A ces motifs il faut ajouter une circonstance particulière qui détermina encore le premier consul à exiger que Curée fût chargé de la motion à faire au tribunat. Curée, peu marquant jusque-là, avait toujours pensé que Bonaparte travaillait pour les Bourbons, et que son véritable but était de jouer tôt ou tard le rôle de Monk. Après la mort du duc d'Enghien, il arriva au tribunat, et tandis que la plupart des tribuns gémissaient de ce tragique événement, il s'approcha de quelques-uns de ses collègues, et, en se frottant les mains, s'écria : « Je suis enchanté, Bonaparte s'est fait de la convention. » Ce propos parvint aux oreilles du premier consul qui, comme de raison, avait au tribunat ses espions, et qui jugea habilement qu'un homme qui s'était prononcé si énergiquement contre les Bourbons était le plus propre à l'élever à l'empire. Un empereur sorti de la convention devait, en effet, être aux yeux de Curée ce qu'il y avait de plus rassurant contre le retour de l'ancienne dynastie, retour qui était le principal objet de ses craintes.

« Je propose que le tribunat émette le vœu :

» 1° Que Napoléon Bonaparte, actuellement premier
» consul, soit déclaré empereur et, en cette qualité, de-
» meure chargé du gouvernement de la république
» française;

» 2° Que la dignité impériale soit déclarée hérédi-
» taire pour ses descendants. »

Il s'aperçut donc que le mot *descendants* avait été substitué à celui de *famille* qui se trouvait dans la motion originale rédigée par Curée. Ce changement frappa le président du tribunat, et il courut en faire l'observation à Maret qui eut l'air d'être surpris et de ne regarder l'un ou l'autre de ces mots que comme une formule indifférente, sur le choix de laquelle on n'insisterait certainement pas. Il fut cependant convenu entre eux que l'observation en serait faite au premier consul et que, s'il consentait à la substitution du mot *famille* à celui de *descendants*, la motion serait renvoyée dans la journée (9 floréal) avec le changement. Fabre attendit vainement tout le jour, et dans la nuit seulement la motion lui revint, mais sans aucun changement, sans aucune note qui laissât croire qu'on eût eu égard à l'observation qui avait été faite. Il fut donc démontré pour lui qu'on tenait à ce que le mot *famille* ne fût pas employé, et comme il vit toutes les conséquences d'une telle détermination et que, d'ailleurs, il était bien disposé pour les frères du premier consul, particulièrement pour Joseph qu'il affectionnait, il prit son parti, effaça le mot *descendants*, rétablit celui de *famille* et rendit ainsi la motion à Curée qui, n'ayant

rien su de tout ce qui s'était passé, n'hésita pas à la lire telle qu'elle lui fut remise.

Mais cet incident qui ne fut pas ignoré avait jeté l'alarme au milieu de la famille. Bernadotte vint chez moi, tout troublé, dans la matinée du 10 et me témoigna les plus vives inquiétudes. En effet, si le mot *descendants* eût été conservé dans le vœu du tribunat, le premier consul aurait pu en tirer un argument très-puissant en faveur de son projet de prédilection et s'appuyer sur cette expression, pour limiter le droit d'hérédité à sa descendance, soit naturelle, soit adoptive. Mais la résolution de Fabre fit échouer cette tentative, et comme j'en fus instruit de bonne heure par un de mes anciens collègues du tribunat qui était dans la confidence de Fabre, je pus rassurer Bernadotte sur les inquiétudes qu'il avait conçues.

La motion fut faite au tribunat le 10 floréal (30 avril). Ainsi qu'il avait été réglé d'avance, elle fut appuyée par Siméon, et par un assez grand nombre d'autres tribuns. Carnot seul prit la parole pour s'opposer à la motion, et Gallois, dans une opinion peu étendue mais forte de pensées, insista sur le maintien des résultats de la révolution et réclama des institutions favorables à la liberté et à l'égalité. Du reste, la motion, adoptée sur le rapport de Jard-Panvilliers, fut signée par plus de cinquante tribuns, parmi lesquels on remarque avec étonnement le nom du frère de Moreau, alors en jugement. Celui de Carnot ne s'y trouve pas[1].

[1] On n'y trouve pas non plus le nom de mon ami Stanislas Girardin. Il était alors au camp de Boulogne où il avait suivi

Le vœu du tribunat fut porté au sénat qui l'accueillit et répondit lui-même, le 14 floréal (4 mai), au message que le premier consul lui avait adressé le 6 du même mois, en exprimant, comme le tribunat, le vœu formel que la dignité impériale fût conférée au premier consul et déclarée héréditaire dans sa famille. Enfin, quoique le corps législatif ne fût pas alors en session, son président rassembla dans la salle de la questure les membres qui se trouvaient à Paris, et cette réunion incomplète émit un vœu semblable à celui du sénat et du tribunat. Fontanes l'envoya au premier consul avec une adresse non moins emphatique que ses discours.

Après ces démarches solennelles, il ne restait plus qu'à convertir en loi le vœu du sénat et du tribunat et à lui donner les développements nécessaires. A cet effet, le conseil d'État fut convoqué extraordinairement à Saint-Cloud le 21 et le 22 floréal (11 et 12 mai) et le projet de sénatus-consulte soumis à sa discussion. Comme ce projet ne subit presque aucun changement, si ce n'est dans quelques phrases dont la rédaction fut modifiée pour les rendre plus claires, et comme il ne s'éleva aucune observation sur le fond des doctrines nouvelles, je renvoie au sénatus-consulte même qui se trouve dans le *Moniteur* du 30 floréal an XII. Je dirai seulement que la lecture de cet acte fut entendue au conseil d'État dans un profond silence, que, bien que chacun composât son visage pour paraître satisfait, il se peignait sur les fronts plus d'étonnement que de joie,

Joseph Bonaparte et repris, par affection pour lui, le service militaire. Le premier consul l'avait nommé capitaine au 4e régiment d'infanterie de ligne.

surtout lorsque, à l'article de l'hérédité, l'exclusion de Lucien et de Jérôme Bonaparte fut prononcée, et que la faculté d'adopter un successeur fut concédée, pour cette fois seulement, à l'empereur. Le premier consul excita vainement les membres qui parlaient le plus habituellement à prendre la parole. On se tut généralement, et aucune discussion importante ne s'établit. Les conseillers d'État s'attendaient à être nommés à vie, mais cette faveur, qu'on leur avait fait espérer, fut restreinte et presque révoquée, par la condition imposée dans le sénatus-consulte, d'avoir été cinq années au service ordinaire, pour être nommé à vie. Comme l'empereur se réservait le droit de régler, chaque semestre, le service ordinaire et extraordinaire du conseil et d'en placer les membres, à son choix, dans l'une ou l'autre catégorie, et comme, de plus, aucun des conseillers ne remplissait la condition exigée, tous, en dernier résultat, se trouvèrent maltraités et mécontents. On n'éleva cependant que très-faiblement la voix contre cette disposition, et le premier consul passa outre sur ces timides réclamations. Enfin, après deux séances, le sénatus-consulte fut définitivement arrêté le 22 floréal. Le lendemain, le premier consul rassembla un nouveau conseil privé, composé des deux consuls, du grand-juge, des ministres des finances (Gaudin), du trésor (Mollien) et de la guerre (Berthier), des sénateurs Lacépède, François de Neufchâteau, Fargues, Vimar et Lefebvre, et des conseillers d'État Portalis, Treilhard, Lacuée et Defermon. Le sénatus-consulte fut lu et adopté par cette assemblée, sans aucun changement, tel qu'il était censé avoir été rédigé dans le conseil d'État. Le lende-

main, 26 floréal, il fut porté par trois conseillers d'État au sénat qui le renvoya à une commission, et qui, le 28, se rassembla de nouveau, sous la présidence de Cambacérès. Le sénateur Lacépède, chargé de faire le rapport au nom de la commission, conclut à l'adoption, et, aucun autre orateur n'ayant pris la parole, on alla sur-le-champ aux voix. Le sénatus-consulte fut rendu à l'unanimité moins trois voix [1], et le sénat arrêta qu'il irait en corps le porter lui-même au nouvel empereur à Saint-Cloud.

Le conseil d'État, les généraux de la garde, les officiers de la maison avaient été prévenus et se trouvaient à Saint-Cloud vers midi. Tout le monde était aux fenêtres, il régnait partout une grande agitation, et chacun paraissait attendre avec impatience la nouvelle de la résolution du sénat. Enfin un coup de canon annonça le moment où le sénatus-consulte avait été rendu. Il était près de trois heures. Peu de temps après, nous vîmes accourir les ministres qui se disputaient de vitesse. Berthier et Talleyrand furent les premiers rendus à Saint-Cloud et entrèrent chez Bonaparte. Les autres arrivèrent successivement. On rassembla alors dans le grand cabinet les conseillers d'État et les généraux de la garde.

Environ à cinq heures du soir le sénat parut. Il marchait escorté d'un régiment de cuirassiers et précédé des officiers de l'état-major de la division, à cheval. Cambacérès et Lebrun étaient dans la même voiture, sans gardes et confondus avec le reste du sénat.

[1] Ces trois votes négatifs furent attribués dans le temps aux sénateurs Grégoire (ancien évêque de Blois), Garat et Lanjuinais.

Lorsque les sénateurs furent descendus de voiture, Bonaparte entra dans le grand cabinet et se plaça au milieu du cercle que formaient les conseillers d'État et les généraux, ayant derrière lui les ministres avec lesquels le consul Lebrun se rangea.

Cambacérès, à la tête du sénat, prononça le discours dans lequel les expressions de *Sire* et de *Majesté Impériale,* furent répétées plusieurs fois. Après ces mots qui terminaient le discours : *Le sénat proclame, à l'instant même, Napoléon Bonaparte empereur des Français,* il s'éleva dans l'assemblée un cri de *vive l'empereur* et quelques applaudissements, mais faibles et peu marqués.

L'empereur répondit d'une voix ferme et élevée. Il paraissait le moins gêné de tous. Parmi les assistants, il y avait une sorte d'embarras ou de malaise très-visible et que lui seul ne partageait pas. A la suite de la réponse générale, il s'approcha de Cambacérès à qui il parla, à ce qu'il m'a paru, avec beaucoup d'affection, mais je n'ai pu entendre ce qu'il lui disait. Puis il adressa successivement la parole à Portalis et à divers conseillers d'État dont quelques-uns lui répondirent suivant la nouvelle étiquette, en le traitant de Sire et de Majesté, et Portalis fut de ce nombre. D'autres s'embarrassaient dans les anciennes et les nouvelles formules et, commençant leurs phrases par citoyen premier consul, coururent après les termes qui leur étaient échappés, pour y substituer ceux de Sire et de Majesté. Toute la cérémonie ne dura pas un quart d'heure. L'empereur la termina en rentrant seul dans son intérieur. En partant du cabinet de l'empereur, le

sénat, toujours en corps, se rendit chez l'impératrice à qui Cambacérès adressa un discours. Le conseil d'État suivit cet exemple, et Bigot de Préameneu, président du comité de législation, porta la parole. L'impératrice répondit, avec une émotion et une altération de voix très-sensibles, quelques mots obligeants et mal articulés; nous nous retirâmes, et chacun remonta en voiture pour retourner à Paris. Il était près de six heures du soir.

Je vis, en revenant, beaucoup de monde sur la route. Le bruit du canon, le concours extraordinaire de voitures avaient attiré un grand nombre de curieux. Mais il n'y eut dans la soirée ni fêtes ni illuminations. On paraissait ignorer ce qui s'était passé, ou du moins, n'y prendre aucun intérêt.

CHAPITRE VI.

Création des grands dignitaires de l'empire. — La dénomination de *citoyen* supprimée et le titre de *monsieur* rétabli. — Chute d'une tragédie de Carrion-Nisas au Théâtre-Français. — Nouveau serment prêté par les membres des grandes autorités de l'État. — Nouveau sceau de l'État. — Procès de Georges Cadoudal, Pichegru et complices. — Suicide de Pichegru. — Jugement. — Moreau condamné à deux ans de détention. — Clémence de l'empereur. — Empressement des nombreux solliciteurs de faveurs et de places dans la cour impériale. — Négociations avec Rome pour déterminer le pape à venir sacrer l'empereur à Paris. — Délibérations dans le conseil d'État sur l'époque et le cérémonial du couronnement. — Discussion sur la rédaction du code criminel. — Tentative du gouvernement d'abolir l'institution du jury. — L'auteur va voir le prince Joseph à Boulogne. — Habitudes simples que ce dernier a conservées ; dédain qu'il affecte pour le haut rang auquel il se trouve appelé par l'élévation de son frère Napoléon. — Disposition de l'armée de Boulogne. — Préparatifs pour la descente en Angleterre. — L'auteur, mandé à Saint-Cloud, est appelé par l'empereur à exercer les fonctions de haute police dans les départements du nord de la France. — Son entretien avec Napoléon au sujet du prince Joseph.

Le 29 floréal, on apprit les nouvelles nominations d'archichancelier, d'architrésorier. Le *Moniteur* régla l'étiquette : les grands dignitaires de l'empire eurent le *Monseigneur* et l'*Altesse sérénissime ;* les *Excellences* pour les ministres reparurent ; enfin la dénomination de *citoyen* fut supprimée et l'usage du *monsieur*

rétabli, après avoir été effacé de la conversation et des écrits pendant douze années.

L'opinion cependant parut dans le premier moment se prêter d'assez mauvaise grâce à ces innovations, et ceux-là mêmes qui, dans l'origine, avaient montré le plus de répugnance pour la dénomination de *citoyen* trouvaient mauvais qu'on rendît le titre de *monsieur* à des révolutionnaires, à des sans-culottes, et affectaient de conserver le *citoyen* en parlant à ceux qu'ils rangeaient dans cette classe. D'un autre côté, l'esprit malin des Parisiens s'exerçait sur les nouvelles grandeurs et les nouveaux grands. Les épigrammes, les bons mots, pleuvaient de toutes parts et se transmettaient à l'oreille seulement[1]. La première représentation d'une tragédie composée par Carrion-Nisas, alors membre du tribunat, laquelle eut lieu le lendemain de

[1] Voici quelques-unes des épigrammes qui coururent alors :

L'indivisible citoyenne (la république)
Qui ne devait jamais périr,
N'a pu supporter, sans mourir,
L'opération césarienne.

Grands parents de la république,
Grands raisonneurs en politique
Dont je partage la douleur !
Venez assister en famille
Au grand convoi de votre fille
Morte en couche d'un empereur.

C'est une belle pièce, mais il y a *vingt scènes* (Vincennes) de trop.

Le sénat, après sa séance, est venu à Saint-Cloud *ventre à terre*.

la proclamation de l'empereur, donna encore mieux l'occasion de connaître la disposition des esprits. La pièce, quoiqu'elle ne soit pas sans mérite, fut accueillie avec la plus grande défaveur, et il resta évident qu'on voulait punir l'auteur des opinions politiques que Carrion-Nisas avait récemment professées à la tribune sur la question de l'établissement du système impérial. Du reste, c'était assez maladroit de risquer la pièce dans les circonstances où l'on se trouvait. Le sujet en était pris de l'histoire de Russie (Pierre le Grand). Il y était question de couronnement, de trône, d'empire, et les fréquentes allusions auxquelles la tragédie donna lieu furent saisies avec une extrême malveillance. On s'aperçut, trop tard seulement, de l'effet produit par la pièce, et elle n'a plus reparû dans le temps.

Mais ces marques de défaveur et ces impuissants murmures n'étaient pas de nature à arrêter la marche de l'empereur. Il la poursuivait avec sa fermeté habituelle, et tout se rangeait pacifiquement sous les lois nouvelles qu'il imposait à la France. En attendant que la nation, à laquelle, aux termes du sénatus-consulte du 28 floréal, on devait renvoyer, pour la consulter, la question d'hérédité, manifestât son opinion, on agissait comme si elle eût déjà donné son consentement[1]. Le 2 prairial (22 mai), le tribunat vint en corps à l'audience de l'empereur. Les tribunaux, les corps de magistrature se présentèrent également ; un nouveau

[1] Le résultat du dépouillement des registres ouvert dans les départements, ne fut rendu public que le 10 frimaire an XIII (1er décembre 1804), veille du couronnement et du sacre de l'empereur.

serment fut exigé, et toutes les grandes autorités le prêtèrent individuellement. Pour le conseil d'État, cette cérémonie eut également lieu le 2 prairial. Les conseillers furent présentés, l'un après l'autre, par l'archichancelier de l'empire Cambacérès. L'empereur était assis dans un fauteuil, près d'une table ronde ; il avait à sa droite le prince Louis, son frère, et à sa gauche l'architrésorier Lebrun. Le secrétaire d'État Maret tenait registre des prestations de serment à mesure qu'elles avaient lieu. Lorsque la cérémonie fut terminée, l'empereur présida une séance du conseil d'État, dans laquelle il fut arrêté qu'un certain nombre de prisonniers, pris parmi les militaires et les conscrits réfractaires, seraient mis en liberté, en marque du *joyeux avénement* de l'empereur, antique usage qu'on s'empressa de renouveler. On adopta en même temps quelques dispositions pour améliorer le sort des prisonniers en général. Enfin dans la même séance, l'empereur nomma une commission du conseil, chargée de présenter un projet de cérémonial pour le couronnement et le sacre, et de déterminer les costumes qu'il conviendrait d'affecter à ceux qui seraient appelés à y remplir des fonctions. A cette occasion, on s'occupa aussi du sceau de l'État qu'il était nécessaire de changer, l'ancien emblème de la république, la figure d'une femme debout, appuyée sur une pique surmontée d'un bonnet de la liberté, n'étant plus de mise. On proposa de prendre le coq des Gaulois ; on parla du lion, de l'éléphant, mais enfin l'empereur indiqua l'aigle comme l'emblème le plus analogue aux destinées futures de la France, et cet avis passa.

Ici se termine la suite des faits particuliers qui vinrent à ma connaissance pendant le cours de ce grand travail d'enfantement de l'empire. Tout est fini, le nouvel ordre de choses est fondé et prend son cours naturel. Je reviens maintenant sur mes pas et vais rappeler divers événements que j'ai négligé de rapporter pour ne pas interrompre l'ordre du récit que j'avais entrepris.

Pendant toute la durée des discussions sur l'établissement du système impérial, l'instruction préliminaire du procès dans lequel Moreau et Pichegru se trouvaient impliqués, avait continué avec assez de lenteur, et un incident remarquable s'y était mêlé : la mort tragique du dernier de ces deux généraux. Pichegru, arrêté le 8 ventôse (28 février), et détenu au Temple, fut trouvé mort dans sa prison le 16 germinal (6 avril) au matin. Il avait au cou une cravate noire dont il s'était servi pour s'étrangler au moyen d'un petit bâton pris dans un fagot, et avec lequel, en en faisant une sorte de machine de torsion, il était parvenu à serrer le nœud assez fortement pour s'ôter la vie, genre de suicide qui, dans le temps, parut fort extraordinaire. On avait peine, en effet, à concevoir comment celui qui l'employa avait pu conserver assez de force pour ne pas abandonner le bâton dans les convulsions de la mort. Pichegru avait sur une table à côté de son lit un volume de Senèque ouvert, qu'il paraissait avoir lu avant de se tuer. Cette nouvelle fit dans le public une sensation très-défavorable, et les soupçons se dirigèrent sur le premier consul. Mais ils n'étaient nullement fondés. Joseph Bonaparte, qui se trouvait près de son

frère lorsque Savary vint lui annoncer l'événement, m'assura que le premier consul paraissait extrêmement troublé et parlait de manière à écarter toute idée de participation à un tel attentat. D'ailleurs, pour peu qu'on veuille y réfléchir, on se convaincra aisément qu'il n'était nullement dans l'intérêt du gouvernement de le provoquer. La mort de Pichegru enlevait à la procédure qui s'instruisait un des témoins les plus essentiels et l'un des complices dont les aveux eussent porté le plus grand jour sur l'existence et la nature du complot dont on poursuivait les auteurs. Ainsi ces soupçons, que la malveillance s'empressa d'accueillir, se dissipèrent assez promptement et n'eurent sur l'opinion qu'une influence passagère. Le cadavre de Pichegru fut exposé à la porte de la prison, mais il était très-défiguré, et Savary, qui avait vu très-fréquemment le général pendant sa vie, eut de la peine à reconnaître ses traits.

Cependant, après une longue instruction qui dura près de trois mois, l'acte d'accusation contre Moreau et les nombreux complices de Georges Cadoudal et de Pichegru parut le 28 floréal (15 mai), et le tribunal extraordinaire[1] commença à entendre les accusés. Une foule nombreuse se portait à toutes les audiences, et l'opinion que manifestaient les spectateurs était ouvertement en faveur de Moreau. Plusieurs incidents excitèrent aussi un intérêt d'un genre tout à fait opposé à celui que le gouvernement aurait voulu faire naître.

[1] Ce tribunal prit le nom de *Tribunal criminel et spécial du département de la Seine*. Il n'y avait pas de jurés.

Picot, l'un des principaux accusés, désavoua publiquement tout ce qu'il avait signé et protesta qu'il y avait été engagé d'abord par un offre de 500 louis, et qu'ensuite, sur son refus, on lui avait fait subir une sorte de question qui l'avait forcé à consentir à ce qu'on exigeait de lui. Il accusa de ce traitement barbare un employé de la police nommé Bertrand, et montra publiquement ses mains encore meurtries des rigueurs qui avaient été exercées sur lui. Mais l'intérêt le plus marqué se portait sur Moreau. L'acte d'accusation n'avait porté dans aucun esprit la conviction de sa culpabilité : on ne voulut y voir que des rapprochements forcés, dont le défaut de liaison paraissait évident, et Moreau fut applaudi pour quelques réponses qu'il fit avec assez de noblesse, en invoquant le souvenir de ses victoires et en donnant sa parole pour appuyer diverses dénégations : « Parole, — ajouta-t-» il, — que l'Europe est accoutumée à respecter depuis » longtemps. »

Néanmoins cette opinion, qui se manifestait en faveur de Moreau et des accusés, n'était nullement le résultat de la conviction acquise moralement de leur innocence. Le complot, les projets d'assassinat, les trahisons, les crimes médités étaient au fond trop évidents pour laisser le moindre doute. Mais ce procès s'instruisait le même jour où Bonaparte recevait une couronne. Ce contraste entre les destinées de deux généraux que, jusque-là, la France avait considérés comme d'illustres rivaux, entre lesquels elle partageait également la gloire de ses armes, et dont l'un montait sur le trône, tandis que l'autre s'avançait vers

l'échafaud, excitait en faveur du moins heureux l'intérêt dû au malheur ; et, sans doute, si Bonaparte fût resté premier consul, on eût été plus sévère ou, il faut le dire, moins partial pour Moreau.

Enfin, après les débats qui durèrent près d'un mois, le jugement de ce procès, si longuement attendu, fut prononcé le 21 prairial (9 juin) à quatre heures du matin. Parmi les accusés, vingt-un furent condamnés à mort. Moreau et quelques autres ne le furent qu'à une détention de deux ans, comme peine de police correctionnelle. Les autres accusés furent acquittés. Dans le nombre des condamnés à mort se trouvaient Armand de Polignac et de Rivière. L'impératrice montra le plus vif intérêt pour sauver le premier, et Mme Murat, ainsi que son mari, n'en firent pas éclater moins en faveur de Rivière. Leurs sollicitations auprès de l'empereur, déjà disposé à la clémence, furent couronnées d'un heureux succès. Usant de la prérogative que lui donnait le sénatus-consulte qui l'avait élevé au trône, l'empereur rassembla, le 4 messidor (22 juin), un conseil privé dans lequel il accorda la grâce, non-seulement à Polignac et à Rivière, mais encore à huit condamnés. Les autres, au nombre desquels se trouvait Georges Cadoudal, subirent leur jugement et furent exécutés. Quant à Moreau, au lieu de le retenir en prison pendant les deux années de détention auxquelles il avait été condamné, on lui accorda la permission de se rendre aux États-Unis d'Amérique ; et de plus, pour lui faciliter les moyens de s'y établir, l'empereur lui acheta sa maison dans la rue d'Anjou au faubourg Saint-Honoré, pour la somme de 800 mille francs bien supérieure à

sa valeur réelle, et en fit présent à Bernadotte qui ne se fit aucun scrupule de l'accepter. Cette somme fut payée à Moreau avant son départ pour Cadix sur les fonds secrets de la police.

Telle fut l'issue de cette grande affaire. Elle mêla une forte amertume aux joies que ses succès d'un autre côté et le titre dont il venait de se revêtir avaient causées au nouvel empereur. On ne remarqua pas cependant, sans lui en savoir gré, que le premier acte de la puissance suprême qu'il venait d'acquérir, fut un acte de clémence et de générosité envers ses ennemis.

Au surplus, comme il arrive ordinairement, et en France plus que partout ailleurs, on oublia bientôt le procès de Moreau et toutes les circonstances qui l'avaient accompagné. L'empereur lui-même, quoique la conduite des habitants de Paris pendant le cours des débats l'eût sensiblement affecté et eût produit en lui, pour cette ville, une secrète aversion qui lui fit même penser à transporter ailleurs le siége du gouvernement, l'empereur, — dis-je, — comprit que ce n'était pas le moment de faire éclater ce ressentiment, et s'étudia avec habileté à ramener les esprits vers des idées plus riantes. Les grâces et les faveurs, bienfaits habituels d'un règne naissant, se répandirent avec abondance sur tous ceux qui avaient pris quelque part à l'élévation de l'édifice. Le conseil d'État et le sénat s'ouvrirent pour recevoir les tribuns qui, à ce prix, avaient promis leur influence et tenu parole. Les sénatoreries furent distribuées; une cour nouvelle offrait des places brillantes; les plus nobles familles de la France se disputèrent l'honneur de les occuper et remplirent de nou-

veau les antichambres et les salons de service des palais des Tuileries et de Saint-Cloud. Les nominations des membres de la Légion d'honneur fournirent un autre aliment aux ambitieux. Cette distinction, d'abord dédaignée, devint l'objet des vœux les plus ardents et fut sollicitée avec le plus grand empressement, tandis que les adresses de félicitations et d'adhésion au système impérial se succédèrent sans interruption et remplissaient de nouveau les patientes colonnes du *Moniteur*. Dans cet engouement général, on ne citait que quelques personnes qui osèrent manifester publiquement leur désapprobation, et dans ce nombre il faut remarquer particulièrement Laréveillère-Lepaux et Anquetil-Duperron, membres de l'institut, qni donnèrent leur démission, pour n'être pas obligés de prêter à l'empereur le serment de fidélité qu'on exigea de leurs collègues. L'auteur d'*Agamemnon*, Népomucène Lemercier, renvoya également sa nomination de membre de la Légion d'honneur.

Au moment de l'érection de l'empire, les délibérations du conseil d'État roulaient principalement sur la rédaction d'un projet de règlement relatif aux cérémonies du sacre et du couronnement. L'empereur attachait une extrême importance à cette vaine cérémonie. Il était fortement persuadé qu'une onction religieuse rendrait sa personne sacrée, et il tenait beaucoup à la recevoir du pontife même, chef de la religion qu'il avait rétablie en France trois ans auparavant. C'était le prix du concordat, et dès que le sénatus-consulte du 28 floréal lui eut décerné l'empire, il fit à Rome des démarches pour déterminer Pie VII à venir à Paris verser l'huile

sainte sur son front. Pendant que ces négociations, conduites par la flatterie ou les promesses, et quelquefois aussi par la menace, étaient en pleine activité, les points principaux du cérémonial furent arrêtés dans une séance du conseil d'État qui se tint à Saint-Cloud le 26 prairial (14 juin) et à laquelle j'assistais. On y décida que la cérémonie aurait lieu à Paris, et l'époque en fut fixée au 27 thermidor suivant (15 août). On arrêta de plus qu'elle aurait lieu au Champ de Mars qui, à dater de ce jour, prendrait le nom de *Champ du Gouvernement*. La solennité devait être à la fois civile et religieuse. Le pape, invité à se rendre à Paris, célébrerait la messe et bénirait les ornements impériaux. L'empereur ne recevrait cependant ni ces ornements ni la couronne de qui que ce fût. Il paraîtrait la couronne sur la tête, le sceptre dans les mains, ne quitterait ces insignes que pour les faire bénir, prêterait serment et les reprendrait ensuite lui même. Il serait vêtu d'un long manteau de pourpre, semé d'abeilles d'or et doublé d'hermine. Le costume des princes de la famille, des grands dignitaires, du sénat, du conseil d'État fut également réglé avec magnificence, et des manteaux de cérémonie, plus ou moins longs, leur furent attribués.

L'empereur adopta le tout avec de très-légères observations, quoiqu'il fût loin de l'approuver. L'époque ne cadrait nullement avec l'arrivée du pape qui n'avait pas encore donné son consentement et qui ne pouvait, en un mois de temps, se préparer à un si long voyage et l'accomplir. La cérémonie en plein air rappelait, par trop de circonstances, celle de la fédération du

14 juillet 1790, et présentait, par la foule qu'elle eût attirée, beaucoup d'inconvénients auxquels il eût été peu prudent de s'exposer. Mais comme l'empereur restait toujours le maître de prolonger les délais, il ne fit aucune objection sérieuse; la couronne, le sceptre, le trône, toutes ces expressions si mal sonnantes avaient passé par la bouche de ces conseillers naguère si républicains : c'était l'essentiel; pour le moment il ne voulait rien de plus. Mais dans quelques autres séances qui précédèrent ou suivirent celle-ci, d'autres questions plus sérieuses s'agitèrent et me fournirent l'occasion de prévoir que l'empereur respecterait bien peu les institutions qu'il avait encore respectées comme premier consul. Je vis surtout, que si le code civil n'eût pas été terminé quelques mois auparavant, il aurait subi des modifications qui l'eussent mis plus en harmonie avec le système monarchique qu'on méditait déjà de compléter par le rétablissement d'une noblesse et par l'inégalité des partages de succession, auxquels on revint dans la suite par la voie des sénatus-consultes organiques. Mais si la promulgation toute récente du code civil forçait à prendre ce détour, il n'en était pas de même du code criminel qui était à peine ébauché, et l'on sut le terminer de manière à en faire un arsenal à l'usage du despotisme. Cependant la marche de la rédaction de ce code dépendait de l'adoption d'un ou deux principes vitaux qui n'auraient peut-être pas été mis en question quelques mois auparavant, mais qui, dans le système monarchique où nous venions d'entrer, étaient devenus matière à discussion. Je ne rapporterai à ce sujet qu'une seule circon-

stance, mais elle est aussi caractéristique que remarquable. Le conseil d'État fut convoqué à sept heures du matin le 16 prairial (4 juin), quatre jours avant que le jugement dans l'affaire de Moreau ne fût prononcé. La séance eut lieu à Saint-Cloud. L'empereur qui la présidait était très-préoccupé. Il nous montra beaucoup d'humeur de la conduite des avocats dans la défense de Moreau et des autres accusés et s'étendit amèrement sur l'accueil que ceux-ci trouvaient dans l'opinion des habitants de Paris. Il se plaignit des tribunaux, des formes qu'ils suivaient, et quoique celui qui allait prononcer eût été converti en *tribunal spécial* sans jury, il improuva la lenteur de la procédure et l'irrésolution des juges. Les premiers moments de la séance ayant été remplis de cette manière, Cambacérès, lorsque l'empereur eut cessé de parler, exposa le véritable objet de la convocation. « Avant d'entrer » dans la discussion du code criminel,—nous dit-il,— » il est nécessaire que le conseil se prononce sur quel» ques questions préliminaires. Dans ce nombre, la » plus essentielle qui se présente est celle-ci : *la procé» dure criminelle par jurés serait-elle conservée ?* » — A ces mots, notre surprise fut grande. Très-peu d'entre nous étaient dans la confidence, et le plus grand nombre ne se figurait pas que le maintien de cette institution pût faire la matière d'un doute. Mais nous fûmes promptement détrompés. Portalis, qui, dans toutes les questions de jurisprudence civile ou criminelle, était l'organe habituel des volontés du gouvernement, prit la parole et, dans un long et abondant discours, comme il avait l'habitude d'en faire, s'éleva avec force contre

l'institution du jury, reproduisit les doctrines de notre ancienne jurisprudence et parla de la nécessité d'une éducation appropriée pour prononcer en matière criminelle, de la sécurité que donnaient aux coupables des jurés ignorants ou faciles à séduire par les émotions d'une sensibilité mal entendue, et surtout du danger de confier à ce mode de procédure la connaissance des crimes politiques, enfin de son incompatibilité avec le retour au système monarchique que la France, si heureusement pour elle, venait de rétablir. Bigot de Préameneu, autre confident de Cambacérès, appuya l'opinion de Portalis à peu près par les mêmes arguments, quoique avec plus de ménagement. Il devenait alors évident que tout était concerté avec le gouvernement et que Cambacérès avait promis à l'empereur de faire prononcer le conseil sur la question dans le sens des conclusions des deux orateurs qui, par l'opinion qu'on avait de leurs talents et de leurs lumières, exerçaient, dans les délibérations de cette nature, un empire très-prononcé sur leurs collègues. Le conseil flottait donc incertain, lorsque Berlier, dans un discours méthodique, quoique improvisé, et plein de force et de raisonnement, répondit victorieusement aux sophismes de Portalis et de Bigot et, les suivant pied à pied, les écrasa d'une logique pressante qu'il déploya avec autant de calme et de dignité que ses adversaires, surtout Portalis, avaient mis de passion et de désordre dans leur attaque. Enfin on alla aux voix, et la majorité du conseil se prononça pour le maintien du jury. Au moment où les mains des conseillers d'État se levaient pour exprimer leur vœu, Cambacérès

s'arma de sa lunette pour constater les voix, et lorsqu'il ne lui resta plus de doute, après un moment d'hésitation mêlée de surprise, il se tourna vers l'empereur et, étendant les bras, comme s'il eût voulu dire, « je ne m'y attendais pas, » il lui annonça le résultat des votes.

Pendant toute la discussion qui dura près de deux heures, l'empereur était resté rêveur et n'y prit aucune part; mais dès qu'il en connut le résultat, il leva brusquement la séance et se retira dans son intérieur. Son mécontentement était visible.

C'est à cette décision mémorable dont les particularités furent peu connues dans le temps, que la France doit le maintien de l'institution du jury. Le gouvernement impérial, n'ayant pu la renverser de front, l'attaqua de biais et lui porta de nombreuses blessures; mais enfin elle subsiste encore, et il ne faudra pas oublier la part que le conseil d'État eut à la conservation de cette salutaire institution.

Peu de jours après les séances du conseil tenues à Saint-Cloud et dont je viens de rassembler quelques détails, je demandai et obtins un congé de trois semaines pour aller à Boulogne-sur-Mer voir le prince Joseph [1]. Le besoin que j'éprouvais de me rapprocher de lui et de connaître ses sentiments sur les grands événements qui s'étaient passés depuis son départ de Paris, et le désir non moins vif de voir par mes yeux

[1] Depuis la promulgation du sénatus-consulte du 28 floréal, Joseph Bonaparte avait reçu ce titre. En sa qualité de grand électeur, il était de plus grand dignitaire de l'empire, et une partie du Luxembourg lui fut donnée pour habitation.

ces immenses préparatifs d'une expédition dont l'attente tenait toute l'Europe en suspens, m'avaient déterminé à ce voyage ; j'eus tout lieu d'être satisfait de l'avoir exécuté.

J'arrivai à Boulogne le 1er messidor (19 juin). Je trouvai le prince établi dans une vaste baraque, à l'aile gauche du camp, sur une hauteur qui domine la mer et le port de Boulogne. Il s'adonnait avec ardeur aux nouvelles fonctions que lui imposait le commandement dont il était revêtu ; il faisait souvent manœuvrer son régiment, le 4e d'infanterie de ligne, l'un des plus beaux et des plus distingués de l'armée, et s'était fait aimer de tous les officiers qu'il accueillait avec une extrême bienveillance. Sa récente élévation n'avait rien changé à ses habitudes : également simple et accessible, il ne laissait apercevoir le rang auquel il était monté et dont il refusait de recevoir les honneurs et le titre[1], que par les bienfaits et les grâces qu'il répandait autour de lui. Cette aimable disposition d'esprit, cette modération philosophique qui paraissait sincère, cette bonté native ne se démentirent pas un seul moment pendant le séjour que je fis près de lui à Boulogne. Je revis avec joie au camp mon ami Stanislas Girardin, capitaine à la suite du 4e de ligne, et qui, comme je l'ai déjà dit, avait repris le service militaire, pour ne pas se séparer du prince. Dans les intervalles que leur laissaient les devoirs du service, nous fîmes aux environs de Boulogne des promenades que

[1] Il ne souffrait pas qu'on lui donnât d'autre titre que celui de *colonel* ; ses gens mêmes ne le désignaient que sous ce nom.

des conversations animées par une confiance réciproque et par l'intérêt des circonstances rendaient pour moi aussi piquantes qu'instructives. Je remarquai cependant avec peine qu'il ne fallait pas attribuer uniquement à des principes de modération l'indifférence qu'on nous montrait pour les grandeurs auxquelles on était appelé. Je m'aperçus que l'article de l'adoption avait profondément blessé le prince Joseph, et qu'il ne pouvait le pardonner. Il s'exprimait sur cette disposition avec une amertume et une vivacité extrêmes et souvent dans les termes les plus injurieux contre l'impératrice. Les semences de division entre les deux frères n'étaient donc pas étouffées par l'admission de Joseph dans la ligne d'hérédité : cette concession n'avait pas suffi pour les réunir.

Du reste, par tout ce que j'appris dans ces nombreux entretiens, j'eus l'occasion de me convaincre que les grands changements qui venaient d'avoir lieu dans l'organisation du gouvernement, loin d'avoir été provoqués par les troupes, y étaient à peine connus, et n'y avaient fait, après leur exécution, aucune sensation remarquable. Le procès même de Moreau, quoiqu'il eût excité quelque intérêt, n'avait pas produit une impression aussi profonde que je l'avais supposé, et cette remarque confirmait l'opinion que j'ai exposée plus haut, du discrédit où ses liaisons avec les agents de l'Angleterre et les partisans des Bourbons avaient fait tomber Moreau dans l'esprit de ses anciens compagnons d'armes. D'ailleurs le soldat, bien traité et fort occupé, n'avait guère le temps de penser à ce qui se passait hors du camp. L'officier, plus pénétrant, était

contenu par l'habitude de la discipline, par l'espérance d'un avancement rapide, et continuait à montrer un excellent esprit militaire, quoiqu'il eût accueilli assez froidement et même avec une certaine répugnance des innovations qui blessaient les idées d'égalité qu'il avait jusqu'alors beaucoup caressées. Mais le nom de Bonaparte lui imposait plus fortement encore et commandait toutes les imaginations. Ainsi, nul doute que si l'expédition avait lieu, soldats et officiers ne s'y portassent avec tout le zèle, tout le dévouement et toute la bravoure qu'on avait droit d'attendre d'une armée française. Et en vérité, quand on voyait ces troupes si brillantes, si fières de tant de victoires, cette côte hérissée de canons, ces bassins creusés comme par enchantement et remplis d'un nombre immense de bâtiments prêts à mettre à la voile ; quand on considérait la brièveté du trajet et le but de l'attaque qui, dans un temps calme et sous un ciel serein, semblait si rapproché, les esprits les plus froids étaient séduits ; ils croyaient à la possibilité de l'entreprise ; il paraissait impossible, quelle que fût la supériorité des forces navales de l'Angleterre, qu'elles pussent anéantir la totalité des embarcations qui auraient couvert le détroit, et empêcher que la plus grande partie, aidée par le calme et le choix du moment, n'atteignît la côte opposée. Mais je ne pouvais partager la confiance que semblait inspirer la flotte composée de prames et de barques canonnières, et qui devait protéger les bâtiments de transport. Jamais ces frêles embarcations, incapables de tenir la mer dans un gros temps, n'auraient pu se mesurer avec succès contre les vaisseaux

anglais, et quelques combats heureux, dont je fus témoin, et à la faveur desquels les convois partis des différents ports de la Picardie et de la Flandre parvinrent à se réunir à Boulogne, ne me firent pas changer d'opinion. Dans ces engagements, c'était la côte formidable qui combattait ; c'est elle qui décidait le succès, et les désastres que la flottille, malgré la bravoure et l'habileté des marins qui la montèrent, éprouva un mois plus tard sous les yeux mêmes de l'empereur, ont suffisamment prouvé l'impuissance du moyen. D'ailleurs j'étais toujours convaincu que jamais Napoléon ne ferait l'expédition en personne.

Après un séjour de quinze jours au camp de Boulogne, je me séparai du prince Joseph pour retourner à Paris où j'étais rendu le 16 messidor (5 juillet).

Le dimanche suivant, 19, l'empereur vint à Paris pour une grande parade et pour l'audience des ambassadeurs qui présentèrent leurs nouvelles lettres de créances. Celui de l'empereur d'Allemagne ne se trouvait cependant pas dans le nombre. Quelques difficultés s'étaient élevées pour l'expédition de ses nouvelles lettres, mais elles tenaient moins à la reconnaissance du titre d'empereur des Français qu'à celle du titre de *roi des Lombards* que Napoléon voulait y joindre, et que la cour de Vienne se refusait à donner. Ces difficultés furent levées très-peu de temps après. Du reste, on avait fait revivre pour cette audience solennelle toutes les anciennes formes de l'étiquette de Versailles. M. de Ségur, nommé récemment grand-maître des cérémonies, se donna beaucoup de mal afin de concilier toutes les prétentions qui se soulevèrent pour les

rangs et pour l'entrée dans les divers salons. Ce fut un véritable jour de bataille ; mais riche de ses souvenirs, il s'en tira glorieusement et aussi bien que si, par ses talents et son esprit, il n'eût pas été au-dessus de la charge qu'il remplissait.

L'empereur, qui me vit parmi mes collègues, me parla beaucoup de mon voyage, me demanda avec affection des nouvelles de son frère, et me dit qu'il comptait partir incessamment pour aller le joindre. Cet accueil gracieux auquel je n'étais pas habitué m'avait assez surpris, mais je le fus bien plus encore, lorsque le lendemain l'empereur me fit mander à Saint-Cloud. Je m'y rendis le même jour à neuf heures du soir, et j'eus avec lui un long entretien dont je vais rapporter ici les principales circonstances.

Il m'annonça, en commençant la conversation, qu'il croyait nécessaire de rétablir le ministère de la police, mais qu'il avait sur ce rétablissement des idées nouvelles. « Je veux, — me dit-il, — distribuer tout le » territoire de la république entre quatre conseillers » d'État, et je vous ai désigné pour être l'un d'eux. Je » pense que d'ici à trente ans il sera impossible de se » passer en France des moyens de police, et il faut » absolument y avoir recours. Mais je me propose de » diriger cette portion de l'administration dans un » sens tout à fait différent de celui qui a été suivi jus- » qu'ici, et même d'en changer la dénomination. Par » l'institution que je médite, je veux obtenir des ren- » seignements vrais et exacts sur l'état de l'opinion » dans les départements, connaître de quels hommes » sont composés les tribunaux, les autorités adminis-

» tratives, les colléges électoraux. Enfin, on s'occupe » beaucoup en ce moment de la statistique matérielle » de la France, et moi je veux en avoir la statistique, » la géographie morale. Vous pouvez m'être utile dans » l'exécution de ce plan, et c'est par ce motif que j'ai » jeté les yeux sur vous. »

Je ne m'attendais nullement à cette ouverture, et de toutes les propositions que l'empereur pouvait me faire, cette dernière était assurément celle qui me convenait le moins. Je crus cependant ne devoir pas refuser. Quelque éloigné que je fusse par mes goûts et mes habitudes du genre d'occupations auxquelles il faudrait me livrer, je sentis qu'animé comme je l'étais du désir de faire quelque bien, mes nouvelles fonctions m'en fourniraient fréquemment l'occasion.

Lorsqu'il eut reçu mon consentement et m'eut donné l'assurance que je n'aurais absolument rien à faire avec la police secrète, l'empereur reprit la conversation et me prévint qu'il avait pensé à Fouché pour le mettre à la tête du ministère. « C'est un homme, — » me dit-il, — qui m'a rendu de très-grands services, » qui a une extrême habitude des affaires de la police » et des facultés fort étendues en ce genre. »

« Sans doute, — lui répondis-je, — on ne peut nier que Fouché ne mérite le genre d'éloges que Votre Majesté vient d'en faire ; mais il porte un nom bien redouté, et ce choix blessera l'opinion. »

« Mais, — reprit vivement l'empereur, — en vous » nommant, en vous adjoignant un autre conseiller » d'État dans le même sens que vous, tels que seraient » Dauchy, Pelet de la Lozère, Bigot de Préameneu,

» ces deux nominations seraient le tempérament du » choix de Fouché et de la continuation des fonctions » de Réal qui doit être aussi l'un des quatre conseil- » lers d'État[1]. »

Mes objections ayant ainsi été repoussées et l'empereur s'étant prononcé pour Pelet de la Lozère, à qui je ne pouvais que me réjouir d'être associé, l'entretien prit une autre direction, et l'empereur me ramena sur mon voyage à Boulogne. Il s'informa curieusement de la conduite de son frère, et d'après les détails que je lui en donnai et les éloges dont je les accompagnai, il se plaignit du parti que le prince Joseph avait pris de se mettre ainsi en opposition avec ce qui venait de se faire à Paris et d'affecter des mœurs et des airs républicains, au moment où il avait dû espérer d'être secondé par son frère dans les grands changements qui s'étaient opérés. « Croit-il, — s'écria vivement » l'empereur, — croit-il que ces changements, je les » ai faits pour moi? Que je tienne beaucoup à ces » titres qu'il semble dédaigner? Que je n'en apprécie » pas comme lui la véritable valeur? Je ne les ai pris » que pour rentrer en Europe. Il faut agir sur l'ima- » gination des peuples par les moyens qui ont le plus » d'action sur elle. N'est-ce pas un grand résultat que » d'être parvenu du point d'où je suis parti, à me faire » écrire par les rois *mon frère*, à exiger et à obtenir » des électeurs du *respect* dans la formule de leurs » lettres? Et Joseph, au lieu de sentir tous les avan-

[1] Le préfet de police de Paris, Dubois, fut le quatrième ; mais il n'avait que le département de la Seine.

» tages de ce nouvel ordre de choses, passe son temps
» à écrire des lettres philosophiques à Regnault et à
» Jourdan. A Jourdan ! croit-il pouvoir s'y fier et en
» faire un jour son appui ? Qu'il se détrompe ! Joseph
» porte un nom qui ne peut convenir ni aux partisans
» des Bourbons ni aux terroristes. Point de milieu
» pour lui ! Après moi, ou le trône ou le néant. A moi,
» au contraire, il écrit des lettres sèches qui m'affli-
» gent. Mais c'est qu'au fond il n'est pas aussi bon
» que moi. J'ai à la vérité des premiers moments vio-
» lents, mais je reviens et l'on trouve toujours au fond
» de mon cœur des ressources ; Joseph est plus ran-
» cunier. »

Je répondis à ces plaintes avec beaucoup de mesure. J'assurai l'empereur que personne ne lui était plus attaché que son frère. Que la diversité d'opinions qui se manifestait entre eux n'était pas aussi prononcée qu'il le supposait, et qu'elle tenait principalement à leur séparation. Que faits pour s'aimer toujours, une heure de conversation amicale apaiserait tous les différends que l'absence avait pu faire naître. Que c'était particulièrement dans la position où ils se trouvaient respectivement depuis les derniers événements, qu'il fallait chercher la cause de ce dissentiment d'opinions qui s'évanouirait au moment où ils se retrouveraient ensemble.

L'empereur me répliqua qu'il reconnaissait à mon langage les véritables amis de son frère, qu'il n'avait pas à se plaindre des sentiments qu'ils avaient manifestés dans diverses occurrences, mais qu'il était encore à s'expliquer comment son frère, avec des amis

à qui il accordait beaucoup de confiance, se conduisait toujours d'une manière opposée à leurs conseils. Cette réflexion conduisit l'empereur à me parler du refus que, quelques mois auparavant, Joseph avait fait de la place de chancelier du sénat. « J'avais, — » me dit-il, — tout préparé pour le mettre au Luxem- » bourg et lui faire de cette dignité un premier degré » pour monter où il est actuellement. J'avais exprès » mis les préteurs avant lui, pour masquer mon jeu et » n'effrayer personne. Vous savez ce qu'il a fait à cette » époque, les propos qu'il a tenus chez lui et dans ce » même Luxembourg où il a voulu revenir aujourd'hui » et avec la même qualité qu'il repoussait alors[1]. Son » refus m'a forcé à le faire soldat : idée singulière; » mais c'était la seule ressource qui me restât. Au sur- » plus, il n'y a pas grand mal. D'ici à trente ans, il » faudra un militaire pour gouverner la France, et » Joseph avait besoin de le devenir. Actuellement, au » moins, il sait ce que c'est; les épaulettes ne l'ef- » frayent plus; il pourra monter à cheval et comman- » der tout comme un autre. Il faut qu'il continue ce » métier, qu'il y acquière des grades, une bonne » blessure, une réputation. Ce n'est pas si difficile » que vous le pensez. Je ferai pour lui ce que j'ai fait » pour Moreau : je lui donnerai plus de troupes que » n'en aura l'ennemi, je le chargerai de tout ce qui

[1] Comme grand électeur, le prince Joseph devait dans certaines circonstances présider le sénat, et ses nouvelles fonctions avaient, en effet, quelque analogie avec celles de chancelier qu'il avait dédaignées.

» sera aisé à faire, et je garderai le reste pour moi.
» Avec tout cela il peut gagner une bataille, et le voilà
» sur le rang de tous les capitaines. »

Je me récriai sur cette dernière idée. « Je ne crois pas, — dis-je à l'empereur, — que le prince Joseph, à l'âge où il est, puisse songer à commencer sérieusement une carrière militaire et à y chercher la gloire. Il y a aujourd'hui trop de réputations militaires établies, pour qu'on pût espérer de s'en faire une à si peu de frais. Ce qui était possible au commencement de la révolution ne l'est plus maintenant. Enfin le prince Joseph est naturellement à la tête du civil; c'est là sa place, et quoique j'attende un bon résultat de son séjour dans les camps et des succès qu'il peut y obtenir, son véritable poste, je crois, est la présidence du sénat et des conseils. »

« Aussi, — interrompit l'empereur, — mon inten-
» tion est-elle de le rappeler incessamment et de
» l'établir comme il convient qu'il le soit. »

Enfin après avoir protesté de l'attachement qu'il conservait pour son frère et du goût de préférence qu'il avait toujours eu en sa faveur, il me congédia.

Le lendemain, le conseil d'État fut convoqué à Saint-Cloud. L'empereur qui présidait la séance annonça le rétablissement du ministère de la police, avec les modifications qu'il m'avait fait connaître la veille, et proposa d'en changer le nom, pour y substituer la dénomination de *ministère des relations intérieures*. Tout fut approuvé; seulement Cambacérès parla contre cette dernière proposition : il prétendit que c'était une délicatesse mal entendue, et elle fut re-

jetée. J'avais vivement désiré que le conseil l'adoptât, et d'après ce que m'avait dit l'empereur, je l'espérais. Mais quoique je fusse trompé dans mon attente, j'étais trop avancé pour pouvoir reculer, et j'entrai immédiatement dans mes nouvelles fonctions. Dans la division du territoire de la France qui m'était assignée, j'avais les départements du Nord et particulièrement ceux de la rive gauche du Rhin, peuples industrieux et généralement paisibles dont les opinions modérées étaient restées étrangères aux agitations politiques qui, à diverses époques, avaient troublé les provinces du midi et de l'ouest. Ces départements ne demandaient que le repos, une protection pour leur industrie, ou pour mieux dire, la faculté de l'exercer sans contrainte. Autant qu'il dépendait de mon influence, ils jouirent de ces biens. Aucune inquisition, aucune surveillance soupçonneuse ne vint semer l'inquiétude parmi les manufacturiers ni dans leurs ateliers, et durant le temps que cette administration délicate fut entre mes mains, il ne s'y passa rien qui appelât l'attention de la police. J'eus même à tempérer le zèle de quelques préfets qui, pour preuve de dévouement au nouvel ordre de choses, lui créaient plus d'ennemis qu'il n'en avait réellement, afin d'avoir le mérite de les combattre. Je citerai dans ce nombre M. de Vaublanc, alors préfet du département de la Moselle, qui ne croyait jamais avoir assez prouvé son attachement à l'empereur, s'il n'éveillait ses soupçons sur ceux de ses administrés qui ne partageaient pas ses sentiments ou ne les manifestaient pas avec la même chaleur et le même enthousiasme que lui.

Ainsi j'ai peu de choses à dire sur ma nouvelle charge qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, me laissa entièrement étranger aux affaires de la police proprement dite que Fouché et Dubois s'étaient exclusivement réservée. Mes occupations s'accrurent seulement et remplirent presque tous mes moments, sans offrir un champ plus étendu à mes observations. Je continuerai donc à n'en rapporter que celles que j'ai recueillies sur des objets d'un intérêt plus général et qui peuvent servir de matériaux à l'histoire à faire de ces temps mémorables.

CHAPITRE VII.

Cérémonie de la distribution des décorations de la Légion d'honneur à Paris. — L'empereur part pour renouveler cette même cérémonie au camp de Boulogne.—Son retour à Paris, suivi de celui du prince Joseph. — La Russie se rapproche de l'Angleterre. — Satisfaction que donne à l'empereur la perspective d'une guerre continentale. — Plans gigantesques qu'il déroule à ses généraux pour exciter leur ambition. — Il se détache du parti républicain et se tourne vers l'ancienne noblesse. — L'ambassadeur d'Autriche muni de nouvelles lettres de créance auprès de l'empereur des Français. — Le pape consent à venir à Paris pour le sacre.—La solennité en est définitivement fixée au commencement de décembre. — Formation de la maison de l'empereur et de celles de ses frères. — Étrange omission dans la rédaction du vote de la nation sur l'hérédité impériale. — Discussion sur le cérémonial du couronnement. — Violente altercation entre Napoléon et Joseph. — Explication de l'empereur avec le prince Joseph à Fontainebleau, et à la suite de laquelle ce dernier se conforme aux vues son frère. — Le relevé des votes de la nation sur le système impérial est porté solennellement aux Tuileries par le sénat. — Couronnement et sacre de l'empereur et de l'impératrice suivis de nombreuses fêtes. — Ouverture solennelle de la session législative. — Adresses du corps législatif et du tribunat.—Incident relatif aux termes employés dans ces adresses.

Avant de partir pour Boulogne où il était empressé de paraître aux yeux de l'armée et de recevoir, des acclamations des troupes, la confirmation du titre que lui avait décerné le sénat, l'empereur voulut déployer dans la distribution des décorations de la Légion d'honneur tout l'appareil de sa grandeur et préluder

ainsi à la pompe militaire qui devait accompagner la même solennité au milieu des camps.

La cérémonie eu lieu à Paris le dimanche, 26 messidor an XII (16 juillet 1804), dans l'église des Invalides. L'empereur, en s'y rendant, fut généralement mieux accueilli que je ne m'y étais attendu. L'opinion se montrait moins hostile, soit qu'elle se fût fatiguée, soit que le souvenir de ce que Napoléon avait fait de grand et d'utile se réveillât dans les âmes. Le coup d'œil de l'église, tapissée des trophées de tant de victoires auxquelles se rattachait le nom de Bonaparte, était magnifique. La joie et le contentement brillaient sur tous les visages. Assis sur un trône, l'empereur remit lui-même les décorations à tous ceux des membres de la Légion qui se trouvaient à Paris, et le mélange des hommes qui les reçurent produisit un grand effet. On se plaisait à voir tant de services, tant de mérites et de talents divers appelés aux mêmes honneurs. Cette idée était grande et devait assurer la durée d'une institution fondée sur un si noble principe. Le temps a confirmé ce présage, et malgré les nombreuses atteintes qu'elle a reçues depuis sa naissance, elle subsiste encore. De toutes celles de ce genre, c'est en effet la seule que, à la rigueur, une raison sévère puisse avouer.

Cette cérémonie était à peine terminée à Paris, que l'empereur partit pour la renouveler au camp de Boulogne avec le plus magnifique appareil militaire. Les sous-officiers et les soldats qui, antérieurement, avaient obtenu des armes d'honneur reçurent la même décoration que leurs officiers, et cette confor-

mité de distinction entre des classes que d'anciens préjugés avaient tenues séparées jusqu'alors, enflamma les troupes d'une nouvelle ardeur. Jamais la politique ne fit un meilleur calcul ; jamais combinaison ne produisit dans le soldat plus de dévouement, plus de cette émulation qui enfante les prodiges de la valeur. C'était, il est vrai, substituer à l'amour de la liberté qui animait le soldat dans les premières années de la révolution l'amour de la gloire et des distinctions : mais ce dernier sentiment servait, mieux que le premier, le monarque et le conquérant, et si, comme citoyen, on ne peut applaudir au but que Napoléon se proposait d'atteindre, on ne saurait, comme observateur, refuser son admiration à l'habileté des moyens qu'il employa pour y parvenir.

Les deux frères se revirent pendant le séjour de l'empereur à Boulogne, et d'après ce que me manda Girardin, l'entrevue fut assez amicale. Peu de jours après le retour de l'empereur à Paris, le prince Joseph y revint également. Il se mit en possession de ses dignités, présida le sénat une fois comme grand électeur, et transporta sa demeure dans les appartements du palais du Luxembourg qui lui avaient été réservés. Je le revis, et dans une longue conversation que j'eus avec lui, je recueillis des détails propres à m'éclairer tant sur l'état de nos relations extérieures que sur les projets de l'empereur.

L'horizon politique s'obscurcissait à la fin de l'an XII, et nous étions déjà menacés d'une rupture avec la Russie. L'Angleterre avait adroitement profité du mécontentement qu'avait excité à Saint-Pétersbourg la

mort du duc d'Enghien, et que les rapports de M. de Markoff exaltaient encore, pour contracter de nouveaux liens avec la Russie. Ces deux puissances étaient donc unies dans leur ressentiment contre la France; mais Napoléon, placé dans l'alternative de faire la paix ou de tenter l'expédition d'Angleterre, n'ayant aucun espoir d'obtenir l'une, quand même il l'aurait voulu sincèrement, et redoutant l'incertitude et le danger que l'autre chance lui présentait, sentant néanmoins la nécessité de ramener tout à fait l'opinion publique par quelque action d'éclat propre à agir sur les imaginations, Napoléon,—dis-je,—voyait avec fort peu d'effroi une guerre continentale. Elle lui ouvrait la seule issue honorable pour sortir de la position difficile où il se trouvait, et au fond il souhaitait la guerre plus qu'il ne la craignait. Confiant dans ses grands talents militaires et dans les dispositions des troupes, il trouvait en elle le moyen de ramener les combats sur le terrain qui lui convenait, et où de nouveaux triomphes viendraient l'absoudre de son élévation. Aussi, mettait-il alors tous ses soins à réchauffer l'ambition des généraux chez qui l'amour du repos commençait à se faire sentir, en ouvrant à leur imagination une nouvelle et immense carrière. « Ce que j'ai fait jus-
» qu'ici, — disait-il à son frère et à quelques géné-
» raux de son intimité, — ce que j'ai fait n'est rien
» encore. Il n'y aura de repos en Europe que sous
» un seul chef, sous un empereur qui aurait pour offi-
» ciers des rois, qui distribuerait des royaumes à ses
» lieutenants, qui ferait l'un roi d'Italie, l'autre de Ba-
» vière, celui-ci landamman de Suisse, celui-là sta-

» thouder de Hollande, tous ayant des charges dans
» la maison impériale avec les titres de grand échan-
» son, grand panetier, grand écuyer, grand ve-
» neur, etc. On dira que ce plan n'est qu'une imita-
» tion de celui sur lequel l'empire d'Allemagne a été
» établi, et que ces idées ne sont pas neuves : mais il
» n'y a rien d'absolument nouveau; les institutions
» politiques ne font que rouler dans un cercle, et
» souvent il faut revenir à ce qui a été fait.

» Du reste, — ajouta l'empereur, — je ne puis me
» repentir du parti que j'ai pris à l'égard du duc d'En-
» ghien. Je n'avais que ce moyen de ne laisser aucun
» doute sur mes véritables projets, et de renverser
» toutes les espérances des partisans des Bourbons.
» Enfin je ne puis me le dissimuler, je ne serai tran-
» quille sur le trône que lorsqu'il n'existera plus un
» seul Bourbon, et celui-ci en est un de moins. C'est
» le reste du sang du grand Condé, c'est le dernier
» héritier du plus beau nom de cette maison. Il était
» jeune, brillant, valeureux, et, par conséquent, mon
» plus redoutable ennemi. C'était le sacrifice le plus
» nécessaire à ma sûreté et à ma grandeur. Que reste-
» t-il actuellement ? deux fils du comte d'Artois, sans
» enfants, dont l'un n'est pas marié et ne trouvera pas
» de femme, même parmi nos ennemis. L'Angleterre
» lui refuse une de ses filles, la Russie ne veut pas de
» cette alliance, parce que l'une et l'autre sentent qu'un
» jour il faudra faire la paix et qu'elle serait impos-
» sible avec de tels nœuds. J'ai donc réduit, autant
» que possible, le nombre des chances qui étaient
» contre moi. Non-seulement si ce que j'ai fait était à

» faire je le ferais encore, mais demain même, si le
» hasard m'offrait, pour les deux derniers rejetons de
» cette famille, une occasion favorable, je ne la laisse-
» rais pas échapper. »

C'est ainsi que, dans ses entretiens avec son frère et ses généraux affidés, tels que Murat, Lannes, Ney et quelques autres, l'empereur leur déroulait son avenir et les associait, par les plus brillantes espérances, à ses desseins gigantesques. Mais, à mesure qu'il s'attachait de plus en plus l'armée et ses chefs, il se détachait du parti républicain. Content de l'avoir perdu dans l'opinion par les concessions qu'il en avait obtenues pour l'établissement du système impérial, il commença à le repousser, dès qu'il ne le jugea plus nécessaire, et se tourna vers les anciens nobles. Il les appela aux emplois de sa cour et se flattait de les enchaîner à sa destinée par les faveurs qu'il leur accordait. Étrange erreur, dont il éprouva plus tard les funestes conséquences !

Cependant, toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Russie, s'abaissaient devant sa nouvelle grandeur et le reconnaissaient sous le titre d'empereur des Français. L'Autriche, qui avait hésité pendant quelque temps, ne se croyant pas encore en mesure d'entreprendre l'agression qu'elle méditait et qu'elle tenta un an plus tard, envoya enfin, dans le mois de fructidor, à son ambassadeur à Paris, de nouvelles lettres de créance, et Napoléon, par reconnaissance pour cette détermination, chercha à rassurer l'empereur d'Allemagne sur la crainte manifestée par ce dernier, de le voir prendre le titre de roi de

Lombardie. Il annonça l'intention formelle de séparer entièrement cette partie de l'Italie de la couronne de France et d'en faire un royaume qu'il destinait à son frère Joseph, à condition que ce prince, en l'acceptant, renoncerait à son droit de succession au trône impérial de France. On verra plus tard que le refus de Joseph de consentir à cette renonciation, en renversant ce projet de Napoléon, fut l'occasion de nouveaux différends plus sérieux que ceux qui précédemment s'étaient élevés entre les deux frères.

Affermi déjà sur le trône par l'aveu des cours étrangères qui légitimait, en quelque sorte, son élévation, l'empereur ne se croyait néanmoins pas encore entièrement souverain, tant qu'une cérémonie religieuse n'aurait pas consacré sur sa tête la couronne qu'il venait d'y placer. L'époque de cette solennité, fixée d'abord, comme je l'ai dit plus haut, au 26 messidor (14 juillet), avait été renvoyée au 18 brumaire de l'an XIII (9 novembre 1804). Mais une partie des motifs qui avaient fait rejeter la première époque s'opposait également à ce que la seconde fût adoptée. Elle aurait de même réveillé des souvenirs qu'on eût trouvés peu en harmonie avec les changements qui venaient de s'opérer. Elle aurait surtout rappelé les services de quelques hommes qui avaient puissamment contribué au succès de cette journée, et dont le plus marquant était ce même Lucien Bonaparte, maintenant rejeté de la ligne d'hérédité et exilé. D'ailleurs, le pape hésitait encore à se rendre à Paris. Caffarelli, aide de camp de l'empereur, envoyé à Rome pour déterminer Pie VII à ce voyage pénible, avait été

obligé de recourir à la menace, pour arracher son consentement. Enfin, le pape allait se mettre en route; mais on ne pouvait exiger d'un vieillard une grande célérité, surtout à l'arrière-saison où l'on entrait, et dans tous les cas, il était impossible que le pontife arrivât en France avant les derniers jours du mois de brumaire (moitié de novembre). La solennité fut donc définitivement fixée au commencement de décembre.

Il est assez remarquable que ce fut dans le temps même où il sollicitait le pape de venir à Paris pour le sacrer, que Napoléon se prononçait avec force contre le rétablissement en France des jésuites, qui s'y étaient de nouveau introduits sous le nom de *pacanaristes*, *pères de la foi*, etc. Il donna, le 18 vendémiaire an XIII (10 octobre 1804), au ministre de la police l'ordre positif de s'opposer à leur établissement, ainsi qu'à toute autre association religieuse d'hommes, de quelque nature qu'elle soit. « Je ne veux pas, — disait-il » dans sa lettre, — de milice religieuse en France. »

En attendant le couronnement, l'empereur s'occupait de la formation de sa maison et de celles de ses frères, et voici les principes qu'il avait adoptés à ce sujet. « Ma maison et la vôtre, — dit-il au prince Joseph, — pour être bien composées, ne peuvent » l'être que de militaires et d'anciens nobles. Vous ne » devez prendre, parmi les sénateurs et les conseillers » d'État auxquels vous avez songé, que ceux qui remplissent au moins l'une de ces deux conditions; les » autres, ainsi que leurs femmes, doivent être exclus. » Il faut aller chercher dans l'ancienne noblesse, et » particulièrement dans celle des pays nouvellement

» réunis à la France, tels que la Belgique et le Pié-
» mont, vos officiers et les dames du palais. Imitez-
» moi : j'ai pris des Salm, des d'Aremberg, des Laro-
» chefoucauld, des Montesquiou, pour composer ma
» maison et celle de ma femme. Faites de même ; il
» reste encore d'assez beaux noms, parmi lesquels
» vous pouvez trouver ce qui vous convient. »

C'est ainsi que l'empereur blâmait la conduite de son frère qui avait jeté les yeux sur Boissy-d'Anglas, sur Jaucourt, sur Girardin et sur moi, à qui il témoignait beaucoup d'amitié et qu'il désirait attacher plus particulièrement à lui, soit par eux-mêmes, soit par leurs femmes. L'empereur lui reprochait surtout Boissy-d'Anglas et Jaucourt, à cause de la religion qu'ils professaient. « Ce n'est pas, — disait-il à Jo-
» seph, — au moment où je fais venir le pape pour me
» sacrer, qu'il convient de vous entourer de protes-
» tants. » Le prince persista néanmoins en partie dans le dessein qu'il avait formé : Girardin et Jaucourt firent partie de sa maison, l'un comme premier écuyer, l'autre comme premier chambellan, et ma femme fut nommée dame du palais de la princesse. Mais ces différentes manières de voir firent bientôt naître de nouvelles et de vives dissensions intérieures.

Un incident assez singulier, qui eut lieu quelques jours après la conversation dont je viens de parler, contribua encore à épaissir les nuages qui s'élevaient dans la famille impériale. On s'occupait dans le mois de brumaire de la rédaction du sénatus-consulte qui devait, avant la cérémonie du couronnement, proclamer le recensement des votes du peuple français pour

reconnaître l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de Bonaparte. Rœderer était chargé de faire le rapport, et, en le libellant, il crut devoir insister sur les avantages du mode de succession établi, particulièrement sur la disposition qui déférait la dignité impériale aux frères de l'empereur, dans le cas où celui-ci viendrait à mourir sans laisser d'enfants naturels ou adoptifs. Mais en examinant la manière dont le vote était rédigé, il s'aperçut que cette disposition justement ne s'y trouvait pas insérée, et que, par conséquent, la nation n'avait voté que pour la *descendance* des frères de l'empereur, et *non pour leurs personnes.* En effet, voici comme le vote était conçu :

Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte du 28 *floréal an* XII.

Cette disposition formait le titre XVI de ce même sénatus-consulte, mais en la comparant au titre II qui traite de l'hérédité, il est aisé de voir qu'elle est incomplète et qu'avant ces mots : *Dans la descendance de Joseph et de Louis Bonaparte,* il manque ceux-ci : *Dans la personne de Joseph et de Louis Bonaparte.* Par cette omission, les droits individuels des deux frères à la succession n'étaient pas établis sur le vœu national et ne reposaient plus que sur les dispositions du sénatus-consulte, garantie bien moins solennelle que celle qui résultait d'un vote populaire exprimé et proclamé avec le plus grand appareil. Ainsi, il résul-

tait de cette différence de rédaction que, Joseph n'ayant pas de fils, la succession retombait au fils de Louis, lors même qu'il n'eût pas atteint l'âge où il pouvait être adopté ; ce qui rentrait dans le système favori de l'empereur : système qui avait causé tant d'effroi au reste de la famille et qu'elle avait eu tant de peine à faire écarter.

Maintenant, cette omission, cette restriction, — comme on voudra l'appeler, — était-elle l'effet d'une simple négligence que personne n'avait remarquée, ou bien était-elle faite à dessein? Avec un homme aussi pénétrant que l'empereur, il était difficile de croire qu'elle lui eût échappé, et le soin qu'il mit à faire effacer dans le rapport dont s'occupait Rœderer, tout ce qui aurait pu réparer cette faute prouvait au moins qu'il voulait garder en réserve le moyen qu'elle lui ménageait. Ces détails singuliers me furent communiqués par Rœderer le 13 brumaire (4 novembre). Il avait eu, la veille, à ce sujet avec Napoléon un long entretien qui, roulant sur le sujet le plus délicat qu'on pût traiter avec l'empereur, avait été fort vif et semé de plaintes amères contre ses frères, et particulièrement contre Joseph. Napoléon protesta que, malgré tous leurs efforts, il ferait couronner sa femme, et que c'était dans la famille de celle-ci qu'il chercherait des appuis, puisqu'il n'en trouvait pas dans la sienne.

Les esprits étaient, de part et d'autre, dans cette fâcheuse disposition, lorsque l'empereur, voyant s'approcher l'époque de 'arrivée du pape, réunit, le 26 brumaire (17 novembre), à Saint-Cloud un dernier conseil pour régler définitivement le cérémonial et les

diverses circonstances du sacre et du couronnement. Ce conseil fut composé des deux frères de l'empereur, de l'archichancelier Cambacérès, de l'architrésorier Lebrun, du ministre de l'intérieur Champagny, du grand chambellan Talleyrand, du grand maître des cérémonies Ségur, du grand maréchal de la cour Duroc et du grand écuyer Caulaincourt. Un grand nombre d'articles furent discutés et adoptés sans difficulté, et l'on confirma, à peu de choses près, les dispositions relatives aux costumes, telles qu'elles avaient été arrêtées le 26 prairial au conseil d'État. Mais la séance ne se termina pas aussi paisiblement qu'elle avait commencé. L'empereur, en revenant sur la question des costumes, insinua que celui qui avait été réglé pour les princes de sa famille et les grands dignitaires et qui consistait principalement en un manteau long, à peu près semblable au sien, et même plus éclatant par la couleur, confondrait trop de personnes avec lui, et qu'il pensait qu'à l'exception de l'empereur, aucun des assistants, quels que fussent leur rang et leur dignité, ne devait paraître en manteau long. L'archichancelier entendit avec effroi cette motion. « Que dirait le public qui avait déjà connaissance du premier costume et qui ne le verrait pas ? Que penseraient le tailleur et le brodeur qui, mis dans la confidence, avaient déjà commencé à travailler, et dont il faudrait arrêter l'ouvrage ? Encore si cette réforme eût été faite avant la publicité qu'avait acquise la première résolution, on se serait plus facilement résigné ; ce n'eût été qu'un arrangement intérieur, et peu de monde aurait été instruit du changement. » —

L'empereur parut très-faiblement touché de ces plaintes et, s'adressant directement au prince Joseph, il lui demanda son avis.

Le prince ne vit aucun inconvénient à la suppression proposée et développa avec esprit les motifs de son opinion. « Le grand manteau, — dit-il, — le » manteau herminé fut toujours un attribut de la sou- » veraineté. Il était, à la vérité, autrefois porté aussi » par des ducs, par des princes qui n'étaient pas sou- » verains, mais dans certaines circonstances ils re- » présentaient des souverains, et c'était une sorte de » fiction par laquelle on perpétuait d'anciens souve- » nirs. Aujourd'hui je ne vois plus de souvenirs à con- » server ni de fiction à maintenir. Il n'y a plus qu'un » chef de l'État, qu'un premier magistrat, et c'est sur » lui seul que doivent se montrer les marques distinc- » tives de la souveraineté. Quant à moi, j'envisage » avec plaisir ce changement. Il m'aurait fallu faire » porter ce manteau par quelques-uns de mes grands » officiers, et je ne me serais déterminé qu'avec une » grande répugnance à recevoir d'eux ce genre de » service ; je ne puis oublier que ces mêmes personnes » étaient naguère mes égaux et mes amis. »

Plusieurs parties de cette opinion parurent déplaire à l'empereur ; le mot *magistrat* le choqua particulièrement ; il interrompit même son frère par ces mots : « Dites donc *souverain.* »

Quoi qu'il en soit, l'avis du prince Joseph, auquel se rangea l'architrésorier, déclarant que tout ce qui tendrait à diminuer le cérémonial lui conviendrait, fut adopté sans difficulté. Mais un violent orage s'éleva

sur une proposition que fit le prince Joseph, comme une conséquence du principe qui venait d'être posé. « Puisqu'on a reconnu, — dit-il, — qu'à l'exception » du chef de l'État, aucun autre, quel que soit son » rang, ne peut être considéré comme participant aux » honneurs de la souveraineté, et que, nous particu- » lièrement, nous ne sommes plus traités comme » princes, mais seulement comme grands dignitaires, » il ne serait pas juste que nos femmes qui, dès ce » moment, ne sont que femmes de grands dignitaires » portassent, comme princesses, la queue du manteau » de l'impératrice [1] qui doit alors la faire porter par » ses dames d'honneur ou du palais. »

L'empereur souffrit impatiemment cette observation, et les conseillers présents, pour la réfuter, s'empressèrent de citer plusieurs exemples, notamment celui de Marie de Médicis.

Le prince Joseph, préparé à cette objection, déploya sur ce point une érudition à laquelle on ne s'attendait pas. Il prouva que Marie ne fut qu'*accompagnée* de la reine Marguerite et de Madame, sœur de Henri IV, et que la queue du manteau était portée par une parente très-éloignée; que la reine Marguerite avait, à la vérité, offert un bel exemple de générosité, en assistant au couronnement de celle qui la remplaçait et qui, plus heureuse, avait donné des héritiers au roi; mais que, bien qu'elle fût le personnage le plus marquant, on n'avait pas exigé d'elle, ni même de Madame, de porter la queue du manteau de Marie

[1] C'était une des dispositions du cérémonial antérieurement arrêté.

de Médicis qui, cependant, avait droit à tous les honneurs, puisqu'elle était mère, titre principal auquel les reines pouvaient les réclamer et le peuple les accorder.

Rien au monde n'était plus fait pour irriter l'empereur que de telles paroles : c'était le blesser dans le point le plus sensible. Aussi ne fut-il plus maître de lui. Il se leva brusquement de son fauteuil, apostropha rudement son frère et ne manqua pas de tomber sur ses opinions populaires et sur ses amis qui les fomentaient, le tout avec autant de véhémence que d'amertume. Enfin son irritation fut portée à tel point que plusieurs fois le prince fut au moment d'offrir sa démission. Mais il se contint, et la séance fut levée sans qu'on y eût rien arrêté définitivement.

A la suite du conseil, l'empereur, retiré dans son intérieur avec ses deux frères et les deux grands dignitaires, Cambacérès et Lebrun, reprit la conversation avec la même chaleur, et la querelle s'étant échauffée de plus en plus, le prince Joseph crut enfin devoir faire ce que, par prudence, il n'avait pas voulu faire dans le conseil même : il offrit à son frère sa démission et de se retirer en Allemagne. Cette proposition calma l'agitation de l'empereur ; il se radoucit un peu, et l'on se sépara froidement, mais plus paisiblement.

Six jours après cette scène violente, l'empereur, sans avoir revu son frère, partit pour aller recevoir à Fontainebleau le pape qui arriva dans cette ville le 3 frimaire (22 novembre). Mais il y fit appeler le prince Joseph et eut avec lui une explication dont je

vais donner ici les principales circonstances, telles que je les ai écrites le jour même, 8 frimaire, où elles me furent communiquées par le prince, en faisant parler directement l'empereur.

« J'ai beaucoup réfléchi, — dit-il à son frère, — au » différend qui s'est élevé entre vous et moi, et je » commencerai par vous avouer que, depuis six jours » que dure cette querelle, je n'ai pas eu un instant de » repos. J'en ai perdu jusqu'au sommeil, et vous seul » pouvez exercer sur moi un tel empire : je ne sais » aucun événement qui puisse me troubler à ce point. » Cette influence tient encore à mon ancienne affection » pour vous, au souvenir que je garde de celle que » vous m'avez témoignée dans mon enfance, et je suis » beaucoup plus dépendant que vous ne le croyez de » ce genre de sentiments. D'ailleurs, mon attachement » pour vous tient aussi à l'idée que j'ai de l'excellence » de votre caractère et de votre naturel. Je sais que » vous êtes incapable d'un crime, et que jamais, quels » que soient les avantages que vous puissiez trouver à » ma mort, vous ne les achèterez par un attentat. Je » ne pense pas ainsi de Lucien, et voilà pourquoi je » l'ai écarté, pourquoi je ne le rappellerai jamais. »

» Maintenant je vais vous donner le résultat de mes » réflexions sur notre situation réciproque. Vous avez » à choisir entre trois partis : celui de me donner votre » démission et de vous retirer de bonne foi des affaires » publiques, de renoncer à tout ; celui de continuer à » jouir des avantages du rang de prince et de rester » cependant, comme vous l'avez été jusqu'ici, en op- » position avec le système que j'embrasse ; enfin ce-

» lui de vous unir franchement à moi et d'être, tran-
» chons le mot, mon premier sujet.

» Le premier parti peut se soutenir, et quoiqu'il ne
» convienne pas parfaitement à mes vues, je puis ce-
» pendant m'en arranger encore. Donnez-moi donc
» simplement votre démission, sans esclandre et sous
» prétexte de votre santé; retirez-vous à Morfon-
» taine, faites-y le malade pendant l'hiver, ayez vos
» rhumatismes. Je vous donnerai un million, deux
» même, s'il est nécessaire; vous achèterez une
» terre en Italie, aux environs de Turin; au printemps
» vous voyagerez, en Allemagne, en Russie. Vous
» n'avez rien à craindre de moi, je ne suis pas le
» tyran de ma famille : jamais je ne commettrai de
» crime, puisque je n'en ai pas commis pour me sépa-
» rer de ma femme, pour faire un divorce dont je
» sentais la nécessité et qui avait toujours été résolu
» dans ma tête, jusqu'à mon voyage en Normandie
» et en Belgique, où j'ai pu connaître toute la bas-
» sesse des Français et m'assurer qu'il n'était pas né-
» cessaire d'en venir là pour obtenir de leur servilité
» tout ce que je voulais en exiger.

» Quant à moi, après votre renonciation, je ferai,
» par un sénatus-consulte, déclarer pour héritier le
» fils de Louis, mais pour ne me succéder que lors-
» qu'il aura atteint l'âge de dix-huit ans, et je nom-
» merai une régence dont Louis sera le chef, Camba-
» cérès et Lebrun les membres.

» Cependant, je vous le répète, quoique je puisse
» m'arranger de ce système, il ne me convient pas
» entièrement. Je n'ignore pas qu'en vous écartant,

» je me livre complétement à ma femme et à sa fa-
» mille, qu'elle n'a plus de frein, et que, la faiblesse
» de Louis ne lui laissant aucun moyen de résistance,
» je suis exposé à n'avoir entrepris de si grands tra-
» vaux, tant supporté de fatigues, tant pris de soins
» que pour appeler au trône, peut-être, un homme
» d'un autre nom que le mien. Mais enfin, cette ré-
» solution est un système complet, et ce qui est com-
» plet est toujours bon. Vous n'aimez pas le pouvoir,
» vous y renoncez. Je ne vous désapprouve pas; per-
» sonne ne sait mieux que moi combien le fardeau
» en est pesant. Mais au moment où vous vous éloi-
» gnez des affaires, la nation ou, du moins, la partie
» de la nation que flattaient vos opinions n'a plus d'es-
» poir en vous. Je ne crains plus de vous voir à la
» tête d'un parti, parce que vous n'êtes plus rien
» dans le système du gouvernement; je ne vous re-
» doute plus, et je continue à marcher, quoique moins
» commodément, vers le but où je veux arriver.

» Le second parti, celui que vous avez suivi jus-
» qu'ici, ne peut plus, au contraire, se tolérer. Si
» vous refusez de venir au sacre, d'y remplir les fonc-
» tions attribuées à votre qualité de grand électeur et
» de prince, et que vous veuillez néanmoins en con-
» server les titres et les prérogatives, vous êtes dès
» lors mon ennemi. Et où sont vos moyens d'attaque?
» où est l'armée que vous avez à faire marcher contre
» moi? avec quel secours, avec quelles forces me dis-
» puterez-vous l'empire? Tout vous manque et alors
» je vous anéantirai. Car enfin vous serez obligé de
» paraître aux Tuileries : je vous verrai et je vous

» dirai : bonjour, prince Égalité ! — et ce mot vous
» tuera. Je vous rejetterai dans la foule des courtisans;
» j'entretiendrai les autres dignitaires et ne vous parle-
» rai pas. Vous n'y résisterez pas deux ans : vos pas-
» sions vous mèneront à quelque résolution qui me don-
» nera de l'avantage sur vous, et votre perte est assurée.
» Je vous l'avais prédit pour Moreau, et cela est arrivé.
» D'ailleurs je suis déterminé à dissiper dans sa nais-
» sance le plus petit nuage qui viendrait obscurcir l'ho-
» rizon. Vous savez comme j'ai frappé, au moindre
» signe d'opposition, les Chénier, les Carnot. Je connais
» le danger des nouveautés et je ne les souffrirai pas.
» Je m'explique franchement avec vous, parce que
» vous avez assez d'esprit pour me comprendre et
» trop de vertu pour commettre un crime qui, dans
» l'hypothèse où nous nous plaçons, est la seule chose
» que j'aie à redouter de vous.

» Le troisième parti est le plus simple, celui qui
» vous convient le mieux et auquel vous devez enfin
» vous arrêter : placez-vous dans une monarchie hé-
» réditaire et soyez mon premier sujet ! C'est un assez
» beau rôle à jouer, que d'être le second homme de la
» France, peut-être de l'Europe. Tout se justifie alors
» par l'importance du résultat, et ce résultat — vous
» ne le connaissez pas encore tout entier. Je suis ap-
» pelé à changer la face du monde; je le crois du
» moins. Quelques idées de fatalité se mêlent peut-être
» à cette pensée, mais je ne la repousse pas; j'y crois
» même, et cette confiance me donne les moyens du
» succès. Tenez-vous donc dans un système monar-
» chique héréditaire où tant d'avantages vous sont

» promis. Regardez-vous comme un successeur né-
» cessaire, et tout ce que vous ferez pour moi, c'est
» l'autoriser pour vous dans l'avenir. Ce système, vous
» le savez, n'était pas le mien; je préférais le système
» impérial électif. Là, rien ne gênait mes pensées : je
» ne voyais jamais autour de moi de successeur à qui
» l'on pût s'attacher; je ne voyais pas se former des
» espérances ou des craintes indépendantes de moi;
» j'étais le maître du présent et de l'avenir, puisque
» cet avenir dépendait d'un choix que j'avais à faire.
» Mais enfin, nous y sommes, et, bien que votre con-
» duite, votre opposition m'aient fait faire contre les
» idées ordinairement admises dans une monarchie
» héréditaire, beaucoup de choses que je n'aurais pas
» faites, et qu'elles m'aient décidé au couronnement
» et au sacre de l'impératrice auxquels je n'eusse ja-
» mais songé sans vous, nous pouvons y rester, et
» j'y trouve assez d'avantages pour m'y tenir. Mais
» soyez alors ce qu'il vous convient d'être dans une
» monarchie : faites mes volontés, suivez les mêmes
» idées que moi; ne flattez pas les patriotes, quand je
» les repousse; n'éloignez pas les nobles quand je les
» appelle; formez votre maison d'après les principes
» qui m'ont dirigé; appelez près de votre femme des
» familles anciennes, et non des bourgeoises ou des
» nourrices[1]; soyez prince, enfin, et ne vous effrayez
» pas des conséquences de ce titre. Quand vous me

[1] Par cette dernière expression, il désignait l'une des dames de la princesse Julie, que celle-ci affectionnait particulièrement et qu'il avait beaucoup d'embonpoint. Quant à la bourgeoise, c'est de ma femme qu'il s'agissait.

» succéderez, vous reviendrez, si vous voulez, à vos
» idées favorites. Je ne serai plus.

» A ces conditions, nous vivrons bien ensemble, et
» je veux bien vous dire encore que le troisième parti
» est celui que je désire que vous adoptiez, quoique, à
» la rigueur, je puisse m'accommoder du premier ; mais
» je ne vous laisserai pas suivre le second. Vous m'a-
» vez entendu. »

Cette explication détermina le prince Joseph à se conformer pour le couronnement aux vues de l'empereur, et quoiqu'il n'adoptât pas aussi franchement qu'on l'aurait voulu le troisième parti, il se montra plus docile qu'il ne l'avait été jusqu'alors. Il accepta et remplit au sacre, qui eut lieu quelques jours après, les fonctions que le cérémonial lui assignait. La princesse sa femme s'y conforma aussi de bonne grâce ; seulement, pour ménager les amours-propres, on employa dans le procès-verbal le mot : *soutenir le manteau*, au lieu de l'expression : *porter la queue ;* car les vanités s'accrochent à tout ce qui peut les sauver.

Le 10 frimaire (1er décembre), le conseil d'État fut convoqué aux Tuileries, pour assister à la réception du sénat qui apportait, en corps, le relevé des votes pour l'hérédité de la dignité impériale dans la famille Bonaparte. La réception eut lieu dans une des salles du palais où s'élevait, sur une longue estrade entourée d'une balustrade dorée, un trône magnifique, surmonté d'un dais de velours pourpre, semé d'abeilles brodées en or. Le tout était d'une grande richesse mais d'assez mauvais goût, et d'un volume dispropor-

tionné avec l'étendue et la forme de la salle. Tous les yeux se portaient étonnés sur ce nouvel appareil : l'empereur seul y paraissait à son aise. Le sénat ayant été introduit, François de Neufchâteau, vice-président, prononça un discours ou plutôt une longue dissertation qui dura trois quarts d'heure. L'empereur fit une réponse courte, mais remarquable, parce que, en parlant de la nation, il se servit de l'expression : *mon peuple.* C'était la première fois qu'il l'employait. Je remarquai sur les visages beaucoup de surprise lorsque ces mots se firent entendre ; mais on se tut.

Après cette dernière démarche du sénat, rien ne pouvait plus arrêter. Le vœu national, si solennellement exprimé, sanctionnait tout. La cérémonie du sacre était fixée au lendemain ; les rôles étaient distribués dans un programme très-minutieusement circonstancié. C'était l'œuvre de M. de Ségur. Dans la première rédaction de cette importante composition, à l'art. 46 du titre IV, se trouvaient ces mots : Leurs Majestés communieront. Mais on corrigea à la main les exemplaires adressés officiellement aux diverses autorités, et on y lisait seulement : si Leurs Majestés communient. Enfin, dans la rédaction du programme inséré dans le *Moniteur* du 9 frimaire, la phrase entière est supprimée, et il n'y est plus question de communion. On prétendit dans le temps, que l'impossibilité de s'assurer de l'état du pain et du vin consacrés qu'on aurait donnés à l'empereur a été cause de ce changement de disposition, et qu'on n'avait pas cru pouvoir s'en fier aux prélats italiens.

Enfin, ce jour qu'avaient préparé tant de combi-

naisons parut, et le dimanche, 11 frimaire an XIII (2 décembre de l'année bissextile 1804), l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine furent couronnés et sacrés solennellement par le pape Pie VII dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris. J'assistai à cette cérémonie ; mais je n'en rapporterai ici que les circonstances particulières que j'ai observées : les écrits du temps et les journaux ont suffisamment parlé des détails.

En général, tout se passa bien. Le cortége était magnifique, et il y régnait beaucoup d'ordre. Pendant sa marche à travers Paris, des acclamations se firent entendre, mais rares et sans enthousiasme. Cependant on remarquait assez de gaîté dans le peuple ; le porte-croix du pape, qui, monté sur une mule, précédait la voiture du Saint-Père, excita particulièrement l'hilarité des spectateurs. Les fenêtres des maisons étaient décorées de guirlandes et de tapisseries et, malgré la rigueur de la saison, bien garnies de monde.

Le coup d'œil de l'église était imposant. L'empereur, au moment de son entrée, était extrêmement grave et composé ; mais pendant le cours de la cérémonie, aux acclamations qui se firent entendre à plusieurs reprises, il s'émut par degrés et montra de la sensibilité pour des hommages si flatteurs : il saluait à droite et à gauche les diverses autorités.

L'impératrice avait une modeste dignité dans son maintien et beaucoup de grâce dans sa démarche. Elle semblait faite pour le rôle qu'elle remplissait.

Le pape fut salué sur sa route par quelques acclamations et dut être satisfait de l'accueil qu'il reçut. Il s'en fallait cependant de beaucoup que sa présence

excitât cette religieuse admiration que la multitude montrait jadis pour les pontifes romains. Les respects qu'il recueillait étaient plutôt pour les cheveux blancs du vieillard vénérable que pour la tiare qui ornait sa tête.

Le soir il y eut de brillantes illuminations. Le peuple parcourait les rues et, comme de coutume, s'amusait de ces spectacles auxquels il prend une égale part, quelle que soit l'occasion qui les lui offre et quel que soit le personnage en l'honneur de qui on les déploie.

A cette première journée succédèrent quinze jours de fêtes, de réceptions, d'audiences solennelles, soit aux Tuileries, soit à l'Hôtel de ville. L'empereur paraissait se complaire dans tout cet éclat. Il avait prescrit à toutes les autorités de ne paraître à la cour, pendant tout ce temps, qu'avec le costume de cérémonie que chacun avait porté le jour du couronnement. Aucun accident, aucun événement fâcheux n'obscurcit cette longue continuation de fêtes. Un incident singulier troubla seulement pour un instant celle qui eut lieu le 14 frimaire (5 décembre) pour la distribution des aigles aux différents détachements de l'armée qui étaient venus les recevoir à Paris. Vingt-cinq à trente mille hommes des plus belles troupes françaises étaient réunis pour cette solennité dans la vaste enceinte du champ de Mars, et l'empereur, entouré de toute sa cour et des grands corps de l'État, occupait un trône élevé sur un amphithéâtre dressé en avant des bâtiments de l'École militaire. Au milieu de la cérémonie, un jeune homme s'avance vers les degrés du trône et s'écrie d'une voix forte : « *Point d'empereur! la liberté ou la mort!* » Il fut arrêté immédiatement, et je n'ai jamais su son nom. Cet

événement, au reste, ne fit presque aucune sensation; très-peu de monde entendit cette imprécation; un temps affreux avait écarté la foule des spectateurs. Le soir du même jour, il y eut banquet aux Tuileries. Plusieurs tables furent disposées dans la galerie de Diane. L'empereur, l'impératrice et la famille impériale dînèrent avec le pape à l'une des tables. Le corps diplomatique, les dames, les grands officiers et les principaux fonctionnaires publics étaient assis à des tables séparées, et cette étiquette excita beaucoup de mécontentement, surtout parmi les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient blessés de n'être pas admis à la table des princes. Les ambassadeurs d'Autriche (Cobentzel), d'Espagne (Gravina), de Portugal (de Lima) et de Hollande (Schimmelpennink) ne se rendirent pas au banquet. Malgré ces légères contrariétés, l'empereur fut en général très-satisfait du calme qui avait régné à Paris, et ce nouvel essai de la docilité du peuple lui avait mieux réussi qu'il n'avait osé l'espérer. « J'ai bien remarqué, — dit-il le 19 frimaire à son frère Joseph, — qu'aucun enthousiasme réel ne s'est manifesté nulle part, mais aussi rien de fâcheux n'a troublé les fêtes. C'est pour moi une bataille gagnée, et j'ai obtenu, de l'art et des mesures que j'ai prises, au delà du succès que je pouvais en attendre. » Au surplus, tout avait été également tranquille dans les départements, et cette tranquillité ne paraîtra pas un des moindres phénomènes de l'époque, si l'on réfléchit que, pendant la durée de ces solennités qui se prolongèrent au delà d'un mois, tous les généraux commandant les divi-

sions, tous les préfets, tous les magistrats et l'élite de l'armée étaient à Paris, sans que leur absence ait en aucune manière dérangé la marche ordinaire des affaires ni occasionné le moindre désordre.

Pour achever de se mettre en possession de tous les attributs de la souveraineté, il ne restait plus à l'empereur que de les déployer, dans l'ouverture d'une session législative, aux yeux des deux corps qui, par une sorte de fiction, étaient encore considérés comme les représentants de la nation. C'est ce qui eut lieu le 5 nivôse (27 décembre). L'empereur se rendit en grande pompe au palais occupé par le corps législatif où le tribunat et le conseil d'État furent convoqués. Une députation du sénat était présente. Placé sur son trône, l'empereur, après avoir reçu le serment des membres du corps législatif, lut un discours qu'on trouve imprimé dans le *Moniteur* du 7 nivôse an XIII. L'expression caractéristique de la souveraineté : *Mon peuple*, s'y retrouve. Mais en général le discours fit plaisir, parce qu'il contenait l'assurance que, dans le courant de l'année, aucun nouveau sacrifice ne serait exigé de la nation. L'empereur prononça ce discours d'une voix ferme, quoique avec un peu de précipitation, et comme c'était la première fois qu'il parlait en public, on remarqua plusieurs incorrections de langage dont quelques-unes étaient intolérables, telles par exemple que l'addition de la lettre *t* à la troisième personne du singulier du futur et d'un *s* à la première personne. Cette faute fut surtout très-sensible dans la dernière phrase du discours.

Cinq jours après cette séance solennelle, le ministre

de l'intérieur, Champagny, accompagné des conseillers d'État Lacuée et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, porta au corps législatif, dans la séance du 10 nivôse (31 décembre) *l'exposé de la situation de l'empire* [1]. A la suite de cette communication, le corps législatif, réuni en comité secret, adopta à l'unanimité l'adresse rédigée par son président Fontanes, en réponse au discours du trône. Le tribunat avait également agréé, le 8 nivôse, dans une séance secrète, celle que lui avait soumise, pour le même objet, une commission à laquelle il en avait confié la rédaction.

Ces deux adresses furent portées aux Tuileries par la totalité des membres des deux corps qui furent reçus par l'empereur assis sur son trône, en présence des grands dignitaires et des grands officiers de l'empire, ainsi que du sénat et du conseil d'État, convoqués extraordinairement. Fontanes porta la parole, et l'adresse dont il fit la lecture commençait par ces mots : « *Sire,* VOS FIDÈLES SUJETS, *les membres du corps législatif,* etc. » A ce début inattendu, les marques les plus frappantes d'étonnement se peignirent sur tous les visages et même sur ceux des membres du corps législatif qui ne parurent pas moins surpris que les autres assistants.

Le tribunat en corps fut ensuite introduit, et Fabre (de l'Aude) qui le présidait lut l'adresse ; mais elle ne contenait pas la formule employée par Fontanes. L'empereur, qui avait répondu avec beaucoup d'amé-

[1] Tels sont les termes employés dans le décret impérial qui nomme les orateurs chargés de cette communication. Le mot *république* avait disparu.

nité à l'adresse du corps législatif, parut mécontent de celle que lui présentait le tribunat. Il répondit très-froidement et d'une manière contrainte. Les deux corps se retirèrent, et la séance se termina assez brusquement. Le lendemain, 13 nivôse, on fut tout étonné de lire dans le *Moniteur* les deux adresses revêtues de la même formule : *Vos fidèles sujets*, quoiqu'il fût notoire pour tout ce qui appartenait aux autorités les plus éminentes de la France que les expressions en avaient été différentes. On ne pouvait pas mentir plus audacieusement.

Voici maintenant l'explication de cet incident. Fontanes s'était bien gardé de faire part au corps législatif de la formule qu'il comptait employer, afin d'éviter une discussion qui, lors même qu'il eût fait triompher sa proposition, eût toujours été fâcheuse et difficile à mener. Le corps ignorait donc qu'on dût s'en servir, et, au retour de l'audience, l'infidèle président en reçut de vifs reproches ; un grand nombre de membres se plaignit amèrement et de la chose en elle-même, et de la manière subreptice dont elle avait eu lieu. Fontanes, assez embarrassé, alla trouver l'empereur dans la soirée et lui exposa que sa position auprès du corps qu'il présidait était d'autant plus fâcheuse que l'on savait maintenant que les expressions dont il avait fait usage ne se trouvaient pas dans l'adresse du tribunat, et qu'ainsi il serait, plus que jamais, jugé coupable d'un abus de confiance. L'empereur, qui avait déjà senti combien cette dissidence entre les deux branches de la législature était contraire à ses vues, trancha d'un mot la question. Maret fut chargé d'en-

voyer chercher Fabre (de l'Aude) et de lui notifier que l'intention de l'empereur était que les termes employés par Fontanes se trouvassent également dans l'adresse du tribunat qui serait imprimée le lendemain. Fabre, qui attendait de jour en jour sa nomination au sénat, ne fit aucune objection, et en s'éveillant les tribuns apprirent par le *Moniteur* que, la veille, ils s'étaient reconnus *les fidèles sujets de l'empereur*. Le tribunat, dont l'existence devenait de plus en plus précaire et dont les membres, dans la ruine qui les menaçait, n'avaient, pour obtenir quelque dédommagement, d'autre recours que dans la bienveillance de l'empereur, supporta cet affront sans se plaindre. Mais le corps législatif manifesta quelque ressentiment et crut sauver son honneur, en faisant insérer au feuilleton de ses séances qui contient l'adresse une note explicative qui dit que la formule employée est celle dont la chambre des communes fait usage. Mais cette note ne dit pas de quel pays était cette chambre des communes, ni de quel droit elle faisait autorité pour l'assemblée des représentants de la nation française. L'empereur se moqua de cette vaine satisfaction que se donnait le corps législatif, et il eût raison. Il avait obtenu tout ce qu'il voulait obtenir. Là où la force ou l'habileté des combinaisons n'avaient pas suffi, la ruse était venue en supplément. Il avait son peuple, ses sujets, ses armées, ses vaisseaux ; tout vestige de gouvernement républicain avait disparu et en réalité et dans les formes. La contre-révolution était complète ; il avait rétabli la monarchie absolue avec tous ses accessoires, mais ce ne fut pas longtemps à son profit.

CHAPITRE VIII.

L'empereur offre de nouveau la couronne de Lombardie au prince Joseph qui la refuse. — Il veut la donner au fils du prince Louis, mais ce dernier repousse également la proposition de Napoléon. — A la suite de ce refus, l'empereur destine Eugène Beauharnais au trône d'Italie et l'élève, ainsi que le général Murat, au rang de prince. — Attitude hostile des puissances du Nord. — L'empereur s'explique au conseil d'État sur le véritable but des préparatifs pour une descente en Angleterre. — Démarche pacifique qu'il fait auprès du roi d'Angleterre et qui n'a point de suite. — Napoléon se fait offrir par une députation de la république italienne, convertie en monarchie, la couronne du royaume d'Italie qu'il accepte. — Le pape quitte Paris pour retourner à Rome. — L'empereur, après s'être réconcilié avec son frère Joseph, va se faire couronner à Milan comme roi d'Italie et en nomme vice-roi le prince Eugène. — Joseph retourne au camp de Boulogne. — L'auteur se rend en Belgique avec une mission spéciale du gouvernement. — Prospérité et bonnes dispositions des habitants de ce pays. — Travaux pour l'établissement d'un port militaire à Anvers. — Réunion de la république ligurienne à la France. — Retour de l'empereur de Milan. — Le maintien de la paix continentale de plus en plus douteux. — Les escadres combinées de France et d'Espagne obligées, après un combat malheureux, de se réfugier à la Corogne. — L'empereur presse à Boulogne les préparatifs pour l'embarquement des troupes. — Le cabinet de Vienne fait entrer ses armées en Bavière et envoie un ultimatum à Paris. — La guerre est résolue, et les corps rassemblés à Boulogne sont dirigés sur le Rhin. — Rétablissement du calendrier grégorien. — Allocution de l'empereur au conseil d'État. — Dispositions prises pour régler la marche de l'administration pendant l'absence de l'empereur. — Après avoir assisté à une séance solennelle du sénat, Napoléon part pour rejoindre l'armée.

Les fêtes du couronnement et la solennité de l'ouverture du corps législatif étaient à peine terminées,

que l'empereur, poursuivant toujours ses premiers projets, remit sur le tapis l'offre qu'il avait faite au prince Joseph de la couronne de Lombardie. Le motif principal qui le portait à tenir fortement à ce plan, tirait son origine du désir qu'il avait d'écarter de l'hérédité du trône impérial ce frère qui s'y trouvait appelé par le sénatus-consulte du 28 floréal et de concentrer ainsi la succession dans la branche du prince Louis et, par conséquent, sur la personne du fils de ce dernier : dessein qu'il avait formé depuis longtemps et auquel il ne renonça qu'à la mort de cet enfant.

Les premières ouvertures faites à ce sujet avaient été, comme on l'a vu, mal accueillies par le prince Joseph. L'acte de renonciation au droit de succession, sur lequel l'empereur insistait, était la condition qui inspirait au prince le plus de répugnance et à laquelle il refusait de consentir. Enfin, après une assez longue discussion, M. de Talleyrand qui s'était chargé de la négociation rédigea en forme d'articles les bases de la convention comme une sorte d'ultimatum, et voici en quoi elles consistaient :

1° Napoléon, empereur des Français, est roi de Lombardie.

2° Il cède ses droits à cette couronne, et dans toute leur étendue, à son frère Joseph, comme prince français et grand électeur de l'empire.

3° La couronne de Lombardie est héréditaire dans la descendance naturelle et légitime de Joseph Bonaparte.

4° Si le prince Joseph vient à mourir sans enfants mâles, l'empereur dispose encore une fois du trône de Lombardie.

5° Si cette mort arrive après celle de l'empereur et qu'un de ses fils naturels ou adoptifs soit sur le trône de France, la couronne de Lombardie passe sur la tête du prince Louis.

6° Si, du vivant de l'empereur, le prince Joseph laisse un enfant mâle mineur, l'empereur est président du conseil de régence ; les grands dignitaires de Lombardie forment le conseil.

7° Les deux couronnes de Lombardie et de France ne peuvent, dans aucun cas, être réunies sur la même tête. En conséquence, le prince Joseph renonce pour lui et pour ses enfants à la succession au trône impérial.

8° Cependant l'empereur, pour ne pas se priver des avantages que lui donne le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, se réserve la faculté d'adoption que cet acte lui attribue. Mais il est entendu que la succession au trône de France ne passera dans la seconde branche de la famille qui, par la renonciation du prince Joseph, s'y trouverait naturellement appelée, qu'en vertu d'une désignation spéciale. Ainsi, dans le cas où l'empereur viendrait à mourir sans enfants naturels ou adoptifs et sans avoir fait de désignation, il sera censé avoir appelé le prince Joseph à la couronne de France, par préférence au prince Louis qui passera alors au trône de Lombardie.

Ce dernier article, quoiqu'il parût atténuer l'effet de la renonciation exigée, était néanmoins celui qui devait fixer plus particulièrement l'attention du prince Joseph. Il contenait en effet un nouveau système pour la succession au trône de France. Le mot *désignation*

qui s'y trouvait introduit changeait tout à fait l'ordre établi par le sénatus-consulte fondamental et renversait le principe de l'hérédité dans l'acception ordinaire de ce mot. Le prince Louis, suivant ce principe, venait immédiatement aux droits du prince Joseph par la renonciation de ce dernier. Ici, au contraire, ce droit n'était plus qu'éventuel et dépendait de la volonté de l'empereur qui se réservait la liberté de le désigner ou de ne pas le désigner. Et ce qui était plus remarquable encore, c'est que cette faculté de désignation, introduite dans la législation, était illimitée, et que rien ne disait que l'empereur ne pourrait pas l'exercer en faveur d'un individu d'une autre famille. Enfin cette disposition semblait aussi entraîner la succession dans la famille du successeur désigné, de sorte que, si la désignation portait sur le prince Louis, elle aurait eu le même effet que l'adoption de ses enfants, quoique mineurs, puisque lui, venant à mourir, leur transmettait ses droits, au préjudice du prince Joseph.

Talleyrand, qui avait communiqué à Joseph les articles de la convention dans la matinée du 26 nivôse an XIII (16 janvier 1805), revint dans la soirée du même jour chercher la réponse. Elle fut évasive, et le prince remit à un autre jour d'en donner une définitive. Il employa ce délai à consulter ses amis qui tous furent d'avis qu'il devait accepter. « Dans l'ordre » naturel des choses, — lui disions-nous, — l'empereur » doit vous survivre. Vous n'avez pas d'enfants mâles, » et votre frère n'en ayant pas non plus et ne pouvant » en avoir de l'impératrice, vous devez être certain

» que tôt ou tard il s'en séparera pour se donner un » héritier direct, ou du moins usera de la faculté que » lui concède le sénatus-consulte, pour adopter le fils » du prince Louis. Vos droits au trône de France et » l'espoir d'y monter un jour sont donc plus imagi- » naires que réels, et une éventualité, celle de la mort » prématurée de l'empereur, qui seule leur donnerait » quelque consistance, est trop peu probable pour ba- » lancer les avantages qui vous sont offerts en ce mo- » ment. Vous iriez, en les acceptant, régner sur un » très-beau pays dont vous parlez la langue et où il » vous serait facile de faire beaucoup de bien. Votre » sort serait ainsi fixé, et un avenir brillant et solide » s'ouvrirait devant vous. »

Ces conseils ne firent aucune impression sur l'esprit du prince Joseph. Il regardait la renonciation qu'on exigeait de lui comme une sorte de lâcheté : il refusa donc nettement d'y consentir et se décida à rester en France. Cette réponse fut portée le 7 pluviôse (27 janvier) à l'empereur qui s'en montra très-mécontent et qui, sur ce refus de son frère Joseph, imagina de donner la couronne de Lombardie au fils aîné du prince Louis, en chargeant celui-ci de gouverner le pays, jusqu'à ce que le jeune prince qui, en attendant, resterait à Paris eût atteint sa majorité. Mais le prince à qui il communiqua son dessein en rejeta formellement la proposition. « Tant que j'existerai, — dit-il à » l'empereur, — je ne consentirai ni à l'adoption de » mon fils, avant qu'il ait atteint l'âge fixé par le séna- » tus-consulte, ni à aucune disposition qui, en le pla- » çant, à mon préjudice, sur le trône de Lombardie,

» donnerait, par une faveur aussi marquée, une nouvelle vie aux bruits répandus dans le temps au sujet de cet enfant. Je consens, si vous le voulez, à aller en Italie, mais à la condition que j'emmènerai avec moi ma femme et mes enfants. »

Ce nouveau refus et le ton dont il fut énoncé et soutenu portèrent la colère de l'empereur au dernier excès. Il saisit le prince Louis par le milieu du corps et le jeta avec la plus grande violence hors de son appartement.

Repoussé ainsi de deux côtés par sa propre famille, l'empereur commença à tourner ses vues et son affection sur le jeune Beauharnais. Il l'éleva au rang de prince et le destina à ce trône de Lombardie, avec le projet de lui faire épouser la reine d'Etrurie, veuve depuis peu de l'infant d'Espagne qui, deux ans auparavant, avait été placé sur le trône de Toscane[1]. Il donna également le titre de prince au général Murat et conféra les deux places de grands dignitaires auxquelles il n'avait pas encore nommé — celle d'archichancelier d'État au prince Eugène, et celle de grand amiral au prince Murat. Les illustrations répandues sur ces nouveaux personnages furent ressenties par les deux frères de l'empereur comme une injure pour eux; mais ils n'avaient pas le droit de s'en plaindre : elles étaient une suite nécessaire de leur refus de se prêter aux desseins de Napoléon. Ainsi, les griefs s'accumulaient de part et d'autre; l'intérieur de la famille Bo-

[1] Ce projet éprouva quelques modifications : le prince Eugène fut seulement déclaré vice-roi et épousa une princesse de Bavière.

naparte fut plus que jamais divisé, et tant de faveurs de la fortune, prodiguées sur elle, n'avaient ni satisfait les ambitions personnelles ni amené la concorde et l'unité des vues. Dès les premiers pas, des résistances inattendues s'étaient rencontrées; des prétentions s'étaient montrées, et des passions haineuses germaient dans les cœurs que Napoléon avait cru s'attacher par d'éclatants bienfaits dont il était en droit d'attendre de la reconnaissance.

Tandis que des troubles intérieurs jetaient ces tristes ombres sur les succès qui, jusque-là, avaient accompagné l'empereur dans toutes ses entreprises, l'état des relations extérieures prenait chaque jour un aspect plus inquiétant pour le maintien de la paix continentale. L'Autriche, la Russie et même la Prusse prenaient une attitude de plus en plus hostile. Mais loin de s'en alarmer, l'empereur, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, désirait vivement une rupture qui reportât la guerre sur le théâtre où de si grands succès avaient tant de fois illustré sous son commandement les armes françaises, et qui lui donnât un prétexte légitime d'abandonner cette expédition hasardeuse contre l'Angleterre dont les difficultés semblaient s'augmenter, à mesure qu'on s'approchait de l'époque où elle devait s'exécuter. Il s'en expliqua même assez clairement dans la séance du conseil d'État où l'on discutait la loi de finances, et qu'il vint présider le 27 nivôse (17 janvier). En parlant des ressources de la France, il s'exprima en ces termes :
« Depuis deux ans, la France a fait les plus grands
» sacrifices qu'on puisse lui demander, et elle les a

» supportés. Une guerre générale sur le continent
» n'en exigerait pas d'autres. J'ai l'armée la plus
» forte, l'organisation militaire la plus complète, et
» je suis déjà dans la même situation où j'aurais à me
» placer si la guerre sur le continent avait lieu. Mais
» pour pouvoir, en temps de paix, rassembler tant de
» forces, pour avoir vingt mille chevaux d'artillerie,
» des équipages entiers, il fallait trouver un prétexte
» de les créer et de les réunir, sans que les puissances
» continentales pussent s'en alarmer; et ce prétexte
» nous a été fourni par le projet de descente en
» Angleterre. Je sais bien qu'entretenir en temps de
» paix tous ces chevaux d'artillerie, c'est jeter trente
» millions dans l'eau; mais aujourd'hui j'ai vingt
» journées d'avance sur tous mes ennemis, et je serai
» depuis un mois en campagne, avant que l'Autriche
» ait acheté ses chevaux d'artillerie. Si je vois, même,
» que les événements de l'Italie[1] la mettent en mouve-
» ment, je lui déclare la guerre quand elle commen-
» cera à faire ses achats.

» Je n'aurais pu vous dire cela, il y a deux ans, et
» c'était là cependant mon unique but. Vous le
» connaissez maintenant et vous voyez l'explication de
» bien des choses. Mais nous n'aurons pas la guerre,
» et je viens d'entamer directement avec le roi d'An-
» gleterre une négociation pour traiter de la paix. »

Soit que l'empereur eût, en effet, préparé l'expédition contre l'Angleterre uniquement dans le dessein

[1] Il fait allusion ici à la formation projetée du royaume de Lombardie.

de cacher aux puissances continentales ses préparatifs militaires, soit qu'il ne se fût rabattu sur ce plan que lorsque l'extrême difficulté de l'entreprise lui fut démontrée, le fait est qu'il avait pris de longue main ses mesures pour une guerre sur terre, et que les puissances qui l'attaquèrent peu après, loin de le trouver en défaut par l'entassement des armées sur les bords de la Manche, furent, au contraire, elles-mêmes prises au dépourvu par la combinaison habile dont il nous dévoila en partie le secret dans la séance du conseil d'État dont je viens de parler.

Mais plus il souhaitait une guerre, plus il était de son intérêt de persuader qu'il voulait la paix, et le but de la démarche qu'il avait faite auprès du roi d'Angleterre à qui il avait écrit directement[1] était de prouver que, s'il se trouvait entraîné dans une nouvelle guerre, il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour l'éviter. Aussi, dès que la réponse de l'Angleterre qui repoussait cette ouverture[2] parvint à Paris, l'empereur s'empressa de donner solennellement communication de l'une et de l'autre au sénat, au corps législatif et au tribunat. Ces corps se hâtèrent de répondre à cette communication par des adresses obséquieuses qui avaient été précédées, dans la séance du tribunat, de discours non moins serviles. Les adresses furent présentées à l'empereur qui les reçut le 21 plu-

[1] Cette lettre, en date du 12 nivôse (2 janvier), se trouve dans le *Moniteur* du 16 pluviôse an XIII.

[2] Le roi d'Angleterre ne répondit pas directement, mais il fit écrire à M. de Talleyrand par lord Mulgrave. Cette réponse est du 14 janvier 1805.

viôse, assis sur son trône et entouré des grands officiers de l'empire et de sa maison, du sénat et du conseil d'État. Le président du tribunat, Fabre de l'Aude, n'hésita pas cette fois à parler au nom des *fidèles sujets, membres du tribunat*, et même mit l'épithète au superlatif : les *très-fidèles sujets*. Cette fois les discours furent insérés sans altération au *Moniteur* du jour suivant. On remarqua seulement un changement fait dans la réponse de l'empereur à la députation du corps législatif. En la prononçant, il avait employé, dans une des phrases, l'expression d'*idées philanthropiques et libérales* qui, selon lui, devaient être le caractère du siècle. Mais comme il se moquait habituellement des hommes à idées *libérales*, il ne voulait pas paraître revenir sur ses pas, et dans le *Moniteur* du lendemain, au lieu d'*idées philanthropiques et libérales*, on lut : idées philanthropiques et *généreuses*.

Malgré les nuages qui s'épaississaient chaque jour sur l'horizon politique, la guerre n'était cependant pas assez instante, pour ne point laisser à l'empereur le temps de réaliser ses projets sur l'Italie. Un grief de moins, fourni à l'Autriche et aux autres puissances continentales, n'aurait pas prévenu la guerre, et dès lors il ne se faisait aucun scrupule d'avoir un nouveau tort envers elles. D'ailleurs, son esprit ne s'effrayait nullement de l'idée de multiplier les prétextes d'une rupture qui lui devenait nécessaire, et il comptait sur la victoire pour l'absoudre à la fois de tous ses torts et justifier toutes ses ambitions. Les refus de ses frères l'ayant laissé maître de disposer à sa

volonté de la Lombardie et des autres conquêtes en Italie, il résolut enfin de placer sur sa tête la couronne qu'il leur avait proposée. Mais il voulait que cette couronne lui fût offerte par la nation même. Il avait donc appelé à Paris une réunion de députés choisis parmi les principaux citoyens de la Lombardie qui, sous le nom de *consulte*, était censée chargée de réviser la constitution de la république italienne, mais qui avait pour but principal de changer cette forme de gouvernement et de lui substituer une monarchie. Dès que cette assemblée eut terminé son travail, elle en apporta le résultat à l'empereur et fut reçue dans une audience d'apparat qui eut lieu le 26 ventôse (17 mars). Le conseil d'État y fut convoqué. Toute la pompe des cérémonies avait été déployée : l'empereur, qui paraissait se complaire à multiplier les occasions de se montrer avec les attributs de la souveraineté, était assis sur son trône et couvert, lorsque la consulte fut introduite. M. de Melzi portait la parole et soumit à l'empereur la délibération du corps qu'il présidait. Voici quelles en étaient les dispositions : la république italienne — convertie en monarchie, sous le titre de royaume d'Italie[1]; l'empereur et ses descendants mâles — appelés au trône de cette nouvelle monarchie, avec la seule restriction qu'à l'avenir les deux couronnes de France et d'Italie ne seraient jamais réunies sur une même tête. Il n'y avait d'exception que pour l'empereur et pour cette fois seulement. L'empereur

[1] On évita ainsi le titre de roi de Lombardie contre lequel l'Autriche avait récriminé.

accepta, parla de son affection pour ses peuples d'Italie et promit de se rendre à Milan pour s'y faire couronner. Le lendemain il alla au sénat annoncer lui-même la nouvelle dignité dont il était revêtu, et dès ce moment il prit le titre d'*empereur et roi.*

Mais avant de partir pour l'Italie, il fallait renvoyer à Rome le pape qui prolongeait son séjour en France, dans l'espoir d'obtenir les avantages qu'on avait laissé entrevoir la disposition de lui accorder pour prix de sa complaisance. Il demandait qu'on remît le Saint-Siége en possession des légations de Ferrare, Bologne et Rimini; qu'on rendît au clergé la tenue des registres de l'état civil, et enfin, que le calendrier républicain fût supprimé et le calendrier grégorien rétabli. De ces prétentions, l'empereur n'accueillit que la dernière, parce qu'il lui convenait pour le moins autant qu'au pape d'abolir tout ce qui rappelait le régime républicain. Cependant le saint père partit, sans que ce changement eût été réalisé, et ce ne fut que quelques mois après qu'il s'effectua.

Déçu dans ses espérances et n'attendant rien d'un séjour plus prolongé, Pie VII se détermina à retourner à Rome. Il vint voir pour la dernière fois l'empereur à Saint-Cloud le 9 germinal (30 mars). Le conseil d'État était assemblé lorsqu'il arriva. Il traversa la salle, entra dans le cabinet de l'empereur avec qui il resta dix minutes et en ressortit. Sa figure portait l'empreinte du mécontentement. Peu de jours après (le 14 germinal) il quitta Paris. On disait qu'on lui avait insinué de s'arrêter à Milan et d'assister à la cérémonie du couronnement de Napoléon comme roi d'Italie;

mais il se refusa à cette nouvelle condescendance, et l'on n'insista pas.

Libre de tout soin pour l'intérieur de la France, l'empereur partit de Paris le 10 germinal (31 mars), pour se rendre en Italie, après avoir demandé et obtenu un sénatus-consulte pour lever vingt mille hommes sur la réserve. Il chargea Cambacérès du travail avec ceux des ministres qui restaient à Paris, à l'exception, cependant, de celui de la police dont il se réserva la correspondance directe. Le prince Joseph accompagna l'empereur jusqu'à Fontainebleau, et avant de se quitter, il y eut entre les deux frères une sorte de réconciliation. Dans une assez longue conversation qu'ils eurent ensemble, l'empereur revint sur les reproches qu'il avait souvent adressés au prince et se plaignit, comme de coutume, du peu de part qu'il prenait aux affaires et de sa conduite toujours en opposition avec le système qui venait d'être adopté. Néanmoins il lui rendit justice sur quelques points et lui témoigna de l'intérêt. Il l'engagea à se rendre à son régiment au camp de Boulogne, à continuer d'y apprendre le métier de colonel et, après s'être occupé de cette étude pendant un mois, à faire une tournée sur les frontières du Nord et du Rhin, accompagné d'officiers du génie et d'artillerie, pour visiter nos principales forteresses et y puiser les connaissances militaires qui lui manquaient. Enfin ils se séparèrent assez amicalement. Le prince Joseph revint à Paris et, après s'être arrêté quelques jours à Morfontaine, il se rendit à Boulogne et entreprit ensuite une excursion sur la frontière, comme on lui en avait suggéré l'idée.

Quant à l'empereur, il continua sa route, vint à Milan où il reçut la couronne et nomma le fils de l'impératrice, Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, sous le nom de prince Eugène-Napoléon.

Pendant l'absence de l'empereur et celle du prince Joseph, je fus chargé par le gouvernement d'une mission particulière dans la Belgique qui faisait partie de l'arrondissement de la police générale dont j'avais l'administration. Je partis donc de Paris le 29 floréal (19 mai), pour me rendre à Anvers où je m'arrêtai plusieurs jours. J'y trouvai M. d'Herbouville remplissant les fonctions de préfet, et je concertai avec lui les moyens d'arrêter la contrebande qui avait fait de grands progrès sur toute la lisière du département des Deux-Nethes, contiguë à la Hollande. Mais je réussis mal dans cette mission. Les préposés des douanes trouvaient trop d'avantages à la revente des marchandises qu'ils arrêtaient et aux gratifications que les saisies leur rapportaient, pour vouloir, de bonne foi, contribuer à l'extirpation de la contrebande qui les eût réduits uniquement à leurs traitements. D'ailleurs, comme les marchandises saisies étaient rachetées par ceux mêmes sur qui elles avaient été prises, il s'agissait seulement pour eux d'évaluer le rapport des chances d'introduction avec celles des saisies, de calculer ensuite l'augmentation de déboursés qu'entraînait leur rachat qui s'effectuait toujours bien au-dessous de la valeur réelle, et de fixer en conséquence le montant des primes d'assurance dont il convenait d'élever le prix des objets de contrebande, pour les vendre encore avec profit dans l'intérieur. Enfin comme, malgré cette aug-

mentation de prix, les marchandises introduites par contrebande trouvaient toujours beaucoup d'acheteurs, il restait à ceux qui se livraient à ce genre de commerce des bénéfices considérables qui rendaient cette branche d'industrie assez lucrative pour attirer les spéculateurs. Mon voyage fut donc à peu près inutile pour le but qui me l'avait fait entreprendre ; mais il fut fort utile pour moi, en me mettant à portée d'examiner de près la situation de ces belles contrées, depuis qu'elles étaient réunies à la France. Je les trouvai tout à fait calmes et la population industrieuse qui les habitait très-bien disposée pour le gouvernement auquel, de jour en jour, elle s'attachait davantage. Elle avait l'habitude d'obéir et ne regrettait nullement d'anciens maîtres qu'elle n'avait jamais vus et pour le retour desquels elle n'aurait pas fait le plus léger sacrifice. Elle supportait facilement les impôts, et celui des droits réunis, le plus onéreux de tous, avait pu s'établir sans peine dans un pays accoutumé depuis longtemps à payer la majeure partie des charges publiques par des impôts indirects. La conscription seule y pesait beaucoup, surtout parce qu'elle était repoussée par d'anciennes habitudes et par des préjugés nationaux. Comme le gouvernement autrichien n'avait jamais recruté que dans la lie du peuple, un soldat était méprisé en Belgique, et l'on ne pouvait, dans aucune classe de la société, se décider à embrasser un état si longtemps avili par l'opinion. Du reste, les familles riches et puissantes de ces belles provinces rentraient journellement. Elles commençaient à croire à la stabilité du nouvel ordre de choses, et, remises en jouissance, sous la protection du gouver-

nement, de leurs biens et de leur fortune, elles faisaient des vœux sincères pour le maintien d'un système qui les laissait vivre en paix. Enfin, la réunion de la Belgique à la France ayant renversé la barrière de douanes qui, jusque-là, s'était opposée à l'introduction des produits de son industrie en France, un nouvel et immense marché s'était ouvert pour elle et avait donné à ses manufactures une activité qu'elles n'avaient jamais eue sous la domination de la maison d'Autriche. Indépendamment de ces avantages commerciaux, qui contribuaient si puissamment à unir les deux peuples par des liens durables, les travaux immenses entrepris à Anvers faisaient concevoir aux Belges l'espérance de voir un jour renaître la splendeur de ce port si célèbre dans leurs annales, et ranimaient les souvenirs de gloire et de prospérité attachés à son nom. Rien ne pouvait donc exciter davantage ma curiosité, et je profitai de ma mission et des facilités qu'elle me donnait, pour visiter avec M. Malouet, alors préfet maritime d'Anvers, les travaux commencés pour l'établissement d'un port militaire dans cette antique cité.

C'était une création entièrement nouvelle. Là où, dix-huit mois auparavant, il n'existait qu'une masse de bâtiments dépendants d'un ancien couvent et un rempart, on voyait déjà des cales, des vaisseaux en construction, des magasins immenses, des ateliers de corderie et de charpente, en un mot, un arsenal maritime. Au moment où je le visitai, huit vaisseaux, une frégate et un brick[1] s'y trouvaient en construction.

[1] Voici les noms qui avaient été donnés à ces bâtiments: le

Les bois de la forêt de Soignes étaient employés à ces constructions; mais comme ils étaient mis en œuvre encore trop verts, on calculait qu'on serait obligé de laisser sécher les carcasses des bâtiments pendant dix-huit mois au moins, avant de revêtir le bordage, et que, par conséquent, il serait impossible de mettre ces vaisseaux à flot avant deux ans.

Mais après avoir admiré tout ce que cette entreprise avait de brillant et d'extraordinaire, tout ce que cette création prouvait de puissance de volonté dans celui qui l'avait ordonnée, je ne pouvais m'empêcher de réfléchir sur les inconvénients qu'elle présentait. En premier lieu, il me semblait difficile de réunir dans le même lieu un port militaire et un port marchand. Ces deux établissements s'excluent réciproquement. Anvers a toujours été considéré comme une grande place de commerce, et une marine militaire, si elle était parvenue à s'y former, eût détruit insensiblement la véritable source de la grandeur et de la richesse de cette ville. En second lieu, en admettant que rien n'était plus propre à alarmer les Anglais que de créer dans l'Escaut des escadres françaises, et que la politique commandait cette grande entreprise, Anvers ne me paraissait pas l'emplacement préférable. Le fleuve est très-difficile à descendre pour des vaisseaux de haut bord, et l'on craignait que ce ne fût qu'avec grande peine qu'on pût conduire au bas de l'Escaut les bâtiments qui se trouvaient alors sur le chantier. De plus,

Charlemagne, le *Commerce de Lyon*, l'*Anversois*, le *Thésée*, l'*Illustre*, le *César*, le *Duguesclin* et l'*Audacieux*, vaisseaux de 74; la *Caroline*, frégate de 46, et le *Favori*, brick de 16.

ils auraient été obligés de prendre leurs canons et une partie de leur gréement dans un autre lieu, soit à Flessingue, soit dans un port qu'il eût fallu fonder à l'embouchure du fleuve. Une fois descendus, il était impossible de faire remonter les vaisseaux à Anvers, même en les désarmant, et dans l'hiver ils ne pouvaient entrer dans la rivière à cause des glaces. Ainsi, Anvers ne devait jamais être, par rapport à la marine militaire, qu'un chantier de construction, mais en aucun cas un port d'armement ni de radoub, et je concluais qu'on aurait bien mieux agi, en faisant à Terneuse, sur la rive gauche de l'Escaut, en face de Flessingue, les dépenses qu'on faisait à Anvers. Mais il fallait parler à l'imagination, relever le nom d'Anvers et le rendre de nouveau redoutable.

Je partis d'Anvers le 9 prairial (29 mai) pour retourner à Paris, en passant par Louvain, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Verviers, Liége, Bruxelles et Gand. Je fis ce voyage très-lentement, m'arrêtant souvent pour visiter les manufactures et les établissements publics, de plus en plus satisfait de l'état de prospérité qui se manifestait de toutes parts. Les fabriques de drap de Verviers avaient surtout pris un développement extraordinaire. Jamais elles n'avaient été si occupées et jamais elles n'avaient eu des débouchés aussi nombreux. Verviers était la ville qui avait tiré le plus d'avantages de la réunion à la France de la Belgique et des pays situés sur la rive gauche du Rhône.

J'étais de retour à Paris le 20 prairial (9 juin). L'empereur était encore à Milan où il recevait les hommages de ses nouveaux sujets d'Italie. Aucune

personne qui aurait pu m'instruire de ce qui s'y passait ne se trouvant auprès de lui, je n'ai recueilli rien de particulier sur ce voyage. Les écrits du temps donnent d'amples détails sur le couronnement de Napoléon en qualité de roi d'Italie et sur l'organisation de ce royaume dont il confia l'administration, comme je l'ai dit plus haut, au prince Eugène Beauharnais, avec le titre de vice-roi. Il lui donna pour conseiller M. de Melzi dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et à qui, deux ans après, il conféra le titre de duc de Lodi. On ne pouvait faire un meilleur choix. Pendant le séjour de l'empereur en Italie, la réunion à la France de la république ligurienne (ville et territoire de Gênes) eut lieu. Cette brillante acquisition ajoutait un nouveau grief à tous ceux que les puissances continentales avaient contre nous et fut un des motifs qu'elles firent valoir pour rompre avec nous. Dans cette opération, l'empereur fut puissamment secondé par Salicetti, ambassadeur de France à Gênes, qui, par la séduction et la corruption, en avait préparé à l'avance les voies. Cette entreprise s'exécuta sans opposition et sans troubles.

Comblé d'honneurs, rassasié d'adulations, destructeur d'une ancienne république, la seule qui existât encore en Italie et qu'il confisquait au profit de son empire, Napoléon quitta Milan pour revenir en France. Il arriva le 26 messidor (15 juillet) à Fontainebleau où les principales autorités s'empressèrent de se rendre pour le féliciter de son retour. Je m'y trouvai avec le conseil d'État, et son accueil me parut plus glacial que jamais. Les formes de l'étiquette avaient encore

redoublé de rigueur ; la gêne et la contrainte étaient partout et les distances plus marquées qu'elles ne l'avaient été jusque là. Aucune grâce, aucune marque de bienveillance ne tempéraient cette austérité, tant l'empereur semblait craindre de rappeler le souvenir du temps de l'égalité par la moindre prévenance.

Il revint enfin, dans les premiers jours de thermidor, à Paris où sa présence était nécessaire. On y attendait de jour en jour l'arrivée d'un négociateur, M. Novosiltzoff, que l'empereur de Russie avait désigné pour répondre aux ouvertures pacifiques que Napoléon avait faites près du roi d'Angleterre et pour prendre part aux négociations qui, d'après ces ouvertures, paraissaient devoir s'entamer à Paris. Mais ce négociateur ne dépassa pas Berlin. M. Novosiltzoff rendit les passe-ports qui lui avaient été remis par l'intermédiaire de la Prusse et retourna sur ses pas. La note qu'il adressa le 10 juillet 1805 à M. de Hardenberg, à cette époque ministre du cabinet à Berlin, expliquait les motifs qui déterminaient la Russie à refuser d'entrer en négociation avec la France et les appuyait particulièrement sur les acquisitions que l'empereur venait de faire en Italie. A cette note étaient joints les passe-ports français. M. de Hardenberg les renvoya le lendemain à M. de Laforest, ministre de France à Berlin, et accompagna cet envoi d'une note qui semblait approuver la conduite de la Russie et rappelait surtout avec amertume la réunion de la république de Gênes à la France, comme un événement imprévu qui compromettait de nouveau la tranquillité du continent. Ainsi tout espoir du main-

tien de la paix s'évanouissait insensiblement. Cependant, au moment même où la guerre paraissait près d'éclater dans le nord de l'Europe, les armements de Boulogne redoublèrent d'activité. Les escadres combinées de France et d'Espagne [1] devaient arriver dans le canal pour protéger l'expédition, et l'on s'attendait à les y voir paraître d'un jour à l'autre. Ce fut en vain. Ces escadres furent rencontrées le 22 juillet par l'amiral Calder qui les força à combattre et à se réfugier à la Corogne, après avoir perdu deux vaisseaux espagnols, le *San Rafaël*, de 84 canons, et le *Firme*, de 74. L'empereur qui, pour mieux cacher ses véritables projets, était allé à Boulogne, s'y trouvait lorsque cette nouvelle lui parvint, et malgré tous les efforts qu'on employa pour faire envisager cet engagement au moins comme un succès balancé, personne ne douta que les espérances placées sur le concours de cette escadre au moment du passage de la flotille ne fussent vaines, et l'on vit clairement qu'il ne fallait plus compter que sur les ressources rassemblées à Boulogne, si on voulait hasarder une descente en Angleterre. Néanmoins, quoiqu'il fût évident que, dès qu'il fallait renoncer au secours d'une escadre et lorsqu'on se trouvait à la veille d'une guerre continentale, cette expédition ne pouvait plus être entreprise sans un excès de témérité, on pressait plus que jamais, sous les yeux de l'empereur, les préparatifs d'embarquement. Les troupes furent réparties sur les nombreuses embarca-

[1] L'Espagne était en guerre avec l'Angleterre depuis la capture de quatre frégates espagnoles que les Anglais avaient prises en 1802, sans aucune déclaration préalable.

tions équipées depuis longtemps, les postes assignés à chacun. On battit la générale à Boulogne le 3 fructidor (21 août), et les troupes se rendirent à bord. On annonçait en même temps qu'une flotte de 28 voiles de guerre avait été signalée dans le détroit, et l'on supposait que c'étaient les escadres française et espagnole sorties de la Corogne. Ces nouvelles, répandues dans Paris, y firent croire un moment que l'expédition allait avoir lieu, et toutes les craintes que cette audacieuse entreprise avait fait naître, en se réveillant, jetèrent dans les esprits l'inquiétude et l'effroi. Mais le voile fut promptement déchiré, et l'on reconnut bientôt que l'empereur n'avait fait, dans l'exécution d'un plan déjà abandonné, tant de démonstrations que pour augmenter la sécurité des puissances continentales, et les porter à quelque démarche décisive qui lui permît à lui-même de se prononcer et d'agir.

Il n'attendit pas longtemps. Les préparatifs militaires de l'Autriche, les mouvements de ses troupes qui entrèrent en Bavière ne laissèrent plus de doute sur les desseins de cette puissance. Enfin une sorte d'ultimatum arriva de Vienne à Paris le 10 fructidor (28 août) [1]. M. de Talleyrand partit immédiatement pour Boulogne, et dès lors la guerre tant souhaitée fut résolue. En un moment, tous les corps composant le camp de Boulogne et des côtes furent mis en mouve-

[1] Je n'ai pas eu connaissance entière de ce document; j'ai su seulement qu'il insistait particulièrement sur une renonciation au trône d'Italie, sur l'indépendance de la république ligurienne et sur l'abandon de Malte aux Anglais. L'empereur s'était bien mis en mesure de se refuser à ces propositions.

ment et dirigés à marches forcées sur le Rhin. Jamais changement de scène ne fut plus rapide ni exécuté avec plus d'habileté : l'Autriche recevait à peine la réponse à son ultimatum, qu'elle apprit que ces formidables armées dont, à raison de leur éloignement, elle croyait n'avoir rien à redouter, se trouveraient avant elle sur le Rhin.

L'empereur, après avoir ordonné ces mouvements dont il vit commencer l'exécution, revint à Saint-Cloud le 16 fructidor (5 septembre). Il y eut audience diplomatique le dimanche suivant, 21 fructidor, et comme il n'existait point de déclaration de guerre, l'ambassadeur d'Autriche s'y trouva. L'empereur s'approcha de lui comme de coutume, mais ne lui parla que de tableaux et autres choses indifférentes, sans laisser rien apercevoir qui pût faire soupçonner l'état des relations entre la France et l'Autriche.

Cependant l'activité régnait dans tous les ministères, et les séances des conseils d'État, d'administration et de finances se succédèrent. Dans l'une de celles du conseil d'État, l'abolition du calendrier républicain fut proposée et adoptée malgré les représentations de quelques membres. Entre autres, le conseiller Réal parla avec beaucoup de chaleur pour le maintien de l'institution, et il y avait assurément de bonnes raisons en faveur de son opinion. Je pense même que si le calendrier républicain eût fixé le commencement de l'année au solstice d'hiver, au lieu de l'équinoxe d'automne, il n'y aurait eu que des avantages à conserver la division décennale qu'il avait introduite et qu'avec ce changement sa marche eût été, plus que toute autre

supputation, d'accord avec les phénomènes célestes. Mais il n'était pas question de réformer ou d'améliorer le calendrier républicain; on n'aurait pas admis de discussion sur ce point. Il fallait ou le conserver tel qu'il était ou le détruire entièrement; et dans cette alternative, les engagements pris avec le pape, le goût pour le retour aux anciennes formes, qui était la passion du moment, ne laissaient pas de choix. L'abolition fut donc décidée et le rétablissement du calendrier grégorien fixé au 1er janvier 1806. Regnault de Saint-Jean-d'Angely fut chargé de porter au sénat un projet de sénatus-consulte, pour prononcer ce changement, et M. Laplace, qui, en sa qualité de célèbre géomètre et astronome, avait applaudi, sous la convention, au calendrier républicain et vanté dans divers ouvrages son excellence, actuellement sénateur, fit, en la même qualité de savant mathématicien, le rapport sur la nouvelle proposition du gouvernement et fut d'avis de l'adopter. *E sempre bene*, comme disent les avocats napolitains.

Enfin toutes les ressources de l'État ayant été mises en action et l'époque du départ de l'empereur s'approchant, il réunit, le 30 fructidor (17 septembre), à Saint-Cloud, le conseil d'État, pour lui faire connaître ses dernières volontés, et dans cette séance mémorable à laquelle tous les membres assistèrent, après avoir fait sortir les auditeurs ainsi que les huissiers, il nous parla en ces termes :

« L'importance des communications que j'ai à faire
» à mon conseil d'État m'a engagé à exclure aujour-
» d'hui les jeunes gens et les huissiers. J'espère que je

» ne retrouverai pas demain dans les papiers publics » le récit de ce qui se sera passé ici; autrement il ne » me resterait plus à faire traiter dans mon conseil » que les affaires contentieuses courantes; je ne pour- » rais plus me permettre de l'entretenir des grands » intérêts de l'État. Je compte donc sur la discrétion » de tous les membres.

» La maison d'Autriche arme contre nous sans dé- » claration de guerre. Elle fait passer des troupes en » Bavière; elle est tombée à l'improviste sur les princes » d'Allemagne qui sont nos alliés. Cette puissance qui » ne doit son existence qu'à ma modération, que j'ai » pu deux fois chasser de Vienne et de tous ses États, » ose aujourd'hui me dicter des conditions; elle veut » que je me soumette à toutes celles qu'il plaira à » l'Angleterre de m'imposer, et elle ne me les fait » même pas connaître. Tant d'insolence, tant d'ingra- » titude et de perfidie ont excité le ressentiment de » tous les princes d'Allemagne : ils frémissent d'indi- » gnation. Je les vengerai, je vengerai en même » temps mon honneur et celui de la France. Mes ar- » mées sont en marche pour se rendre sur le Rhin. » Elles l'auront bientôt passé, et j'irai, à leur tête, » briser cette odieuse maison d'Autriche que je n'au- » rais pas dû épargner. Je la réduirai au rang de puis- » sance secondaire. Mes alliés verront qu'ils ont pu se » fier à moi et que ma protection n'est pas vaine. Je » ferai de la Bavière un grand État interposé entre » l'Autriche et moi, et j'irai signer une nouvelle paix » dans le palais de l'empereur d'Allemagne.

» Mais j'ai besoin encore de quelques jours avant

» d'aller au sénat faire à la nation entière la déclara-
» tion de la situation des affaires, de mes sentiments
» et de mes projets. Jusque-là, mon langage sera pa-
» cifique. Cependant le temps presse, et comme je
» dois, en marchant en avant, assurer le repos de la
» France, j'ai voulu vous communiquer les mesures
» que je me propose de prendre, et vous consulter sur
» leur adoption. Vous sentez donc combien le secret
» est nécessaire sur des projets qui sont tout à fait en
» opposition avec mes démarches extérieures. Il n'est
» que pour quelques jours et me sera sans doute gardé.
» Les ministres de la guerre et de l'intérieur vont
» vous donner connaissance des plans qu'ils m'ont
» soumis. »

Ces deux ministres nous lurent alors divers rapports contenant des propositions dont voici le résumé :

« Lever les réserves des années X, XI, XII et XIII[1] dans quarante-six départements, pour compléter les régiments laissés sur les côtes de la Manche.

» Faire marcher au 1er janvier 1806 la conscription de l'an XV, c'est-à-dire les jeunes gens qui auront vingt ans au 1er janvier 1807.

» Former un camp de vélites à cheval.

» Envoyer à l'armée les gardes d'honneur.

» Réorganiser les gardes nationales de l'empire.

» Offrir à tous les sous-officiers et soldats vétérans des avantages qui les déterminent à rentrer dans les corps en activité. »

[1] Ces réserves, composées du surplus de la conscription qui n'était pas mis immédiatement en activité, restaient dans l'intérieur pour être appelées dans des cas de besoin urgent.

De toutes ces propositions, la plus remarquable était celle de la réorganisation des gardes nationales. Ce nouvel élan à imprimer à l'esprit public de la nation, cette formation subite de clubs armés sur toute l'étendue de la France, après l'expérience faite de leur influence dans le cours de la révolution, méritaient une profonde méditation. Mais l'empereur entraînait toutes les opinions par la chaleur de ses discours, et après quelques moments de discussion, il reprit ainsi la parole :

« Je serais un sot, si je demandais tous ces moyens » pour la campagne actuelle. J'ai tout ce qu'il me faut : » magasins, troupes, chevaux, artillerie. Mon armée » est dans le plus brillant état. Je lui ai fait traverser » la France, sans qu'il y ait eu un seul déserteur ; » partout elle a été accueillie ; c'est à qui a voulu rece- » voir et nourrir mes soldats. Pas un d'eux aussi n'a » donné un seul sujet de plainte [1]. Mais si je suis tran- » quille pour le moment, si je n'ai aucun besoin aujour- » d'hui, il faut prévoir ceux d'une guerre qui peut se » prolonger pendant deux ou trois ans ; il faut, tandis » que je serai engagé au fond de l'Allemagne, que la » nation me réponde d'elle-même, qu'elle garde les » places, les magasins de l'intérieur, qu'elle repousse, » s'il est nécessaire, une descente, une tentative de » l'ennemi sur nos côtes. Il faut donc ranimer son an- » cienne énergie, faire voir à l'Europe entière qu'elle

[1] Cela était exactement vrai. A cette époque, l'armée était aussi disciplinée que brave. Il n'en a pas été de même dans la suite, et le système de guerre que l'empereur adopta dans les campagnes subséquentes ruina la discipline.

» s'associe à son chef, qu'elle prend part à ses projets
» et qu'elle les seconde. Je ne suis sur le trône que par
» sa volonté, que par son suffrage ; je suis son ouvrage:
» c'est à elle à le maintenir. Si les acclamations avec
» lesquelles elle m'a tant de fois salué ne sont pas une
» basse flatterie, si elles sont sincères, je dois compter
» sur elle, et l'on ne peut donner trop d'éclat, trop de
» solennité à l'invitation que je vais lui faire. Je me
» transporterai donc, la veille de mon départ, au
» sénat. Je lui dirai la conduite de l'Autriche; j'ap-
» pellerai toutes les forces de la nation à me seconder
» dans la grande entreprise que je vais tenter pour
» venger le nom français ; je réveillerai dans toutes les
» âmes les sentiments de gloire et d'honneur. Ensuite
» je partirai, et avant que la nouvelle de ce que j'aurai
» fait à Paris soit parvenue chez nos ennemis, je serai
» au milieu d'eux, et j'aurai déjà vaincu. Si les Fran-
» çais ne répondent pas à cet appel, s'ils aiment mieux
» servir les Russes ou les Autrichiens, qu'ils subissent
» ce joug honteux ! — Ils ne sont pas ce que j'ai cru
» jusqu'ici qu'ils étaient. »

Après cette vive et prophétique allocution de Napoléon, il ne fut plus question que de la rédaction des projets de sénatus-consultes qui seraient présentés au sénat dans la séance où l'empereur devait se rendre. Deux de ces projets, celui de la réorganisation des gardes nationales et celui qui appelait à l'armée les gardes d'honneur, furent renvoyés à la section de l'intérieur qui s'en occupa dans la soirée. Les autres furent renvoyés à la section de la guerre.

Le lendemain, premier jour complémentaire de

l'an XIII (18 septembre 1805), le conseil d'État se rassembla de nouveau à Saint-Cloud sous la présidence de l'empereur. On fit lecture des projets rédigés par les sections de la guerre et de l'intérieur. Ceux qui étaient relatifs à la conscription passèrent sans difficulté, mais les autres éprouvèrent des modifications assez remarquables. Celui qui concernait les gardes nationales se réduisit à concéder à l'empereur la faculté de les réorganiser seulement dans les départements où il jugerait convenable d'avoir recours à ce moyen de défense; et comme le droit de nommer les officiers lui était réservé, l'institution, par cette réserve, était altérée dans son essence. Elle ne pouvait plus, à la vérité, présenter de danger ni même d'obstacle au pouvoir, mais aussi elle était dépouillée de ses avantages et de son influence sur l'opinion publique. Quant aux gardes d'honneur, après une assez longue discussion, il fut arrêté qu'il n'y aurait pas de décret à ce sujet, et que le ministre de l'intérieur écrirait seulement une circulaire pour les inviter à se rendre à l'armée où ils seraient placés sous le commandement du colonel de Ségur. Le but secret de cette mesure était d'introduire dans ce corps nouveau des émigrés et d'anciens nobles qui, après quelques mois de service à l'armée, entreraient dans la ligne comme officiers, auraient des grades et, dans la suite, des régiments : faveur qui déplut généralement à l'armée, comme on eut lieu de s'en apercevoir plus tard.

Relativement à la marche de l'administration intérieure pendant son absence, l'empereur arrêta que le

prince Joseph aurait la présidence du sénat et pourrait le convoquer toutes les fois qu'il le jugerait convenable ; que les ministres se réuniraient chez lui au Luxembourg une fois par semaine, et que l'archichancelier assisterait à ce conseil dans lequel le prince déciderait le renvoi des affaires, soit au conseil d'État, soit par-devant l'empereur, lorsqu'il ne croirait pas devoir prononcer ; que, de plus, la correspondance télégraphique lui serait portée. En cas d'événement extraordinaire, il devait réunir le grand connétable (prince Louis) et l'archichancelier[1], pour conférer avec eux sur les mesures à prendre, et donner ensuite des ordres en son nom. Mais le prince Joseph n'avait aucune autorité sur le trésor public qui ne pouvait rien payer que sur les états de répartition arrêtés par l'empereur. De même, la police ne lui rendait aucun compte, et les bulletins de Paris étaient remis au grand connétable, comme chef de la partie militaire, et celui-ci les envoyait à l'empereur.

Toutes ces dispositions étant définitivement arrêtées, l'empereur se rendit, le lundi 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), en grand appareil, au sénat. M. de Talleyrand lut un long rapport sur les relations politiques de la France avec l'Autriche depuis la paix de Lunéville et fit un tableau très-animé des griefs que nous avions contre cette puissance, en passant très-légèrement sur ceux que nos acquisitions en Italie avaient pu lui donner contre nous. Les sénatus-consultes rédigés la veille dans le conseil

[1] L'architrésorier Lebrun était alors à Gênes.

d'État furent ensuite présentés par Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Ségur et adoptés immédiatement. L'empereur termina la séance qui dura environ trois quarts d'heure, par un discours où il protesta de l'ardent désir qu'il avait toujours eu de maintenir la paix, et après l'avoir prononcé, se leva pour retourner aux Tuileries avec la même pompe qui l'avait accompagné lors de son arrivée. Le lendemain matin, 2 vendémiaire (24 septembre), il partit pour l'armée.

CHAPITRE IX.

Impopularité de la guerre parmi les habitants de Paris. — Embarras de la banque de France et du trésor public. — Manifeste de guerre de l'Autriche et de la Russie. — Impression qu'il produit en France. — Merveilleux succès de l'armée française. — Défaite des flottes combinées de France et d'Espagne près de Trafalgar. — Bataille d'Austerlitz. — Espérances de paix que les Parisiens rattachent à l'arrivée de plénipotentiaires autrichiens au quartier général de Napoléon. — Mécontentement de l'empereur. — Traité de paix de Presbourg. — L'empereur ordonne au prince Joseph d'aller se mettre à la tête d'une armée française destinée à chasser de ses États le roi de Naples, qui avait rompu la neutralité dans la guerre précédente. — L'empereur, en revenant de Vienne, arrête à Munich le mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste de Bavière. — L'auteur reçoit l'ordre d'aller rejoindre le prince Joseph à Naples. — Son audience de congé de l'empereur. — Instruction que lui donne M. de Talleyrand. — Son départ de Paris. — Il voit Lucien Bonaparte à Rome, et arrive à Naples huit jours après le prince Joseph. — Situation des affaires. — Formation d'un ministère. — Deux lettres de l'empereur. — Les projets gigantesques. — Début pénible de l'administration à Naples. — Opposition tacite du prince Joseph aux vues de l'empereur. — Le général Reynier occupe les Calabres. — Le prince Joseph se détermine à aller visiter ces provinces.

Malgré tout ce que l'empereur avait fait dire et dit lui-même au sénat, l'opinion de Paris n'était pas favorable à la guerre. On ne voyait pas, sans trembler, remettre en question tant d'intérêts qu'une suite de revers aurait pu compromettre, peut-être même ruiner entièrement, et si l'enthousiasme se montrait par-

mi les troupes, le découragement était visible dans le peuple, et les ennemis de l'empereur ne manquaient pas de l'entretenir. A peine avait-il quitté la capitale, que des inquiétudes assez vives se manifestèrent à la banque pour l'échange des billets qu'elle avait mis en circulation. Le numéraire manquait ; elle fut donc forcée de réduire ses échanges, et dans la journée du 3 vendémiaire, lendemain du départ de l'empereur, elle ne put échanger que pour environ 300 mille francs, en ne recevant qu'un seul billet de mille francs par chaque individu qui sé présentait. Les murmures éclatèrent ; on accusa la banque ou du moins les principaux actionnaires de faire le commerce du numéraire et d'en avoir exporté une grande partie. D'autres faisaient retomber les causes de cette disette d'argent sur le gouvernement et sur les emprunts qu'on supposait qu'il avait faits à la banque. Mais cette dernière accusation n'était nullement fondée ; nous avions au conseil d'État la conviction qu'il n'avait jamais été question de recourir à une telle ressource, et qu'il fallait attribuer le mal à l'avidité et aux fausses spéculations des régents de la banque.

Quoi qu'il en soit, cet embarras financier dura pendant presque tout le temps de l'absence de l'emperenr. Plusieurs conseils eurent lieu pour chercher les moyens d'en atténuer les conséquences, et l'on y arrêta diverses mesures plus ou moins propres à remédier au mal. On fut même au moment d'en adopter une qui eût été fatale : celle de ne pas admettre au protêt les lettres de change dont le payement aurait été offert en billets de banque. C'eût été créer à l'instant un pa-

pier-monnaie. Heureusement cette proposition, qui avait quelques partisans, fut écartée. Tant que dura cette crise, le trésor public se trouva dans une situation très-gênée, et ces difficultés furent encore augmentées par une largesse extraordinaire à laquelle se prêta M. Barbé-Marbois, alors ministre du trésor. Pour sauver d'une faillite imminente la compagnie Ouvrard et Vanlerbergh, chargée de la fourniture des vivres militaires, il leur confia, sur la masse des obligations des receveurs généraux qui existaient dans la caisse du trésor, une somme de 85 millions que les entrepreneurs déposèrent à la banque. Sur ce dépôt, la banque augmenta l'émission de ses billets, et cette opération amena en partie l'impossibilité où elle se trouvait d'en faire l'échange à bureau ouvert. Sans doute M. Barbé-Marbois, en accordant une si grande faveur à des spéculateurs, n'était mû par aucun motif condamnable, mais il avait eu le tort d'abord d'y consentir sans autorisation, et ensuite de ne pas en instruire le prince Joseph, et de lui soustraire ainsi la connaissance de toutes les causes d'un mal auquel il était obligé de chercher des remèdes [1].

[1] Le prince Joseph n'ayant aucune autorité sur le trésor, M. Barbé-Marbois ne lui devait à la rigueur aucun compte; mais ce qu'il y a de singulier dans cette circonstance, c'est que l'opération, à ce qu'il paraît, fut soustraite assez longtemps à la connaissance de l'empereur. On peut juger de l'impression que la conduite du ministre fit sur lui dès qu'il en fut instruit, par la lettre qu'il écrivit à son frère, en date de Schœnbrunn, 4 nivôse (25 décembre), et dont voici la copie :

« Mon frère, je vous envoie une lettre ouverte pour le ministre » du trésor public. Vous la lirez et la lui remettrez ensuite après

Au milieu de l'agitation que causaient, à l'ouverture d'une campagne, des désordres si graves, parut la déclaration de l'Autriche et de la Russie dans laquelle ces deux puissances faisaient connaître le but de la guerre qu'elles allaient entreprendre. Elles y exposaient qu'elles ne prenaient les armes que pour contenir l'ambition de la France, et s'opposer aux envahissements qu'elle avait faits ou qu'elle projetait de faire en Italie. Elles déclaraient en même temps qu'elles ne poseraient les armes qu'aux conditions suivantes :

« La France rentrerait dans ses limites naturelles et aurait pour bornes la rive gauche du Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan. »

« Elle ne pourrait entretenir un seul soldat au delà du Rhin, ni en Italie, ni en Suisse, ni en Hollande. »

« L'Espagne, le Portugal, le Piémont, la Suisse,

» l'avoir cachetée. Je ne sais encore si c'est ineptie ou trahison, » mais la coalition n'avait pas d'allié plus utile que ce ministre. » Je suspends mon jugement jusqu'à ce que, à mon arrivée qui » est prochaine, j'aie pu vérifier par moi-même les faits et démê- » ler la vérité. Définitivement, je crois que cet homme m'a trahi. » Cependant il ne faut pas l'alarmer. Dites-lui seulement qu'il n'y » a qu'un moyen de conjurer l'orage prêt à fondre sur lui : c'est » de faire rétablir les obligations qui ont été enlevées au trésor. » Faites venir le caissier général pour connaître le montant des » obligations qui sont sorties de sa caisse. Parlez-en au ministre » des finances ; mais n'en dites rien à Cambacérès ; je ne sais pas » jusqu'à quel point les frères Michel, avec lesquels il est lié, peu- » vent être mêlés dans tout ceci, etc. »

Au mois de janvier 1806, après le retour de l'empereur à Paris, M. Barbé-Marbois fut remplacé au ministère du trésor public par M. Mollien.

la Hollande seraient rendus à des puissances tout à fait indépendantes et soustraites à l'influence de la France. »

« Il serait formé en Italie, pour la maison de Bourbon, un état composé du Milanais et des duchés de Parme et de Plaisance. »

Dans cette déclaration, tout, à l'exception du dernier article, était assez adroitement présenté. Des propositions qui semblaient modérées et glorieuses encore à accepter pouvaient faire en France une impression favorable aux intérêts de la nouvelle coalition, et lui concilier les esprits les plus éclairés qui ne sentaient nullement la nécessité de faire la guerre pour des projets gigantesques d'agrandissement dont le succès même compromettait dans l'avenir l'existence de la nation. Mais la disposition en faveur de la maison de Bourbon alarmait ces mêmes esprits et détruisait tout ce que les autres articles auraient pu produire. En effet, c'était montrer trop clairement l'intention de ranimer les espérances des Bourbons ; c'était ôter à la France toute sécurité, tout repos, que de lui proposer un établissement si voisin pour une famille qui ne pouvait s'en contenter, et n'en aurait profité que pour fomenter des troubles intérieurs. Aussi, cette déclaration, maladroite en ce sens, justifia aux yeux de la France la conduite de Napoléon plus que tous les discours de ses orateurs et tous ses articles du *Moniteur* n'avaient pu le faire.

D'un autre côté, la victoire vint compléter cette justification avec tant d'éclat, que bientôt l'engouement que produisirent de si étonnants et de si rapides

succès subjugua toutes les opinions et ne laissa plus subsister d'autre sentiment que celui de l'admiration.

Cette merveilleuse série de prospérités ne fut troublée que par la nouvelle imprévue que le prince Joseph reçut le 13 brumaire an XIV (4 novembre 1805) du désastre que nos flottes éprouvaient, tandis que nos armées de terre étonnaient l'Europe de leurs exploits. Voici quelques particularités qui me furent communiquées dans le temps sur les causes et les circonstances de ce funeste événement.

L'escadre combinée avait quitté la Corogne pour rentrer à Cadix. Elle était forte de trente-trois vaisseaux français et espagnols. L'amiral Villeneuve qui la commandait savait qu'il était remplacé par l'amiral Rosily. Outré des traits piquants qui lui avaient été lancés par le *Moniteur* du 13 fructidor, où, dans une note dictée par l'empereur, on disait « qu'il ne manquait à la marine française qu'un homme de caractère et d'un courage froid et audacieux; que peut-être un jour cet homme se trouverait et qu'on verrait alors ce que peuvent nos marins. » Villeneuve ne voulut pas attendre l'arrivée de son successeur. Il sortit donc de Cadix le 30 vendémiaire (21 octobre). Rosily n'arriva que le lendemain, et en prenant cette résolution il écrivit : « Je montrerai à l'empereur que » j'ai du caractère et du courage, mais que l'un et » l'autre ne suffisent pas quand on n'a ni officiers ni » matelots. »

L'escadre rencontra la flotte anglaise le même jour, et le combat s'engagea, presque à la vue de Cadix, sous le cap de Trafalgar qui a donné son nom à cette

célèbre bataille navale. Les Français et les Espagnols y perdirent vingt-deux vaisseaux; le *Bucentaure* que montait Villeneuve, après avoir amené son pavillon, fut coulé à fond, et l'amiral, fait prisonnier, conduit en Angleterre. Nelson, vainqueur, y trouva la mort au milieu de son triomphe, et l'amiral Gravina eut un bras emporté. Cette sanglante affaire anéantit la marine française qui, depuis cette époque, ne s'est pas relevée sous la domination impériale.

Au surplus, comme le *Moniteur* garda le silence sur cet événement, et que les détails que je viens de rapporter furent peu répandus dans le premier moment, l'impression qui devait en résulter fut moins profonde qu'elle ne l'eût été, si l'on n'avait pas mis tant de soins à dérober les faits à la connaissance du public. D'un autre côté, les bulletins de la grande armée, qui se succédaient avec rapidité et annonçaient presque chaque jour une nouvelle victoire, détournaient l'attention de toute autre pensée. Enfin la nouvelle de la victoire d'Austerlitz, apportée à Paris le 20 frimaire (10 décembre) et la lecture du trentième bulletin qui donnait des détails de cette bataille achevèrent de transporter les esprits et d'effacer la trace de nos revers maritimes.

Le fruit le plus doux et le plus cher que la France pût recueillir de tant d'exploits était la paix, et c'était dans l'espoir de l'obtenir qu'elle prenait une si vive part aux succès de ses armes. La nouvelle de l'arrivée de deux plénipotentiaires autrichiens au quartier général de l'empereur, antérieurement à la bataille d'Austerlitz, avait été annoncée à Paris dans les spec-

tacles et avait excité de véritables transports de joie. Ces espérances avaient redoublé de vivacité après la bataille, et l'on ne mettait plus en doute qu'une pacification aussi glorieuse qu'avantageuse à la France ne vînt bientôt les réaliser complétement. Mais l'empereur se montra très-mécontent de l'empressement que son frère avait mis à flatter ce penchant et à donner tant de consistance aux bruits de paix. Soit qu'il craignît d'avoir l'air de se la faire commander par des vœux aussi prononcés, soit qu'il voulût faire sentir aux négociateurs autrichiens qu'il ne la regardait pas comme nécessaire pour lui, et que, par conséquent, il voulût rester maître des conditions, il blâma à plusieurs reprises la conduite du prince Joseph. Il lui écrivit même à ce sujet, dans les derniers jours de frimaire, une lettre assez remarquable pour que j'en donne ici un extrait fidèle, pris sur l'original, le jour même où il fut reçu, 4 nivôse (24 décembre).

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 16 frimaire. » Je suis fâché de l'éclat que vous avez donné à la » nouvelle de l'arrivée des plénipotentiaires autri» chiens, et que vous ayez la faiblesse de céder aux » discours de gens qui ne parlent que de paix. Ce » n'est pas la paix, ce sont les conditions de la paix » qui sont tout, et la question est trop compliquée » pour qu'un bourgeois de Paris puisse la connaître. » Je n'ai pas coutume de soumettre ma politique aux » discours des oisifs de Paris. Mon peuple sera tou» jours satisfait lorsque je le serai. J'exécute toujours » ce que je dis, ou je meurs. Tel qui crie aujourd'hui » après la paix blâmera les conditions que j'aurai ac-

» ceptées. Il ne faut pas laisser égarer l'opinion par
» les journaux. Je suis particulièrement très-mécontent
» du *Journal de Paris*[1] et des articles qui y sont insé-
» rés depuis quelque temps. Il n'y a que des sots ou
» des intrigants qui puissent penser et écrire ainsi. »

Mais ce langage altier n'arrêtait nullement la marche des négociations. Elles se suivaient à Presbourg où M. de Talleyrand s'était rendu, tandis que l'empereur restait à Schœnbrunn près de Vienne, à portée de les suivre, et elles se terminèrent par le traité du 6 nivôse (26 décembre), signé par M. de Talleyrand pour la France, et par le prince de Liechtenstein et le comte Giulay pour l'Autriche. L'empereur d'Allemagne y perdit le Tyrol, ses possessions en Souabe et au Brisgau; les électeurs de Bavière et de Wurtemherg y acquirent le titre de roi; Venise et son territoire, cédés à l'empereur François par le traité de Campo-Formio, furent réunis au royaume d'Italie; enfin l'Autriche fut réduite à ses États héréditaires. Jamais vainqueur n'avait imposé au vaincu des conditions aussi rigoureuses; mais il est juste de dire qu'elles pouvaient l'être encore plus : en ce moment l'existence de la maison de Hapsbourg était entre les mains de Napoléon.

Le traité de Presbourg fut le dernier acte diplomatique, daté de l'ère révolutionnaire. Elle expirait le 11 nivôse an XIV (31 décembre 1805). Le lendemain

[1] Il était alors sous la direction de M. Rœderer, qui souvent y écrivait des articles remarquables par leur modération et le talent de l'auteur.

1er janvier 1806, le calendrier grégorien fut remis en usage. Ainsi, tout ce qui pouvait rappeler les formes républicaines disparaissait; ainsi se terminait sous un régime impérial une période de treize années et trois mois, remplie par une révolution qui, partant de nobles principes de liberté et d'indépendance, conduisit un grand peuple successivement de l'anarchie à la tyrannie populaire et, par un excès contraire, après avoir abattu celle-ci, du rétablissement de l'ordre à la monarchie absolue. Assise sur des trophées, soutenue par la force militaire, dirigée par un génie et des talents extraordinaires, cette récente domination semblait impérissable; et cependant ses appuis que l'on croyait à l'abri de toute atteinte furent trop faibles pour la soutenir, quand l'opinion et l'affection de la France cessèrent de la défendre. Mais à cette époque où des faisceaux de drapeaux conquis se déroulaient pour tapisser les voûtes du palais du Luxembourg, où tout ce qui peut flatter la vanité et l'orgueil d'un peuple sensible à la gloire se réunissait pour le consoler de la liberté perdue, quelle voix prophétique aurait osé s'élever pour annoncer que l'homme si favorisé du destin, si puissant par son caractère, avait déjà atteint le faîte de sa véritable grandeur; que, ne voulant pas s'y tenir, il ne pouvait plus, en cherchant à étendre son empire, que l'affaiblir; enfin, qu'à partir de ce point, il commencerait à descendre pour s'abîmer ensuite, lui et ses vastes conquêtes, dans une funeste catastrophe? C'est pourtant ce qui fut et que personne ne pouvait même entrevoir. L'ivresse était générale, et aucune appréhension de l'avenir n'y mê-

lait de l'amertume : le temps de la réflexion n'était pas encore venu. La foule empressée encombrait les rues par lesquelles passait le cortége portant au sénat les drapeaux que l'empereur lui destinait, et en dépit de quelques acclamations maladroites, payées par la police et faisant trop facilement reconnaître leur origine, il y en eut assez de sincères pour satisfaire celui dont ces cris saluaient le triomphe.

La paix que l'empereur venait de conclure, en réduisant l'Autriche à une complète inaction, le laissait maître de tourner ses regards vers l'Italie. Il avait à venger les injures reçues de la déloyauté d'une puissance qui, liée par un traité récent de neutralité, s'était hasardée à le rompre, en appelant les Russes dans la Méditerranée et en leur ouvrant ses ports ; diversion odieuse par le manque de foi et aussi impuissante qu'impolitique, tant que le sort des armes était encore incertain en Allemagne. Mais la cour de Naples, aveuglée par les passions d'une reine implacable dans ses ressentiments, avait dédaigné les conseils de la prudence. Maintenant, abandonnée de ces mêmes auxiliaires qu'elle avait invoqués, réduite aux seuls secours des Anglais qui, bien que maîtres de la mer, ne pouvaient défendre ni la capitale ni le pays, incapable de résister par ses propres moyens, il ne lui restait plus qu'à fuir honteusement, en laissant ses sujets et ses possessions à la merci d'un ennemi irrité.

Napoléon ne perdit pas un moment. Il envoya de Schœnbrunn à son frère Joseph l'ordre de marcher sur Naples à la tête d'une armée que Masséna rassemblait dans la haute Italie. Le prince partit de

Paris le 9 janvier 1806. Sans doute la politique et une juste indignation faisaient à l'empereur un devoir de punir le roi de Naples de sa perfidie; mais en même temps la facilité qu'il trouva à s'emparer de ce royaume devint funeste à sa dynastie, en lui donnant la tentation de disposer pour elle de ses conquêtes et d'en chasser les anciens maîtres. Ainsi il entra pour la première fois dans ce système de fondation de monarchies subalternes qu'il distribua par la suite à tous les membres de sa famille : système qui, soulevant plus tard contre lui toute l'Europe, précipita sa chute.

L'empereur avait quitté Schœnbrunn aussitôt après la signature du traité de Presbourg et s'était rendu à Munich où il arriva le 31 décembre 1805. Il y arrêta le mariage du prince Eugène Beauharnais qu'il avait adopté et à qui il avait assuré la succession à la couronne d'Italie avec la princesse Auguste, fille du nouveau roi de Bavière. Il se mit ensuite en route pour revenir à Paris où il fut rendu le 26 janvier, à neuf heures du soir. Je le vis le lendemain avec le conseil d'État qu'il reçut dans l'intimité. Il était animé, plein de mouvement, et sa santé ne se ressentait nullement des fatigues de la campagne; il était même remarquablement engraissé. Il nous parla beaucoup de ce qui s'était passé à Paris pendant son absence, surtout des affaires de banque, et se plaignit amèrement de l'avidité des financiers de l'administration de la banque qui avait fait une banqueroute frauduleuse en suspendant l'échange de ses billets, tandis qu'elle partageait le bénéfice des actions entre les actionnaires. Il voulait, — nous disait-il, — faire un exemple et poursui-

vre juridiquement les régents de la banque. Du reste, il nous témoigna sa satisfaction sur les autres parties de l'administration publique : « Tout a été bien pen-» dant mon absence, — ajouta-t-il, — à l'exception » des finances. »

Le lendemain je reçus de lui une lettre conçue en ces termes : « Monsieur Miot, mon intention est que » vous partiez le 30 de ce mois, pour vous rendre au » quartier général de l'armée de Naples où vous serez » sous les ordres du prince Joseph, mon lieutenant » général, commandant en chef l'armée de Naples. » Il vous emploiera dans l'administration du royaume » de Naples de la manière qu'il jugera la plus conve-» nable au bien de mon service. Sur ce je prie Dieu » qu'il vous ait en sa sainte garde. Donné à Paris, le » 27 janvier 1806. »

J'avais quelques raisons de m'attendre à cette résolution de l'empereur à mon égard. Le prince Joseph, en me quittant, dix-huit jours auparavant, m'avait annoncé qu'il ne voulait pas se séparer de moi et qu'il me demanderait à l'empereur. Il m'aurait même proposé de le suivre immédiatement, si une autorisation spéciale et même un ordre positif ne m'eussent été nécessaires, comme conseiller d'État, pour m'absenter. Cependant ce ne fut pas sans une vive émotion que je reçus cette lettre qui disposait de mon sort. Il s'agissait de quitter ma patrie et de renoncer à une existence honorable, à une grande aisance dont je jouissais à Paris, pour un avenir incertain dans un pays étranger. D'un autre côté, j'allais me retrouver avec un homme pour qui je me sentais beaucoup d'af-

fection, dont le caractère aimable m'attachait de plus en plus et qui me montrait une confiance dont j'avais chaque jour les preuves les plus flatteuses. En me liant à sa fortune, je satisfaisais aux besoins de mon cœur plutôt qu'à mon ambition, et je mettais, par conséquent, une sorte d'amour-propre à un sacrifice dont je ne doutais pas qu'on ne me sût gré. Enfin, je quittais des fonctions qui, malgré le peu de rapports qu'elles me donnaient avec la police proprement dite, m'avaient souvent déplu. Je n'hésitai donc pas à accepter, et mon parti fut pris sur-le-champ.

L'empereur que je vis le lendemain aux Tuileries me dit de ne pas partir sans l'avoir revu et de me trouver le jour suivant à son lever. Je m'y rendis le 30 janvier à neuf heures du matin, et, m'ayant fait entrer dans son cabinet, il m'entretint assez longuement. Je vais donner ici le précis de cette conversation, la dernière que j'aie eue avec lui du temps de ses prospérités.

« Vous allez partir pour rejoindre mon frère. Vous » lui direz que je le fais roi de Naples, qu'il restera » grand électeur et que je ne change rien à ses rap» ports avec la France. Mais dites-lui bien que la » moindre hésitation, la moindre incertitude le perd » entièrement. J'ai, dans le secret de mon sein, un » autre tout nommé pour le remplacer s'il refuse. Je » l'appellerai Napoléon ; il sera mon fils. C'est la con» duite de mon frère à Saint-Cloud [1], c'est son refus » d'accepter la couronne d'Italie, qui m'ont fait nom-

[1] Au sujet du cérémonial du couronnement.

» mer Eugène mon fils. Je suis résolu à donner le
» même titre à un autre, s'il m'y force encore. Tous
» les sentiments d'affection cèdent actuellement à la
» raison d'État. Je ne reconnais pour parents que ceux
» qui me servent. Ce n'est point au nom de Bonaparte
» qu'est attachée ma fortune, c'est au nom de Napo-
» léon. C'est avec mes doigts et ma plume que je fais
» des enfants. Je ne puis aimer aujourd'hui que ceux
» que j'estime. Tous les liens, tous les rapports d'en-
» fance, il faut que Joseph les oublie. Qu'il se fasse
» estimer ! Qu'il acquière de la gloire ! qu'il se fasse
» casser une jambe à la guerre ! alors je l'estimerai.
» Qu'il renonce à toutes ses vieilles idées ! qu'il ne
» redoute plus la fatigue ! Ce n'est qu'en la méprisant
» et en s'y livrant qu'on devient quelque chose, et non
» en courant des lièvres à Morfontaine. Voyez, moi,
» la campagne que je viens de faire, l'agitation et le
» mouvement m'ont engraissé. Je crois que si tous les
» rois de l'Europe se coalisaient contre moi, je gagne-
» rais une panse ridicule.

» Je donne à mon frère une belle occasion. Qu'il
» gouverne sagement et avec fermeté ses nouveaux
» États ! Qu'il se montre digne de tout ce que je lui
» donne ! Mais ce n'est rien d'être à Naples où vous le
» trouverez sans doute arrivé, — car je ne crois pas
» qu'il y ait eu de résistance, — il faut encore s'em-
» parer de la Sicile. Qu'il pousse cette guerre avec
» vigueur ! qu'il se montre souvent à la tête des trou-
» pes ! qu'il soit ferme ! c'est le seul moyen de se faire
» estimer du soldat. Je lui laisserai quatorze régiments
» d'infanterie, cinq de troupes à cheval, à peu près

» quarante mille hommes. Qu'il m'entretienne cette
» partie de mon armée : c'est la seule contribution que
» je lui demande.

» Mais surtout, qu'il empêche M... de voler. Je
» veux que ce qu'il fera payer aux peuples du royaume
» de Naples tourne au profit de mes troupes et de
» l'État et ne vienne pas engraisser des fripons. Ce
» que M... a fait dans les États vénitiens est épouvan-
» table. Cela n'est point une affaire terminée encore.
» Qu'il le renvoye donc à la première preuve qu'il aura
» de ses friponneries ! Je ne crains pas les généraux,
» et je ne les ménage pas.

» Quant à S..., j'ai déjà mandé à mon frère qu'il
» ne le laisse pas autant voler. Je n'ai pas voulu le lui
» refuser : c'est un homme d'esprit qui pourra lui être
» utile; mais il n'est allé là que pour amasser encore
» quelques millions. Il est déjà assez riche. Surveillez
» ces deux hommes et ne laissez pas déshonorer le
» caractère de mon frère. Il vous fera ministre de la
» guerre.

» Vous avez entendu : je ne puis plus avoir de pa-
» rents dans l'obscurité. Ceux qui ne s'élèveront pas
» avec moi ne seront plus de ma famille. J'en fais
» une famille de rois ou plutôt de vice-rois, car
» le roi d'Italie, le roi de Naples et d'autres encore
» que je ne nomme pas seront tous rattachés à un
» système fédératif. Je veux bien cependant encore
» oublier ce que deux de mes frères ont fait contre
» moi : que Lucien abandonne sa femme, et je lui
» donne une souveraineté. Quant à Jérôme, il a déjà
» en partie réparé ses torts. Après sa croisière d'un

» an [1], je le marierai à une princesse ; mais je ne
» souffrirai jamais que la femme de Lucien, qu'une
» c...n vienne s'asseoir à côté de moi. »

Je n'interrompis cette longue tirade que par quelques mots. Je cherchai à ramener l'esprit de l'empereur à des idées plus douces et plus affectueuses, mais ses réponses brusques me convainquirent de plus en plus que cet homme extraordinaire était alors livré tout entier aux seules combinaisons de sa politique ambitieuse et ne tenait plus pour rien les sentiments de la nature, toutes les fois qu'ils auraient pu contrarier ses plans. Je me retirai, convaincu que le prince Joseph n'avait plus d'autre parti à prendre que celui d'une entière soumission.

M. de Talleyrand que j'allai voir en sortant de l'audience de l'empereur me confirma dans cette pensée et, de plus, me donna son opinion sur la conduite que le prince devait tenir à Naples. « Il doit, — me dit le
» ministre, — monter simplement sur le trône, ne faire
» aucune constitution, laisser la noblesse et les institu-
» tions qui existent dans le pays, mais ne mettre que
» des Français en place. Donner des emplois aux indi-
» gènes serait servir l'une ou l'autre faction [2]. Il doit
» prendre sur-le-champ les ordres de Naples, en
» envoyer le cordon à l'empereur, le donner aux per-
» sonnes qni sont autour de lui, enfin agir comme s'il

[1] Il servait dans la marine.

[2] La révolution de 1799 avait laissé le pays partagé entre les opinions républicaines que les Français firent triompher à cette époque, et les opinions royalistes.

» montait sur le trône par ordre de succession naturelle. » M. de Talleyrand ajouta qu'il désirait que le prince conservât le marquis de Gallo[1] en qualité d'ambassadeur de Naples à Paris, et qu'il ne doutait pas que ce choix ne fût agréable à l'empereur.

Ces instructions, peu d'accord avec celles que Napoléon venait de me donner, ne furent pas suivies et ne pouvaient l'être. Elles prouvent que M. de Talleyrand connaissait mal la situation du pays et qu'il ignorait que les Français ne pouvaient s'y établir solidement, sans offrir à la population quelques avantages politiques. Laisser la nation entièrement sous le joug du système féodal qui jusque-là avait pesé sur elle ; ne rien tenter pour satisfaire aux besoins que les progrès de lumières avaient fait naître, sinon dans toute la masse, du moins dans la partie éclairée de la société ; ne rien faire pour arracher les dernières classes à l'ignorance et aux préjugés qui les courbaient sous le joug des prêtres : c'eût été prendre une route aussi impolitique que déshonorante. Le prince Joseph en suivit une toute différente, et il eut raison. En partant d'autres principes, il donna au pays une meilleure administration, et le bien qu'il y a fait subsiste encore, malgré les révolutions qui ont succédé.

Je quittai Paris le 31 janvier 1806 pour me rendre à Naples. Éloigné, comme je vais me trouver pendant plusieurs années, de la France et du grand foyer des affaires publiques, je sens que ce que je recueillis durant le temps de mon absence et que j'aurai à consi-

[1] Le même que j'avais connu à Montebello en 1797.

gner, ne doit plus offrir le degré d'intérêt qui a pu s'attacher jusqu'ici à ces mémoires : la scène sera moins étendue. Je pense cependant que le pays dont je vais parler, les événements dont il fut le théâtre, les détails de mœurs considérées sous leur rapport avec les institutions qu'on essayait d'y introduire, le point de vue sous lequel j'aurai l'occasion de faire envisager la conduite politique de Napoléon à l'égard de ses conquêtes fourniront encore des sujets propres à fixer l'attention du lecteur.

Je pris ma route par Lyon, Chambéry et la Savoie. Les neiges abondantes que je trouvai dans la Maurienne m'obligèrent à prendre la voie du traînage que je ne quittai qu'à Suze. Je m'arrêtai deux jours à Rome où je vis M. Lucien Bonaparte. Il occupait un palais magnifique qu'il avait orné d'une riche collection de tableaux et de sculptures antiques du plus grand prix. Entre autres raretés que renfermait sa galerie, j'y vis la Minerve du palais Giustiniani dont il avait fait l'acquisition depuis peu de temps. Je ne m'entretins avec lui que d'objets d'art et de littérature[1] ; il évita soigneusement dans notre entretien tout ce qui aurait pu l'amener à me faire connaître son opinion sur la situation des affaires politiques. Je n'eus donc pas l'occasion de lui parler de ce qui le concernait dans la conversation que j'avais eue avec l'empereur la veille de mon départ et qui probablement m'avait été dit pour être redit. Mais le sujet était trop délicat pour

[1] Il composait alors un poëme épique : *Charlemagne*, qu'il dédia au pape, et qu'il fit imprimer en 1815 chez Firmin Didot.

que je l'abordasse de front, et rien ne m'aplanit le chemin pour y arriver.

Je fus rendu à Naples le 20 février 1806. Le prince Joseph y était arrivé depuis huit jours avec l'armée. Il n'avait rencontré aucun obstacle : Gaëte seule ne s'était pas rendue et menaçait de faire une longue résistance. Mais comme cette forteresse ne commandait pas la route, elle n'avait point arrêté la marche des troupes qui étaient entrées sans difficulté à Naples. Les forts avaient capitulé, et l'île de Capri, à l'entrée du golfe de Naples, était occupée par les Français.

Malgré ces rapides succès, les affaires se trouvaient dans une situation peu satisfaisante, et ce ne furent donc ni la beauté du site, ni les objets dignes de la curiosité des voyageurs, que renferment la ville et ses environs, qui occupèrent mes premières pensées. Nous n'étions pas encore maîtres du pays : Gaëte demandait un siége régulier, et il fallait du temps pour rassembler les moyens de l'entreprendre et de le terminer heureusement. La Calabre était occupée par l'armée napolitaine qui, fuyant devant les Français, se proposait de défendre les défilés des Apennins. L'expédition de Sicile qui devait assurer la conquête du royaume de Naples présentait des difficultés presque insurmontables ; elle exigeait des préparatifs immenses et une marine que nous n'avions pas et qu'il fallait créer. Le trésor public était entièrement vide : l'ancienne cour, en se réfugiant à Palerme, avait tout emporté, argent, bijoux, meubles, et le palais n'offrait que ruines. L'armée française arrivait de l'Italie supérieure avec un arriéré de solde de plus de trois mois, et nous

manquions absolument de ressources pour le payement de cette dette énorme et pour celui des dépenses courantes qui l'accroissaient chaque jour.

Au milieu de ces nombreuses difficultés, il fallait organiser une administration. Dès le premier moment, le prince, désireux de conquérir l'affection du pays qu'il était destiné à gouverner, crut que le meilleur moyen d'y parvenir était de choisir ses ministres et les principaux agents de l'administration publique parmi les Napolitains, s'écartant tout à fait des vues de M. de Talleyrand et même de celles de l'empereur qui m'avait destiné au ministère de la guerre. Adoptant donc une marche tout opposée, le prince nomma d'abord un ministère tout à fait national ; mais s'apercevant bientôt de la répugnance que les officiers français éprouveraient, si on les obligeait à traiter avec un général napolitain et à se trouver sous ses ordres, il modifia son plan et fit choix de deux ministres français, l'un pour la guerre, et ce fut moi, et l'autre pour la police qui fut confiée à Salicetti[1]. D'après ces modifications, le ministère napolitain se trouva composé ainsi qu'il suit :

M. de Cianciulli, célèbre jurisconsulte et l'un des hommes les plus distingués de Naples, ministre de grâce et de justice.

Le prince Bisignano, de la famille des San Severino, ministre des finances.

Le commandeur Pignatelli, ministre de la marine.

Le duc de Cassano, de la famille Serra, de Gênes, ministre des affaires ecclésiastiques.

[1] Il était arrivé à Naples quelques jours avant moi.

Le duc de Campo-Chiaro, ministre de la maison.

Le marquis de Gallo, ambassadeur à Paris, mais qui en fut rappelé, ministre des affaires étrangères.

M. Salicetti, ministre de la police, et moi, ministre de la guerre.

Ce ministère, comme on le voit, était mi-partie napolitain et français, et les Napolitains y avaient la prépondérance. Il ne subsista cependant pas longtemps sous cette forme. Le général Mathieu Dumas étant arrivé peu de temps après sa formation, on lui donna le département de la guerre, et l'on institua un ministère de l'intérieur qui me fut confié. Enfin, le prince Bisignano ayant, dans l'origine, fait de grandes difficultés pour accepter le ministère des finances, M. Rœderer, qui vint à Naples au mois de mai suivant, le remplaça, et cette composition définitive du ministère subsista pendant toute la durée du gouvernement de Joseph à Naples, à quelques changements près qui eurent lieu et dont j'aurai l'occasion de parler.

Ces premières dispositions faites, l'administration commença à prendre une forme régulière. Le prince s'appliquait avec assiduité aux affaires, tenait de fréquents conseils et se montrait souvent. Il était généralement assez bien accueilli ; sa conduite à l'égard des personnes du pays qu'il avait appelées près de lui et qu'il employait dans les principales fonctions publiques lui faisait des partisans. L'ancienne cour n'avait laissé, en fuyant, ni affection ni regrets derrière elle, mais on avait besoin d'une prudence infinie; pour contenir les prétentions du parti qui avait fait la révolution de 1799 et qui, ayant été si cruellement maltraité par la reine et

le cardinal Ruffo, se flattait que la présence des Français le relèverait et lui donnerait l'occasion de se venger de ses persécuteurs. Il ne fallait cependant ni le favoriser ni le pousser à bout; mesure d'autant plus difficile à garder, que les instructions venant de Paris s'opposaient à toute concession en faveur de ce parti, et que, dans les principes de gouvernement que l'empereur venait d'adopter, les idées révolutionnaires que, sept ans auparavant, nous avions semées dans le pays, étaient tout à fait repoussées. Dans toutes ses lettres, l'empereur recommandait au prince de désarmer les Napolitains, de se méfier d'eux et de se tenir constamment sur ses gardes. Je vais donner ici l'extrait de deux de ces lettres où l'on démêlera, mieux que dans tout ce que je pourrais dire, quelles étaient l'opinion de l'empereur sur le pays et la direction qu'il voulait imprimer à la conduite du prince.

La première, en date du 1er mars 1806, s'exprimait ainsi : « Mon frère, j'ai reçu vos lettres. Les embar-
» ras que vous éprouvez arrivent dans tous les pays
» nouvellement conquis. Il faut vous attendre à une
» insurrection : vous l'aurez tôt ou tard. Je pense que
» vous avez bien approvisionné vos forts, que vous y
» avez placé des commandants *ad hoc*. Je vous ai en-
» voyé cinq à six auditeurs ; ce sont des jeunes gens
» instruits et d'une probité reconnue, qui ont suivi
» depuis longtemps le conseil d'État. Miot doit être à
» présent près de vous. Je vous ai envoyé Arcambal[1].

[1] Un des commissaires-ordonnateurs de l'armée.

» J'ai donné l'ordre à Radet [1], qui est à Milan, de se
» rendre près de vous, pour organiser la gendarmerie.
» Renvoyez chez eux les jésuites ; il doit y en avoir
» peu de Napolitains. Je ne reconnais pas cet ordre.

» Je ferai respecter tôt ou tard par les Barbaresques
» les bâtiments napolitains. Mais vous savez quels ani-
» maux sont les Turcs. Je leur ai fait reconnaître le
» royaume d'Italie ; mais ils n'entendent rien. Essayez
» de donner aux bâtiments napolitains mon pavillon.
» Les agents de la marine que vous avez doivent sa-
» voir comment cela se fait.

» Annoncez mon arrivée en Italie. Naples est cepen-
» dant bien loin : il me sera difficile d'aller jusque-là.

» Armez vos forts ! désarmez, désarmez les Napo-
» litains ! Croyez que vous ne vous soutiendrez jamais
» dans ce pays par l'opinion. Tôt ou tard vous aurez
» une insurrection.

» Mettez sur la ville de Naples une contribution de
» 5 à 6 millions. Il faut que les ressources du pays
» suffisent pour l'entretien de l'armée.

» Soyez impitoyable pour les voleurs. M... a tout
» pris. On a la déclaration de S... [2], qu'il (M...) a reçu
» trois millions en don. Il faut qu'il les rende ; autre-
» ment, dans le compte que je publierai au mois de
» mai de l'emploi des contributions levées en Alle-
» magne, il sera porté pour cette somme, et je nom-
» merai une commission de sept à huit généraux qui
» lui fera rendre compte. »

[1] Général commandant la gendarmerie.

[2] Un des affidés de M... à l'armée d'Italie, qui se trouvait alors à Paris.

L'autre lettre, en date du 6 mars, était dans le même esprit.—« Vous pouvez,—écrivit-il à son frère, » —vous pouvez m'envoyer vos galériens, s'ils vous » gênent[1]. Faites sortir de Naples quinze mille laz- » zaroni; mettez-vous dans la tête que tôt ou tard » vous aurez une insurrection. Parlez-moi des forts; » établissez, comme je l'ai fait au Caire, des batteries » de mortiers qui puissent détruire la ville en cas de » révolte. Vous n'aurez pas besoin de faire usage de » ces instruments meurtriers, et ils vous sauveront. » Mettez sur tout le royaume une imposition de trente » millions. Il est en état de la supporter. Naples est » plus riche que ne l'étaient Vienne et Milan lorsque » j'y suis entré. Il faut que votre armée et vos géné- » raux soient dans l'abondance. Le royaume de Naples » doit rendre cent millions, sans la Sicile. S'il ne les » rend pas, c'est que l'on suit encore l'ancien sys- » tème que les rois d'Espagne avaient établi lorsqu'ils » gouvernaient le pays par des vice-rois. Vous dites » que vous n'avez pas d'argent: mais vous avez une » bonne armée, et rien ne vous manquera, puisque » vous avez des fiefs et les biens du clergé. Il faut que, » dans quinze ou vingt jours, un décret de vous ou de » moi fasse rentrer toutes les aliénations de domaines » ou d'impositions, de quelque nature qu'elles soient,

[1] Nous avions trouvé à Naples un grand nombre de galériens qui effectivement donnaient beaucoup d'embarras. Plusieurs s'échappaient et allaient grossir le nombre des brigands qui s'amassaient dans les provinces. Les soldats de police qui les gardaient ne valaient guère mieux qu'eux, et les troupes françaises ne pouvaient être employées à ce service qui leur répugnait.

» et encore qu'elles existassent de temps immémorial.

» Il ne faut pas compter sur moi. Les 500 mille francs » que je vous ai envoyés sont les derniers fonds que » je ferai passer à Naples. Ce n'est pas pour les 2 ou » 3 millions qu'il m'en coûterait, mais pour les prin- » cipes. »

Indépendamment de ces instructions ou pour mieux dire, de ces ordres intimés pour régler la conduite du prince, l'empereur, dans sa correspondance, laissait percer des vues générales sur ses projets futurs. Il méditait de venir à Rome, d'y prendre le titre d'empereur d'occident, de s'y faire de nouveau couronner en cette qualité par le pape qui n'aurait plus conservé qu'un pouvoir spirituel, avec une rente d'un ou deux millions, enfin, comme le lui avait souvent conseillé Fontanes, de refaire de tout point Charlemagne. Ces propositions, sans être officiellement faites au pape, lui furent insinuées en particulier. Mais à peine en eut-il connaissance, qu'il les communiqua aux cardinaux dans une réunion à laquelle ils furent tous convoqués, à l'exception du cardinal Fesch. Cette assemblée déclara unanimement qu'il fallait mourir plutôt que de consentir à vivre sous des conditions si dures, et le pape écrivit à l'empereur une lettre aussi ferme que modérée, pour refuser son consentement.

Par les lettres que j'ai citées plus haut et par les détails que je viens de rapporter, on voit à quel point les succès de la dernière campagne et l'abaissement de la maison d'Autriche qui en était le résultat avaient élevé les prétentions de l'empereur. On y reconnaît également cet esprit de domination absolue qu'il éten-

dait de la France sur les pays conquis, et en même temps, combien il était loin de vouloir respecter, parmi les peuples qu'il assujettissait à son empire, les anciennes institutions que M. de Talleyrand avait désiré y conserver. Mais par une singulière disposition d'esprit, le prince était à peu près également éloigné des deux systèmes. Il répugnait vivement à toute mesure de rigueur. Naturellement confiant et se flattant d'exercer, par ses discours, par l'aménité de ses expressions et la douceur de ses manières, une heureuse influence sur les cœurs, il ne voulait jamais voir des ennemis dans ceux qui l'approchaient. Ainsi, loin de se garder avec méfiance, loin d'adopter ces dispositions menaçantes que lui prescrivait son frère, il s'abandonnait facilement, et la plus légère marque d'affection suffisait pour le rassurer entièrement sur les intentions de ceux qui la lui donnaient. D'un autre côté, ses opinions philosophiques, la part qu'il avait prise, dans sa patrie, aux premiers événements de la révolution, en embrassant avec ardeur le parti républicain, le rendaient ennemi de tout ce qui tenait aux anciennes institutions féodales, et bien qu'il mît beaucoup de prix à captiver l'opinion de la noblesse et du clergé, bien qu'il en traitât les membres plus favorablement que toute autre classe de la société, il n'en était pas pour cela plus disposé à ménager leurs priviléges ou leurs droits. Il voulait seulement que le sacrifice qu'il exigeait fût le moins onéreux possible pour ceux qui devaient le porter, et c'est ce qu'il parvint assez heureusement à concilier dans les dispositions financières qu'il adopta. Il en fut récompensé. Dans la courte

durée de son gouvernement, il sut, sans recourir aux moyens extrêmes, écarter le danger d'une insurrection dans Naples et pourvoir aux besoins de l'État, sans exactions violentes. C'est ce que j'aurai l'occasion de faire remarquer dans la suite. Revenons maintenant au début.

Il fut, comme on a déjà pu le remarquer, extrêmement pénible. Aux difficultés locales se joignaient les prétentions de l'armée française, surtout des généraux que l'espoir d'une fortune rapide et des exemples séduisants rendaient avides. Les courriers qui arrivaient de Paris, loin de remédier au mal, suscitèrent de nouveaux embarras. L'empereur voulait une dépendance complète et une obéissance aveugle. Le prince, qui désirait ménager le pays sur lequel il savait que dans peu il serait appelé à régner, cherchait à se rendre indépendant, pour être plus digne du trône et faire envisager son avénement comme une garantie de protection et le commencement d'une nouvelle existence politique pour le royaume. De là, une opposition, sinon ouverte du moins tacite, contre tout ce qui venait de Paris, contre les agents qu'on envoyait et que le prince, quand ils n'étaient pas de son choix, considérait comme des espions de sa conduite. De là, son refus d'admettre les auditeurs du conseil d'État qu'on avait détachés près de lui et qu'il obligea de quitter Naples, sans les avoir admis en aucune manière à la connaissance des affaires. De là, le commencement d'une lutte qui introduisit dans la nouvelle famille impériale ces germes de discorde qui, se développant plus tard, eurent de si funestes conséquences pour le

système établi par l'empereur et contribuèrent à en précipiter la ruine.

Du reste, ces symptômes de dissentiments d'un si triste augure pour l'avenir, concentrés alors dans l'intérieur du cabinet, n'étaient encore aperçus que de ceux qui, admis à la confiance du prince, pouvaient les démêler et en prévoir les conséquences. A l'extérieur, tout marchait avec les apparences du plus parfait accord et avec une extrême activité. La conquête se poursuivait; une portion de l'armée, sous les ordres du général Reynier, était partie de Naples pour occuper les Calabres. Cet habile général remplit cette mission avec autant de succès que de rapidité. Les troupes napolitaines avaient été complétement battues au défilé de Campo-Tenese qui commande l'entrée de ce pays, et qu'elles tentèrent vainement de défendre. Après cette première victoire, les Français avaient occupé sans difficulté la Calabre citérieure, et, traversant les montagnes de la Sila, ils s'étaient avancés dans la Calabre ultérieure et rendus maîtres de Reggio. Cependant, malgré ces succès, le pays était traversé mais n'était pas soumis. Des rassemblements nombreux de brigands partis de la Sicile et jetés sur les côtes infestaient tout l'intérieur et excitaient à la révolte une population ignorante et fanatique. Les communications étaient presque interrompues entre Naples et le corps d'armée détaché en Calabre; rien n'était plus pressant que de les rétablir en dissipant ces bandes, et le meilleur moyen d'y parvenir était sans doute d'éclairer la population. Il fallait donc vaincre leur répugnance contre les Français par des mesures admi-

nistratives qui fissent succéder à la violence, à des exécutions militaires, un régime plus modéré et plus équitable que celui que l'état de guerre y avait nécessairement amené. Le prince crut que seul il pouvait tenter cette difficile entreprise, et se détermina à se rendre lui-même sur les lieux. Un autre motif très-puissant l'y attirait encore. Il était indispensable de reconnaître la possibilité de l'expédition de Sicile que l'empereur ne cessait de presser; et cette reconnaissance ne pouvait se faire qu'à Reggio et sur la côte d'Italie voisine du détroit.

Après avoir résolu ce voyage, le prince alla, le 20 mars, visiter les travaux du siége de Gaëte qui ne devaient prendre une grande activité que lorsque la grosse artillerie qu'on attendait de la haute Italie y serait arrivée; et s'étant convaincu qu'avant un mois et demi la place ne pouvait être sérieusement attaquée, il revint à Naples et fixa son départ aux premiers jours d'avril. Le général Dumas, nommé depuis quelques jours ministre de la guerre, fut désigné pour accompagner le prince dans cette expédition; je le suivis également, en qualité de ministre de l'intérieur. Les autres ministres restèrent à Naples, ainsi que le général Masséna qui commandait la force armée; il devait agir de concert avec Salicetti, ministre de la police, pour le maintien de la tranquillité dans la capitale pendant l'absence du prince avec qui ils correspondaient directement.

J'avais à peine passé six semaines à Naples, lorsque je me vis obligé de m'en éloigner pour un mois, et au milieu des occupations de tout genre dont j'avais

été chargé pour mettre successivement en activité deux ministères, il m'était resté peu de moments à employer pour satisfaire ma curiosité. Je trouvai cependant le temps de suivre le prince dans les courses qu'il fit aux environs, et, en outre, je mis à profit quelques instants de loisir, pour étendre mes observations. Je visitai ainsi tour à tour les principaux monuments que renferme Naples, les ruines d'Herculanum et de Pompéïa, les antiquités de Pouzzole et de Baïes, les musées de Naples et de Portici, de même que les nombreuses curiosités naturelles qû'offre la campagne de Naples, telles que les lacs d'Averne, de Fusaro, d'Agnano, la fameuse grotte du Chien, la Solfatare, les châteaux de Portici, de la Favorite, de Caserte, avec leurs jardins délicieux où croissent, presque sans culture, les plantes les plus rares : lieux célèbres, décrits tant de fois par les voyageurs, et sur lesquels je m'abstiens donc de m'étendre ici particulièrement.

CHAPITRE X.

Voyage du prince Joseph dans les Calabres. — A Scigliano, le 13 avril, les voyageurs sont rejoints par un courrier qui leur apprend qu'un décret de l'empereur appelle le prince Joseph au trône de Naples et nomme le prince Murat grand-duc de Berg, et le maréchal Berthier prince de Neuchâtel. — Entrée solennelle du nouveau roi dans Naples. — Les Anglais s'emparent de l'île de Capri. — Jugement et exécution du marquis de Rodio. — Institution d'un conseil d'État. — Parti napolitain et parti français dans l'administration du royaume. — Éruption du Vésuve. — Les Anglais débarquent dans le golfe de Sainte-Euphémie, battent le général Reynier et forcent les Français à évacuer les Calabres qui s'insurgent. — Reddition de Gaëte. — Masséna marche contre les Calabres, y étouffe l'insurrection et en chasse les Anglais. — Mesures administratives du gouvernement. — Excursions de l'auteur dans les environs de Naples. — Embarras que cause au gouvernement la guerre prête à éclater dans le Nord. — Les victoires des Français le font disparaître et permettent une marche plus régulière de l'administration. — Difficultés financières. — Suppression des couvents de Saint-Benoît et de Saint-Bernard, et conservation des ordres mendiants. — Dissentiment à ce sujet entre le roi et l'auteur. — Changements dans le ministère. — Influence heureuse que la paix de Tilsitt exerce sur la position du gouvernement napolitain. — Encouragements donnés aux sciences et aux arts. — Travaux publics et embellissements de la capitale.

Le prince Joseph partit de Naples le 3 avril 1806. Je le suivis dans sa tournée, mais comme les Calabres, qui, à cette époque-là, étaient peu fréquentées par les

voyageurs, à cause de la difficulté et du peu de sûreté des routes, sont aujourd'hui un pays mieux connu et souvent décrit, je m'abstiens de donner ici la description détaillée de notre voyage, laquelle ne pourrait que médiocrement intéresser le lecteur.

Nous passâmes successivement par Salerne, Pestum, la Chartreuse de la Padula, Lago-Negro et Campo-Tenese, où l'armée napolitaine, dans sa retraite devant les Français, ayant essayé de faire quelque résistance, avait été complétement défaite par le général Reynier; par Cassano et Cosenza. Le 13 avril, nous fûmes joints à Scigliano par un courrier parti de Paris le 1er avril. Il nous apprit que l'empereur avait déclaré le prince Joseph, son frère, roi de Naples, le prince Murat grand-duc de Berg, et le maréchal Berthier prince souverain de Neuchâtel. Outre ces distributions de couronnes, l'empereur avait définitivement réuni les États de Venise au royaume d'Italie. Le fils aîné du roi d'Italie devait porter le titre de *duc de Venise.* Le prince Joseph, en montant sur le trône de Naples, conservait son titre de grand-électeur et ses droits de succession en France, mais il ne pourrait posséder en même temps les deux couronnes. L'empereur se réservait en Italie douze duchés, six dans le royaume d'Italie, particulièrement dans les anciens États de la république de Venise, et six dans le royaume de Naples, avec le droit d'en nommer les titulaires [1].

[1] Sur les six duchés du royaume de Naples, quatre ont été donnés : Reggio (de Calabre) au maréchal Oudinot; Otrante, au ministre de la police Fouché; Gaëte, au ministre des finances Gaudin, et Tarente au maréchal Macdonald.

De Scigliano, nous continuâmes notre voyage par Nicastro, Monteleone, Palmi et Reggio, où le nouveau roi fut très-bien reçu, et où nous passâmes les journées des 17, 18 et 19 avril. De ce point extrême de la Péninsule, nous remontâmes vers Naples par Gerace, Squillace, Catanzaro où nous séjournâmes le 25 avril, Cotrone, Cariati, Cassano, Rocca impériale, Tarente, Foggia, et nous arrivâmes le 10 mai à Caserte, terme de notre tournée. Le lendemain, le roi fit son entrée solennelle dans la ville de Naples. Une population immense était répandue dans les rues qu'il parcourut, les fenêtres et les terrasses étaient remplies de spectateurs; enfin, les acclamations, répétées par des milliers de voix, se faisaient entendre, et de toutes parts éclatèrent ces démonstrations de joie, qui, réelles ou feintes, ne manquent jamais de se manifester dans de telles occasions. Du reste, toute la cérémonie se borna à un *Te Deum* qui fut chanté par l'archevêque de Naples [1] dans l'église du Spirito-Santo, à l'entrée de la rue de Tolède. Ensuite, un cortége nombreux, dont cet archevêque faisait partie, suivit à pied le roi, dans toute la longueur de cette belle rue, jusqu'au palais, séjour ordinaire des souverains de Naples. Des salves

[1] Louis Ruffo, cardinal, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux et sanguinaire cardinal Ruffo, qui avait exercé de si cruelles vengeances après la révolution de 1799, et dont l'archevêque de Naples était un parent éloigné. Celui-ci mit beaucoup de mauvaise grâce à s'acquitter de ses fonctions dans le cours de cette journée, et peu de temps après il se retira à Rome où il eut l'ordre de se rendre, ayant refusé de prêter serment de fidélité au nouveau roi, tant que ce dernier ne serait pas reconnu vassal du Saint-Siége et soumis à l'hommage de la haquenée.

d'artillerie retentissaient des forts Saint-Elme et de l'Œuf, ainsi que des batteries du port.

Au bas du grand escalier, le roi fut reçu par la noblesse et les principales autorités judiciaires et administratives. Au milieu de ce concours de tout ce qu'il y avait à Naples d'hommes distingués par leur naissance ou leurs emplois, il admit près de lui une députation du sénat français, chargée de le féliciter au nom de ce corps, sur son avénement au trône. Elle était composée des sénateurs Pérignon, Férino et Rœderer qui porta la parole.

Cependant, à toute cette prospérité la fortune mêlait ses rigueurs pour tempérer l'ivresse qu'elle pouvait exciter. Tandis que le roi faisait son entrée dans Naples, les Anglais parurent dans le golfe avec trois vaisseaux de ligne et plusieurs frégates, et l'on dut craindre qu'ils ne troublassent la fête en venant canonner la ville. Mais ce n'était pas l'objet de leur mouvement : ils avaient un projet plus sérieux qu'une vaine démonstration de forces impuissantes contre les forts qui défendent Naples. Ils attaquèrent dans la nuit du 11 au 12 mai l'île de Capri et s'en emparèrent. La faible garnison que nous avions dans cette île se défendit vaillamment. Le capitaine qui la commandait fut tué, et elle se rendit avec une honorable capitulation. Cet événement, quoique peu important à le considérer sous le rapport militaire, était fâcheux sous le point de vue politique, et fit sur les esprits une impression désavantageuse au commencement d'un nouveau règne. Il rendait aussi beaucoup plus difficiles les préparatifs de l'expédition de Sicile, en interceptant pres-

que entièrement les communications maritimes entre les chantiers et les arsenaux de Naples et de Castellamare, et les côtes de la Calabre.

D'un autre côté, malgré l'accueil que le roi venait de recevoir, il s'en fallait de beaucoup que cette favorable réception dût inspirer une sécurité complète sur les véritables dispositions du peuple. L'absence du roi avait fait beaucoup de mal. Il avait laissé dans la capitale un général d'une réputation grande et bien méritée, mais qui, à cette époque, dominé par ses ressentiments contre l'empereur et occupé à sauver une partie de la fortune qu'on poursuivait entre ses mains, en le forçant à d'immenses restitutions, ne servait qu'avec mécontentement et ne déployait plus cette admirable activité, cette héroïque constance dont il avait déjà donné et dont il a donné encore par la suite des preuves si éclatantes. En même temps que le commandement militaire avait été remis au maréchal Masséna, on avait confié l'administration civile à M. Salicetti, ministre de la police, homme de beaucoup d'esprit, mais ardent et ne connaissant de moyens administratifs que les formes révolutionnaires; qui, peut-être, ne cherchait plus à accroître sa fortune, mais qui laissait ceux qui l'entouraient commencer ou achever la leur. Ces deux hommes, trop bien d'accord, avaient excité de grands murmures par divers actes de sévérité et surtout par le jugement et l'exécution du marquis de Rodio, condamné à mort pendant notre voyage en Calabre.

Je m'arrêterai ici sur ce fait qui fit au gouvernement du roi un tort difficile à réparer, quoiqu'il

en fût, lui personnellement, tout à fait innocent.

Le marquis de Rodio était brigadier au service de l'ancienne cour de Naples. Après la retraite de l'armée napolitaine, à la suite de la bataille de Campo-Tenese, il avait été arrêté dans la Calabre ou dans la Basilicata et prétendait ne s'être rendu que comme prisonnier de guerre. Il fut néanmoins renvoyé devant une commission militaire qui, par un jugement solennel, le déclara innocent du crime de rébellion et de soulèvement sur lequel elle était chargée de prononcer. Mécontent de ce jugement, Salicetti engagea le maréchal Masséna à nommer une seconde commission qui, malgré la décision rendue par la première, reprit l'affaire et, en trois heures de temps, condamna Rodio à mort. Il fut exécuté le lendemain. Cette étrange procédure et la brusque exécution qui la suivit ne pouvaient manquer d'exciter une indignation générale. Le roi ne fut instruit de l'événement que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier [1], et il en conçut le plus vif mécontentement. Mais comme il ne le fit connaître que dans l'intérieur et qu'aucune recherche ne fut dirigée contre les coupables auteurs de cet abus de pouvoir, les conséquences fâcheuses qui en devaient résulter ne tardèrent pas à se manifester.

Depuis son retour, le roi s'occupait avec beaucoup d'activité de l'administration du royaume. Un conseil d'Etat, constitué à peu près comme celui de France, avait été créé et concourait avec le roi à la rédaction

[1] La nouvelle lui en parvint le 1er mai à Cassano, peu d'instants avant son départ pour Tarente.

des règlements et des décrets d'un intérêt général, disposition propre à tempérer l'action de l'autorité absolue qui jusque-là avait été concentrée dans la personne du roi. Le conseil d'État surveillait les ministres et mettait un frein à tous les actes arbitraires. Quoique ministre, j'applaudissais sincèrement à cette combinaison dans laquelle je trouvais un appui plutôt qu'un obstacle. Ma responsabilité personnelle était moins grande, et comme les détails dont j'étais chargé en qualité de chef du département de l'intérieur exigeaient une connaissance particulière des mœurs et des habitudes du pays, j'obtenais des conseillers d'État qui, à l'exception de deux ou trois Français particulièrement attachés au roi, étaient tous des Napolitains choisis parmi les personnes les plus éclairées, des renseignements qui m'étaient indispensables pour ne pas m'égarer. Mais il n'en était pas de même de quelques-uns de mes collègues, particulièrement du ministre de la police qui se montrait très-impatient de ce joug et s'y soustrayait aisément sous prétexte du secret qui devait présider à l'exercice de ses fonctions. D'un autre côté, malgré que le roi eût appelé au ministère, au conseil et dans les administrations supérieures un grand nombre de nationaux et semblât même leur accorder plus de confiance qu'à tout autre, les Napolitains voyaient encore d'assez mauvais œil le peu de Français qui partageaient avec eux les hautes fonctions, et il s'établit dès l'origine entre ces deux partis une lutte qui suscita beaucoup d'embarras au gouvernement et me plaça souvent dans une position pénible. Je ne me décourageai cependant pas. Je don-

nai tous mes soins au département qui m'était confié, et peut-être fus-je assez heureux pour produire quelque bien. Le fait est que le système d'administration, établi dans le royaume pendant la durée de mon ministère, y subsiste encore.

A peine étions-nous revenus à Naples, qu'une éruption du Vésuve, qui suivit de près la prise de l'île de Capri par les Anglais, vint ajouter aux inquiétudes que causaient leur apparition sur les côtes et quelques débarquements partiels. Le peuple de Naples, habituellement superstitieux, le devient encore davantage, toutes les fois que le phénomène redoutable d'une éruption volcanique se manifeste ; il ne manque presque jamais de l'attribuer à l'effet de la colère divine, et si on le laissait faire, il trouverait le meilleur moyen de l'apaiser dans une persécution contre les incrédules et les indévots, classes dans lesquelles les prêtres rangeaient tous les Français indistinctement. Par bonheur l'éruption ne dura que peu de jours et n'eut pas de suites assez funestes pour enflammer trop vivement les imaginations. Enfin, les secours que le roi s'empressa d'accorder aux malheureux dont les propriétés avaient été atteintes par ce fléau contrebalancèrent l'influence opposée dont les moines se servaient contre nous.

Mais quoique la tranquillité de Naples n'eût point été troublée dans cette circonstance, le gouvernement ne s'en trouvait pas moins dans une situation très-difficile. Il fallait absolument s'emparer de Gaëte qui servait d'asile à tous les bâtiments ennemis infestant les côtes, et de retraite aux bandes dont les excur-

sions interceptaient les communications de Naples avec les États du pape. La grosse artillerie était arrivée; le siége avait commencé le 3 juillet; le feu, parfaitement dirigé par le général Vallongue qui périt glorieusement à ce siége, produisait un grand effet et faisait espérer la prompte reddition de la place, lorsque les nouvelles qui arrivèrent de la Calabre vinrent troubler la satisfaction qu'inspirait cette apparence d'un prochain succès. Les Anglais avaient débarqué dans le golfe de Sainte-Euphémie cinq à six mille hommes qui prirent terre entre Nicastro et l'Amato. Le général Reynier occupait les hauteurs qui dominent la rivière, et fit, à ce qu'il paraît, une faute, en descendant dans la plaine pour attaquer l'ennemi. Les Anglais s'acculèrent à la mer, flanqués par leurs chaloupes canonnières, et attendirent. Nos troupes, s'étant avancées avec leur ardeur accoutumée, furent surprises par un mouvement inattendu que firent les Anglais; le désordre se mit dans la première ligne qui, en se repliant en confusion sur la seconde, l'entraîna, et nous fûmes complétement battus. Le général Reynier se retira par le vallon de l'Amato sur Catanzaro et de là sur Cotrone, abandonnant toute la Calabre ultérieure. A la suite de cette malheureuse affaire, une insurrection générale éclata dans les deux Calabres. Le général Verdier qui commandait à Cosenza fut obligé d'évacuer cette place, ainsi que la Calabre citérieure, et nous eûmes tout lieu de nous convaincre que l'accueil que nous avions reçu deux mois auparavant dans ces contrées n'était dû qu'à la crainte que la présence de nos armes avait inspirée. Indépendamment des troupes

régulières, les Anglais avaient jeté sur les côtes cinq à six cents galériens pris en Sicile et à la tête desquels se mirent d'anciens chefs de *masses*[1], tels que Fra Diavolo, Pandigrano, Carbone et autres. Ces bandits excitèrent le trouble et la sédition dans les villages du littoral d'Amantea, dans les montagnes entre Cosenza et Nicastro, et portèrent tout le pays à une insurrection qui, dans la suite, ne s'éteignit que par les plus violentes mesures et dans des flots de sang.

Gaëte ayant capitulé le 18 juillet, après quinze jours de tranchée ouverte et d'un feu très-soutenu, la reddition de cette place permit de tourner toutes les forces dont le gouvernement pouvait disposer vers les Calabres, devenues le point le plus inquiétant. Le maréchal Masséna fut mis à la tête des troupes destinées à reconquérir le pays et à y éteindre le feu de l'insurrection. Dans un conseil de cabinet qui eut lieu le 24 juillet, le roi nous fit lire le projet d'une sorte de manifeste rédigé par Salicetti et qui devait servir à régler la conduite politique que le maréchal aurait à tenir dans le pays, à mesure qu'il y pénétrerait. Suivant les dispositions de ce manifeste, les Calabres étaient déclarées en état de révolte; les biens des rebelles devaient être confisqués et vendus au profit des habitants restés fidèles et qu'on y appelait du nom de patriotes. Des fourches patibulaires devaient être élevées, les villages en insurrection livrés aux flammes: toutes mesures

[1] Pendant la première campagne des Français dans le royaume de Naples, on donnait ce nom de *masses* aux rassemblements de paysans que le cardinal Ruffo avait mis en mouvement.

renouvelées de celles qui furent prises à la convention pendant la guerre de la Vendée. Il était aisé de s'apercevoir qu'elles répugnaient beaucoup au roi; mais comme on lui en avait exagéré l'indispensable nécessité, il se figurait être obligé de les justifier et craignait de montrer de la faiblesse en se refusant à les adopter. Il crut donc devoir les appuyer dans le conseil, et je vis avec peine qu'en l'entourant de terreurs, Salicetti avait reconquis l'ascendant que sa conduite dans l'affaire de Rodio aurait dû lui faire perdre à jamais.

Toutefois les choses n'allèrent pas aussi loin que je l'avais d'abord redouté. Comme on mit en délibération s'il convenait de publier ce manifeste, ou s'il fallait se borner à le remettre confidentiellement au maréchal Masséna, pour lui servir d'instruction, je saisis cette occasion, pour chercher à obtenir, si l'on ne renonçait pas à en suivre l'esprit, que, du moins, on le modifiât. Je fis sentir que le tenir caché serait un acte de pusillanimité, et que l'on croirait, ou que le roi n'avait pas voulu avouer publiquement les mesures de rigueur qu'il jugeait nécessaires, ou qu'elles auraient été prises par le maréchal contre la volonté du roi: deux opinions également contraires à sa dignité et à son caractère. Cet avis l'emporta, et dès qu'il fut résolu que la déclaration devait être publiée, elle reçut des modifications qui en écartaient l'odieux, sans nuire à la sévérité dont les circonstances faisaient une loi. Enfin, ce qui valait mieux encore que ces modifications, le roi parut décidé à se rendre lui-même de nouveau dans les Calabres où, sans aucun doute, sa présence

eût contribué puissamment à ramener les esprits. Les prétentions du maréchal Masséna, qui imposait en quelque sorte des conditions, pour se charger de cette expédition, et qui demandait de l'argent et des troupes, au delà des ressources dont le gouvernement pouvait disposer, avaient blessé le roi, et il sentait le besoin d'échapper à l'empire que le maréchal, parfaitement d'accord avec Salicetti, cherchait à exercer, et peut-être aussi, de diminuer l'influence que ce dernier avait prise sur le gouvernement. Mais cette résolution ne fut pas suivie avec assez de fermeté. Le roi se borna à s'avancer de sa personne sur la frontière de la Calabre citérieure, et après avoir passé quelques jours tant à la Padula qu'à Vietri où il établit un camp d'observation, il revint vers le 15 août à Naples. Quelques tentatives de débarquement, faites par les Anglais qui, en jetant dans les environs de la capitale de nouvelles bandes de brigands, répandirent des alarmes assez sérieuses, semblaient effectivement devoir y rendre sa présence nécessaire. Le maréchal Masséna entra donc seul dans les Calabres : des villages furent incendiés, et la terreur fit revenir à l'obéissance les contrées où les armes des Français pénétraient. Cosenza, Catanzaro furent repris, et les Anglais, forcés d'abandonner le golfe de Sainte-Euphémie, retournèrent en Sicile. Néanmoins le pays ne fut pas soumis complétement : l'insurrection, étouffée sur un point, éclatait de nouveau sur un autre, et, bien que les efforts de la reine de Naples retirée en Sicile et l'or des Anglais eussent excité et alimenté la rébellion, il ne fallait pas en voir les causes uniquement dans ces deux mobiles. La mort de Rodio, les

actes arbitraires des généraux, le défaut de protection pour les habitants paisibles ou d'indulgence pour ceux qui n'avaient été que momentanément égarés, une confiance mal placée dans des nationaux qui se décoraient du nom de patriotes et avaient des vengeances à exercer : tant de sujets de soupçons et d'inquiétudes, et surtout l'absence de tout espoir d'obtenir un pardon perpétuaient les ressentiments. Enfin toutes ces causes réunies rendaient une population ignorante et barbare plus que jamais docile à la voix des moines, ardents promoteurs de ces troubles, et qui appelaient le fanatisme religieux au secours de leurs passions.

Tandis que ces calamités que la situation compliquée des affaires et des opinions rendait presque inévitables, désolaient une des plus belles parties du royaume, le roi, établi à Naples plus fixément qu'il ne l'avait été jusqu'alors, continuait à se livrer aux soins du gouvernement. Il réalisait les plans qu'il avait médités pour la destruction de la féodalité, préparait les voies pour arriver à la suppression d'une partie des couvents, et projetait l'institution d'un nouvel ordre de chevalerie, destiné à remplacer celui de Saint-Janvier qui avait été supprimé. Il portait également ses vues sur les autres branches de l'administration, particulièrement sur l'instruction publique qui éprouva de grandes améliorations. Je le secondai dans ces utiles changements, et M. Rœderer, comme ministre des finances, lui fit adopter un excellent système qui, en arrachant aux anciens barons le recouvrement des impositions locales aliénées par une longue suite d'abus, les indemnisa avantageusement, en les consti-

tuant créanciers de l'État. C'est à ce mode de remboursement auquel toutes les autres créances sur l'État furent assimilées par la suite, que les rentes de Naples qui jouissent encore en Europe d'une assez haute faveur doivent leur origine. Mais comme mon projet n'est point de suivre pas à pas ces diverses opérations, je me borne à les indiquer ici, en assurant qu'elles furent généralement marquées par une application judicieuse de bons principes et par la plus stricte équité[1].

Quoique mes journées fussent ordinairement remplies par les occupations du ministère qui m'était confié, je profitai cependant de quelques moments de loisir, pour faire diverses excursions dans les environs de Naples. Je m'arrêterai un instant sur celles qui ont laissé le plus de souvenirs dans mon esprit et qui peuvent avoir encore un peu d'intérêt. De ce nombre sont une course au mont Saint-Angelo et un voyage à Nola.

Le roi s'était établi à *Quì-si-Sana*[2], maison royale au-dessus de Castel-a-mare. Les bois qui l'environnent donnent un ombrage délicieux dans la saison brûlante de l'été. Cette maison est adossée à une montagne,

[1] Le lecteur que les détails des améliorations introduites sous le règne du roi Joseph, dans l'administration napolitaine, intéresseraient, peut les trouver dans le *compte* que j'ai *rendu au roi* le 28 mars 1808, *de la situation du royaume de Naples pendant les années* 1806 *et* 1807, et qui a été imprimé à Naples en italien et en français.

[2] *Quì si sana :* ici l'on se guérit. Ce nom fut donné à cette maison à cause de la salubrité de l'air qui contribue à rétablir promptement la santé affaiblie par les chaleurs de Naples.

au sommet de laquelle nous montâmes le 17 août 1806, et dont j'estime la hauteur de 5 à 600 toises au-dessus du niveau de la mer. Le chemin est âpre et difficile, mais on marche constamment à l'abri de beaux arbres qui croissent jusqu'au sommet. Nous employâmes deux heures et demie pour atteindre l'arête découverte et nue qui termine le mont, et de là nous jouîmes d'un point de vue magnifique. Nous avions sous nos pieds le golfe de Naples dans son plus grand développement ; au fond, le Vésuve et les riches campagnes qui s'étendent depuis sa base jusqu'à la mer ; dans l'éloignement, le mont Pausilippe (tombeau de Virgile), les îles de Procida et d'Ischia, le promontoire de Misène. Nous dominions en même temps les villes de Sorrente (patrie du Tasse), Vico, Castel-a-mare et enfin toute la côte méridionale du golfe. Mais cette arête sur laquelle nous étions placés n'est pas le point le plus élevé de la chaîne qui couronne cette côte. Pour l'atteindre, il faut gravir un piton beaucoup plus haut et presque inabordable, sur lequel est construit un ermitage sous le nom de Monte-Saint-Angelo ou *di tre pizzi*[1]. Nous entreprîmes cette nouvelle course, en nous avançant à travers un paysage admirable. Des arbres superbes, des masses de rochers groupés pittoresquement nous présentaient à chaque pas les sites les plus piquants. Enfin nous parvînmes sur le piton qui était le but de notre voyage. De ce point nous revîmes tout ce que nous avions d'abord

[1] *Les trois pics* qui couronnent le mont. Celui de Saint-Angelo est le plus élevé.

admiré sur l'arête où nous nous étions reposés, mais sous un aspect bien plus vaste. Nous découvrions de plus le golfe de Salerne, la côte de Pestum, et dans l'éloignement les montagnes du *Cilento*[1]. Rien ne peut rendre l'extrême beauté et l'étendue de cette vue. L'air était pur, mais très-froid à l'ombre. Nous quittâmes avec regret cette admirable situation, bien plus remarquable que celle des Camaldules que visitent tous les voyageurs, mais moins fréquentée à cause de l'éloignement et de la difficulté des chemins.

Toute la montagne est d'un calcaire primitif, distribué par couches assez généralement horizontales. Dans quelques endroits le sol est couvert de débris et de cendres volcaniques, évidemment lancés par les éruptions du Vésuve, car il n'y a rien de volcanique dans la charpente de la montagne. Nous étions de retour à Qui-si-Sana à quatre heures après midi.

Quelques jours après cette première excursion, je partis de Naples pour assister à une fouille qui devait être faite dans les environs de Nola.

On ouvrit devant moi quatre tombeaux qu'on avait découverts, et l'on trouva dans chacun d'eux un squelette d'une assez grande proportion et quelques vases à l'entour; mais aucun n'était ni d'un volume remarquable ni d'un travail précieux. Du reste, les procédés suivis dans ces fouilles étant toujours les mêmes et ayant bien souvent été décrits depuis, je ne m'arrêterai pas sur les résultats de celles dont je fus témoin.

[1] On donne ce nom à une région de la province de Salerne, située entre la Sela et l'Alento. Pestum et Velia ou Elée, qui a donné son nom à une secte de philosophes, sont dans le Cilento.

La distraction que me procuraient ces excursions dura peu, et je fus bientôt rappelé aux inquiétudes que l'état des affaires publiques causait au gouvernement du roi. La guerre prête à s'allumer dans le nord entre la France et la Prusse, les émissaires de la cour de Palerme répandus dans les provinces, l'argent fourni par l'Angleterre, avaient encouragé les bandes de brigands qui souvent même se montraient à peu de distance de Naples. Alors la terreur saisit une partie des Napolitains qui avaient accepté des fonctions sous le nouveau roi ; plusieurs les abandonnèrent et quittèrent même le royaume, dans la crainte de se voir exposés aux vengeances de leurs anciens maîtres, si les Français étaient encore une fois obligés de renoncer à leur conquête. Dans cette situation précaire, le crédit se perdit entièrement ; la rentrée des contributions devint plus incertaine que jamais, et lors même qu'elle eût été régulière et complète, elle n'aurait pu suffire aux besoins de l'État. Les troupes vivaient donc en quelque sorte à discrétion aux portes mêmes de la capitale. Les nouvelles les plus alarmantes circulaient et partout étaient accueillies avec empressement. Le conseil d'État que le roi avait institué, loin de servir à le tirer de ces difficultés, les accroissait. Les membres qui le composaient, craignant de se compromettre davantage, faisaient naître de nouveaux obstacles et repoussaient toutes les mesures financières, proposées pour sortir de cette crise, sans en indiquer d'autres qui pussent leur être substituées. C'était une opposition qui ne naissait pas du désir de faire adopter un plan meilleur que celui qui était en discussion, mais qui re-

poussait tout, qui se plaisait à dévoiler les inconvénients ou les vices d'un système, sans chercher à y porter remède, et qui se bornait à discréditer à l'avance toutes les mesures que le gouvernement aurait prises. En formant ce conseil, le roi avait voulu donner quelque poids dans l'opinion publique aux déterminations qu'il était obligé de prendre : en les soumettant aux délibérations des hommes les plus éclairés du pays qu'il avait appelés près de lui, il avait voulu créer, en quelque sorte, à ces déterminations, des avocats qui pussent les défendre et les appuyer au dehors. Sous ce point de vue, l'institution était bonne et politique ; mais au moment du danger, elle produisit un effet contraire au but qu'on avait voulu atteindre. Dès que l'incertitude de l'avenir se manifesta, — et dans la situation où nous nous trouvions cette incertitude s'accroissait chaque jour, — le conseil n'était plus qu'une chambre organisée de mécontents et d'ennemis du gouvernement.

Cependant cette guerre qui venait de s'allumer dans le nord, sur laquelle reposaient tant d'espérances de nos ennemis et qui avait éloigné de nous et des intérêts de la France tant de conseillers d'État et d'administrateurs tremblants, n'eut pas l'issue qu'on en attendait. Une campagne de quelques jours, des succès prodigieux, une victoire qui, dans les champs de Jéna, anéantit la puissance de la Prusse, des événements aussi extraordinaires qu'imprévus et dont les nouvelles se succédaient si rapidement que l'on refusait d'abord d'y croire, produisirent un tel changement de scène, que bientôt nous passâmes du découragement à la con-

fiance. On revint à nous. La division se mit parmi nos ennemis ; les bandes qui infestaient la province de Labour furent poursuivies et battues ; l'île de Sora, position importante, située sur le Garigliano à l'extrémité de la terre de Labour, fut reprise sur le chef de bande Fra Diavolo qui s'en était emparé et qui, peu de temps après cet échec, fut lui-même pris. Ce concours heureux de circonstances contribua à rendre quelque ressort au gouvernement, et quoique la paix ne fût pas encore faite, que la guerre avec la Russie fût encore un sujet d'inquiétude, et que les troubles de la Calabre fussent loin d'être apaisés, la marche des affaires devint plus régulière. Quelques bons règlements d'administration purent se discuter et s'établir ; enfin l'année 1806 se termina sous des auspices assez favorables pour faire espérer que celle qui allait suivre donnerait les moyens de consolider le nouveau gouvernement.

La plus grande difficulté de notre position était l'état des finances. Au commencement de l'année 1807, on avait un arriéré de 4 millions de ducats[1] ; les besoins du service étaient de 1,200,000 ducats par mois, et les rentrées s'élevaient à peine à 600,000. Dans l'impossibilité de suffire par les ressources ordinaires à des besoins si pressants, le roi se détermina à envoyer près de l'empereur le général César Berthier, pour réclamer de lui un prêt et une somme d'un million par mois, destiné à payer une partie de la solde de l'armée française d'occupation. Tandis qu'on

[1] 17 millions de francs, en comptant le ducat à 4 francs 25 centimes.

recourait à ce moyen qui était, en quelque sorte, l'ancre de miséricorde pour les finances, le plan, déjà conçu depuis quelques mois, de supprimer un certain nombre de couvents de moines se réalisait, et je dois m'arrêter ici un moment, pour développer les principes qui furent suivis dans cette opération à la fois politique et financière.

La question fut agitée dans deux conseils privés, l'un qui eut lieu le 6 février 1807, et l'autre le 17 du même mois. Le duc de Cassano, ministre des affaires ecclésiastiques, fit un rapport très-étendu dans lequel il proposa de prononcer la réforme de trois cent vingt-deux couvents dont les revenus montaient à 444,000 ducats (à peu près 2 millions de francs), et de placer dans les couvents conservés les religieux dont les maisons seraient supprimées. Mais dans la loi dont il présentait la rédaction, il avait inséré deux articles dont l'un rendait à plusieurs ordres le droit de recevoir des novices et de faire des profès, et l'autre laissait espérer la même faveur aux ordres qui n'étaient pas compris dans la première disposition, si, par leur conduite et leur résignation, ils s'en rendaient dignes. Ainsi tout se réduisait à une sorte de transaction par laquelle, en imposant une taxe sur les moines, on consacrait pour ainsi dire de nouveau leur existence, comme prix des sacrifices qu'on leur demandait dans le moment.

Par ce détour adroit, M. de Cassano entrait dans les vues du clergé et particulièrement dans celles de l'archevêque de Tarente qui était à sa tête et ne voyait pas sans effroi le coup qui menaçait la milice monas-

tique. Mais aussi rien n'était plus contraire aux intérêts du roi et à l'état de l'opinion publique. Je pris donc la parole pour m'y opposer, car une telle transaction me paraissait avoir des dangers plus grands que ceux qui seraient résultés d'une suppression totale.

« Si, — dis-je, — la situation de nos finances permettait de ne pas employer la ressource qu'offre la vente du bien des moines, je n'hésiterais pas à proposer d'ajourner toute disposition, favorable ou contraire au maintien des ordres religieux, et d'attendre du temps et de l'expérience des conseils plus mûrs. Mais les conjonctures nous pressent; le trésor épuisé demande des moyens extraordinaires, et je n'en connais point qui soit plus sous la main que celui-ci. Il faut donc y recourir et, sous peine de périr, faire quelque chose. Ainsi, déterminés, comme nous le sommes, par la nécessité, mon avis est qu'il vaut mieux frapper sur-le-champ un grand coup que de s'en tenir à des demi-mesures. La réforme d'un certain nombre de couvents, l'application d'une partie des revenus ou des capitaux des maisons religieuses supprimées au trésor public exciteront, n'en doutez pas, parmi les prêtres un mécontentement à peu près égal à celui que causerait une suppression totale, sans faire au gouvernement les partisans que ce dernier parti lui donnerait dans la classe nombreuse des gens qui raisonnent. En effet, si, comme je le pense, le conseil rejette les articles proposés par M. le duc de Cassano en faveur des novices et des profès, il n'y a aucune apparence que le parti moyen, de ne supprimer qu'un certain nombre de couvents, contente même les plus aisés à con-

tenter. En ne voyant dans la loi aucune garantie, ni pour leur existence individuelle, ni pour le maintien de leur ordre, tous sentiront parfaitement qu'ils n'ont obtenu qu'un délai.

» Or, quel danger ne présentent pas pour le repos de l'État des cloîtres qui renfermeront des moines pleins d'un ressentiment qu'accroîtra chaque jour le souvenir du passé et le regret des biens perdus pour eux ! Quels ennemis ne nous feront pas des confessionnaux occupés par ces hommes qui ne peuvent qu'inspirer à des pénitents subjugués par eux leur propre aversion pour un gouvernement qui les a maltraités, qui laisse leur sort, tout réduit qu'il est, encore incertain et exposé aux hasards d'une nouvelle agression.

» Dans l'autre hypothèse, celle d'une suppression complète, le mécontentement, à la vérité, est égal, plus grand même, si l'on veut : mais il est impuissant. Les moines frappés sont en même temps dispersés. Rendus à la vie privée, ils sont plus faciles à surveiller, et s'ils cherchent à exercer une influence hostile au gouvernemeut, mais moins redoutable, parce qu'elle est individuelle, on peut les écarter en silence, sans être obligé de recourir à des mesures publiques qui agissent toujours sur la multitude et excitent ce genre d'intérêt qu'inspire la réalité ou l'apparence de la persécution. Enfin il se trouvera bien quelques moines à qui la suppression des ordres religieux, en les rendant à la liberté, fera plaisir, et l'on aura ceux-ci pour amis plutôt que pour ennemis.

» Ainsi le danger politique est moindre, l'exécution

plus facile, la ressource plus grande ; le gouvernement y gagne de se montrer plus ferme, plus hardi, et de donner à une opération de finances la couleur d'une mesure d'État, avantage précieux qu'il ne faut pas négliger, quand on peut se le procurer. »

Ces observations furent accueillies par une partie du conseil ; mais la question fut ajournée, et l'on se sépara sans avoir rien décidé.

Quelques jours après, le conseil fut de nouveau rassemblé, et le projet de loi concernant les moines remis sur le tapis. Les articles proposés par le duc de Cassano en furent écartés, et après une longue discussion, il fut arrêté que la loi prononcerait seulement la suppression totale de tous les ordres dépendants des règles de saint Benoît et de saint Bernard, comme ceux dont les richesses produisaient les plus abondantes ressources pour le trésor. On assigna des pensions aux religieux des maisons supprimées, et tous eurent la faculté de rentrer dans le clergé séculier. Cette opération, préférable à celle qui avait été proposée d'abord, avait l'avantage de couper entièrement les deux branches principales du tronc qu'on attaquait, et rendait plus facile l'extirpation des racines, quand on voudrait l'entreprendre. Mais je m'opposai en vain à un article de la loi qui appelait les ordres mendiants, dont l'existence était maintenue, aux fonctions d'instituteurs de la jeunesse dans les écoles primaires. Le roi, non-seulement ne me soutint pas dans mon opposition, mais adopta l'opinion contraire à la mienne, et ce dissentiment amena entre lui et moi une altercation assez vive. La disposition contenue dans l'article

adopté me paraissait tout à fait choquante, surtout placée dans un acte qui supprimait les ordres les plus instruits, auxquels les sciences ont tant d'obligations. Cette condescendance de la part du roi dérivait, au surplus, moins de sa conviction personnelle que des insinuations, qui, à l'époque dont je parle ici, nous venaient de Paris. Il y avait alors en France un acharnement marqué contre ce qu'on appelait philosophie ou libéralisme, un déchaînement officiel contre Voltaire, Rousseau et les écrivains du siècle précédent qui s'étaient distingués par l'indépendance ou la liberté de leurs opinions. Et comme les écrits où ils étaient attaqués jouissaient seuls de la faveur du gouvernement, ils se multipliaient, et leur influence protégée ne pouvait manquer d'arriver jusqu'à nous. Le projet formé de ramener les anciens préjugés, les anciennes erreurs et toute la dépendance qui naît de l'ignorance était évident. « Mais, — m'objectait-on, — il est » impossible de nier que l'abus et l'application intem» pestive des principes puisés dans les livres que vous » défendez, ne nous aient conduits dans un abîme de » maux dont nous sortons à peine. » — « J'en conviens, — répliquai-je, — mais en faut-il accuser les principes en eux-mêmes? Faut-il, pour gouverner les hommes et maintenir la société en paix, les plonger de nouveau dans les ténèbres? Faut-il absolument faire taire notre raison pour assurer notre repos? Je ne le croirai jamais; jamais l'usage de ce qui est le plus noble attribut de l'homme ne peut être contraire à son bonheur. Considérez de plus : si cette doctrine rétrograde assure pour le moment l'empire de celui

qui gouverne la France et presque l'Europe, que fait-elle pour notre avenir ? Ne tend-elle pas évidemment à ramener la France sous l'empire de ses anciens maîtres ? n'éveille-t-elle pas à chaque instant des remords dans le cœur de ceux qui ont contribué au grand changement qui s'est opéré ? ne mène-t-elle pas à ne laisser de gloire et de noms honorables qu'à ceux qui ont défendu l'antique monarchie des Bourbons et versé leur sang pour eux ? Et si la force de l'homme, pour qui seul les écrivains du jour font une exception, arrête l'effet immédiat de cette doctrine, rien ne garantira ses successeurs contre l'influence qu'elle acquiert chaque jour; et cet édifice, élevé à si grands frais par le génie de cet homme, croulera après sa mort, parce que ses fondements, appuyés sur la révolution, sont ébranlés et minés chaque jour par les reproches adressés sans cesse à cette révolution et aux opinions dont elle fut l'ouvrage.

» Certainement ces résultats n'échappent pas à l'œil pénétrant de l'empereur, mais apparemment ils l'effraient peu. Je crains qu'il ne se complaise plus dans l'idée de la grandeur qu'imprimeraient à sa mémoire les ruines et les maux qui suivraient sa mort, que dans celle du repos et du bonheur qu'il eût assurés à la France par la modération et par la déférence aux opinions libérales ; qu'il ne soit plus jaloux d'être admiré par la postérité comme un homme extraordinaire qui seul pouvait concevoir et maintenir un si grand ouvrage, que d'être béni pour en avoir fondé un moins brillant, mais plus durable. »

C'est par ces arguments que, dans un entretien que

j'eus avec le roi le 18 février, je cherchais à appuyer l'opposition que j'avais manifestée contre le projet de confier l'instruction de la jeunesse aux moines mendiants. Sans contester la justesse de mes observations, le roi me trouva exagéré et m'accusa de voir trop en noir. Cependant la suite a prouvé de reste que j'avais été bon prophète.

Néanmoins, soit que ces observations eussent fait quelque impression sur son esprit, soit qu'il sentît la nécessité d'écarter de ses conseils le duc de Cassano, qui, malgré toutes les vertus privées qu'il possédait, était un administrateur dangereux par la faveur qu'il accordait aux prêtres en général, le roi fit subitement et sans que personne eût soupçonné ses desseins, un grand changement dans son cabinet. Le ministère des cultes fut supprimé et le duc de Cassano nommé grand-veneur; le général Dumas quitta le ministère de la guerre qui, par une étrange association, fut réuni à celui de la police, de sorte que M. Salicetti se trouva chargé des deux départements les plus importants. Le général Dumas eut la place de grand maréchal du palais. Le ministère de la maison du roi, qui avait été confié au duc de Campo-Chiaro, fut supprimé, et la partie des détails relatifs aux beaux-arts et aux manufactures royales, qui entrait dans ses attributions, remise au ministère de l'intérieur que je conservai. L'autre partie, qui concernait uniquement les dépenses de la maison du roi et l'administration des biens appartenant à la couronne, fut confiée au conseiller d'État M. Macedonio, sous le titre d'intendant général de la maison. Le duc de Campo-Chiaro

eut l'ambassade de Hollande. Les finances restèrent à M. Rœderer et la marine au prince Pignatelli-Cerchiara qui eut en outre dans ses attributions les affaires du culte et par conséquent l'exécution de la loi qui supprimait une partie des ordres religieux.

Mais quelques semaines seulement après que cet arrangement, qui fut publié le 15 avril 1807, eut été terminé, le roi parut se repentir de la marque de confiance qu'il venait de donner à Salicetti et me fit appeler le 11 mai de très-bonne heure. Il avait reçu des plaintes graves contre le commissaire de police de Castel-a-mare, créature du ministre, et, tournant son ressentiment contre le protecteur de l'employé, il voulait éloigner de Naples M. Salicetti. Quoique ce ressentiment fût juste et que je ne pusse, au fond, que l'approuver, je m'opposai de tout mon pouvoir à la mesure que le roi avait l'intention de prendre. Il me sembla qu'une telle résolution eût jeté un jour défavorable sur son caractère. Donner à un homme une marque éclatante de confiance, accumuler deux ministères sur sa tête, et le lendemain les lui retirer, sans pouvoir développer les motifs de cette subite disgrace, ce n'eût été pour le public que du caprice et de l'inconséquence. Je parlai dans ce sens, et je réussis à ramener le roi à des sentiments plus modérés. Je n'aurais jamais été d'avis de remettre de si grands pouvoirs à Salicetti, si on m'avait consulté avant de les lui donner ; mais après les lui avoir confiés, les retirer si brusquement, me paraissait un inconvénient plus grave que de les lui laisser, d'autant plus qu'il était impossible de refuser à celui qui les exerçait les

talents nécessaires pour remplir convenablement les doubles fonctions qu'ils lui attribuaient. Ainsi les choses restèrent comme elles avaient été réglées. Je puis même dire qu'à compter de cette époque le gouvernement prit une marche plus ferme. Les finances, dirigées par M. Rœderer, s'améliorèrent, et un secours de 500,000 francs par mois que l'empereur accorda, pour aider à payer la solde des troupes françaises, rendit la situation du trésor moins précaire. Les affaires de Calabre prirent également un aspect moins fâcheux : le général Regnier, dans les derniers jours de mai, battit un corps de troupes siciliennes, commandé par le général prince de Hesse-Philippsthal, et à la suite de ce succès rentra dans Reggio. Enfin les victoires remportées dans le nord par l'empereur, la reddition de Dantzig, la bataille de Friedland, décisive en notre faveur, et la paix de Tilsitt qui termina les conférences ouvertes à la suite de cette bataille, contribuèrent puissamment à rendre notre position meilleure. Nous n'avions presque plus rien à redouter des entreprises de nos ennemis à force ouverte ; les troupes anglaises et siciliennes semblaient avoir renoncé à nous inquiéter, et bien que, en même temps que les attaques régulières étaient abandonnées, les attaques obscures redoublassent d'activité, et que les émissaires de la reine Caroline ne cessassent de parcourir les provinces et d'y susciter des agitations, la tranquillité de la capitale et des principales villes du royaume ne fut pas essentiellement troublée. La police ayant fait arrêter quelques personnages importants, compromis dans une conspiration qui devait

éclater le jour de la Fête-Dieu, la cérémonie et la procession auxquelles le roi assista en grand apparat se passèrent dans le plus grand ordre. Un tumulte populaire qui eut lieu à Naples le 1er juin, à l'occasion de l'exécution de deux hommes condamnés à mort, ne dura qu'un moment et fut apaisé avec d'autant plus de facilité, qu'il ne tenait à aucun mouvement d'opinion politique, mais seulement au défaut des précautions militaires qui sont d'usage en de semblables occurrences, et que le commandant de la place avait négligé de prendre.

Ainsi, vers la moitié de l'année 1807, le pays était généralement calme et soumis. Divers voyages que le roi fit successivement dans la province de Lecce et dans les Abruzzes, la conduite prudente qu'il y tint, une juste sévérité à l'égard de quelques fonctionnaires sur le compte desquels il reçut en route des plaintes légitimes, son accueil prévenant et surtout la parfaite équité qu'il prenait pour guide dans toutes ses mesures administratives lui conciliaient, sinon l'affection véritable, du moins l'estime et le respect des populations qu'il visitait.

Cette meilleure situation des affaires et cette disposition plus favorable des esprits qui commençaient à se réconcilier avec le nouvel ordre de choses permirent au roi, lorsqu'il fut de retour à Naples, de porter ses vues sur les encouragements à donner aux arts et aux sciences et particulièrement sur les embellissements de la capitale. Mes occupations s'accrurent alors, mais me devinrent en même temps très-agréables. Les travaux publics, les écoles spéciales de peinture et d'architecture, les bibliothèques, les musées qui étaient dans mes attributions me fournirent plusieurs occa-

sions de satisfaire mon goût pour les diverses branches des connaissances humaines que j'avais essayé de cultiver. Je pus favoriser quelques artistes et seconder les efforts des savants et des hommes distingués qui se trouvent à Naples en beaucoup plus grand nombre qu'on ne le croit ordinairement. Les rues, les promenades de la capitale devinrent plus saines et plus belles. Une route nouvelle, conduisant à Capo-di-Monte et qui, de là, devait communiquer avec le chemin de Rome à Naples, fut ouverte et rendue praticable. Le roi y passa pour la première fois le 15 août 1807, jour de la fête de l'empereur qui fut marquée à la fois et par l'inauguration de cette route [1] et par la célébration de la paix de Tilsitt dont la nouvelle nous était parvenue quelques jours auparavant.

[1] Voici l'inscription qui fut placée à l'entrée d'une grotte qui avait été ouverte dans la montagne pour donner passage à cette route, et dont le percement avait offert de grandes difficultés :

Josephus Napoleo
Rex utriusque Siciliæ
quâ novus ad mediam urbem
à Gallia pateret aditus
viam
magnitudine operis usque intentatam
quâ depresso quâ effosso monte
fecit
eamque auspicatissimâ die
quùm magni Napoleonis
Galliarum Imperatoris Italiæ Regis
armis et virtute
pax gentibus data
publicis ludis celebraretur
De augusti fratris nomine
Napoleoniam nuncupavit
Postridie idibus sextilis A. CIƆDCCCVII
Regni sui II.

CHAPITRE XI.

Solennité annuelle du miracle de saint Janvier. — Le roi Joseph invité à une entrevue avec Napoléon à Venise, s'y rend et apprend que l'empereur le destine au trône d'Espagne. — Joseph consent à se prêter au projet de son frère. — Attentat contre le ministre de la police Salicetti. — Ravitaillement de l'île de Corfou par l'escadre sous les ordres de l'amiral Ganteaume. — Sensation que le déploiement d'une force navale française produit à Naples. — Arrivée de la reine Julie. — Le roi part pour rejoindre l'empereur à Bayonne. — Avant de quitter le trône de Naples, il institue un nouvel ordre de chevalerie en remplacement de Saint-Janvier, fonde une société royale des sciences et belles-lettres, et donne au royaume un statut constitutionnel. —Joseph abdique le trône de Naples auquel le grand-duc de Berg, sous le nom de Joachim-Napoléon, est appelé par l'empereur. — L'auteur quitte Naples pour aller suivre le roi Joseph en Espagne. — Il s'arrête à Rome où la rupture entre Napoléon et le pape amène de part et d'autre des mesures hostiles. — Il rencontre à Lyon le roi Murat allant prendre possession du trône de Naples. — Tristes détails que lui donne ce prince sur la situation des affaires en Espagne. — Il rejoint enfin le roi Joseph à Miranda de Ebro.— Appendice : Lettre de Rome sur la rupture entre le pape et l'empereur. — Instructions secrètes données par le Saint-Siége.

Ramené plus exclusivement que jamais à des fonctions que je trouvais tant de plaisir à remplir, je regarde le peu de temps pendant lequel je les ai exercées comme une des époques les plus heureuses de ma vie. Je me livrai donc entièrement à des devoirs si agréables, et cette assiduité n'avait rien de pénible.

Je visitai de nouveau et avec un intérêt plus vif les monuments des arts et les établissements publics, non plus pour contenter une vaine curiosité, mais avec le désir et l'espoir de concourir à leur conservation et à leur perfectionnement. Je ne pourrais toutefois rapporter ici la suite des observations que j'ai recueillies sur les mœurs et l'esprit des habitants. Mon séjour à Naples fut trop court pour me donner le temps d'en faire quelque heureuse application ; d'ailleurs les changements politiques, survenus depuis dans le pays, les feraient paraître aujourd'hui aussi inutiles que surannés. Mais je ne saurais passer sous silence les circonstances du fameux miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier : miracle auquel j'assistai cette année, comme ministre de l'intérieur et chef de l'administration municipale de la ville de Naples qui prend part à cette solennité.

Le miracle se fait habituellement pendant l'octave de la fête du saint qui tombe le 17 septembre. En 1807 il eut lieu le 24 du même mois [1]. Je fus reçu dans une salle du palais archiépiscopal où je trouvai le président et les membres du sénat de Naples, nom sous lequel le corps municipal est désigné, et je me rendis avec ce cortége dans la magnifique chapelle de saint Janvier qui fait partie de l'église métropolitaine [2]. Nous prîmes nos places sur les marches de l'autel dans une sorte d'enceinte, séparée par une balustrade du reste de la chapelle que remplissait une

[1] Le miracle se répète aussi en mai et en décembre.

[2] Cette église, comme beaucoup d'autres en Italie, est plus connue sous le nom de *Duomo*.

foule considérable de peuple et plus particulièrement de femmes des dernières classes de la société. Immédiatement après, la cérémonie commença.

Une armoire très-enfoncée dans la muraille et située derrière l'autel, renferme les reliques de saint Janvier qui consistent en une châsse d'argent doré sous forme de buste, dans laquelle sont placés les os du crâne du saint, et en une sorte d'ostensoire, également en argent doré, dans lequel est enchâssée, entre deux cristaux, une fiole contenant une matière rouge qu'on prétend être du sang coagulé, recueilli, selon la légende du saint, lorsqu'en souffrant le martyre il eut la tête tranchée, et qui, en effet, en a toute l'apparence. Cette armoire est fermée de trois serrures dont les clefs sont déposées entre les mains de diverses autorités civiles et religieuses. Le président du sénat en a une, le doyen du chapitre une autre, et la troisième, je crois, est entre les mains de l'archevêque de Naples ou, en son absence, de son grand vicaire. L'armoire ayant été ouverte, un chanoine en habit de chœur prit d'abord l'ostensoire, et, après avoir fait voir au peuple que la matière qu'il renferme était coagulée, en prononçant tout haut : *Il sangue è duro*, il posa la relique au-dessus d'un piédestal d'argent, préparé à cet effet sur l'autel du côté de l'épître. Il alla chercher ensuite le buste du saint qu'il plaça sur un autre piédestal du côté de l'Évangile. On dépouilla ce buste des ornements assez simples dont il était décoré et qui se composaient d'une mitre et d'une espèce de chape d'une étoffe assez commune, pour leur en substituer d'autres de même nature, mais

beaucoup plus magnifiques, brodés en or et en argent et garnis de pierres précieuses. On lui pendit au cou un riche collier dont le nouveau roi avait fait présent à la chapelle de saint Janvier. Enfin on ajouta à cette parure deux bouquets de roses qui furent attachés aux deux côtés de la poitrine.

Cette toilette terminée, le chanoine officiant s'avança du côté de l'épître, prit l'ostensoire contenant la fiole et le tourna vers la châsse du saint, sans cependant l'y faire toucher. C'est en ce moment et par l'effet de ce rapprochement que le sang ranimé doit se liquéfier et le miracle s'accomplir. Mais comme le prodige n'a pas lieu instantanément, on note l'heure à laquelle on met ces doubles reliques en rapport, et l'on ne manque pas de tirer des conséquences, funestes ou favorables, du plus ou moins de temps employé à le produire. Alors le chœur entonne des litanies auxquelles s'unissent les voix des assistants et les cris des femmes qui pressent le saint d'opérer le miracle, et qui l'injurient s'il tarde trop longtemps à se rendre à leurs vœux.

Cependant le prêtre, de temps en temps, retourne l'ostensoire qu'il tient dans ses mains, pour connaître s'il s'est fait quelque changement dans l'état de la matière, et s'il n'en aperçoit aucun, il s'avance vers le peuple et, en lui montrant la relique, répète tristement ces mots : *È duro*. J'observai qu'il fit, à trois reprises différentes, ce mouvement sans succès, et que chaque fois les prières et les injures recommençaient avec un redoublement de ferveur. Enfin, à la quatrième fois, après seize minutes d'attente, le miracle se fit. J'étais près du chanoine, et je vis effectivement

la matière commencer à se détacher des parois du verre, couler lentement, se dilater, de manière à occuper un plus grand espace, et remplir à peu près la capacité de la fiole qui paraît à moitié vide quand la matière qu'elle contient est solide.

Au moment du miracle, les pleurs, les soupirs, les sanglots succédèrent aux cris des assistants. Je vis les femmes, qui pendant toute la durée de l'opération avaient été dans une espèce de délire convulsif, fondre en larmes, se jeter à genoux, avec tous les élans de la dévotion la plus tendre; d'autres, se prosterner et se frapper le front contre terre; enfin, chacune exprimant à sa manière les sentiments d'admiration et de foi dont elle était pénétrée. Malheur à celui qui dans ce moment aurait laissé échapper le moindre signe de mépris pour une si misérable jonglerie ou seulement paru douter de la réalité du prodige! il eût certainement été déchiré par ces furies. L'officiant fit baiser l'ostensoire à plusieurs des assistants et le replaça ensuite sur son piédestal où il demeura exposé le reste de la journée.

Je ne dirai que deux mots sur la nature de la matière qui donne lieu à ce phénomène. On sait combien la chimie peut indiquer de substances naturelles ou de produits de l'art qui, par le seul changement de la température, passent de l'état solide à l'état fluide. Une huile colorée en rouge et maintenue constamment dans une température de 3 ou 4 degrés au-dessus de glace fondante, transportée ensuite dans une atmosphère plus chaude, suffirait pour produire le prétendu prodige, et par ce que j'ai dit du lieu où les reliques

de saint Janvier sont renfermées, de celui où on les transporte et des époques de l'année où le miracle s'opère, on voit que toutes les circonstances qui l'accompagnent sont favorables à cette explication. Du reste, le prêtre même peut être, comme les assistants, parfaitement de bonne foi. Il ne contribue pas au succès de l'opération, si ce n'est par l'agitation qu'il donne à la matière, en renversant la fiole à plusieurs reprises et peut-être par la chaleur de ses mains. Mais en voilà assez pour expliquer le prétendu miracle.

Tandis que je partageais mon temps entre les devoirs de ma place et l'étude des mœurs du pays, et au moment même où les apparences d'un heureux avenir commençaient à me sourire, des événements qui se passaient alors loin de nous devaient bientôt m'arracher à des occupations qui m'étaient devenues chères, pour me reporter au milieu du trouble et de l'agitation. Vers la fin de novembre, le roi reçut une lettre de l'empereur qui lui mandait qu'il désirait le voir à Venise où il comptait se rendre le 2 décembre. Le roi se mit en route le 28 novembre, et cette entrevue changea sa destinée. L'empereur, après la paix de Tilsitt, parvenu au plus haut degré de puissance, ayant contracté avec l'empereur Alexandre, devenu son admirateur et son émule, des engagements dont l'objet était, en quelque sorte, le partage du monde entre ces deux souverains, portait dans ce moment ses vues sur l'Espagne où les tentatives du prince des Asturies pour renverser le prince de la Paix et les divisions élevées dans le sein de la famille royale venaient à propos, pour faciliter un commencement

d'exécution du plan arrêté sur le Niemen. Il dévoila ces gigantesques projets à son frère et l'y associa. Il lui fit voir en perspective le trône de Charles-Quint, comme plus noble et plus important que celui qu'il occupait à Naples. C'était la seconde monarchie de l'Europe, depuis que la France avait pris le premier rang ; pouvait-il la laisser tomber en d'autres mains que les siennes ? L'empereur de Russie était déjà d'accord sur ce point, et Napoléon engageait son frère à envoyer à Pétersbourg une personne de confiance qui portât à Alexandre des paroles d'affection, et entamât entre eux une liaison que des intérêts communs devaient promptement cimenter. Un si brillant tableau, des desseins si vastes, auxquels il y avait en apparence tant de gloire à s'associer et dont le succès semblait infaillible, ne pouvaient manquer de séduire et d'enflammer l'ambition de Joseph. D'ailleurs, il lui eût été difficile de se refuser à une volonté aussi ferme que celle de l'empereur. Il céda donc, et les arrangements qui, l'année suivante, eurent lieu à l'égard de l'Espagne, et dont les funestes conséquences portèrent une première et si redoutable atteinte à cette immense prospérité qui étonnait le monde, furent arrêtés à Venise. Après avoir fait partir le colonel Marie, un de ses aides de camp, pour la Russie où il fut accueilli avec beaucoup de distinction, le roi revint à Naples, et depuis ce moment il ne se regarda plus qu'en passager sur le trône des Deux-Siciles. Mais comme le plus profond mystère devait couvrir ces desseins jusqu'au moment de leur exécution, il fit annoncer l'arrivée prochaine de la reine, sa femme,

afin de dérouter tous les soupçons que l'entrevue de Venise avait pu faire naître.

Telle était notre situation à Naples à la fin de 1807. Instruit par les confidences du roi du changement de scène qui allait s'opérer, et déterminé à le suivre dans le pays qu'il devait incessamment être appelé à gouverner, je vis avec de vifs regrets s'évanouir tous les plans que j'avais formés, toutes les espérances que j'avais conçues, pour le perfectionnement des institutions que nous avions ébauchées. Cependant mon zèle, quoique refroidi, ne s'éteignit pas entièrement. Je sentais surtout la nécessité de laisser un témoignage des efforts que nous avions faits, pour améliorer, au milieu des difficultés de tout genre qui nous avaient environnés, l'administration du royaume de Naples. C'est principalement dans cette vue que je rédigeai le compte, rendu au roi le 28 mars 1808, de la situation du pays. Il me semble que ce document véridique doit suffisamment venger le règne de Joseph-Napoléon des reproches injustes que lui ont adressés quelques voyageurs[1] qui ont ajouté trop de foi aux récits mensongers de ses ennemis et particulièrement de l'archevêque de Tarente (Capocelatre), homme d'esprit, mais médiocre administrateur, et qui ne pouvait nous pardonner les suppressions de moines qui étaient notre ouvrage.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, et je reprends le récit succinct de ce qui se passa depuis le retour du roi de Venise jusqu'à son départ de Naples.

[1] Le comte Orloff, lady Morgan et autres.

Le plus remarquable des événements de cette époque est la tentative faite contre la vie de M. Salicetti.

Le 31 janvier 1808, on vint m'éveiller de très-bonne heure pour m'annoncer que dans la nuit une partie de la maison qu'occupait le ministre de la police était tombée. Je crus d'abord qu'il s'agissait d'un simple accident, causé par un vice de construction ou un défaut de réparation à la suite du dernier tremblement de terre qui avait endommagé une partie des bâtiments de la ville. Mais bientôt le bruit se répandit que la maison avait sauté par suite d'une explosion. Je me rendis sur les lieux avec M. Rœderer, et en examinant les décombres, je ne pus douter que ce désordre ne fût l'effet d'une explosion souterraine. Voici les détails.

M. Salicetti rentra chez lui à une heure après minuit. A peine s'était-il retiré dans sa chambre qu'il sentit une violente commotion et entendit le bruit de la chute d'une partie de sa maison. Il pensa d'abord que l'une et l'autre étaient l'effet d'un tremblement de terre. Il court à l'appartement de sa fille, mariée depuis peu de temps au duc de Laviello, mais déjà les trois étages composant l'aile qu'elle habitait étaient renversés. Il entend la voix de la duchesse, et en se précipitant pour la retirer, il reçoit de fortes contusions à la tête et aux jambes. Enfin, aidé de quelques domestiques, il parvient à la déterrer sous cinq à six pieds de décombres où elle était restée ensevelie pendant plus de quinze minutes. Par un hasard singulier, son mari qui était couché près d'elle, lancé hors de son lit, n'avait pas été entraîné dans sa chute et se

trouva au milieu de la cour, sans avoir été blessé.

Une commission, nommée par le roi et composée du général Campredon commandant du génie, du général Dedon commandant de l'artillerie, et de trois architectes, fut chargée de rechercher et de constater les causes de cet événement. Son rapport mit hors de doute qu'il devait être attribué à l'explosion d'une quantité considérable de poudre comprimée. On retrouva des mèches, des cordes, une sorte de filet de roseau qui enveloppait la charge, et tous les indices firent croire que les auteurs de l'attentat avaient fait usage d'une de ces machines contenues dans les bateaux nommés *catamarans*, et dont les Anglais s'étaient servis devant Boulogne. Par la suite, on apprit que la machine avait été apportée de Sicile par une barque qui aborda sur la plage de Chiaja, en face de la maison de M. Salicetti, et qu'elle avait été déposée dans une cave appartenant à un apothicaire de Naples qui avait logé dans une chambre de cette maison, et à qui on avait laissé la jouissance de cette chambre. Cet homme avait des fils précédemment impliqués dans la conspiration qui devait éclater le jour de la Fête-Dieu de l'année dernière, et ce fut probablement au moyen des intelligences ménagées par eux que la machine put être placée sous la maison. Après avoir mis le feu à une longue mèche, les coupables avaient eu le temps de regagner leur barque et de s'éloigner[1]. Tous ces renseignements qui

[1] Ces divers faits furent prouvés au procès qui s'instruisit et qui ne fut terminé que dans les premiers jours du mois de juin. L'apothicaire qui se nommait Viscardi et son fils, agents de la

s'acquirent successivement, mirent la vérité tellement en évidence, que beaucoup de gens, qui, dans le premier moment, n'avaient pas manqué d'insinuer que ce malheur était un simple accident que le ministre, pour accroître son importance, rattachait à un plan de conspiration, furent obligés de renoncer à cette version peu bienveillante.

M. Salicetti, que je vis dans la journée, me dit que l'attentat dont il avait failli être la victime devait être attribué à des causes plus sérieuses que celles qu'on lui supposait. Selon les renseignements qu'il avait recueillis, l'île de Capri, depuis qu'elle était au pouvoir des Anglais, était le point de réunion des émissaires envoyés de Sicile. Là se tramaient des projets qui avaient un but plus important que la satisfaction d'une simple vengeance contre un particulier dont la mort ne pouvait avoir qu'une trop mince importance pour être l'unique objet de leurs complots. Il croyait avoir saisi quelques fils d'un plan bien plus vaste et dont l'événement de la journée n'était qu'une faible partie. Il entrait dans les desseins de ces obscurs ennemis, de s'emparer du fort Saint-Elme et d'exciter par ce moyen un grand mouvement. Dans le cas où le désordre n'aurait pas des conséquences politiques décisives, il donnerait du moins l'occasion de satisfaire des vengeances privées et la haine de la reine Caroline qui voulait, à quelque prix que ce fût, s'assouvir dans le sang des Français.

reine Caroline, furent reconnus pour les auteurs du crime. Un jugement, rendu le 10 juin, condamna à mort six hommes comme leurs complices.

Ces craintes n'étaient pas exagérées, et des complots du même genre que celui dont l'exécution venait de manquer se renouvelèrent pendant quelque temps. Mais tous échouèrent. Le danger qu'avait couru M. Salicetti donna l'éveil sur ceux qui menaçaient le palais et la personne même du roi. Des précautions furent prises, et quelques sévérités firent avorter ces sinistres projets.

Dans les premiers jours de mars 1808, l'arrivée d'une escadre française dans le golfe Adriatique et les desseins de l'empereur sur les îles Ioniennes vinrent nous distraire des soucis que nous donnaient les tentatives de nos ennemis. Cette escadre, commandée par l'amiral Ganteaume, apportait des vivres pour Corfou et des moyens de mettre cette île en état de défense. Une si heureuse expédition, dans laquelle l'amiral français déploya de grands talents, en échappant habilement à la vigilance des Anglais, produisit une vive sensation dans le royaume de Naples par le déploiement inattendu d'une force maritime qu'on ne nous soupçonnait pas, et fit plus d'effet que quatre victoires sur le continent. On était tellement habitué à nos succès sur terre qu'ils ne faisaient plus aucune impression. L'empereur attachait une haute importance à la possession de Corfou et écrivit à son frère ces mots remarquables : « Souvenez-vous que, dans l'état actuel de l'Europe, Corfou est la possession la plus importante pour moi, et que sa perte porterait un coup mortel et irréparable à mes projets. » Ces projets qui tenaient à l'exécution des plans secrets, arrêtés à Tilsitt entre Napoléon et Alexandre, furent par-

faitement secondés par l'activité que le roi Joseph mit à faciliter le ravitaillement de l'île par la voie de Tarente et d'Otrante.

Peu de temps après ces divers événements, la reine qui était partie de Paris le 13 mars 1808, arriva à Naples le 3 avril. Sa présence eut, comme l'apparition des vaisseaux français dans la mer Ionienne, une heureuse influence sur l'esprit public. On y vit un gage de sécurité pour l'avenir, et ceux des Napolitains qui s'étaient attachés au nouveau prince crurent être pour toujours à l'abri des vengeances du parti qu'ils avaient abandonné pour se réunir à nous. La reine, d'ailleurs, par sa conduite mesurée, par sa prudence et l'accueil bienveillant qu'elle fit aux femmes des plus hautes familles qui briguaient l'honneur de faire partie de sa cour, se concilia l'affection et l'estime générales. On envisageait avec satisfaction le début de ce règne; les préjugés qui, dans l'origine, s'étaient élevés contre nous commençaient à fléchir, et à la suite de quelques mariages, des rapports plus intimes s'établirent entre les deux nations.

Je ne devais pas jouir longtemps des avantages que cette nouvelle situation pouvait procurer à ceux qui, comme moi, s'étaient attachés à la fortune du roi Joseph. Les événements se pressaient en Espagne; l'empereur allait se mettre en route pour Bayonne, et nous attendions à chaque instant qu'il y appelât son frère. Cette attente dura peu. Le roi reçut, le 21 mai, un courrier de l'empereur qui pressait son frère de venir le joindre. Dans sa lettre, il lui prescrivait de laisser le commandement de l'armée au maréchal

Jourdan [1], et de nommer une régence. Mais cette dernière disposition ne fut pas exécutée : le roi ne voulut en aucune manière se dessaisir de l'autorité suprême, ni quitter le trône de Naples avant d'occuper celui d'Espagne. Il n'y eut donc aucun conseil d'institué, et les ministres continuèrent à suivre séparément les détails de leurs départements et à soumettre leur travail au roi par correspondance. Les affaires n'en allèrent pas mieux ; mais cet état extraordinaire dura si peu de temps que l'on put à peine s'apercevoir des inconvénients qui en résultaient.

Le roi quitta Naples le 24 mai, et son départ produisit une certaine consternation. Quoiqu'il eût fait annoncer qu'il ne s'éloignait que pour avoir une seconde entrevue avec l'empereur et qu'il serait incessamment de retour, personne ne se fit illusion, et dès ce moment on s'inquiéta plus du successeur, afin de se ménager un accès près de lui dès qu'il serait connu, que du roi qu'on perdait. Cependant comme celui-ci s'était réservé l'exercice du pouvoir et qu'on en attendait encore des faveurs, on ne se montra pas tout à fait indifférent, et Joseph put se croire regretté.

Quelque temps avant son départ, il avait mis à exécution le projet de fonder un nouvel ordre de chevalerie, en remplacement de celui de Saint-Janvier qu'il avait supprimé, mais les nominations n'avaient pas encore été faites. Il les envoya de Bayonne où il

[1] Il y avait environ un an que le maréchal Jourdan avait été envoyé à Naples comme gouverneur de la ville. Le maréchal Masséna était retourné en France, et le général Reynier lui avait succédé dans le commandement des troupes en Calabre.

était arrivé le 7 juin. Il avait également fondé, à l'imitation de l'Institut de France, une société royale des sciences et belles-lettres que je fus chargé d'installer. Il avait fait choix, pour occuper les places des académies entre lesquelles la société était partagée, des hommes les plus éclairés du royaume, et ces nominations furent généralement applaudies. Enfin, avant de renoncer au trône de Naples, il donna au royaume une charte ou constitution dont les dispositions devaient à l'avenir régir le pays. Cet acte parvint à Naples le 1er juillet. Le conseil d'État fut convoqué extraordinairement pour en entendre la lecture et l'enregistrer comme loi de l'État. Cette réunion eut lieu le 2 du même mois. J'y assistai avec les autres ministres, et l'assemblée fut présidée par le ministre de la justice. On nous communiqua d'abord une lettre du roi adressée au conseil d'État, dans laquelle il exprimait ses regrets de n'avoir pu le consulter sur l'acte constitutionnel qu'il donnait à la nation. Mais il déclarait en même temps que le conseil n'y trouverait qu'une application des principes qu'il avait souvent manifestés dans les fréquentes réunions de ce corps et auxquels tous les membres qui le composaient avaient déjà, en quelque sorte, donné leur assentiment. On fit ensuite la lecture de l'acte.

Ce statut constitutionnel, nom sous lequel l'acte fut désigné, était en partie calqué sur le système constitutionnel de France et en partie sur celui du royaume d'Italie, mais plus particulièrement sur ce dernier, et le peu de changements qu'on y remarquait n'étaient nullement en faveur des idées libérales. La main de

l'empereur, sous l'influence de qui cet acte avait été rédigé, s'y reconnaissait à chaque instant. On y découvrait aisément cette tendance toujours croissante vers le retour aux institutions féodales, cette aversion qu'il ne déguisait plus pour tout ce qui aurait affermi la liberté des peuples et l'indépendance politique des citoyens. La représentation nationale, telle que le statut constitutionnel de Naples l'organisait, était même plus vicieuse et plus illusoire que dans les deux systèmes dont on l'avait empruntée. Elle consistait en une seule chambre, divisée en cinq sections : le clergé, la noblesse, les propriétaires, les savants et les commerçants. Ces sections étaient égales en nombre, mais elles étaient loin d'avoir des droits égaux. Les députés de la noblesse, du clergé et des corps savants étaient inamovibles, tandis que les députés des deux autres classes, les propriétaires et les commerçants, étaient amovibles. Au surplus, comme cette constitution improvisée ne reçut pas même un commencement d'exécution sous le règne du successeur de celui qui l'avait donnée, il me semble inutile d'entrer à cet égard dans de plus longs détails. J'ai voulu seulement marquer cette conception comme un indice des principes politiques que l'empereur avait adoptés et dont il faisait l'application partout où sa puissance s'étendait. Aussi cette concession d'une charte, sur laquelle le roi comptait pour se concilier la reconnaissance de la nation napolitaine, ne produisit en aucune manière cet effet. Personne n'y trouvait son compte, et comme on savait bien que rarement les successeurs respectent les testaments de ceux dont ils

héritent, cet acte fut généralement regardé comme une pièce d'éloquence politique, arrangée pour faire de l'effet et dont on n'attendait ni bien ni mal. Ainsi, laissant de côté les théories politiques, les esprits n'étaient occupés que de deux choses : l'une, de tirer parti de la bonté du roi qui les quittait, pour en obtenir des grâces dont il disposait encore ; l'autre, de connaître le plus tôt possible son successeur pour aller au-devant de sa faveur. On avait appris officiellement, le 20 juillet, que le roi Joseph avait abdiqué la couronne de Naples le 8 de ce mois, et la reine Julie était déjà partie pour retourner en France, avant même que cette nouvelle fût arrivée à Naples. Mais on ne connut pas immédiatement quel était le successeur. Les bruits les plus contradictoires et les plus étranges se succédaient chaque jour. On annonçait que Murat sur qui les probabilités les plus nombreuses semblaient se réunir était dans un état de maladie mentale qui le rendait incapable de régner. On disait que la famille impériale était divisée et troublée à l'occasion de ce choix ; que l'impératrice voulait la couronne de Naples pour son fils Eugène, et que le roi de Westphalie la réclamait comme plus brillante que celle qu'il portait. On ajoutait que la mère de l'empereur demandait ce trône pour Lucien, le seul de ses fils qui n'en eût pas encore obtenu un.

Enfin, toutes les incertitudes cessèrent le 31 juillet, à l'arrivée d'un courrier attendu avec impatience depuis plusieurs jours. Le conseil des ministres se rassembla le même jour, à huit heures du soir, sous la présidence du ministre de la justice. On y lut :

1° Un statut constitutionnel par lequel l'empereur cédait au grand-duc de Berg le royaume de Naples et réglait le mode de succession dans l'ordre de primogéniture, cependant avec une disposition remarquable : la reine (Caroline Bonaparte, sœur de l'empereur), devait monter sur le trône et gouverner en son propre nom, si elle survivait à son mari et à ses enfants mâles ;

2° Une proclamation du nouveau roi qui entrait en possession du royaume le 1er août ;

3° Une lettre du roi Joachim-Napoléon, adressée aux ministres et qui les confirmait dans leurs fonctions.

Le *Te Deum*, des illuminations, des salves d'artillerie furent ordonnés pour le lendemain, comme de coutume.

Ce conseil, auquel j'assistai, fut la dernière occasion que j'eus d'exercer des fonctions publiques à Naples. Résolu à suivre la fortune du roi Joseph qui m'offrait auprès de lui la place de surintendant de sa maison, je donnai ma démission comme ministre de l'intérieur, et me préparai à partir pour aller le rejoindre en Espagne [1].

Je me mis en route le 11 août 1808, quelques jours après avoir marié ma fille au colonel Jamin, commandant les chevau-légers de la garde du roi ; il devait venir nous joindre en Espagne à la tête d'une partie de cette troupe qui, dans la suite, passa au service de

[1] En quittant Naples, le roi m'avait conféré le titre de comte de Melito que l'empereur me confirma dans des lettres-patentes qui me furent expédiées pour m'élever à la dignité de comte de l'empire.

Joseph comme roi d'Espagne. On me témoigna quelques regrets de mon départ, mais il y eut sans doute dans ces témoignages d'intérêt plus de politesse que de sincérité. Je m'arrêtai quelques jours à Rome. Je parcourus de nouveau la ville et fis des excursions dans les environs, notamment à Tivoli que je n'avais pas visité dans mes voyages précédents. Je vis le général Miollis qui commandait les troupes françaises, et dont la position devenait chaque jour plus difficile par la rupture qui venait d'éclater entre l'empereur et le Saint-Siége. Cette rupture fut suivie de la réunion au royaume d'Italie des provinces d'Ancône, d'Urbino, de Macerata et de Camerino [1], et le pape,

[1] Le décret qui prononce cette réunion est daté de Saint-Cloud 2 avril 1808. Le préambule en est remarquable, et je le rapporte ici parce que je ne crois pas qu'il ait été imprimé.

« Napoléon, etc., considérant que le souverain temporel de » Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais et de » se liguer avec les rois d'Italie et de Naples pour la défeuse de » la péninsule italienne ;

» Considérant que l'intérêt des deux royaumes et des armées » d'Italie et de Naples exige que leurs communications ne soient » pas interrompues par une puissance ennemie ;

» Considérant que la donation de Charlemagne, notre illustre » prédécesseur, des pays qui composent l'État pontifical a été faite » au profit de la chrétienté et jamais à l'avantage des ennemis de » la religion ;

» Vu la demande de passe-ports, faite le 8 mars dernier, par » l'ambassadeur de la cour de Rome :

» Nous avons décrété et décrétons, etc. »

Un décret de même date avait ordonné à tous les cardinaux, prélats, officiers et employés de tout genre près la cour de Rome, nés dans les pays compris dans le royaume d'Italie, de rentrer le 25 mai suivant dans ce royaume, et en cas de désobéissance, prononcé la confiscation des biens qui leur appartenaient.

pour se venger, ayant déclaré plusieurs titres du code civil[1] incompatibles avec les canons de l'église romaine, défendu à tous les catholiques de les recevoir, et fini par excommunier l'empereur lui-même, l'animosité et l'irritation entre ces deux puissances étaient portées au dernier degré. On pouvait donc déjà présager les violences auxquelles, peu de temps après, Napoléon se porta contre le pontife qu'il fit sortir de Rome et transporter à Savone. Ainsi, dès ce moment commençaient pour l'empereur les embarras et les difficultés dans lesquels le concordat de 1802 l'avait jeté; et en forçant le pape à venir le sacrer à Paris, loin d'avoir obtenu une garantie religieuse pour sa couronne, il avait rendu au Saint-Siége une partie de ses antiques droits sur les princes et autorisé le renouvellement de ses prétentions. Tant il est vrai que, toutes les fois qu'un souverain, pour appuyer sa puissance, a recours aux prêtres, il la soumet à l'autorité du sacerdoce et a cette autorité pour ennemie implacable, dès qu'il essaie de s'y soustraire. Aucun prince, certes, n'était, par son caractère et par l'énergie de ses facultés, plus que Napoléon, fait pour forcer un pape à recevoir le joug qu'il voulait lui imposer; et cependant il eut en Pie VII l'adversaire le plus redoutable et ne le vainquit pas. De ses querelles avec le pontife date la décadence de son empire. Les prêtres qu'il avait rétablis en France n'hésitèrent pas un

[1] Voir dans l'appendice de ce chapitre, n° 1, une lettre assez curieuse qui m'a été écrite de Rome à ce sujet, en date du 7 juin 1808, et n° 2, les instructions secrètes données aux sujets des provinces réunies par le décret du 2 avril au royaume d'Italie.

moment entre lui et le pape, et jusque dans sa famille, il vit celui de ses parents qu'il avait fait élever au cardinalat se prononcer contre lui.

Je laissai à Rome ma famille qui ne pouvait me suivre en Espagne, avant que je lui eusse préparé un établissement, et je me remis en route le 17 août. Je ne m'arrêtai qu'à Lyon où je trouvai le nouveau roi de Naples, allant prendre possession de la couronne qui venait de lui être adjugée. Dans un long entretien que j'eus avec lui, il me donna sur la situation de l'Espagne qu'il quittait, des détails fort alarmants. Ce fut par lui que j'appris la perte de la bataille de Baylen, la défaite et la captivité du général Dupont qui commandait l'armée française dans cette fatale journée, et enfin le départ de Madrid du roi Joseph qui avait été forcé d'abandonner cette capitale. Par la manière dont Murat me parlait de tous ces événements, je crus m'apercevoir qu'il s'estimait heureux d'avoir quitté l'Espagne, et en effet il gagnait évidemment au change, tandis que son prédécesseur sur le trône de Naples et tous ceux qui le suivaient y perdaient beaucoup. Mais il n'était plus temps pour Joseph de revenir sur ses pas, et je n'avais qu'à m'armer de courage. Je continuai donc, après cette entrevue, assez tristement ma route, et fus rendu à Bayonne le 1er septembre 1808. Ne pouvant aller plus loin sans une escorte, je dus attendre que le général qui commandait dans cette ville eût rassemblé un convoi destiné pour Vittoria. Je m'y associai et je joignis enfin le roi Joseph à Miranda de Ebro, le 10 septembre.

Me voici donc arrivé en Espagne, sur le théâtre des

tristes événements qui portèrent une atteinte mortelle à la fortune de l'empereur Napoléon et à la prospérité de la France. Témoin de ces événements et admis, par la confiance du roi, à la connaissance d'une partie des causes ou des fautes qui les produisirent, je dois, pour en faciliter le développement, remonter un peu plus haut et donner une idée rapide de ce qui s'était passé à Bayonne et en Espagne, depuis que je m'étais séparé du roi à Naples, jusqu'au moment où je me retrouvai près de lui. Ce récit n'est que le résumé fidèle de mes entretiens avec le roi et avec mon ami Stanislas Girardin qui l'avait suivi de Naples à Madrid.

APPENDICE AU CHAPITRE XI.

(*Voyez page* 363.)

I. — LETTRE ÉCRITE DE ROME SUR QUELQUES CIRCONSTANCES RELATIVES A LA RUPTURE DU PAPE AVEC L'EMPEREUR NAPOLÉON DANS L'ANNÉE 1808.

Rome, 7 juin 1808.

« V. E. aura remarqué que, dans la note adressée par le secrétaire d'État au chargé d'affaires d'Italie, le pape condamnait ouvertement et sans aucune réserve plusieurs titres de notre code civil. S. S. ne s'est point

bornée à cet acte violent que nos ennemis n'avaient pu lui arracher jusqu'ici : elle vient d'écrire une lettre circulaire aux évêques de la Marche, pour leur déclarer solennellement que plusieurs dispositions du code Napoléon et notamment les lois relatives au mariage et au divorce sont contraires aux dogmes de l'évangile, et que, par conséquent, ils ne doivent pas les exécuter dans leurs diocèses. Ce fait est positif. On n'a pas encore pu obtenir une copie de cette circulaire, mais je sais qu'elle porte le titre d'*Instruction aux évêques* (*Encyclica*), quoique jusqu'à présent on ne l'ait envoyée qu'à ceux de la Marche. Elle est rédigée dans la forme des réponses que, dans les premiers siècles de l'église, les papes donnaient aux évêques et que nous lisons aujourd'hui dans la collection du droit canonique, connue sous le nom de *Décrétales*. Ainsi S. S., en supposant qu'elle a été interrogée sur ce point, croit justifier le silence qu'elle a gardé jusqu'à présent sur ces prétendues erreurs de la législation française. Le pape a renouvelé aussi en son nom les bulles faites par Clément XII (Corsini) et Benoît XIV (Lambertini) contre les francs-maçons. Depuis l'occupation de cette capitale, on a ouvert une loge dont les principaux personnages sont français. Cette bulle doit déjà avoir été imprimée, et l'on en attend incessamment la publication qui pourrait produire des effets funestes dans l'esprit des habitants.

» Il n'y a plus de ménagements. Le pape croit qu'on n'osera jamais l'attaquer personnellement ; il se fait une gloire d'être le seul qui résiste aux volontés de S. M. I., et il ne laisse échapper aucune occasion de faire écla-

ter son ressentiment. Les partisans du gouvernement ecclésiastique employent tous les moyens possibles pour exalter les imaginations faibles. « L'Espagne, — » disent-ils, — est révoltée ; la Russie et l'Autriche » commencent à se brouiller avec la France ; Ferdi» nand IV, en sa qualité de prince espagnol, se rend » en Amérique, pour prendre possession des États ap» partenant à l'Espagne dans le nouveau monde ; il » sera protégé par les Anglais et même par la répu» blique des États-Unis. On veut abattre et détruire la » religion catholique ; Rome deviendra une ville mal» heureuse et isolée, etc. »

Les hommes sensés blâment en cette occasion la conduite du pape qui peut attirer de si grands maux sur l'humanité, mais le peuple voit avec satisfaction la constance et l'opiniâtreté dont le saint père s'est armé, et tend avidement l'oreille à tout ce qu'on lui dit pour l'abuser.

Cette crise est sans doute terrible. Mais les autorités françaises, que font-elles ? presque rien. Le général en chef craint de se compromettre. Il ne reçoit point d'ordres de sa cour, et il est devenu plus circonspect qu'il n'était dans le commencement. On arrête quelques séditieux, mais la police est en désordre, ou, pour mieux dire, il n'y en a point du tout. Les tribunaux ne font rien, et tout est ici dans une espèce d'anarchie que produit le conflit de deux autorités rivales et opposées [1].

[1] M. Ortoli, auteur de cette lettre, était né en Corse où je l'avais connu. Il avait étudié à Pise et à Rome, et passait pour très-instruit dans le droit canonique.

II. — INSTRUCTIONS SECRÈTES DONNÉES PAR LE SAINT-SIÈGE AUX SUJETS DES PROVINCES DE L'ÉTAT PONTIFICAL, RÉUNIES PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 2 AVRIL 1808 AU ROYAUME D'ITALIE.

§ 1.

Non esser lecito, se mai venisse intimato dal governo intruso, di prestargli qualunque giuramento di fedeltà, d'obbedienza e di attaccamento espresso in termini illimitati e comprensivi di un fedeltà ed approvazione positiva, perchè sarebbe un giuramento d'infedeltà e fellonia al suo legittimo sovrano, opponendosi alle proteste ed ai reclami fatti dal papa per se et per la chiesa contro una si notoria ingiustizia ; un giuramento di grave scandalo, favorendo un fatto che tornar non può se non in periculum fidei et perniciem animarum ; un giuramento per ogni verso ingiusto, iniquo e sacrilego.

§ 2.

Non esser nemmeno lecito di accettare, e molto peggio di esercitare impieghi ed incumbenze che abbiano una tendenza piu o meno diretta a riconoscere, a coadiuvare, a consolidare il nuovo governo nell' esercizio dell' usurpata podestà, giacchè è evidente, non potersi ciò fare, senza prendervi parte et farsene attore volon-

tario. Che se, di più, tali impieghi ed incumbenze influessero direttamente all' esercizio di leggi ed ordinazioni contrarie ai principj ed alle leggi della chiesa, molto più colpevole ne sarebbe l'accettazione e l'esercizio, essendo principio generale che non è lecito porsi e perseverare in uno stato, quantunque necessario alla stessa sussistenza, incompatibile alla coscienza ed alla priopria eterna salute.

§ 3.

Non esser lecito ai vescovi ed agli altri pastori ed ecclesiastici di prestarsi al canto dell' inno *Te Deum*, se mai venisse prescritto nello stabilimento del governo invasatore. Oltre di chè non è di competenza della podestà laicale prescrivere di propria autorità pubbliche preghiere ; in questo caso, all' incompetenza della podestà si unirebbe la manifesta incongruenza dell' oggetto che renderebbe un tal canto piuttosto insulto che un culto della religione, perciocchè essendo ogni canto spirituale, e l'ambrosiano specialmente, l'espressione del giubilo, ed essendo per ciò questo dalla chiesa riservato alle grande solennità ed all' occasioni di pubbliche allegrezze, il cantarlo in questa occasione sarebbe un manifestare o un mentire con un atto pubblico e sacro, un sentimento affatto contrario a quello da cui esser debbono penetrati i buoni sudditi e figlj della chiesa in un avvenimento funestissimo, preceduto, accompagnato e seguito da tante violenze ed ingiuste operazioni, quale sarà il rovesciamento

temporale della chiesa et l'intrusione di un governo tanto più a lei nemico in fatti quanto più affetto colle parole d' esserne protettore ; in una parola, la rovina temporale e spirituale dello stato pontificio e lo scompiglio di tulla la chiesa cattolica.

§ 4.

Questa è la norma che S. S., dopo le più serie riflessioni ed il più maturo esame, ha creduto di dovere prescrivere ai suoi amatissimi sudditi, verificandosi, come pur troppo in si gran parte si è verificata, l'intrusione del governo usurpatore ; la qual norma, sebbene generale, non sarà difficile applicare ai casi particolari che non si possono tutti prevedere. È da credere per altro, quanto ai giuramenti, che, avendo l'esperienza stessa mostrato le consequenze funeste, eziandio alla pubblica tranquillità, che suol produrre la violenta esazione di essi, non sia questa per usarsi coi sudditi pontifici ; onde non si abbiano a trovare nel pericoloso cimento, o di mancare alla coscienza o d'incontrare gravi mali e pericoli.

§ 5.

Ma potrebbe essere anche il contrario. Potrebbe il nuovo governo colorire una si fatta violenza col pretesto della sua sicurezza e della quiete pubblica ; nel qual caso può al medesimo soddisfarsi senza contravenire

all' inconcussi principj di sopra stabiliti, con una formola che ristringendosi alla fedeltà ed obbedienza passiva, ciò è, di sottomissione et non opposizione, mentre garantisce la sicurezza e tranquillità pubblica, laquale, per i maggiori disordini e scandali che d'ordinario accadono, non è lecito ai privati di perturbare con fazioni e complotti, non fa torto nè alla giustizia nè alla religione. Pertanto S. S., (riclamando però essa sempre i diritti della chiesa romana e del glorioso principe degl' apostoli, e dichiarando altamente che la sua permissione non possa esser' mai presa in conto di abdicazione o di cessione alla sovranità ed alle ragioni che le competono,) permette che i suoi sudditi ecclesiastici e secolari, qualora non possino esimersene senza grave pericolo e danno, prestino il giuramento nei seguenti termini : « *Prometto e giuro di non Aver' parte in » qualsivoglia congiura, complotto o sedizione contro il » governo attuale, come pure di essergli sottomesso ed » obbediente in tutto ciò che non sia contrario alla legge » di Dio e della chiesa.* »

Se veramente il governo intruso non avrà altra fine che il succennato, non potrà non essere soddisfatto di questa formola. Se non sarà soddisfatto, con questo segno darà chiaramente a divedere essere la mente sua di legare ed obligare i sudditi del papa con la religione del giuramento e renderli così complici della sacrilega usurpazione, dalla qualmente verrebbe ad essere determinato il senso malvaggio della formola da lui proposta probabilmente in termini subdoli ed ambigui. Tanto più poi ciò farassi chiaro ed evidente, quanto sarà maggiore il rigore con cui se ne esigerà la pres-

tazione e se ne punirà il rifiuto. Ma sia per essere tal rigore grande quanto si voglia, si ricordano essi sudditi di esser cristiani e perciò seguaci di quel divino maestro che ai suoi, siccome nella vita futura promette amplissimi e sempiterni premi, cosi nella presente non predice che tribolazioni e persecuzioni, e che per ciò ha insegnato loso a non temere quelli che uccidono il corpo e più oltre non possono fare, ma a temere solo quello che può e l'anima ed il corpo mandare all' eterna perdizione.

G. Card[e]. Gabrielli.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

État de la Corse au moment de l'arrivée de l'auteur. 1

Plan de conduite que l'auteur se propose de suivre dans l'administration du pays. 6

Difficultés que lui suscitent les partisans de la famille Bonaparte et les autorités militaires. 8

Il renvoie de l'île le général Muller, commandant la division. . . . *Ibid.*

Améliorations introduites dans le pays. 9

Description d'un voyage de l'auteur au Monte-Rotondo. 11

Fête singulière qui lui est donnée à Cervione. 18

Lois organiques du concordat conclu avec le pape. 21

Le consulat à vie. — Peu d'empressement des Corses à voter en sa faveur. — Nombreux votes négatifs parmi les troupes. 23

Voyage au Monte-d'Oro. 25

Renseignements sur la famille Bonaparte et son origine. 31

L'auteur est rappelé et la Corse replacée sous l'empire de la constitution. 33

Aperçu de la situation de l'île et des mœurs des habitants. 34

CHAPITRE II.

Pages.

Retour de l'auteur à Paris. 40

Accueil que lui fait le premier consul. 41

Mœurs monarchiques et étiquette sévère dont s'est entouré le premier consul. 43

Entretien confidentiel de Joseph Bonaparte avec l'auteur sur les desseins secrets et les projets de grandeur du premier consul. . . 46

Lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre à Paris. 60

Le général Moreau à une fête chez le ministre de la guerre. 61

Deuil pris par le gouvernement à l'occasion de la mort du général Leclerc. 62

Nouveau type des monnaies avec l'effigie du premier consul. . . . *Ibid.*

Riche dotation du sénat. 64

L'horizon politique entre l'Angleterre et la France commence à s'obscurcir. 65

Irritation du premier consul contre la presse anglaise. 66

Entretien de Bonaparte avec lord Whitworth. 67

Rapport du colonel Sébastiani publié par le *Moniteur*. 68

Message hostile à la France, de Georges III au parlement d'Angleterre. *Ibid.*

Effet qu'il produit à Paris. . . . . *Ibid.*

Progrès de la crise et marche des négociations officielles et secrètes qui précèdent la rupture définitive entre la France et l'Angleterre. 69

Départ simultané de lord Whitworth de Paris et du général Andréossy de Londres. 82

Appendice au chapilre XIV : Dépêche de lord Whitworth à lord Hawkesbury, du 21 février 1803. 86

CHAPITRE III.

Commencement des hostilités. 96

Mesure violente contre les Anglais se trouvant en France. 97

L'irritation du premier consul contre l'Angleterre partagée par les grands corps de l'État. . . . . *Ibid.*

Conduite déloyale du ministère anglais à l'égard de la France. . . . 99

Les troupes françaises entrent dans le royaume de Naples et occupent le Hanovre. 100

Pages.
Étiquette de plus en plus rigoureuse établie autour du premier consul. 101
Représentation au théâtre du palais de Saint-Cloud, suivie de la lecture d'une ode de la composition de M. de Fontanes. . . . . . *Ibid.*
Adoption des premiers chapitres du code civil. — Part remarquable que le premier consul prend aux discussions de cet ouvrage. . . . 102
Son voyage en Belgique. — Hommages serviles qu'il y reçoit des autorités civiles, militaires et cléricales. 104
Dégoût que ces flatteries excessives inspirent aux Parisiens. 105
Développement de la marche du premier consul vers la puissance suprême. 106
Démarche qu'il fait faire près de Louis XVIII, qui repousse ses offres. 107
Commencement des dissensions entre Napoléon et ses frères. 111
Dissentiments qui s'élèvent entre la France et la Russie. 119
Premiers préparatifs d'une descente en Angleterre. 120
M. de Fontanes président du corps législatif. 123
Rétablissement de l'impôt sur les consommations, sous le nom de *droits réunis*. 124

CHAPITRE IV.

Rapprochement entre Napoléon et Joseph Bonaparte. 127
Le conseiller d'État Réal chargé de la direction de la police. 129
Établissement de commissaires généraux de police dans les principales villes de France. Discussion à ce sujet au conseil-d'État. . *Ibid.*
Conspiration de Georges Cadoudal et Pichegru contre la vie du premier consul. 133
Complicité de Moreau. 134
Détails sur les interrogatoires des accusés. 136
Le rapport du grand-juge sur les faits du complot communiqué aux grands corps de l'État. 138
Leurs réponses. . . . . *Ibid.*
Examen des papiers de Moreau par Regnault de Saint-Jean d'Angely et l'auteur. 141
État des contributions levées en Allemagne par Moreau. . . . . . . *Ibid.*
Plan et vues des principaux conjurés. — Caractère royaliste de la conspiration. 142
Arrestation de Pichegru et de Georges. 146

Pages.
Nombre considérable des individus compromis indirectement par les découvertes faites par la police à l'occasion du complot. . . . 147
Inquiétude et tourments du premier consul. . . . . Ibid.
Enlèvement du duc d'Enghien du château d'Ettenheim, en Bade, par un détachement de troupes françaises. 148
Transporté à Vincennes, le prince est traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé. 149
Stupeur dans Paris. 153
Discours de Bonaparte au conseil d'État sur cet événement. . . . . Ibid.
Bal donné par Talleyrand, trois jours après la mort du duc d'Enghien. 159

CHAPITRE V.

Le premier consul obligé d'admettre le principe de l'hérédité dans la succession à la magistrature suprême. 160
Adresse du sénat demandant cette garantie de stabilité. 163
L'opinion publique favorable à l'établissement de l'hérédité. 166
Discussion préalable sur l'époque de l'adoption de cette institution et sur le titre à prendre par le chef de l'État. 168
Bonaparte tient à ce que le pouvoir héréditaire lui soit offert par le parti révolutionnaire. 173
Restriction qu'il entend apporter au système d'hérédité. 174
La question débattue dans le conseil d'État. 175
Le premier consul revient à l'idée d'adopter pour son successeur le fils de Louis Bonaparte. — Démarche que, dans cette intention, il fait auprès de Louis. 177
Indignation de ce dernier et de Joseph Bonaparte. 278
Le premier consul se rapproche de ses frères et se décide à les faire entrer dans la ligne d'hérédité. 181
Louis est nommé général de division, et Joseph accepte le commandement d'un régiment d'infanterie. . . . . Ibid.
Un conseil privé, convoqué à Saint-Cloud, adopte l'hérédité et arrête que Bonaparte prendra le titre d'empereur, et sera, comme tel, sacré et couronné. 183
Message du premier consul au sénat pour en provoquer une explication plus claire sur les nouvelles institutions à fonder. 186
Le sénat nomme à cet effet une commission. . . . . Ibid.
Au tribunat, la motion d'offrir la couronne à Bonaparte est faite par

Pages.
Curée, et appuyée par Siméon. 187
Le sénatus-consulte adoptant le vœu du tribunat est soumis à la discussion du conseil d'État et définitivement arrêté par lui. 191
Le sénat va porter au premier consul, à Saint-Cloud, la loi qui proclame Napoléon Bonaparte empereur des Français. 193

CHAPITRE VI.

Création des grands dignitaires de l'empire. 196
La dénomination de *citoyen* supprimée et le titre de *monsieur* rétabli. 197
Chute d'une tragédie de Carrion-Nisas au Théâtre-Français. 198
Nouveau serment prêté par les membres des grandes autorités de l'État. . . . . *Ibid.*
Nouveau sceau de l'État. 199
Procès de Georges Cadoudal, Pichegru et complices. 200
Suicide de Pichegru. . . . . *Ibid.*
Jugement. 203
Moreau condamné à deux ans de détention. — Clémence de l'empereur. . . . . *Ibid.*
Empressement des nombreux solliciteurs de faveurs et de places dans la cour impériale. 204
Négociations avec Rome pour déterminer le pape à venir sacrer l'empereur à Paris. 205
Délibérations dans le conseil d'État sur l'époque et le cérémonial du couronnement. 206
Discussion sur la rédaction du code criminel. 207
Tentative du gouvernement d'abolir l'institution du jury. 209
L'auteur va voir le prince Joseph à Boulogne. 210
Habitudes simples que ce dernier a conservées ; dédain qu'il affecte pour le haut rang auquel il se trouve appelé par l'élévation de son frère Napoléon. 211
Disposition de l'armée de Boulogne. 213
Préparatifs pour la descente en Angleterre. . . . . *Ibid.*
L'auteur, mandé à Saint-Cloud, est appelé par l'empereur à exercer les fonctions de haute police dans les départements du nord de la France. 215
Son entretien avec Napoléon au sujet du prince Joseph. 217

CHAPITRE VII

Pages.

Cérémonie de la distribution des décorations de la Légion d'honneur à Paris. 223

L'empereur part pour renouveler cette même cérémonie au camp de Boulogne. 224

Son retour à Paris, suivi de celui du prince Joseph. 225

La Russie se rapproche de l'Angleterre. . . . . *Ibid.*

Satisfaction que donne à l'empereur la perspective d'une guerre continentale. 226

Plans gigantesques qu'il déroule à ses généraux pour exciter leur ambition. . . . . *Ibid.*

Il se détache du parti républicain et se tourne vers l'ancienne noblesse. 228

L'ambassadeur d'Autriche muni de nouvelles lettres de créance auprès de l'empereur des Français. . . . . *Ibid.*

Le pape consent à venir à Paris pour le sacre. 229

La solennité en est définitivement fixée au commencement de décembre. 230

Formation de la maison de l'empereur et de celles de ses frères. . *Ibid.*

Étrange omission dans la rédaction du vote de la nation sur l'hérédité impériale. 231

Discussion sur le cérémonial du couronnement. 233

Violente altercation entre Napoléon et Joseph. 235

Explication de l'empereur avec le prince Joseph à Fontainebleau, et à la suite de laquelle ce dernier se conforme aux vues de son frère. 237

Le relevé des votes de la nation sur le système impérial est porté solennellement aux Tuileries par le sénat. 243

Couronnement et sacre de l'empereur et de l'impératrice suivis de nombreuses fêtes. 244

Ouverture solennelle de la session législative. 248

Adresses du corps législatif et du tribunat. . . . . *Ibid.*

Incident relatif aux termes employés dans ces adresses. 250

CHAPITRE VIII.

L'empereur offre de nouveau la couronne de Lombardie au prince Joseph qui la refuse. 252

Pages.

Il veut la donner au fils du prince Louis, mais ce dernier repousse également la proposition de Napoléon. 256

A la suite de ces refus, l'empereur destine Eugène Beauharnais au trône d'Italie et l'élève, ainsi que le général Murat, au rang de prince. 257

Attitude hostile des puissances du Nord. 258

L'empereur s'explique au conseil d'État sur le véritable but des préparatifs pour une descente en Angleterre. . . . . *Ibid.*

Démarche pacifique qu'il fait auprès du roi d'Angleterre et qui n'a point de suite. 260

Napoléon se fait offrir par une députation de la république italienne, convertie en monarchie, la couronne du royaume d'Italie qu'il accepte. 261

Le pape quitte Paris pour retourner à Rome. 263

L'empereur, après s'être réconcilié avec son frère Joseph, va se faire couronner à Milan comme roi d'Italie et en nomme vice-roi le prince Eugène. 264

Joseph retourne au camp de Boulogne. . . . . *Ibid.*

L'auteur se rend en Belgique avec une mission spéciale du gouvernement. 265

Prospérité et bonnes dispositions des habitants de ce pays. 266

Travaux pour l'établissement d'un port militaire à Anvers. 267

Réunion de la république ligurienne à la France. 270

Retour de l'empereur de Milan. *Ibid.*

Le maintien de la paix continentale de plus en plus douteux. . . . 271

Les escadres combinées de France et d'Espagne obligées, après un combat malheureux, de se réfugier à la Corogne. 272

L'empereur presse à Boulogne les préparatifs pour l'embarquement des troupes. . . . . *Ibid.*

Le cabinet de Vienne fait entrer ses armées en Bavière et envoie un ultimatum à Paris. 273

La guerre est résolue, et les corps rassemblés à Boulogne sont dirigés sur le Rhin. . . . . *Ibid.*

Rétablissement du calendrier grégorien. 274

Allocution de l'empereur au conseil d'État. 275

Dispositions prises pour régler la marche de l'administration pendant l'absence de l'empereur. 277

Après avoir assisté à une séance solennelle du sénat, Napoléon part pour rejoindre l'armée. 281

CHAPITRE IX.

Pages.
Impopularité de la guerre parmi les habitants de Paris. 283
Embarras de la banque de France et du trésor public. 284
Manifeste de guerre de l'Autriche et de la Russie. 286
Impression qu'il produit en France. 287
Merveilleux succès de l'armée française. . . . . Ibid.
Défaite des flottes combinées de France et d'Espagne près de Trafalgar. 288
Bataille d'Austerlitz. 289
Espérances de paix que les Parisiens rattachent à l'arrivée de plénipotentiaires autrichiens au quartier général de Napoléon... . . Ibid.
Mécontentement de l'empereur. 290
Traité de paix de Presbourg. 291
L'empereur ordonne au prince Joseph d'aller se mettre à la tête d'une armée française destinée à chasser de ses États le roi de Naples, qui avait rompu la neutralité dans la guerre précédente. 293
L'empereur, en revenant de Vienne, arrête à Munich le mariage du prince Eugène avec la princesse Auguste de Bavière. 294
L'auteur reçoit l'ordre d'aller rejoindre le prince Joseph à Naples. . 295
Son audience de congé de l'empereur. 296
Instructions que lui donne M. de Talleyrand. 299
Son départ de Paris. 300
Il voit Lucien Bonaparte à Rome, et arrive à Naples huit jours après le prince Joseph. 301
Situation des affaires. . . . . Ibid.
Formation d'un ministère. 303
Deux lettres de l'empereur. 305
Les projets gigantesques. 308
Début pénible de l'administration à Naples. 310
Opposition tacite du prince Joseph aux vues de l'empereur. . . . . Ibid.
Le général Reynier occupe les Calabres. 311
Le prince Joseph se détermine à aller visiter ces provinces. 312

CHAPITRE X.

Voyage du prince Joseph dans les Calabres. 314

Pages.

A Scigliano, le 13 avril, les voyageurs sont rejoints par un courrier qui leur apprend qu'un décret de l'empereur appelle le prince Joseph au trône de Naples et nomme le prince Murat grand-duc de Berg, et le maréchal Berthier prince de Neuchâtel. 315

Entrée solennelle du nouveau roi dans Naples. 316

Les Anglais s'emparent de l'île de Capri. 317

Jugement et exécution du marquis de Rodio. 318

Institution d'un conseil d'État. 319

Parti napolitain et parti français dans l'administration du royaume. 320

Éruption du Vésuve. 321

Les Anglais débarquent dans le golfe de Sainte-Euphémie, battent le général Reynier et forcent les Français à évacuer les Calabres qui s'insurgent. 322

Reddition de Gaëte. 323

Masséna marche contre les Calabres, y étouffe l'insurrection et en chasse les Anglais. . . . . *Ibid.*

Mesures administratives du gouvernement. 326

Excursions de l'auteur dans les environs de Naples. 327

Embarras que cause au gouvernement la guerre prête à éclater dans le Nord. 330

Les victoires des Français le font disparaître et permettent une marche plus régulière de l'administration. 331

Difficultés financières. 332

Suppression des couvents de Saint-Benoît et de Saint-Bernard, et conservation des ordres mendiants. 333

Dissentiment à ce sujet entre le roi et l'auteur. 334

Changements dans le ministère. 339

Influence heureuse que la paix de Tilsit exerce sur la position du gouvernement napolitain. 341

Encouragements donnés aux sciences et aux arts. — Travaux publics et embellissements de la capitale. 342

CHAPITRE XI.

Solennité annuelle du miracle de Saint-Janvier. 345

Le roi Joseph invité à une entrevue avec Napoléon à Venise, s'y rend et apprend que l'empereur le destine au trône d'Espagne. 349

Joseph consent à se prêter au projet de son frère. 350

Pages.
Attentat contre le ministre de la police Salicetti. 352
Ravitaillement de l'île de Corfou par l'escadre sous les ordres de l'amiral Ganteaume 355
Sensation que le déploiement d'une force navale française produit à Naples. . . . . *Ibid.*
Arrivée de la reine Julie. 357
Le roi part pour rejoindre l'empereur à Bayonne. 356
Avant de quitter le trône de Naples, il institue un nouvel ordre de chevalerie en remplacement de Saint-Janvier, fonde une société royale des sciences et belles-lettres, et donne au royaume un statut constitutionnel . . . . *Ibid.*
Joseph abdique le trône de Naples auquel le grand-duc de Berg, sous le nom de Joachim-Napoléon, est appelé par l'empereur. . . 360
L'auteur quitte Naples pour aller suivre le roi Joseph en Espagne. 361
Il s'arrête à Rome où la rupture entre Napoléon et le pape amène de part et d'autre des mesures hostiles. 362
Il rencontre à Lyon le roi Murat allant prendre possession du trône de Naples. 364
Tristes détails que lui donne ce prince sur la situation des affaires en Espagne. . . . . *Ibid.*
Il rejoint enfin le roi Joseph à Miranda de Ebro. . . . . *Ibid.*
Appendice : Lettre de Rome sur la rupture entre le pape et l'empereur 365
Instructions secrètes données par le saint-siége. 368

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA DU TOME PREMIER.

Page 61, ligne 6, Finet, *lisez :* Tinet.

Page 120, ligne 31, nous devons, *lisez :* nous ne devons.

Page 171, ligne 15, marque de, *lisez :* masque de.

Page 203, ligne 28, de ménager, *lisez :* de me ménager.

Page 321, ligne 31, François, *lisez :* Français.

